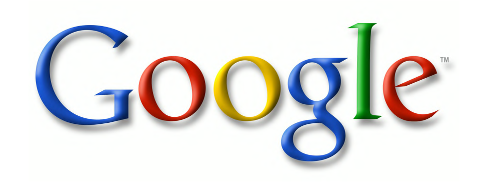








COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES
DE LINGUET ET DE DUSAULX.

MÉMOIRES DE LINGUET, SUR LA BASTILLE,

ET

DE DUSAULX, SUR LE 14 JUILLET,

AVEC DES NOTICES,

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1821.

AVANT-PROPOS.

Le volume que nous publions doit intéresser principalement la génération nouvelle. La Bastille n'existe plus : depuis trente ans l'herbe croît sur les lieux où s'élevaient ses donjons ; mais son nom, mêlé à presque tous les événemens de notre histoire, et lié pour jamais aux souvenirs du 14 *juillet*, réveille des sentimens de crainte ou d'enthousiasme, des idées d'oppression ou de liberté que les Mémoires qu'on va lire rappelleront en foule. Le désir si naturel de connaître et de plaindre des malheurs long-temps ignorés contribuera beaucoup à la lecture de ce volume ; je m'attends bien aussi qu'on y cherchera, contre une forme de gouvernement qui n'est plus, de graves motifs d'accusation, dans le tableau des abus que ce gouvernement laissait commettre, et dans le récit des vengeances qu'il exerçait quelquefois en secret. Il est certain qu'une partie des détails qu'on va lire devaient rester cachés dans un oubli profond ; mais il est également sûr que les notes jointes au texte des Mémoires en contrediront souvent les assertions. Il ne faut pas croire qu'on trouvera dans ces notes

de quoi flatter la curiosité ou même les passions aux dépens de la vérité : le premier devoir de l'historien est de la chercher et de la dire ; le nôtre, en publiant ces Mémoires, est d'aider le lecteur à la trouver.

Nous lui devons quelques éclaircissemens préliminaires sur l'existence de ce château fameux, dont la prise et le renversement vont occuper son attention.

La Bastille, comme l'indique l'ancienne signification de ce mot, fut, dans l'origine, un fort, avant d'être une prison : la prudence de Charles V l'avait fait construire pour protéger Paris contre les attaques de l'étranger ou les entreprises des grands vassaux. Dans nos temps de troubles civils, elle servit de refuge à la jeunesse de nos rois et de rempart à leur autorité. Le cruel Louis XI peupla la Bastille des victimes de sa tyrannie. L'économie de Henri IV y déposa plus tard les trésors qui devaient s'écouler ensuite de ses mains bienfaisantes, soit pour aider à la prospérité de la France en fécondant l'agriculture et l'industrie, soit pour préparer sa grandeur par l'élévation de l'autorité souveraine dans l'intérieur, et par l'abaissement de la maison d'Autriche au dehors. On sait par quel attentat furent tout-à-coup trompées ces douces espérances d'un bon prince et ces vastes projets d'un grand homme.

Richelieu, puissant ministre qui régna despoti-

quement sous un roi faible, suivit avec hauteur une partie des mêmes desseins, et les portes de la Bastille s'ouvrirent et se fermèrent plus d'une fois sur quiconque osa braver son pouvoir, contrarier ses vues, retarder un moment sa marche calme, intrépide et fière au milieu des périls. Sous Louis XIV, époque où le caractère personnel du monarque devait éloigner tout soupçon de cruauté, mais où l'autorité commandait une obéissance aveugle, et où la crainte entrait pour quelque chose dans les attributs de la grandeur et de la majesté, le nom de la Bastille s'associa pour jamais, dans les esprits, à l'idée d'une autorité invisible, mais présente en tous lieux, absolue, ombrageuse et sévère. L'image de la Bastille, lorsqu'elle s'offrait à la pensée, suffisait pour arrêter des intentions coupables, pour retenir la langue captive. On passait rapidement au pied de ses murailles, on n'osait arrêter les yeux sur le sommet de ses tours; et l'effroi qu'inspiraient sa vue ou son nom, faisait dire à l'auteur des *Essais sur Paris*, dans la description qu'il a donnée de ce château royal que *si ce n'était la place la plus forte, c'était du moins la plus redoutable de l'Europe.*

L'élévation du rang, l'éclat de la naissance ou des services, la faiblesse de l'âge ou du sexe, ne mettaient point à l'abri des rigueurs de la Bastille. On sait qu'elle renferma de pieux ecclésiastiques, d'illustres guerriers, des gens de lettres célèbres.

Voltaire y traça les premiers chants de sa Henriade; Le Maistre de Sacy, dont on pouvait soupçonner les opinions, mais non les vertus, y composa une partie de sa traduction de la Bible, et le grand Condé fut forcé de courber sous ses guichets une tête chargée des lauriers de Lens et de Rocroy. Rien n'empêchait une autorité sans bornes d'y retenir ceux qu'atteignaient ses coups dans les liens d'une captivité sans terme; et cet usage d'une puissance illimitée a donné plus d'une fois lieu de croire qu'à la Bastille le nombre des opprimés égalait celui des coupables.

Ce qu'on sait du sort, du caractère, des malheurs de tant de prisonniers divers, excite tour à tour la surprise, la crainte ou l'attendrissement. Tantôt c'est un homme ingénieux, patient, infatigable, qui trompe la vigilance des sentinelles, perce l'épaisseur des murs, et, du sommet des donjons les plus élevés, confie sa vie et sa liberté à la fragilité d'une échelle qu'il a tissue du fil de ses chemises et de la soie de ses bas (1) : tantôt c'est ce

(1) Mazers de Latude, enregistré à la Bastille sous le nom de Danry, entra dans cette forteresse en 1749. Il avait écrit à madame de Pompadour pour la prévenir de l'envoi d'une boîte remplie de poison : la boîte arriva; mais elle ne contenait point de substance dangereuse; et Latude lui-même fut convaincu de l'avoir envoyée. Il voulait exciter, par ce prétendu service, la reconnaissance de madame de Pompadour. A force de patience, de hardiesse et d'industrie, il parvint à s'échapper de la Bastille avec un de ses compagnons d'infortune, et publia depuis, sur sa détention et sa fuite,

prisonnier mystérieux, victime inconnue, mais illustre, des secrets de la politique; qui craint de voir et d'être vu; pour lequel il existe une captivité dans la captivité même, et dont le nom, l'existence et le sort seront un éternel sujet d'entretien, de doute et d'intérêt. Quelquefois l'on se transporte au fond des cachots où, dans les ennuis du désœuvrement, séparés, oubliés des hommes, quelques prisonniers trouvaient, dans l'instinct des plus vils animaux, un sentiment de compassion que leur refusaient leurs gardiens. On se souvient que Crébillon fils, triomphant de sa répugnance, donnait à manger, dans ses mains, à l'énorme rat dont la présence lui avait d'abord causé tant d'effroi, et que son commensal était devenu son ami. On

---

des Mémoires où des faits exacts et des détails intéressans se trouvent mêlés aux aventures les plus romanesques. L'évasion de ces deux prisonniers est racontée de la manière suivante dans les pièces mêmes trouvées à la Bastille:

« Ils firent une échelle de corde très-bien tissue et très-solide, » et employèrent près de deux ans à la faire. Au bout de ce temps, » qui était au mois de février 1756, ils grimpèrent au haut de leur » cheminée, trouvèrent le moyen de défaire les barres de fer qui » la traversaient, et gagnèrent la plate-forme du haut des tours; » et ayant tiré à eux leur échelle, ils en attachèrent le bout à un » canon, se laissèrent couler dans le fossé, percèrent un mur, » et se sauvèrent. » (*Mém. hist. sur la Bastille*, tome II, page 282.)

Il paraît qu'après le 14 juillet l'échelle de corde, qui avait cent quatre-vingts pieds de longueur, fut retrouvée dans les archives de la Bastille, et déposée au comité des électeurs qui la firent remettre à Latude.

n'a point oublié que les tours, la souplesse, l'agilité de la jeune chatte nourrie par madame de Staal de Launay dans sa prison, animaient sa solitude et dissipaient quelquefois sa tristesse. A quels yeux enfin l'aventure de Pellisson n'a-t-elle pas coûté des larmes, dans les vers où le talent d'un poëte célèbre nous peint l'insensibilité d'un homme, et nous intéresse à la mort d'un insecte (1)?

Ces tristes adoucissemens que Pellisson, Crébillon fils et madame de Staal de Launay trouvaient à leur captivité, en font connaître les rigueurs. Ils auraient pu tous trois répéter ce mot touchant de la duchesse du Maine qui, loin de Paris, exilée dans des lieux tristes et sauvages où l'on s'effor-

---

(1) L'araignée de Pellisson doit aux vers de M. Delille une grande célébrité.

Un geôlier, au cœur dur, au visage sinistre,
Indigné du plaisir que goûte un malheureux,
Foule au pied son amie et l'écrase à ses yeux.
L'insecte était sensible et l'homme fut barbare!
O tigre impitoyable et digne du Tartare,
Digne de présider au tourment des pervers,
Va, Mégère t'attend au cachot des enfers!

DELILLE, *Poëme de l'Imagination.*

Un de nos savans les plus laborieux, un de nos plus exacts et de nos meilleurs biographes, M. Walckenaer a mis en doute une partie de cette anecdote. On peut lire à ce sujet une lettre piquante insérée dans le tome X des Archives littéraires. L'auteur convient de *l'intimité* qui régnait entre Pellisson et son araignée; mais il ne croit pas à la catastrophe qui termina l'aventure. Nous ne décidons pas, quant à nous, entre le témoignage d'un poëte et celui d'un historien.

çait, par des fêtes maussades, de l'arracher un moment à sa douleur, disait à l'un de ceux qui l'entouraient : *Jugez de mes peines par mes plaisirs !*

A la Bastille, les maux qu'on souffrait n'étaient rien, comparés aux maux qu'on pouvait craindre. Les prisonniers trouvaient dans la fidélité de leur mémoire, dans l'activité de leur imagination, des tourmens plus cruels mille fois que leur captivité. Au dedans, au dehors de leur prison, tout réveillait de sinistres idées, tout parlait des sévérités de la justice, ou des cruautés de la tyrannie. Aux murs de la cour dont l'enceinte bornait leur promenade, pendaient encore les crampons de fer qui avaient servi de supports à l'échafaud de Biron. Sous leurs pieds étaient les cachots dont la structure ingénieuse et barbare ne laissait aucun instant de repos aux membres fatigués, aucun espoir de sommeil aux yeux appesantis de l'infortuné duc de Nemours (1). Les prisonniers ne pouvaient compter les heures, ou goûter les consolations de la prière, sans avoir sous les yeux l'image de la servitude : des chaînes servaient d'ornement au cadran de l'horloge, et le tableau de la chapelle représentait saint Pierre-aux-liens (2). Il semblait qu'on voulût enchaîner même le Temps à la Bastille, et que la Religion,

(1) Consultez la note de la page 244.

(2) Les pages 96, 109 et 243 offrent des détails curieux sur l'horloge et sur la chapelle de la Bastille.

qui commande en tous lieux, n'y dût paraître qu'humiliée et captive.

Il ne faut donc pas s'étonner si les malheureux détenus portaient en tremblant leurs regards sur ces murs noircis par les années et chargés des expressions de la mélancolie, ou des imprécations du désespoir ; il ne faut pas s'étonner si le moindre bruit que recueillait leur oreille sous ces voûtes silencieuses, leur semblait être ou les gémissemens que la torture arrachait à la douleur, ou les apprêts d'un supplice, ou les derniers devoirs rendus à la mort (1). Cependant il est bien certain que depuis long-temps, quels que fussent les bruits contraires semés par la mauvaise foi, entretenus par la crainte, la Bastille avait cessé de cacher au jour des cruautés secrètes : nous rapporterons à cet égard des témoignages irrécusables. Mais il est très-sûr aussi qu'en cessant d'être barbare, le pouvoir qui régnait dans cette enceinte était devenu plus inquiet, plus vigilant, plus soupçonneux. Les communications des prisonniers au dehors étaient fort rares : entre eux il n'en existait plus aucune. Leur nourriture était saine, abondante, recherchée même; mais on leur avait mesuré avec avarice l'air et l'espace. Leurs jours s'écoulaient dans la fatigue d'un repos forcé ou dans les angoisses d'un insupportable abandon; et c'est, j'aime à le dire,

(1) Voyez quelles étaient les craintes de Linguet, pages 74 et 75.

sous le règne de Louis XVI que l'humanité de ce prince fit, pour la première fois, descendre une clarté plus douce, un air plus pur au fond de ces cachots (1).

Mais déjà des voix éloquentes dénonçaient les abus de pouvoir que favorisait la Bastille, et mille bras allaient se lever pour renverser ses murailles. Quelques écrivains, disciples éclairés de Montesquieu et de Beccaria, étudiant les principes de l'organisation politique, avaient reconnu trop d'avantages et de prix à la liberté, pour l'abandonner aux caprices de l'arbitraire; ils pensaient que la justice même ne devait jamais avoir l'air de la vengeance; que le citoyen devait trouver des institutions protectrices et l'accusé des juges; qu'enfin, dans le partage des pouvoirs, dans la balance des biens et des maux dont la société se compose, il était désirable que le trône fût la source de toutes les grâces, et que la loi seule infligeât des châtimens.

Malheureusement, la raison et l'humanité ne rencontraient pas toujours d'aussi prudens interprètes, d'aussi modérés défenseurs. Des esprits inquiets, violens, dangereux, éveillant les soupçons, exagérant les craintes, représentaient la Bastille, aux approches de la révolution, comme un asile où gémissaient encore d'innombrables victimes, où

(1) Lisez la note de la page 7.

mille instrumens de torture arrachaient des aveux, où le silence et les ténèbres cachaient des exécutions sanguinaires. Rien n'était moins vraisemblable, rien ne se trouva moins exact que ces calomnieuses assertions ; l'événement le prouva (1) : et cependant on y ajouta foi long-temps; déplorable sort, inévitable punition du pouvoir absolu, qui ne peut commettre un seul acte arbitraire sans qu'on l'accuse d'en exercer mille, et dont on a le droit de tout craindre puisqu'il peut tout oser!

Linguet osa tout dire, et ses *Mémoires sur la Bastille* n'ont pas peu contribué à la destruction de cette forteresse. Il les écrivait en 1782, sept ans seulement avant les premiers jours de la révo-

(1) L'un des registres d'entrées trouvés à la Bastille, prouve que dans un espace de quarante-six ans on y reçut deux mille prisonniers; ce serait moins de quarante-quatre par an. Sous Louis XV, à l'époque où le général Dumouriez y passa plusieurs mois, elle ne renferma pendant quelques jours que sept prisonniers, et n'en contint jamais plus de dix-neuf. Le jour même du 14 juillet, au moment où les portes des tours et des cachots furent enfoncées, le peuple, en n'y trouvant que sept détenus, resta frappé de surprise. On avait répandu le bruit qu'une des salles du château servait à donner la question : on verra, dans les notes de la page 399, ce qu'il faut en penser. Quant aux squelettes qui servirent, dans le temps, de sujet aux plus violentes déclamations, les uns, enlevés le jour même du combat, appartenaient au cabinet du chirurgien de la Bastille (voyez ci-après la note de la page 348); et les autres, découverts plus tard dans les fondations, usés par le temps, tombant de vétusté, y devaient être ensevelis depuis plusieurs siècles, ainsi que le constate un procès-verbal inséré dans le Moniteur du 3 mai 1790, et signé par MM. Sabathier, Vicq-d'Azir et Fourcroy.

lution. Déjà des signes précurseurs annonçaient l'orage; déjà la foule des lecteurs accueillait, avec une avide curiosité, les reproches, les accusations et même les outrages prodigués à l'autorité. Les faits vrais que contiennent les Mémoires de Linguet fortifièrent les esprits éclairés dans le désir d'obtenir, du pouvoir lui-même, des concessions devenues nécessaires au bonheur des peuples; les déclamations et les calomnies que ces Mémoires renferment, provoquèrent aux plus audacieuses entreprises quelques hommes, qui n'étaient que trop disposés à détruire au lieu de réformer. Linguet, par les craintes qu'il répandit, les vœux qu'il forma, les ouvrages que le sien fit naître, accoutuma les esprits à l'idée du renversement de la Bastille. Elle était déjà conquise et détruite dans l'opinion, quand le 14 juillet arriva. On voit que les Mémoires de Linguet se lient aux souvenirs de cette époque mémorable, et qu'ils servent naturellement d'introduction au récit, après avoir préparé l'événement.

Dusaulx, dans ses Mémoires, s'est chargé d'en tracer le tableau. Il dit comment une cité paisible présenta tout-à-coup l'aspect d'un camp; comment une population si long-temps livrée aux plaisirs, endormie dans la mollesse, se réveilla belliqueuse et fière; quel pouvoir arma tout-à-coup les citoyens; quel souffle dispersa, comme les feuilles qui tombent à l'automne, les soldats de l'armée qui devait

les combattre et les soumettre. Il a peint ce peuple, semblable, dans son inconstance, aux flots de la mer; tantôt docile et tantôt menaçant; passant avec la même impétuosité de la confiance aux soupçons, de la crainte à l'audace, de la pitié à la fureur; également capable de belles actions et de grands crimes. Ses Mémoires, écrits pour ainsi dire sur le lieu même du combat, retentissent du bruit des armes, du fracas des portes qu'on enfonce et des murs qui s'écroulent; tour à tour, frappé de crainte ou touché de pitié, l'on croit entendre, en les lisant, les cris d'un peuple furieux, les supplications des vaincus et les derniers gémissemens des victimes qui vont se mêler et se perdre au milieu des acclamations de la victoire.

La vérité de l'histoire oblige à dire que la résistance ne fut pas en proportion de l'attaque, et que le courage était beaucoup plus grand que les périls. La Bastille, depuis l'agrandissement de Paris, ne pouvait servir ni de fort pour défendre la capitale, ni de citadelle pour la contenir : une longue paix avait, pour ainsi dire, cerné et désarmé ses remparts. Du haut des maisons qui l'entouraient on tirait sur la garnison; et tandis qu'il n'y avait au dehors de la Bastille que valeur, patriotisme et dévouement, ce n'était au dedans qu'imprévoyance, irrésolution, faiblesse. Qui pourrait dire ce qu'une défense un peu vive eût fait périr de monde au pied de ses murs? Des hommes d'un génie puissant,

actif, audacieux, dirigeaient tous ces grands mouvemens, et, sans s'exagérer les difficultés ou le mérite de la victoire, en avaient profondément calculé les effets. Qu'on en juge par l'abattement dont furent tout-à-coup frappés ceux qui virent leurs projets et leur influence tomber avec les tours de la Bastille, et par l'enthousiasme du peuple qui venait d'essayer ses forces en les renversant.

Cet enthousiasme fut partagé par l'Europe entière; il semblait que la Bastille fût une conquête faite au profit de tous les peuples. La philosophie et l'humanité s'en réjouirent; mais la politique put prévoir dès lors tous les excès qui souilleraient la victoire. La poésie célébra cette journée mémorable, et tous les arts s'empressèrent d'en reproduire les circonstances : à Londres comme à Paris on représenta la prise de la Bastille sur tous les théâtres; l'Université de Cambridge offrit *le 14 juillet* pour sujet de prix à ses élèves; la muse républicaine d'Alfiéri chanta la destruction de la Bastille dans une ode où respire le génie de Rome et de la Grèce. Du bronze qui scellait ses murailles on fondit des médailles patriotiques; sur les pierres arrachées de ses fondemens on grava les traits de ses vainqueurs. Que dis-je? le luxe et la mode s'emparèrent de ces débris, et l'on en vit des fragmens, enrichis d'or, étincelans de pierres précieuses, orner le cou des femmes dont la beauté, les talens, l'esprit ou les

opinions attiraient alors le plus les regards (1).

Quand le 14 juillet occupait à l'envi des poëtes, des peintres, des sculpteurs, ce grand événement ne pouvait manquer d'historiens : plus de cinquante relations en parurent à la fois. Je ne savais guère, en me chargeant de publier les Mémoires relatifs à cette époque, combien serait laborieuse la tâche que j'allais entreprendre. Au milieu des faits inexacts, des témoignages contradictoires, des bruits grossis par l'amour du merveilleux, accueillis par la crédulité populaire, et répandus souvent par la haine des partis, il était fort difficile de démêler le vrai du faux et le mensonge de l'erreur. Pour éclaircir le texte et guider le jugement des lecteurs, j'ai dû rassembler beaucoup de notes. Il n'y a aucune espèce d'amour-propre à dire que ces notes sont curieuses : elles sont presque toutes extraites des manuscrits qui m'ont été confiés, et

---

(1) Dans un ouvrage intitulé *Lettres écrites de France à une amie en Angleterre, pendant l'année 1791*, page 41, l'auteur, miss Williams, en rendant compte d'une visite qu'elle a eu l'honneur de faire à madame la marquise de Genlis, ajoute ces mots : « Cette dame » porte à son cou un médaillon fait d'une pierre polie de la Bastille. Au milieu du médaillon, est écrit en diamans : *Liberté*. Au-» dessus est marqué, aussi en diamans, la planète qui brillait le » 14 juillet, et au-dessous est la lune, de la grandeur qu'elle avait » ce jour mémorable. Autour du médaillon est une guirlande de » lauriers composée d'émeraudes et attachée avec une cocarde na-» tionale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la » nation. »

des vingt-cinq ou trente volumes que j'ai eu à parcourir, soit d'ouvrages anciens, soit d'écrits du temps.

Parmi ceux-ci je dois citer particulièrement les *Mémoires historiques sur la Bastille*, en 3 vol. in-8°, et la *Bastille dévoilée*, recueil composé de sept livraisons. Le premier ouvrage renferme des notes où l'on retrouve toute l'exaltation des opinions du temps. Mais il contient aussi, sans altération, des actes judiciaires, des lettres, des Mémoires, qui, dérobés aux archives de la Bastille, immédiatement après le combat, et remontant par leur date jusqu'en 1475, sont d'un grand intérêt pour l'histoire et quelquefois même pour la littérature.

Quant à la *Bastille dévoilée*, je n'hésite point à placer les premières livraisons de cet ouvrage au nombre des documens les plus authentiques et les plus intéressans. Les papiers, les registres d'écrous, les notes, tous les renseignemens historiques réunis dans ces premières livraisons furent déposés au Lycée avant leur publication. Je connais des gens de lettres et des savans qui les y ont lus en originaux; et les auteurs mêmes du recueil invoquent un témoignage que j'oserai me permettre de citer, en transcrivant ce passage de leur livre :

« Toutes les pièces que nous citerons dans le » cours de cette livraison, disent-ils en parlant » de la seconde, seront, comme celles de la précé- » dente, déposées en original au Lycée, où tout

» le monde aura la liberté de venir les compulser. » Les personnes qui ont bien voulu se donner la » peine de consulter celles de la première, ont vu » par elles-mêmes avec quelle fidélité nous avons » rempli notre engagement. S. A. S. Monseigneur » le duc de Chartres et les deux princes ses frères » nous ont fait l'honneur de venir parcourir nos » registres. S. A. S., en voyant, au nombre des » personnes qui avaient signé des ordres d'empri- » sonnement arbitraires, le nom de son trisaïeul » (Louis-Philippe d'Orléans, régent du royaume), » nous dit : *Il vaudrait beaucoup mieux que ce* » *nom n'y fût pas.* » Cette anecdote confirme l'authenticité des pièces que j'ai eu plus d'une fois occasion de citer.

Je donnerai donc souvent des extraits de ces deux recueils, et j'y joindrai des détails puisés dans plusieurs manuscrits précieux échappés comme par miracle au pillage de la Bastille (1).

A peine ce château fut-il pris, qu'on en pressa la démolition. On avait proposé d'abord d'employer ses matériaux à la construction d'un pont précisé-

---

(1) Au nombre des manuscrits que j'ai consultés, je dois citer 1° un registre entier *des ordres du roi*, qui a passé des archives de la Bastille dans celles de la ville de Paris ; et 2° un registre particulier sur lequel MM. de Bernaville, de Launay, de Baisle et Dabadie, nommés successivement au gouvernement de la Bastille, ont inscrit, avec beaucoup d'exactitude, chacun des prisonniers reçus dans cette forteresse, depuis le 12 octobre 1706, jusqu'au mois

ment sur la place où se trouve aujourd'hui celui d'Austerlitz; l'Assemblée constituante accueillit depuis le projet d'élever un obélisque sur le terrain qu'occupait autrefois cette forteresse : de tous ces projets, celui d'y placer une fontaine se réalisera peut-être. L'idée de ce monument pouvait être plus gracieuse, mais le but en est utile : nos neveux se réjouiront un jour de voir des eaux vives et pures, image d'une fécondité bienfaisante, jaillir des mêmes lieux où tout présentait aux regards le triste aspect de la captivité. Déjà cette enceinte, en 1790, avait vu l'appareil d'une fête, avait retenti de cris d'allégresse. Par un trait de caractère ou de patriotisme, les habitans de Paris voulurent donner un bal sur les ruines mêmes de la Bastille. Des voûtes de verdure s'élevaient sur le sol que foulait autrefois la forteresse, et les feux d'une illumination brillante en dessinaient les contours. Les Parisiens vinrent, avant la fête, trouver Bailly, qui remplissait alors les fonctions de maire : « Quelle inscription » pourrions-nous placer, lui demandèrent-ils, sur » l'entrée de cette enceinte autrefois vouée au

---

de décembre 1758. Ce précieux monument historique appartient à M. Guibert-Pixérécourt, qui favorise les lettres avec bienveillance comme il les cultive avec succès. Le registre dont je lui dois la communication, m'a été d'un grand secours, en me donnant les moyens de vérifier, pour les noms des détenus et pour la date de leur emprisonnement, la fidélité des renseignemens contenus dans les premières livraisons de la *Bastille dévoilée*.

» silence, aux pleurs, au désespoir? — L'inscrip-
» tion, leur dit-il, est facile à trouver; mettez :
» *Ici l'on danse!* »

Ici l'on danse! mot spirituel, mais irréfléchi dans la bouche d'un administrateur que pouvait éclairer déjà la marche des événemens. La Bastille était détruite; mais son malheureux gouverneur avait été massacré, au mépris d'une capitulation; mais le sang du prévôt des marchands, mais celui de M. Foulon et de M. Berthier son gendre avait été répandu dans les accès de la fureur populaire; et ces détestables excès restés sans châtiment, ces excès que Bailly n'avait appris qu'avec horreur, et dont gémissait l'homme sensible, devaient effrayer, sur l'avenir, la prévoyance de l'homme d'État.

F. Barrière.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES DE LINGUET.

MÉMOIRES DE DUSAULX.

b*

MÉMOIRES

SUR LA BASTILLE,

ET SUR LA DÉTENTION DE L'AUTEUR

DANS CE CHATEAU ROYAL, DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 1780,
JUSQU'AU 19 MAI 1782.

PAR LINGUET.

Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice.

DÉCLARATION DE LOUIS XVI, en date du 30 août 1783.

NOTICE

SUR LA VIE

DE LINGUET (*).

RAYÉ du tableau des avocats, atteint par un acte arbitraire, éloigné de son pays, Linguet faisait remonter ses malheurs aux premiers jours de sa naissance :

« Je suis né sans fortune, disait-il, et suis loin d'en » rougir. Fils d'un homme estimé, persécuté, que j'ai » eu le malheur de perdre dans le plus bas âge, il ne » m'a guère laissé que son nom et sa destinée. Il aurait » pu, dans ses derniers momens, me dire comme » Énée :

Disce puer virtutem ex me verumque laborem,
Fortunam ex aliis........

» Engagé, je ne sais comment, dans les folies du » jansénisme, témoin, je ne sais pas plus comment,

(*) L'étendue de plusieurs notes qui concernent Linguet, n'a pas permis de les placer, dans cette Notice, au bas des pages. Ces notes, qui renferment des anecdotes sur la vie de Linguet, et des passages de ses écrits ou de ses plaidoyers, sont par cela même intéressantes. On les trouvera placées, par ordre de numéro, à la suite de la Notice.

» d'un miracle du bienheureux *diacre*, il fut martyr du » despotisme *exileur*, comme son fils l'a été du despo- » tisme *rayeur*. Il perdit en conséquence sa place à » l'Université de Paris; se fixa à Reims, s'y maria; » ainsi je suis né sous les auspices d'une *lettre-de-* » *cachet*. »

Ce triste augure ne se démentit pas. Une partie de sa jeunesse s'écoula dans l'obscurité; plus tard sa célébrité lui coûta le repos. Il eut des ennemis; il devint la victime d'un pouvoir injuste. Le Palais a retenti de ses clameurs; ses plaintes attristent presque toutes les pages de ses derniers écrits. L'impartialité cependant veut qu'on examine jusqu'à quel point il pouvait accuser le sort et les hommes. Celui qui se plaint de leur injustice, oublie quelquefois ses propres torts; et tel maudit la fortune, qui souvent a fait seul ses destins.

Peu de carrières ont été plus agitées que la vie de Simon-Nicolas-Henri Linguet, qui naquit à Reims, le 14 juillet 1736, cinquante-trois ans, jour pour jour, avant la prise de la Bastille. Ses études semblaient le destiner aux lettres; mais l'inconstance de ses goûts l'égara d'abord sur d'autres routes. Au sortir du collége, il fut secrétaire d'un grand seigneur; puis aide-de-camp d'un général. Quittant la plume pour l'épée, et vivant à la fois et du théâtre et de l'église, il fit des parodies pour l'Opéra-Comique, et des pamphlets en faveur des jésuites (1). Tour à tour poëte, historien, avocat, journaliste, il changea de pays comme de profession; tantôt pauvre, tantôt opulent, toujours mécontent de son sort, il parcourut la Pologne et la Hollande, il courut chercher la fortune en Espagne, des faveurs à Vienne, un asile en Angleterre. Ses talens et ses succès lui valurent

des partisans et des envieux; mais plus susceptible de haine que d'affection, et plus avide de combats que de gloire, il inspira souvent la crainte, rarement l'estime et plus rarement l'amitié. Aussi, parmi les hommes de son temps, ne fut-il réservé qu'à lui de braver le pouvoir sans obtenir la considération, et d'être persécuté sans être plaint. Enfin, après avoir occupé long-temps la scène publique, peut-être aurait-il fini dans l'oubli, si l'injustice de sa condamnation, à l'époque de nos troubles civils, n'eût effacé le souvenir de ses torts ou de ses erreurs, et répandu quelque intérêt sur sa mémoire.

Qui sait aujourd'hui que Linguet eut le malheur de donner, en société avec Dorat, une pièce en cinq actes qui fut sifflée, et de composer seul une tragédie de Socrate qui ne fut pas lue? L'histoire lui fut depuis plus favorable que la scène. *Le siècle d'Alexandre* renferme quelques idées neuves; *Le seizième siècle* offre le germe d'un talent que pouvait développer l'étude. Linguet, jeune et présomptueux, crut voir dans la publication de ces deux ouvrages des titres au fauteuil académique. D'Alembert, qui l'avait accueilli quelque temps avec bienveillance, l'écarta sans le repousser : c'était sa manière. Quelles que fussent les causes de leur refroidissement, il est possible que la conduite et le caractère de Linguet y aient eu au moins autant de part que les tentatives prématurées de son amour-propre.

Linguet, reçu d'abord dans les rangs des philosophes, passa peut-être sous les drapeaux de leurs adversaires plus par dépit que par conviction. Quoi qu'il en soit, il attaqua ses premiers protecteurs, quelquefois avec vigueur et le plus souvent avec emportement. La Harpe, que la philosophie comptait parmi ses champions avant

de le ranger parmi ses transfuges, embrassa contre Linguet la cause des philosophes et la défense du goût. Il vint, un peu pesamment armé de sa critique et de sa raison, guerroyer contre un écrivain qui avait de l'incorrection, mais de la chaleur; contre un sophiste dont l'esprit souple et rusé s'échappait des liens de l'argumentation. Linguet se joua de la dialectique, s'amusa du courroux de son adversaire et le perça de ses sarcasmes.

L'auteur de la *Théorie des lois civiles* et des *Révolutions de l'empire romain*, donnait cependant à cette époque un grand avantage à ses ennemis. Si l'amour de la nouveauté, si le désir de s'affranchir du joug des opinions reçues, étaient alors répandus dans les esprits, Linguet, au lieu de caresser ce penchant, sembla vouloir le rebuter par l'extravagante audace de ses paradoxes. Cicéron, par exemple, lui parut un orateur sans talent, un homme d'État sans caractère, dont la parole était vénale et l'ame commune. Peu s'en fallut que, contrariant tous les jugemens de l'histoire, il ne vantât la bonté de Néron, et n'accusât Titus de cruauté : il placa du moins Tibère au même rang que Trajan et que Henri IV (2). De l'apologie de Tibère à l'éloge de la tyrannie, la distance était facile à franchir. Linguet vanta le bonheur des peuples courbés sous le bâton des janissaires ou le sabre des mameluks. L'état de l'esclave que dans l'antiquité ses maîtres pouvaient charger de fers, conduire aux carrières comme le plus coupable des hommes, ou traîner au marché comme le plus vil des animaux, lui parut mille fois préférable à la pauvreté libre de nos journaliers. Le blé n'était, suivant lui, qu'un aliment nuisible, et l'usage du pain passait à ses yeux pour une

invention du luxe. Il faut convenir que *le poison était lent*, et que le luxe était modeste. M. l'abbé Morellet, dans un ouvrage intitulé *Théorie du paradoxe*, fit ressortir, par une ironie piquante, la folle nouveauté de toutes ces assertions, et cet écrit spirituel, en livrant les opinions de Linguet au ridicule, semble avoir condamné la plupart de ses ouvrages à l'oubli. En littérature comme en politique, rien n'est durable que ce qu'avoue la raison.

Linguet, renfermé dans la carrière des lettres, n'eût laissé peut-être qu'un nom contesté. Mais la réputation de l'avocat survivra long-temps à la célébrité de l'écrivain. Il parut avec éclat dans l'affaire du duc d'Aiguillon (3), et montra beaucoup d'art oratoire dans la défense du comte de Morangiès. Sa diction était souvent inculte, mais son débit n'était point sans grâce; on redoutait également au barreau sa présence d'esprit, la vigueur de sa dialectique, et l'amertume de ses railleries (4). Deux hommes opéraient alors un changement dans les usages du combat judiciaire. Beaumarchais, gai, spirituel, très-habile à saisir le ridicule, déjà connu par quelques productions dramatiques, entraîné malgré lui sur un autre théâtre, donnait, aux contestations du barreau, le ton, l'agrément, et presque les formes de la comédie; Linguet, caustique, ardent, emporté, semblait les animer des traits de la satire. Plus tard, l'un comme auteur dramatique, et l'autre comme avocat, tendirent à la corruption de leur art: et de même que le premier, sur la scène, offensa les mœurs par la fidélité ou la licence de ses portraits; le second, au barreau, compromit plus d'une fois, par le scandale de ses plaidoiries, les nobles fonctions de son ministère et la dignité de la justice.

Ce scandale fut la cause ou le prétexte d'un des événemens les plus importans de sa vie. Les succès du jeune avocat enflaient sa vanité; ses traits moqueurs ou dédaigneux avaient à la fois blessé le parquet et le barreau (5). Tous deux se liguèrent contre lui; l'on demanda sa radiation du tableau. Linguet pouvait conjurer l'orage. La modération eût ramené des esprits prévenus, adouci des amours-propres irrités; mais la violence de ses mémoires, mais l'éclat de ses emportemens, ne laissèrent plus d'accès à la conciliation. M. l'avocat-général Séguier, qui d'abord l'avait protégé, l'abandonna; M. de Barentin, qui remplissait alors les mêmes fonctions, parla contre lui : sa radiation fut prononcée par l'Ordre, et confirmée par un arrêt du parlement.

Les priviléges de l'Ordre étaient utiles sans doute s'ils maintenaient sa discipline; ils sont regrettables s'ils assuraient son indépendance (6) : malheureusement les avocats, en s'établissant les juges de leur confrère, semblèrent se déclarer ses ennemis; on eut lieu de penser qu'ils vengeaient moins leurs statuts que leur amour-propre; leur délibération, justifiée même par les derniers excès de Linguet, appuyée de l'autorité des magistrats, parut encore inspirée par la jalousie, et dictée par le ressentiment (7).

Quant à Linguet, son audace s'accrut alors avec les persécutions qu'il éprouvait. Il fit un journal littéraire; l'Académie française, blessée du ton railleur de ses critiques, en demanda la suppression. Bientôt, des frontières de la Suisse, il lança, contre les ministres en faveur, un pamphlet satirique, où les vouant au mépris, les immolant à sa haine, il traça leurs portraits avec une licence de pinceau qui fit dire à Voltaire lui-même,

que Linguet surpassait l'Arétin (*). De la Suisse, il vint en Angleterre, où parurent pour la première fois ses *Annales*; le succès en fut prodigieux. Littérature, beaux-arts, politique, administration, tout fut de son ressort : sa censure libre et vindicative n'épargna, comme on peut croire, ni les gens de robe, ni les gens de lettres, ni les gens puissans.

Nul ne se tint plus offensé de ses observations critiques, que M. le duc de Duras, académicien, premier gentilhomme de la chambre, et maréchal de France. Dans une cause où l'honneur était intéressé, il avait gagné un procès au parlement de Rennes : Linguet casse l'arrêt dans ses Annales (8). Le maréchal se plaint; Linguet aggrave l'offense dans une lettre, restée secrète, il est vrai, mais dont le seul début annonce, il faut en convenir, plus d'arrogance que de véritable fierté. La cause du maréchal outragé devint celle de tous les grands seigneurs. Linguet arrive à Paris, au milieu de l'exaspération des esprits. L'Académie lui avait ravi son journal, et le parlement son état : la cour lui ravit sa liberté. Au sommet de cette progression de rigueurs toujours croissantes, il est triste de rencontrer le gouvernement et la Bastille.

Entré dans cette prison royale, le 27 septembre 1780, Linguet n'en sortit que vingt mois après. Quand on songe à ces vengeances du pouvoir, à cette captivité sans formes légales, à ces peines sans condamnation,

(*) Les ministres les plus vivement attaqués dans cet écrit étaient M. de Vergennes et M. de Maurepas. Linguet a grand soin d'expliquer, dans les Mémoires qu'on va lire, pages 10 et 29, quels motifs il avait, en revenant en France, de se confier à leur générosité.

comment ne pas remercier le sort de vivre sous des lois qui doivent à la fois protéger l'honneur des citoyens contre l'outrage, et défendre leur liberté contre l'arbitraire! Espérait-on que la Bastille, l'épaisseur de ses murailles, la hauteur de ses donjons, les ténèbres de ses cachots, tant d'heures lentes et douloureuses, passées dans le silence et la solitude, rendraient le calme à cet esprit violent, ou soumettraient cette humeur hautaine? Eh! quel cœur blessé de tant d'injustices, amassant en secret la vengeance, n'eût impatiemment attendu l'instant d'en exhaler les transports!

A peine sorti de la Bastille, Linguet se crut encore trop à l'étroit sur le territoire de la France, et courut en Angleterre respirer plus librement. Il reprit ses Annales, et les Mémoires qu'il y inséra sur sa détention leur rendirent à l'instant la vogue qu'elles avaient obtenue avant son séjour à la Bastille. Ce sont ces Mémoires qu'on va lire. L'Europe, qui déjà semblait agitée d'un désir inquiet, curieux, entreprenant, voulut connaître les secrets de cette prison d'État que, par allusion au nombre de ses donjons et au gouvernement despotique dont elle rappelait le souvenir, Linguet nommait *le château des huit tours*. Livré à la violence d'un ressentiment devenu légitime, il porta bien loin dans cet écrit l'amertume de ses plaintes, de ses reproches et de ses accusations. Mais son œil avait pénétré véritablement quelques-uns des sombres mystères du pouvoir absolu, et son oreille avait recueilli de sourds gémissemens, échappés à l'infortune. Tout n'est point exagération dans son ouvrage; il a dénoncé des faits, confirmés depuis par la mémorable révélation du 14 juillet; et sa voix a défendu avec énergie des principes sur lesquels

est fondée la justice, des droits que réclame en tous temps l'humanité.

D'un sujet qui touche d'aussi près à la liberté politique et civile, Linguet passa presque aussitôt à l'examen d'une des plus intéressantes questions du droit des gens. Entre la Hollande et la Belgique, s'élevaient des débats sérieux au sujet de la navigation d'un fleuve qui baigne l'une et l'autre contrée. Les Hollandais s'attribuaient un droit exclusif sur les eaux de son cours : Linguet les accusa, ce sont ses expressions, *de vouloir mettre l'Escaut à la Bastille.* Joseph II, qui comptait alors les Pays-Bas au nombre de ses provinces, l'appela dans sa cour, et le combla de ses bienfaits. Pourquoi Linguet se montra-t-il si peu reconnaissant? C'est ici le trait le plus marquant et le moins honorable de l'inconstance de ses principes et de la mobilité de son caractère. Après avoir été tour à tour l'ami et le détracteur des philosophes ; après avoir écrit pour les jésuites et contre les moines (*), parlé de religion, et composé des écrits licencieux (**), insulté ou flatté les grands, il porta le délire de ses opinions démocratiques plus loin que n'était allée son admiration servile pour la tyrannie. Les troubles du Brabant manifestèrent ce nouveau changement survenu dans ses sentimens et ses opinions ; il défendit les Brabançons contre Joseph II, avec plus de vivacité qu'il n'avait pris le parti de Joseph contre la Hollande (9). La révolution qui bientôt éclata parmi nous, ne le trouva pas

---

(*) *Essai sur le monachisme.*

(**) La *Cacomonade*, poëme dédié au docteur Pangloss. Pour qui se rappellera la plus triste mésaventure du docteur, la dédicace du poëme en fera deviner le sujet.

plus d'accord avec lui-même. On le vit partager, en 1789, les principes de l'Assemblée constituante, puis critiquer ses travaux, et venir, jusque dans son sein, braver ses doctrines et provoquer ses murmures.

Mais quand le mouvement trop impétueux de la révolution eut soulevé les flots des passions populaires, et rompu toutes les digues qui s'opposaient à leurs ravages, Linguet laissa rouler ce torrent. L'âge avait calmé sa fougue; il commençait à tirer parti des leçons du malheur, puisqu'il voulait vivre dans la retraite et dans l'oubli. A Marne, auprès de Ville-d'Avray, dans un endroit écarté mais agréable, il avait acquis un domaine dont la culture occupait ses loisirs (*). La paix de cet asile, la simplicité de la vie agricole, l'aspect des champs, des eaux, un air pur, un ciel serein, semblaient avoir fait succéder dans son cœur un peu de calme à tant d'agitation. Cette humeur irascible était devenue douce et conciliante; cet esprit, jadis querelleur et satirique, réglait avec une paisible équité les intérêts des habitans de la commune dont Linguet avait accepté la mairie. Il s'étonnait de cette situation nouvelle, dont il eût goûté la douceur sans l'image douloureuse et menaçante des maux qui l'entouraient. Caché dans son obscurité, errant sous l'ombrage de ses bois, il y jouissait tristement d'un repos inquiet, quand la main de la terreur vint l'y saisir et l'en arracher.

En vain ses compagnons d'infortune essayèrent-ils de le tranquilliser sur son sort : de trop funestes pressentimens l'agitaient (**). Cependant une circonstance favo-

(*) Ce joli domaine appartient aujourd'hui à M. le docteur Bourdois, qui l'a beaucoup embelli.

(**) Voyez les notices historiques qui font suite aux Mémoires de madame Roland; tome II, page 364.

rable pouvait le sauver. Au moment de son arrestation il fut atteint d'une maladie grave; on consentit à le placer dans une maison de santé. La terreur allait épargner une victime : le malheureux Linguet écrivit pour demander des juges, c'était demander sa condamnation. Au tribunal révolutionnaire, l'ironie et l'outrage étouffèrent la voix d'un orateur dont on redoutait sans doute la véhémente éloquence. Ses papiers renfermaient, dit-on, la copie d'une lettre qu'il avait écrite à Louis XVI, pour s'associer à ses défenseurs. Il accepta la responsabilité de ce mouvement généreux, et fut conduit à la mort le 9 messidor an II, un mois précisément avant l'exécution de Robespierre. Au moment de monter sur la fatale charrette, ses yeux cherchèrent le ministre d'un culte qui donne, à l'ame innocente, la force de supporter l'iniquité des hommes, et prévient, dans cet instant d'épreuves, un mouvement de révolte contre la justice infinie; ne pouvant obtenir les consolations d'un chrétien, il s'arma des conseils d'un sage, et, jusqu'au pied de l'échafaud, il médita les pensées de Sénèque sur le mépris de la mort (*).

Linguet laissait en mourant les manuscrits d'une histoire de France, déjà fort avancée; il fondait sur cet ouvrage l'espoir de sa réputation littéraire. Par une fatalité attachée à son sort, ses manuscrits, enlevés de sa bibliothèque et transportés à l'École-Militaire, y servirent à faire des cartouches ! Ainsi la fortune parut se plaire à le persécuter, même après son trépas. Les traverses qu'il éprouva de bonne heure purent aigrir un esprit naturellement irritable; il perdit, dans l'opiniâtreté de

(*) Renseignemens communiqués par sa famille.

ses longs débats, un temps que l'étude et la réflexion pouvaient employer au profit de son talent. La plupart de ses ouvrages seront oubliés, mais plusieurs de ses plaidoyers resteront. Il serait superflu de rechercher si sa plume et son éloquence furent vénales : l'inconstance de ses opinions suffisait pour ôter toute espèce de dignité à son caractère; et l'on conçoit comment il obtint plus de célébrité que d'estime. Son dernier vœu, celui de défendre Louis XVI, était une noble inspiration. Linguet excita, par sa fin tragique, tous les sentimens que réveille une injuste infortune : sa vie, qui n'avait été qu'un combat, lui fut arrachée par un crime.

F. Barrière.

NOTES.

(1) Linguet, se cachant sous le nom d'un jésuite de province, composa une épître en vers à l'époque de la suppression de l'ordre. Nous en citerons quelques passages, d'abord parce que les vers de Linguet ne sont pas communs, et en second lieu, parce que plusieurs des conditions de la société se trouvant passées en revue dans cette épître, il est curieux de voir, par exemple, comment le défenseur des jésuites parlait des moines, et ce que pensait alors, de la profession d'avocat, celui qui devait se distinguer un jour au barreau.

« Irai-je, de mon être oubliant la noblesse,
D'un riche dédaigneux courtiser la bassesse?
Irai-je, vil adulateur,
Aux pieds d'une plus vile idole
L'encenser d'un culte frivole,
Et lui prostituer un hommage flatteur?
Irai-je, dans l'espoir d'un salaire trompeur,
La fatiguer, l'enivrer de fumée,
Et la paix sur le front, la rage au fond du cœur,
Parasite avili, sans vertu, sans honneur,
Vendre pour un repas toute ma renommée?
Faudra-t-il, apprenant au sein des facultés
A rédiger une ordonnance,
Vendre chèrement l'espérance
Aux malades épouvantés?
Ministre de la mort, tyran de la nature,
Assassiner par art, guérir par conjecture,
Et voir de leurs tombeaux s'élever contre moi
Les gémissemens redoutables
De mille infortunés que dans ces lieux d'effroi
Auront précipité mes lois impitoyables?

Faudra-t-il, à Thémis consacrant mes talens,
Du dédale des lois, sans en trouver l'issue,
Parcourir la route inconnue,
Et novice après quarante ans,
Avec une éloquence aisée,
Débiter quelque phrase usée
Devant des sénateurs dormans?
Me verra-t-on enfin, aux plaisirs de la terre
Renonçant avec intérêt,
Dans le réduit obscur d'un sombre monastère,
Cabaler sans éclat, intriguer en secret,
Et, sous l'humilité d'un habit méprisable,
Déguiser du manteau de la religion
La fière austérité d'un dévot redoutable,
Et d'un moine inquiet la sourde ambition?»

(*Notice pour servir à l'histoire de la vie et des écrits de Linguet*. Liége, 1781.)

(2) Dans les Révolutions de l'empire romain, livre II, chapitre 5, Linguet, après avoir rappelé quelques-uns des actes du gouvernement et de l'administration de Tibère, ajoute ces paroles: « Qu'a donc fait » de plus pour le bonheur des peuples le petit nombre de princes dont » la postérité chérit avec raison la mémoire? Combien de règnes décorés » des titres les plus pompeux sont loin d'offrir de pareils traits pour la » ressource de l'adulation qui les célèbre? Combien de souverains se» raient mis par leurs flatteurs sur la même ligne que *Trajan* ou » *Henri IV*, s'ils avaient montré la centième partie de la bienfaisance » que les plus cruels ennemis de Tibère ne peuvent lui refuser? »

(3) Embrasser la défense du duc d'Aiguillon qui avait commandé en Bretagne avec trop de hauteur, et persécuter l'éloquent La Chalotais, c'était plaider en quelque façon contre l'opinion publique. La justification du duc d'Aiguillon, par Linguet, passa pour l'un de ses plus hardis paradoxes. On répandit dans le temps, à ce sujet, l'épigramme qu'on va lire, et qui est plus injurieuse que fine et piquante :

Linguet loua jadis et *Tibère* et *Néron*,
Calomnia *Trajan*, *Titus* et *Marc-Aurèle*;
Cet infâme aujourd'hui, dans un affreux libelle,
Noircit *La Chalotais* et blanchit *d'Aiguillon*.

(4) « Linguet, dit Hérault de Séchelles, dans son Voyage à Montbar, » Linguet n'a pas le débit le plus naturel; mais *il est plein de grâce :* » il appuie sur certains mots avec affectation peut-être, mais c'est une » affectation qui plaît. Il trouve l'art de tout faire ressortir. »

Voilà pour le débit : Linguet montra, dans une affaire qui lui était personnelle, quel parti redoutable ses soupçons, sa haine et sa présence d'esprit pouvaient tirer des circonstances les plus imprévues. Après avoir défendu le duc d'Aiguillon, il plaidait contre lui pour le paiement de ses honoraires. Il se représentait comme en butte à son ingratitude et même à ses persécutions. Le procès occupa plusieurs audiences. Le désir d'entendre Linguet attirait au Palais un immense concours d'auditeurs. « Un jour, l'affluence du peuple ferma le passage de la porte » par laquelle Linguet entrait ordinairement. La sentinelle, pour con- » tenir la foule, lève le fusil : un homme, qui sentait qu'il allait être » écrasé, arrache le fusil des mains de la sentinelle et le laisse tomber » au hasard sur la multitude. La crosse de ce fusil frappa sur la tête » même de Linguet. Le coup l'étourdit, et il fallut le porter à demi- » mort dans la salle d'audience. Linguet prit sur-le-champ et joua » avec adresse le rôle qui devait intéresser. Revenu ou feignant de » revenir d'un sommeil mortel, il prit une voix conforme à la circons- » tance. Cette voix, modulée sur le ton de la douleur qui presse un » homme expirant, accusa son adversaire d'avoir dirigé les coups *d'un* » *assassin ; car, il faut trancher le mot*, s'écria-t-il, *à quoi servirait la* » *mignardise dans les termes, quand il y a tant d'atrocité dans les faits ?* » Aussitôt l'intérêt du public redoubla ; on le lui témoigna par d'exces- » sifs applaudissemens. » Linguet n'en perdit pas moins son procès. (*Essai sur la vie et sur les ouvrages de Linguet*, par Gordaz. Paris, 1809.)

(5) Un ouvrage que nous avons cité plus haut, et qui contient des détails intéressans sur la vie et les écrits de Linguet, raconte de la manière suivante l'origine de ses démêlés avec les magistrats qui composaient le parquet.

« Linguet reçut une lettre-de-cachet pour avoir signé un Mémoire dans l'affaire de M. de Bellegarde, soumis à un conseil de guerre *. Cette correction passagère ne fut qu'un châtiment paternel de deux mois. Il allait recevoir de la discipline de son ordre une peine bien autrement rigoureuse.

* Voyez, dans ses Mémoires, la note de la page 39. Linguet y dit deux mots de cette affaire.

» Déjà on avait entendu, dans l'affaire de M. Bombelles, M. l'avocat-général Vaucresson exhorter les jeunes orateurs à ne pas prendre Linguet pour modèle : « Soit dans son peu de délicatesse à présenter » comme vrais des faits faux, soit dans son art dangereux de couvrir » tout de sarcasmes, et de travestir en satires des plaidoyers faits pour » défendre l'innocence ou atténuer le crime ; soit enfin dans son audace » effrénée à faire des apostrophes indécentes au public comme pour » s'en faire un rempart, et forcer les suffrages des juges. »

» Une sortie aussi ouverte ne pouvait qu'indisposer beaucoup M. Linguet, qui ne manqua pas de saisir les occasions de s'en venger, en lançant quelques sarcasmes, en plein parquet, contre MM. *de Vaucresson* et *de Verges* à la fois. Un jour ce dernier avocat-général s'en plaignit à M. Linguet qui s'en défendit ; mais comme M. *de Verges* insistait en disant que personne ne s'y était trompé : *Tant mieux*, reprit Linguet, *c'est une marque de la vérité de mes portraits.* M. l'avocat-général lui ayant demandé s'il savait à qui il parlait? *Oui, monsieur*, lui répliqua M. Linguet, *à maître Jacques de Verges, avocat-général du parlement à mon refus.*

» Le ressentiment de ce magistrat, vivement piqué, fut si profond, qu'on s'attendit qu'il ne manquerait pas un jour d'éclater par la radiation de M. Linguet. »

(6) Dans le passage suivant, d'un de ses plaidoyers, Linguet avait soutenu mieux que personne la noble indépendance qui sied à sa profession : « Adversaires-nés de l'injustice, ennemis forcés de la fraude, » obligés par état à la suivre, à la démasquer, il est impossible, » Messieurs, disait-il, qu'en remplissant nos devoirs nous n'excitions » pas quelquefois des plaintes des parties que notre zèle importune. La » reconnaissance qu'il excite d'une part n'est que trop souvent rachetée » par la haine à laquelle il nous expose de l'autre ; et, si nous n'écou- » tions que nos intérêts, les momens où nous avons le plus besoin de » vigueur sont précisément ceux où nous nous montrerions avec le plus » de mollesse. C'est pour soutenir notre courage dans ces occasions pé- » rilleuses, que chez tous les peuples on a mis dans notre profession, » à côté du danger, la gloire, qui le compense, et la liberté, qui en » efface l'idée.

» La gloire est due à tout citoyen vertueux qui consacre sa vie à » l'utilité de ses compatriotes : la liberté est inséparable d'un état qui » sans elle n'aurait point d'objet, ou plutôt en aurait un contraire à » son institution. Sans la liberté, au lieu d'être les appuis de la vérité,

» nous ne serions bientôt plus que les ministres du mensonge ; sans la » liberté, les mains à qui l'indépendance qui nous caractérise assure le » droit de protéger l'innocence opprimée, n'auraient plus d'autres pri- » viléges que de devenir les instrumens de son oppression. » (*Plaidoyer de Linguet dans le procès de madame la duchesse d'Olonne contre le comte Ourouk.*)

(7) Lors de la radiation de Linguet, le bâtonnier des avocats mit au nombre des griefs dont l'ordre avait à se plaindre, qu'il *déclamait contre le droit romain.* Linguet répondit *qu'il n'avait jamais eu un attachement bien vif, ni une passion bien tendre pour les Pandectes ou pour le Code et les Novelles ; qu'il était avocat de Paris et non de Rome ou de Constantinople ; et que sa répugnance pour cette volumineuse collection venait, surtout de ce que l'on y trouvait, dans toutes les questions, des armes pour et contre.* Sans examiner la solidité de la réplique, nous devons remarquer du moins la singularité du reproche. Il eût été trop heureux pour Linguet qu'on fût dans l'impossibilité de lui en adresser de plus graves, et qu'on ne l'accusât point surtout d'avoir violé dans la défense des parties les *règles de la modération, de la décence* et *de l'honnêteté :* ce sont les expressions du bâtonnier de l'ordre.

(8) J'ai lu les deux numéros des Annales dont se plaignit M. le duc de Duras : la vérité oblige à dire que jusque-là les torts de Linguet n'étaient point graves. Il s'en serait donné de bien plus condamnables depuis, s'il était possible qu'écrivant à un maréchal de France, il se fût permis d'inconcevables plaisanteries sur sa dignité. Linguet, au reste, n'attribua point toujours sa détention au seul ressentiment de M. le maréchal de Duras ; il en accusa plus tard M. le duc d'Aiguillon, l'Académie, le barreau, cherchant ainsi dans ses persécutions de nouveaux prétextes à ses inimitiés.

(9) Linguet, rentré en France après la révolution de Brabant, publia contre Joseph II des écrits dans l'un desquels on trouve ces lignes, qui peignent à la fois l'ingratitude de son cœur et l'égarement de son esprit : « Je l'ai abhorré, dit-il en parlant de ce prince, avec autant de » candeur que je l'avais chéri : sans me livrer comme l'Orgon de la co- » médie à une aversion générale pour tous les individus que l'infortune » des peuples investit d'une couronne ; sans vouer à ces malheureux » qu'on appelle rois une haine aveugle et indistincte, j'ai conçu pour la

» royauté, c'est-à-dire pour ce pouvoir dont les méchans rois peuvent » si aisément faire un si cruel abus, une horreur qui ne finira qu'avec » ma vie. » Par une de ces continuelles contradictions que présente sa vie entière, il mourut la victime d'une cause dont il s'était déclaré l'implacable ennemi.

MÉMOIRES

SUR LA BASTILLE,

ET SUR LA DÉTENTION DE L'AUTEUR

DANS CE CHATEAU ROYAL, DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 1780, JUSQU'AU 19 MAI 1782 (1).

Londres, ce 5 décembre 1782.

Je suis en Angleterre; il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus à la Bastille; il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être.

Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité; les innocens, parce qu'ils sont innocens; les coupables, parce qu'ils ne doivent être convaincus, jugés, punis, que suivant

(1) J'ai été obligé de faire beaucoup de notes, et plusieurs sont un peu longues : j'ai pris le parti de les rejeter à la fin, en marquant exactement les renvois qui les indiquent. Cette méthode distrait moins le lecteur; et elle rappellera un autre ouvrage, où je me suis bien trouvé de l'avoir employée *. L.

* Les remarques placées par Linguet, au bas des pages, porteront son initiale. Des chiffres romains désigneront les notes qu'il a renvoyées à la suite de ses Mémoires. Les pièces et les éclaircissemens historiques que publient les éditeurs, seront indiqués par des lettres italiques. (*Note des nouv. édit.*)

les lois, et qu'on n'en suit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la Bastille; parce que, si ce n'est en enfer peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la Bastille, et que s'il est possible de justifier l'institution de la Bastille en elle-même, dans de certains cas, il ne l'est dans aucun d'en justifier le régime. Il faut faire voir que ce régime, aussi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la justice et de l'humanité, aux mœurs de la nation, à la douceur qui caractérise la maison royale de France, et surtout à la bonté, à l'équité du souverain qui en occupe aujourd'hui le trône.

C'est par cette discussion que je vais consacrer la reprise de mon travail, et ma rentrée dans ma pénible carrière.

Les deux premiers articles semblent m'être purement personnels, et n'intéresser que moi. On verra qu'ils sont liés inséparablement avec le troisième, et qu'ils en font une partie essentielle. Ils forment ensemble un cours d'oppressions, un enchaînement d'iniquités et de douleurs, dont assurément il y a bien peu d'exemples depuis l'histoire de Job.

D'ailleurs serais-je digne de traiter le dernier si je ne commençais par éclaircir les deux autres? Si je n'étais qu'un transfuge affamé de vengeance, ou un coupable flétri du pardon, quel poids auraient mes réclamations?

Mais après avoir vu les preuves de mon innocence

on sera plus vivement frappé du tableau des horreurs dont elle n'a pu me préserver. L'intérêt augmentera encore si l'on pense que, ces horreurs, il n'y a point de Français, ni d'étrangers, de ceux qui voyagent en France, qui puissent s'assurer de ne les éprouver jamais. Les Bastilles françaises ont dévoré, elles dévorent journellement des hommes de tous les rangs et de toutes les nations. On pourrait graver, sur les avenues de ces gouffres (I), l'avis adressé aux passans sur la porte de quelques cimetières : *Hodiè mihi, cras tibi.*

Qui peut en effet se promettre d'éviter un sort dont la qualité d'héritier présomptif de la couronne n'a pu garantir un Louis XII, ni des lauriers accumulés un Condé (II), un Luxembourg; ni les vertus ou la science un Sacy, et tant d'autres; ni la morgue des compagnies de robe un Pucelle; ni les plus importans services un La Bourdonnaie; ni le droit des gens tant d'Anglais, d'Allemands, d'Italiens, dont les noms sculptés par la rage de l'ennui sur ces funestes murs, y forment de toutes parts une espèce de géographie aussi variée qu'effrayante (1)? C'est donc, pour ainsi dire, le carac-

---

(1) Louis XII n'étant encore que duc d'Orléans, et portant les armes contre Charles VIII, fut pris et renfermé dans la tour de Bourges, après la bataille de Saint-Aubin. Le donjon de Vincennes servit de prison au grand Condé pendant les troubles de la fronde; on sait qu'il disait dans sa vieillesse : *J'y suis entré le plus innocent des hommes; j'en suis sorti le plus coupable.* Le duc de Luxembourg se trouva malheureusement au nombre des personnes traduites

tère d'une épidémie redoutable à tout le genre humain que je vais déterminer ici.

Malgré la prodigieuse quantité de témoins qui ont involontairement visité ces abîmes, les détails intérieurs en sont très-peu connus. Les Mémoires de La Porte, de Gourville, de madame de Staël, n'en apprennent presque rien; du moins de ce qu'ils disent il ne résulte que la preuve d'un fait inconcevable : c'est que de leur temps ce Tartare était une espèce de Champs-Élysées auprès de ce qu'il est aujourd'hui.

Alors les prisonniers recevaient des visites. Ils se voyaient entre eux familièrement; ils se promenaient ensemble; les officiers de l'état-major parlaient, mangeaient avec eux, ils étaient pour eux

---

devant la *chambre ardente*, sous Louis XIV, pour cause de poison et de magie. Le duc de Luxembourg n'avait tout au plus à se reprocher que de l'imprudence; mais il comptait de puissans ennemis, dont il confondit la haine à Fleurus. Ce fut, dit-on, à la Bastille que Le Maître de Sacy, l'un des bons écrivains de Port-Royal, composa, en grande partie, sa traduction de la Bible. L'abbé Pucelle, conseiller au parlement, neveu de Catinat, homme austère, janséniste outré, censeur amer des actes du cardinal de Fleury, fut envoyé en exil à la suite de la lutte dans laquelle il avait engagé sa compagnie contre ce ministre. Enfin La Bourdonnaie qui avait battu les Anglais dans l'Inde, renfermé à la Bastille pour prix de ses services, en sortit après trois ans d'emprisonnement, et mourut peu de temps après. On trouvera plus bas des détails intéressans sur sa captivité.

Nous avons pensé que quelques lecteurs pourraient nous savoir gré de leur rappeler ces détails sur les prisonniers célèbres dont parle ici Linguet.

(*Note des nouv. édit.*)

des consolateurs autant que des gardiens. La Porte parle en propres termes des *libertés de la Bastille* (1) ; il donne ce nom à tous les adoucissemens que l'on vient de voir, dont jouissaient lui et tous ses compagnons d'infortune.

Et *La Porte parle du règne du cardinal de Richelieu;* La Porte était un des hommes du royaume qui devait être le moins ménagé ; le despotisme de l'impitoyable ministre était personnellement intéressé à lui arracher un secret précieux dont il était le confident, ou sa vengeance à le tourmenter. La Bastille n'avait donc point dans ce temps-là d'amertumes qu'il n'ait dû boire, ni de tourmens qu'il n'ait dû subir. Que l'on compare sa description avec la mienne (III).

Comment s'est opéré cet accroissement de barbaries ? Je l'ignore : mais une bien douloureuse expérience ne m'en a que trop appris la réalité. Tandis que tout paraît tendre dans les mœurs générales à la mollesse, plutôt qu'à la rigueur ; tandis que le prince qui règne aujourd'hui sur la France ne manifeste que des intentions bienfaisantes ; tandis que des modifications humaines ont assuré par ses ordres, dans les prisons ordinaires, des soulagemens, même aux criminels convain-

---

(1) Page 188 de ses Mémoires. On trouvera, dans les notes jointes à cette édition, les passages des Mémoires de La Porte, qui font le mieux connaître le régime de la Bastille, à l'époque où il y fut renfermé.

(*Note des nouv. édit.*)

cus, on ne s'occupe à la Bastille qu'à multiplier les supplices pour l'innocence. Ses cachots ont acquis plus d'atrocités que les autres n'en ont perdu (1).

Révéler cette incroyable dépravation, c'est, sous un prince équitable, en nécessiter la réforme; ainsi mes derniers adieux à ma patrie sont encore

---

(1) L'auteur de *la Bastille dévoilée*, en faisant la même remarque, y ajoute les réflexions suivantes (2[e] livraison, page 55):

« En cherchant la première cause de ce changement, la plus » probable qui se présente à nous est celle-ci : La plupart des » prisonniers de la Bastille étaient autrefois des prisonniers d'État; » ils n'étaient qu'ennemis du gouvernement; c'étaient des gens considérables punis, ou mis seulement en lieu de sûreté par ordre du » roi lui-même. Mais sous le dernier règne ces prisonniers étaient » communément, non les ennemis du gouvernement, mais des » particuliers de toute classe, qui ne pouvaient être haïs du roi, » vu qu'il ne les connaissait pas, mais qui étaient haïs d'un ministre, ou de l'ami d'un ministre, ou du protégé d'un ministre. » De cette différence dans les motifs de l'emprisonnement, a dû » en résulter une très-grande dans le traitement. La haine est » cruelle; mais un prince qui veut empêcher un factieux de nuire, » se contente de l'enfermer; il est bien moins porté à la dureté » envers lui que ne l'est un ministre qui, en le faisant arrêter, se » livre à une inimitié personnelle. Il y avait cependant dans les derniers temps quelques heures d'adoucissement, d'autant plus remarquables qu'elles étaient plus rares. Les derniers prisonniers » bretons y furent traités avec beaucoup de ménagemens. Après les » deux premiers jours de leur détention on les réunit : ils vivaient » presqu'en famille; l'on poussa la déférence pour eux jusqu'à leur » placer un billard dans la chambre du major où ils allaient se » récréer. »

Les dernières paroles de ce passage exigent une explication. La Bretagne vit éclater, en 1788, des troubles précurseurs de la révolution. L'esprit de résistance à l'autorité se manifesta princi-

un service que je lui rendrai; mon dernier hommage au roi vertueux qui la gouverne sera pour lui une occasion de plus de faire le bien qu'il aime et qu'il cherche.

Mais, cette révélation, n'y a-t-il rien qui me l'interdise? Tous les objets que je traite ici, puis-je les traiter sans scrupule? Puis-je, en conscience, mettre le public dans le secret des terribles mystères auxquels le 27 septembre 1780 m'a initié.

Les gardiens de la Bastille n'ont pas à la vérité à leur disposition les eaux du Léthé, pour détruire, dans la mémoire de leurs victimes, le souvenir de leurs cruautés; mais ils essaient d'y suppléer. Le despotisme, qui fait du silence un des tourmens de la Bastille quand on y est, tâche d'en faire un devoir religieux quand on en sort; on force tous les Jonas qu'elle revomit à jurer *qu'ils ne révéleront*

---

palement dans la noblesse. « Voici, dit M. Lacretelle, tome VI, pag. 259 de son Histoire de France pendant le dix-huitième siècle, un arrêté que signèrent plusieurs des membres de cet ordre: « Nous soussignés, membres de la noblesse de Bretagne, déclarons infâmes ceux qui pourraient accepter, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans l'administration des états, des places qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province. » La noblesse nomma ensuite douze députés pour aller faire au roi de sévères représentations contre les édits qui leur paraissaient violer les priviléges et la constitution de la Bretagne. A peine furent-ils arrivés, que Brienne les fit arrêter. » Ce sont ces prisonniers dont il est question dans la note ci-dessus; et le prince qui portait des adoucissemens dans le régime de la Bastille, était Louis XVI.

(*Note des nouv. édit.*)

jamais rien, ni directement, ni indirectement, de ce qu'ils ont pu y apprendre ou y souffrir (1).

C'est un magistrat dans le costume consacré en apparence à la justice (IV); ce sont des militaires décorés du gage apparent d'un service pur (V), et d'une vie dévouée à la défense des citoyens, qui président à ce dernier acte d'une oppression dont ils ont été les instrumens. On montre au demi-ressuscité la porte qui seule peut le rendre à la vie, à demi-ouverte, et prête à se refermer s'il hésite : on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence, le parjure ou la mort.

Hommes sensibles de toutes les nations, casuistes rigides qui savez ce que l'honneur et la délicatesse prescrivent, prononcez. Ma plume doit-elle être liée, parce que mes mains l'ont été injustement? Non sans doute; vous me criez d'une voix unanime que l'infraction de cet engagement ignominieux n'est pas un parjure; que le crime est de l'exiger, et non pas de le rompre.

Vous avez absous le célèbre Dellon d'avoir brisé ce frein fabriqué par une inquisition religieuse, qui, ayant précisément les mêmes principes que celle-ci, emploie les mêmes ressources pour en en-

---

(1) Voyez, dans les éclaircissemens historiques sur les Mémoires de Linguet (*a*), les modèles d'ordre d'entrée et de sortie, en usage à la Bastille. Ce dernier modèle contient en effet la promesse dont il est ici mention.

(*Note des nouv. édit.*)

sevelir la honte et le scandale (1). Vous vous réunissez tous pour renouveler et consacrer à jamais cet axiome précieux à la société, cet axiome dont l'oubli donnerait trop d'avantage aux méchans armés du pouvoir, que le serment a été institué pour garantir les conventions légitimes, pour assurer l'observation des lois, et non pour défendre, pour aider à perpétuer les abus qui les enfreignent.

---

(1) Dellon, Français, et médecin de profession, voyagea long-temps dans les Indes orientales. Dénoncé à l'inquisition de Goa, il ne sortit des prisons du saint-office, qu'après avoir promis de garder le secret sur tout ce dont il avait été le spectateur ou la victime. De retour en France, il publia ses voyages, et des détails écrits avec modération sur les circonstances de sa captivité; 2 vol. in-12, 1709.

(*Note des nouv. édit.*)

§ I.

ON M'A FAIT UNE NÉCESSITÉ DE REVENIR EN ANGLETERRE.

Après ce qui s'était passé en 1777 entre M. le comte de Vergennes et moi, ce ministre était, de tous les politiques de l'Europe, celui avec lequel je devais avoir le moins de relations. Cependant, à l'approche de la rupture entre la France et l'Angleterre, en mars 1778, comptant sur la réputation de délicatesse personnelle et de probité privée qu'il s'est faite, j'ai cru pouvoir hasarder de lui écrire, pour lui communiquer ma répugnance à rester dans un pays qui allait devenir ennemi du mien; je lui demandais si, en changeant de séjour, par un principe aussi patriotique, je n'aurais pas à craindre de nouvelles persécutions de la part du ministère de France; je finissais par ces mots :

« Je sens bien que les circonstances ne me per-
» mettent pas d'espérer pour le présent des répa-
» rations; mais mon cœur se contenterait de celle
» que le public me fait, si en me transplantant je
» pouvais compter sur du repos, et j'y compte-
» rais *si j'avais votre parole pour gage*.
» Je vous demande pardon si, malgré mon in-
» nocence bien et peut-être trop bien prouvée,

» je crois devoir prendre des sûretés; mais tel est
» le malheur de ma position, et j'ose croire que
» vous ne m'en saurez pas mauvais gré. Si je me
» défie du ministère, vous voyez combien j'ai de
» confiance dans le ministre. »

Le 20 du même mois M. le comte de Vergennes m'a répondu en ces termes : « Vous me faites part, » Monsieur, etc. M. le comte de Maurepas, au-» quel j'en ai fait part, *approuve fort cette résolu-» tion;* et il m'*autorise* à vous mander que vous » pouvez bannir *toute inquiétude de ce côté-ci*.... » Je crois, Monsieur, qu'avec cette assurance vous » pouvez prendre le parti que vous jugerez le plus » convenable. *Je ne vous la donnerais pas, si je » ne devais la regarder moi-même comme très-cer-» taine.* »

Le 7 avril suivant, j'ai demandé à M. le comte de Vergennes de nouveaux éclaircissemens : j'ai fait un nouveau sacrifice, plus pénible peut-être, et, j'ose le dire, plus noble encore que celui de mon séjour (VI). M. le comte de Vergennes m'a répondu le 23 : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre, » sur laquelle je ne puis que vous confirmer ce » que je vous ai marqué par ma précédente. Elle » vous annonce, tant de la part de M. le comte » de Maurepas que de la mienne, une *sûreté en-» tière pour votre personne* dans le nouveau domi-» cile que vous vous proposez de prendre. Je vous » en renouvelle bien volontiers l'assurance, et » celle de *vous laisser le maître de continuer vos*

» *travaux littéraires*, étant bien persuadé que le » roi, la religion, ni l'État n'y seront point atta- » qués. »

Sur cette sauve-garde bien solennelle, comme on le voit, bien authentique et sans conditions, j'ai quitté l'Angleterre. Je me suis fixé à Bruxelles. J'ai fait plusieurs voyages en France en 1778, en 1779; j'ai vu les ministres; les Annales ont continué d'avoir un cours aussi libre qu'honorable; la littérature, j'ose le dire, n'a point produit d'ouvrage où le roi, la religion, l'État, aient été plus scrupuleusement respectés.

Cependant, le 27 septembre 1780, ayant été attiré à Paris par une suite de trahisons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me suis vu arrêté en plein jour, avec un opprobre réfléchi et combiné, plongé dans des cachots destinés uniquement, en apparence, aux ennemis du roi, de la religion ou de l'État, et livré dans ma personne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des geôliers barbares, des calomniateurs sans frein, des suppôts avides et des agens infidèles peuvent se permettre d'indignités (1).

Après vingt mois passés sans aucune sorte d'adoucissement ni d'explication, ma captivité a paru

(1) Quelquefois les arrestations se faisaient avec beaucoup d'éclat: celle de Linguet fut de ce nombre. Le plus souvent on les enveloppait du plus profond mystère. Dans certaines circonstances on conservait, en s'assurant des prisonniers, toutes les formes des plus exactes bienséances. Un pauvre domestique y fut trompé

finir le 19 mai 1782; et elle n'a fait réellement que changer de forme. Le lieutenant général de police de Paris, venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étais plus prisonnier, m'a notifié que j'étais exilé. Il m'a remis un ordre qui me reléguait dans un petit bourg à 40 lieues de Paris, avec défense d'en désemparer *à peine de désobéissance*.

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer sur le motif de l'exil que sur celui de la prison; quoique j'eusse les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partait du ministère et non pas du roi, je n'ai pas refusé de me soumettre. J'ai demandé seulement deux grâces bien simples : l'une, la permission de rester à Paris, au moins jusqu'à ce que j'eusse recouvré les forces nécessaires pour m'en

d'une manière assez plaisante. Il servait un M. *Le Fort*, vivant en chambre garnie avec une Anglaise fort jolie, et qu'il avait enlevée à sa famille. Un soir, un exempt de police se présente pour arrêter *Le Fort* et la fugitive. Le carrosse était à la porte, et comme les prisonniers ne faisaient aucune résistance, la chose de part et d'autre se passa avec autant de politesse, que s'il se fût agi d'une visite à faire, ou d'une partie de plaisir. Ils se placent dans la voiture; trompé par l'apparence, le laquais monte derrière : elle roule et ne s'arrête que dans les cours de la Bastille. On descend; le domestique se présente comme à l'ordinaire à la portière. *Eh! qui es-tu donc, toi?* lui dit l'exempt de police qui ne l'avait point encore aperçu. — *Je suis le laquais de monsieur.* — *Oh! oh! puisque tu es entré ici, tu y resteras.* Il y resta, dit-on, plusieurs années en effet, et n'en sortit que pour entrer au service dans un régiment de dragons.

Voyez les *Remarques historiques sur la Bastille*. Londres, 1783.

(*Note des nouv. édit.*)

éloigner, et tiré, des mains plus que suspectes qui se trouvaient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il fallait pour y vivre; l'autre, d'aller à Bruxelles passer quelques jours, pour y mettre fin à la confusion qui depuis deux ans consumait le reste de ma fortune.

De plus, n'ayant recouvré l'existence qu'avec un nouveau présent à faire à ma patrie; ayant à constater par l'expérience une invention très-précieuse; à réaliser pour l'utilité publique un nouvel usage de la lumière, imaginé dans un temps où je ne la voyais pas; la confiance qui me faisait espérer la modification, et même la révocation de mon exil, était assurément fondée.

La curiosité m'a obtenu un court délai sur le premier point, et je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience : elle a réussi (VII). Le jour même on m'a dit : *Partez pour Réthel et n'en désemparez pas;* quoique, pour obtenir la permission d'aller à Bruxelles, je donnasse verbalement, et par écrit, ma parole de revenir sur-le-champ; quoique depuis un mois je n'eusse cessé de renouveler la promesse déjà offerte du fond de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire, de *ne plus écrire que d'après les vues du ministère de France*, mais de ne plus écrire du tout, si on l'exigeait; de me renfermer dans un silence absolu, pourvu qu'en échange de ce sacrifice on me rendît au moins les droits ordi-

naires de citoyen (VIII); pourvu qu'en me résignant, puisqu'on le voulait, à cesser d'être utile à la société, on cessât de me traiter plus rigoureusement que tant d'hommes qui lui sont à charge. Je mettais même dans ces instances et ces offres une douceur, une soumission, qui scandalisaient presque les témoins impartiaux, et ont persuadé à quelques-uns qu'enfin mon cœur avait fléchi, ou ma tête cédé, sous l'excès de l'infortune.

Ils se trompaient : ma conduite en ce moment n'était pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occasions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat sans avoir épuisé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Je méditais un voyage de plusieurs années : après avoir porté mon hommage aux pieds d'un prince qui donne à tous les princes de si nobles leçons par son exemple, et qui rend au trône des Césars un éclat qu'aucun trône n'a eu depuis longtemps (1), mon dessein était de passer en Italie, et d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monumens des siècles passés ce que j'ai souffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du ministère de France ne m'a pas été laissé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnait pas de ne m'être point piqué d'une obéissance parfaitement littérale; et que, par les embûches

(1) Joseph II.

dressées sur la route, le chemin de l'Italie redeviendrait infailliblement pour moi celui de la Bastille.

Comme cet avis me venait de la même main qui m'avait prévenu de la *première lettre-de-cachet* (car j'en avais été prévenu, mais j'avais refusé d'y croire), je n'ai pas pensé qu'il fût sage d'en braver une seconde. J'ai mis entre ces largesses du ministère de France et moi une distance qu'elles ne franchissent point. Mes vrais protecteurs, ceux qui ont contribué à mon salut, ne seront pas fâchés sans doute que j'aie pris des précautions sûres pour conserver le fruit de leur amitié. Si les autres en marquaient du ressentiment, ils achèveraient de prouver combien elles étaient nécessaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes et impartiaux : Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire?

Qu'on daigne réfléchir un moment sur les circonstances qui ont accompagné et suivi la restitution de ma liberté. Quoi ! à l'ordre de sortir de Paris où j'avais les affaires les plus pressantes, on joint la défense de me rendre à Bruxelles où des intérêts non moins précieux m'appelaient? L'unique réponse à mes prières, à mes offres, à mes humiliations même, pour obtenir la dispense d'une de ces deux injonctions, c'en est une troisième, qui me condamne, après une inaction, une mort de deux années, à continuer de végéter au fond

d'un bourg inconnu, dans une oisiveté aussi ruineuse que fatigante ! Ce sont là les faveurs, les grâces qui succèdent à une oppression sans exemple dans toutes ses parties !

Quel pouvait en être l'objet ? De me punir ! Eh, de quoi ! Quel était mon crime ? Me l'avait-on dit ? me le disait-on ? La tardive justice que l'on venait enfin de me rendre prouvait assez mon innocence. Qui croira que, si l'on avait pu fabriquer l'ombre d'un prétexte pour motiver des chaînes éternelles, on eût brisé celles dont on m'avait chargé sans motif ? Un coupable convaincu, condamné, peut bien recevoir comme une faveur la diminution de son supplice ; mais un innocent !

Devais-je regarder ce caprice du ministère comme une attention paternelle ? Sans doute il ne prétendait pas me traiter comme on traite ces affamés qui ont long-temps souffert de la disette. Un médecin sage ne leur rend que peu à peu les alimens dont une trop grande quantité risquerait d'abord de les étouffer. Mais probablement on ne craignait pas de même pour moi l'effet subit du grand air ; on n'avait pas la délicatesse de ne me remettre au régime de la liberté qu'insensiblement, afin qu'il me fût plus salutaire.

Si cette diète politique avait un objet, ce n'est pas à moi qu'on voulait qu'elle épargnât des dangers. Ce qu'elle était destinée à prévenir, c'est l'explosion de ces soupirs accumulés pendant deux ans de désespoir ; ce sont les premières aspirations

d'un cœur déchiré pendant cet espace avec un sang-froid si barbare et une injustice si tranquille. Ce sont mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie ; contre des attentats dont les suites en abrégeront le reste; contre des traitemens qui n'ont jamais eu d'exemple, qui n'en auront jamais peut-être, même à la Bastille (IX). Voilà ce que l'on redoutait.

Ceux que ma retraite et mon indépendance actuelle alarment, peut-être avec raison, ne manqueront pas de s'armer du seul prétexte apparent qui puisse servir leur malignité. Ils m'accuseront d'*ingratitude* et de *révolte*. Ils diront que si ma conduite passée n'offre point de *crime d'État*, le choix de mon asile présent en est un. L'effort qu'ils ont rendu indispensable, ils le peindront comme une évasion criminelle; ils produiront comme une preuve de la justesse des pressentimens qu'ils opposaient à la restitution de ma liberté, l'usage qu'ils m'ont forcé d'en faire, et l'emploi d'une faculté *qu'on aurait pu*, diront-ils, se dispenser de me rendre.

Qu'on eût pu s'en dispenser, il n'y a pas de doute. Quand on a la force en main, ce qu'on ravit sans droit on est maître de le garder toujours : rien de plus clair. Mais ce n'est pas là de quoi il s'agit.

Il est question seulement de savoir, d'un côté, si, parce qu'une captivité sans cause n'a pas été sans terme, j'ai dû me soumettre aveuglément à

la continuation d'une rigueur constamment inique dès son principe; et de l'autre, si ayant apprécié ce que valait une prohibition révoltante, à laquelle il est impossible de supposer que le roi ait eu part, j'ai pu me croire en sûreté ailleurs qu'ici contre un despotisme ministériel qui n'avait pas respecté une sauve-garde solennelle émanée de lui-même.

Dans les circonstances où je me trouvais, le choix de ma retraite était-il libre? Ai-je pu, ai-je dû balancer entre la Bastille et l'Angleterre? Après avoir quitté sans honte, avec gloire peut-être, cette nation généreuse, n'ai-je pas pu sans remords revenir implorer sa protection?

---

§ II.

QUE MA DÉTENTION N'A EU AUCUN MOTIF FONDÉ.

Bien justifié sur le reproche d'ingratitude ou de révolte dans l'usage de ma liberté recouvrée, il ne m'est pas permis de laisser subsister le moindre nuage sur les causes qui me l'ont fait perdre, ou plutôt sur le fait précis qu'il n'y en a eu aucune capable de motiver l'abus de pouvoir dont cette perte a été le fruit. Je dois cette courte discussion à moi-même, à mes amis, à la confiance des hommes honnêtes, qui, jugeant de mon ame par la leur, m'ont toujours défendu sur la seule conviction de mon innocence. Il faut leur prouver que ce pressentiment ne les trompait pas.

Ma réputation a été trop long-temps livrée à la rage de mes ennemis, qui ne craignaient pas de réponse, à la licence des gazetiers, justifiée il est vrai par l'appareil et la rigueur de ma détention. Comment se persuader que, sous un gouvernement qui n'est point atroce, et surtout sous un roi dont les bonnes intentions sont connues, un traitement si sévère n'eût pas des motifs proportionnés?

Il est inconcevable qu'il existe un ministère capable d'une cruauté aussi soutenue, aussi raffinée, d'une hypocrisie aussi profonde; il l'est que des

hommes occupés, ou censés occupés des affaires publiques les plus importantes, trouvent le temps de combiner une si honteuse fraude; qu'ils se liguent ainsi pour en imposer à la fois au prince qui les honore de sa confiance, et au public, témoin de leurs démarches; qu'ils se confédèrent pour perdre, par de semblables manœuvres, qui? un simple particulier, un homme irréprochable, dont l'unique faute était d'avoir trop aimé sa patrie, et pris trop de confiance dans leurs paroles. Mais ce fait est plus vrai encore qu'étonnant.

Voici plus, voici qui achèvera de lever toute espèce de doute : on n'a cessé de me dire à la Bastille, que ma détention était émanée de la volonté directe et immédiate du roi; que je n'étais pas un homme assez obscur pour qu'on eût hasardé un coup d'autorité contre moi sans son aveu; c'est cette barrière sacrée que l'on n'a cessé d'opposer à mes efforts pour découvrir, pour entrevoir au moins les motifs si soigneusement cachés de ma détention. Cet aveu, cette volonté ont donc eu pour principe des délations quelconques, des griefs articulés et précis.

Eh bien! calomniateurs audacieux, qui auriez réussi à m'enlever l'estime du protecteur que la nature et la Providence m'avaient donné, c'est à ses pieds que je vous cite; je vous dénonce à son ame honnête et franche que vous avez trompée. Si vous lui avez rien dit qui ait pu rendre un instant suspect mon amour pour sa personne, mon dévouement à ses intérêts, mon aversion, mon horreur

pour toute espèce de manœuvre en général, et surtout pour celles qui auraient eu un but opposé, je le déclare en termes formels, vous avez dit autant de mensonges que de paroles.

Et ne vous flattez pas d'échapper à mes instances sous ce voile si souvent profané du respect dû aux *secrets de l'Etat;* ne vous abusez pas en espérant qu'il cachera les ressorts de votre despotisme frauduleux, comme la Bastille en cache les résultats. Non; je vous poursuivrai jusque dans cet asile que vous souillez; je ne cesserai d'y faire retentir ces mots terribles pour vous, et auxquels le monarque équitable à qui je les adresse ne sera peut-être pas insensible: «Vous l'avez trompé; ma conduite et ma » plume ont toujours été pures comme mon cœur. »

Mais mes écritures privées ont-elles été aussi intactes que mes actions publiques? N'ai-je pas commis quelque imprudence intérieure, quelque indiscrétion secrète qui ait pu justifier l'animadversion du gouvernement? N'ai-je pas choqué quelque homme puissant, au rang de qui l'on ait cru devoir une réparation? Voilà la dernière ressource de mes persécuteurs : et c'est aussi le dernier trait de la fatalité qui me destinait à être un modèle d'oppression passive dans tous les genres.

N'est-il pas étrange, après ce que j'ai souffert de la rage des corps, de la prévarication des hommes en place, que je sois obligé de me justifier sur un pareil sujet; de rendre compte de tous les soupirs que l'indignation a pu m'arracher, de toutes les

convulsions que la douleur a pu me causer? Mais il faut bien me prêter à cette énumération, d'abord parce qu'elle achèvera de dévoiler toute l'horreur, toute la lâcheté des manœuvres dont j'ai été la victime.

Le seul grief de l'espèce dont il s'agit qui m'ait été communiqué, celui qu'on m'a présenté comme l'unique cause de ma détention, c'est une lettre à M. le maréchal de Duras (1). Je ne prétends pas la justifier, et la discussion en serait fort inutile; mais c'était une lettre particulière, et qui ne concernait en lui que le particulier; une lettre provoquée, nécessitée même, par des procédés plus répréhensibles qu'elle n'était violente; une lettre secrète, que je n'ai pas nié d'avoir écrite, parce que je ne sais pas mentir, mais que M. le maréchal de Duras, au moins dans le public, a toujours nié d'avoir reçue; une lettre dont il a toujours affirmé ne s'être pas plaint, dont

---

(1) Voici ce que disent à ce sujet les Mémoires de Bachaumont, dont le style, dans ce passage, paraît, comme en tout le reste, aussi étranger au bon goût qu'à tout sentiment des convenances. « On assure que c'est au maréchal duc de Duras seul que » Me Linguet doit sa catastrophe, effet de la vengeance implacable de ce grand seigneur outré. Le sieur Le Quesne (li- » braire de Linguet) rapporte qu'ayant été plusieurs fois solli- » citer M. le duc de Duras, pour le calmer, il l'avait toujours » trouvé furieux, et d'autant plus furieux, qu'il déclarait avoir » été le partisan, l'admirateur, le défenseur du journaliste, au » point qu'il se serait rendu le colporteur de ses feuilles; mais » qu'il le tuerait, s'il le tenait en sa possession. » *Mém. de Bach.*, tome XX, page 301.

Voyez plus bas la note de Linguet, sous le n° XI.

en effet il s'est si peu plaint qu'on n'a pas pu m'en représenter l'original, malgré mes réquisitions, et qui par conséquent, dans tous les cas, ne pouvait devenir le fondement ni d'une procédure, ni d'une punition quelconque; une lettre enfin sur laquelle ma réponse, quand on m'a demandé si je l'avais écrite, aurait dû faire rougir la haine et désarmer la vengeance (X).

Quelle qu'elle fût, il est évident que l'éclat seul aurait pu la rendre criminelle, et elle n'en avait pas eu. Quelle qu'elle fût, quand même elle aurait été publiée avec autant de scandale que ma détention en a produit, ce n'était pas *un crime d'État*. Quelle qu'elle fût, assurément elle n'aurait pas justifié vingt mois de Bastille (1), et une continuité du traitement le plus atroce dont cette enceinte infernale ait jamais été le théâtre.

On sera curieux, je le sens bien, de connaître

(1) En 1783, il parut à Londres une brochure intitulée: *Observations sur l'Histoire de la Bastille publiée par M. Linguet.* Cette brochure contient, sur le passage qu'on vient de lire, les réflexions suivantes: « *Quelle que fût cette lettre*, dit M. Linguet, *quand elle » aurait été publique, ce n'était pas un crime d'État qui méritât » vingt mois de prison.* Ici l'auteur des Mémoires se trompe, il » veut dire vingt ans. Si un geste, si un signe, si un mouvement » de main peut attirer cette détention, à plus forte raison une » lettre offensante, un libelle peut mériter ce châtiment. La loi » distingue ici les cas. C'est la distance qu'il y a du rang de celui » qui écrit la lettre à celui qui la reçoit, qui fixe la nature de la » punition. Entre deux seigneurs du même rang l'épée égalise l'offense; mais lorsqu'il y en a un d'une basse extraction, la prison » supplée à la satisfaction. » Page 71. (*Note des nouv. édit.*)

cette pièce aussi fatale que mystérieuse; et, si je n'étais sensible qu'au désir de la vengeance, je la publierais. Mais je respecte encore ici même les intentions du roi; dès que ma lettre a pu lui déplaire, je l'abandonne, j'en fais le sacrifice au jugement qu'il en a porté, sans attacher d'autre prix à ce dernier hommage que la satisfaction de l'avoir rendu (XI).

Mais il en existe une autre dans les bureaux ministériels de France, qui a peut-être plus contribué encore que la précédente à mon infortune : celle-là on s'est bien gardé de la remettre sous les yeux du roi; et en effet elle m'aurait garanti de tout, si elle avait pu y paraître. On ne me l'a jamais rappelée; mais, comme je ne doute pas qu'elle n'ait influé beaucoup plus que l'autre sur la résolution du ministère; comme il est évident qu'en se servant de la première pour aigrir l'esprit du roi, on a eu la discrétion de lui cacher la seconde, qui n'avait pu aigrir et alarmer que ses ministres, je crois qu'il est de mon devoir de la consigner ici.

Elle est du lendemain de celle à M. le maréchal de Duras; elle était adressée à M. Le Noir, lieutenant de police, par les mains de qui passaient les Annales pour se rendre dans celles du distributeur.

Bruxelles, 8 avril 1780.

« Monsieur,

» Après avoir donné ma lettre d'hier à une in-
» dignation trop légitime, je vais faire encore

» quelques efforts au nom de la justice et de la
» raison, quoique j'aie appris à mes dépens com-
» bien elles ont peu de pouvoir en France contre
» les manœuvres et le crédit. Voici un court Mé-
» moire, que je vous prie de remettre sous les
» yeux des ministres : on ne manquera pas de dire
» encore, que *c'est ma mauvaise tête;* mais il me
» semble que ce sont mes bonnes raisons.

» Je ne puis concevoir que M. le maréchal de
» Duras veuille encore de l'éclat. J'avoue qu'on
» ne peut rien ajouter à ce que M. le comte Des-
» grée lui a dit : mais c'est quelque chose que de le
» répéter, et de faire observer au public que M. le
» maréchal n'en a pas obtenu satisfaction. Il me
» semble qu'à sa place c'est surtout le bruit qu'il
» faudrait éviter ; il va en faire plus qu'il n'en a
» fait de sa vie.

» Quoi qu'il en soit, je ne puis que vous répéter
» ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire plusieurs
» fois sur ma répugnance à retomber dans toutes les
» tracasseries passées, sur le désir ardent que j'ai
» de n'y être plus exposé; mais en même temps
» sur le courage avec lequel je les soutiendrai. Il
» m'en coûtera ma fortune; mais je suis accou-
» tumé aux sacrifices.

» On a arrêté à Paris le débit des numéros LIX
» et LX des Annales : ces numéros n'ont rien de
» répréhensible à beaucoup près. Je ne suppose
» pas que les intérêts du très-ridicule neveu de
» M. de Leyrit (XII) entrent pour rien dans cette

» suppression. Il ne s'agit donc que d'épargner à » M. le maréchal de Duras le désagrément d'une » réflexion fâcheuse sur son affaire; mais n'est- » elle que dans ce numéro, ou plutôt n'y est-elle » pas adoucie, du moins à l'avantage du comman- » dant (1)?

» Quand deux hommes faits par leur nom et » leur état pour donner l'exemple de la probité » dans les actions, et de la délicatesse dans les » paroles, s'accusent réciproquement, à la face de » l'Europe, de friponnerie, de larcins de toute » espèce, en articulant les mots; qu'ils s'adressent » à un tribunal réglé pour obtenir réparation, » justice, et que ce tribunal laisse la chose in- » décise, il commet au moins une prévarication, » et peut-être deux. S'il y a un coupable, c'est » un scandale qu'il ne soit pas puni; s'il n'y en » a pas, c'en est un bien plus fort que l'arrêt » étende les soupçons au lieu de les détruire, et » flétrisse deux innocens au lieu de les absoudre. » Voilà tout ce que j'ai dit : c'est sur les juges que » tombe ma remarque. Le public n'a pas été aussi » indulgent.

» Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai » éprouvé aucune tracasserie (XIII); et j'ai écrit » des choses bien plus fortes. C'est cependant sur » le plan conçu, rédigé, exécuté en Angleterre,

---

(1) Voyez la Notice sur la vie de Linguet.

(*Note des nouv. édit.*)

» et bien connu en France, que les conventions » ont été formées entre le public de France, les » postes de France, et moi. C'est d'après ce plan » que les souscriptions ont été ouvertes et reçues; » que la distribution de l'ouvrage a été autorisée; » que le roi a accepté les exemplaires que je lui » ai adressés directement; on n'a pas mis pour » condition, que je respecterais les lâchetés des » maréchaux de France, si quelqu'un d'eux en » commettait, ou les prévarications des tribunaux. » On n'en a mis aucune; je n'en aurais pas accepté.

» Je n'ai jamais entendu me soumettre à aucune » espèce de censure : au contraire, j'ai protesté » hautement, j'ai imprimé plusieurs fois, que je » n'aurais jamais d'autre censeur que ma propre » délicatesse (1). Je n'ai pas dit un mot qu'elle » puisse désavouer. D'où viennent donc les en- » traves auxquelles on prétend me soumettre?

» En repassant la mer, j'ai changé de lieu, mais » non pas de cœur : j'ai fait sans regret le sacrifice » de ma fortune; je ne ferai pas celui de mon indé- » pendance, ni des prérogatives auxquelles un ac-

---

(1) Cette déclaration pouvait bien être un des griefs dont on avait à se plaindre. D'autres que Linguet avaient été renfermés avant lui à la Bastille, pour infraction aux règlemens sur la censure. On trouve sur le registre des écrous de l'année 1732, la note suivante : « Pierre-Charles Émeri, imprimeur, pour avoir imprimé » un écrit intitulé *la Genèse*, qui n'est nullement conforme au » manuscrit qui avait été approuvé par M. l'abbé Le Rouge. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison, page 81.

(*Note des nouv. édit.*)

» cord solennel m'a donné droit. On peut me punir
» de mon amour pour la France, de ma confiance
» au ministère de France, de mon dévouement en
» tout sens pour ma patrie; on peut me déter-
» miner, à force de dégoûts, à cesser d'écrire;
» on ne me réduira jamais à écrire en esclave. De
» toutes les indemnités que le gouvernement de
» France me doit, la franchise de ma plume est,
» ce me semble, la moins coûteuse, et j'ose le
» dire, la plus utile pour lui... »

Voilà, je n'en doute pas, et je n'en ai jamais douté, quoique je n'en aie jamais parlé, la véritable cause de mes infortunes; voilà ce qui a décidé le ministère de France à saisir l'occasion de se venger : il n'avait pas pu refuser à la hauteur, à la netteté de ma conduite, lors de ma sortie d'Angleterre, la parole solennelle dont j'ai parlé; il n'avait pas pu trouver depuis même de prétexte pour la violer.

D'ailleurs je dois à la mémoire de M. le comte de Maurepas cette justice ; il n'était ni vindicatif, ni implacable; occupé uniquement de perpétuer son repos et son crédit, il ne cherchait point d'autre jouissance. Ce que les Annales avaient de gai, il s'en amusait; le sérieux, il ne s'en inquiétait guère; peut-être même trouvait-il plaisant que ce fût lui qui eût l'air de me protéger (1).

(1) M. de Maurepas se trouve peint précisément sous les mêmes traits par l'honorable pair à qui la France et les lettres sont rede-

Mais, quand on eut, pour arracher le consentement du vieillard, la lettre du 8 avril, que l'on ne montrait qu'à lui, et qu'il fut aisé de lui faire prendre pour des menaces; quand on eut, pour prévenir l'esprit du jeune roi, l'autre lettre qu'on ne montrait aussi qu'à lui, avec ce qu'on y a joint sans doute, et qui ne se disait également qu'à lui, il a été facile de fabriquer l'ordre qu'on avait désespéré peut-être jusque-là de se procurer. On ne pourra pas douter que les choses ne se soient ainsi passées, si l'on songe que la lettre à M. Le Noir est du 8 avril 1780, et la lettre-de-cachet du 16 du même mois.

---

vables d'un ouvrage bien intéressant, l'*Essai sur la vie, les opinions et les écrits de M. de Malesherbes*. « M. de Maurepas, dit » M. le comte Boissy-d'Anglas, était doué d'un esprit très-agréable » et fort piquant, mais c'était l'esprit d'un homme du monde, » plutôt que celui d'un homme d'État.... Il avait été ministre sous » Louis XIV et sous la régence, et exilé pour avoir déplu à » madame de Pompadour et blessé le roi par quelques propos » indiscrets. Son caractère était frivole, insouciant, indécis ; il » joignait à la légèreté, même à l'étourderie d'un jeune homme, » l'égoïsme et la faiblesse d'un vieillard.... Il ne mettait de suite » à rien, excepté à ce qui le touchait personnellement, car alors » il était aussi ferme et aussi persévérant qu'un autre ; l'intérêt du » roi l'occupait peu, celui du trône encore moins : il n'avait d'autre » ambition que de conserver son influence. »

M. Le comte Boissy-d'Anglas ajoute en note des détails qu'on nous saura gré de conserver ici, parce qu'ils sont piquans, et qu'ils justifient cette assertion de Linguet, que M. de Maurepas avait toujours eu plutôt l'esprit tourné à la plaisanterie, que le cœur porté à la vengeance.

« Il avait été en opposition (dans sa jeunesse) avec madame de

Mais cette même date amène une bien autre conséquence : la seule idée en fait encore tressaillir ma main; et c'est avec autant d'horreur que de saisissement que je vais la développer.

Le 16 avril 1780, je n'étais pas en France, j'étais le maître de n'y jamais rentrer : si mon aveugle fanatisme pour ma patrie, si ma confiance, plus folle encore qu'aveugle, dans une promesse de ministres français, jointe à mille trahisons, comme on le verra plus bas, ne m'avait fait négliger des avis trop sûrs, je n'y serais jamais rentré. La lettre-de-cachet n'aurait donc jamais eu d'exécution. On forgeait donc cette foudre au

---

» Châteauroux (maîtresse de Louis XV), qui le traitait avec un » grand mépris, et qui ne l'appelait que M. *Faquinet*. On a prétendu qu'il l'avait fait empoisonner ; mais c'est un de ces faux » bruits qui ne reposent sur rien, et dont tout démontre la fausseté. » La conduite ultérieure de M. de Maurepas, son caractère qui » n'était ni vindicatif ni méchant, mais essentiellement doux et » frivole, ne permettent pas de concevoir à cet égard le moindre » soupçon....

» Du reste, M. de Maurepas avait alors, comme dans sa vieillesse, » un grand empressement à dire des choses plaisantes. On raconte » qu'au moment où il partait pour son exil, un homme qui sollicitait quelque chose de son ministère, et qui ignorait sa disgrâce » ainsi que le motif de son voyage, s'approcha et lui dit : *Monseigneur, permettez que je vous dise encore un mot de ma demande,* » *au moment où vous allez vous mettre en route. — Ce n'est pas en* » *route que je suis, Monsieur,* lui dit M. de Maurepas en l'interrompant, *c'est en déroute.* Celui qui prend aussi gaîment son » parti dans une aussi cruelle disgrâce, peut fort bien faire de mauvais couplets contre la maîtresse du roi ; mais il ne l'empoisonne pas. » (*Note des nouv. édit.*)

hasard, et sans savoir si jamais elle produirait son effet. Le ministère de France a donc de ces réserves meurtrières; il a des magasins où il dépose ces instrumens de sa vengeance, et il attend paisiblement, comme un chasseur à l'affût, que la proie vienne s'offrir d'elle-même au coup qu'il veut lui porter.

Il y a plus : il imite le manége de ce chasseur dans ses préliminaires, comme dans son objet. Vingt perfidies plus lâches les unes que les autres ont été multipliées successivement pour me déguiser le piége que l'on venait de placer sur ma route. Le seul cours rendu à la publicité des Annales, immédiatement après le 16 avril, n'en est-il pas une de la plus criminelle espèce ?

Quoi ! l'on continuait à répandre dans le public, sous la garantie de l'autorité royale, un ouvrage dont l'auteur était proscrit secrètement, et dévoué par les ministres à l'opprobre, aux rigueurs réservées pour les ennemis du roi et de l'État ! On continuait à le recevoir pour le remettre au roi ; on le lui remettait ; on feignait d'applaudir aux marques de satisfaction dont il continuait de l'honorer; on avait soin de m'en informer ! On faisait ainsi servir un nom sacré à faciliter le succès d'une iniquité dont ce même nom devait être l'instrument !

Elle n'a eu lieu qu'au bout de six mois; mais au bout de six ans, de vingt, la lettre-de-cachet qui l'ordonnait aurait eu la même efficacité. J'étais

donc pour le reste de ma vie dévoué à subir, dans quelque temps que ce fût, l'atteinte de ce poignard; et dans la dernière vieillesse, lorsque rassasié de calamités, épuisé de travaux, je serais venu demander à ma patrie, pour prix de tant d'efforts, de sacrifices, la permission d'y mourir en paix, je n'aurais trouvé de porte pour y rentrer que la Bastille, ni d'autre tombeau que ses cachots!

D'après ces réflexions, quel nom donner, grand Dieu, à la lettre-de-cachet du 16 avril 1780! Comment qualifier cet empressement à la fabriquer, et cette patience à attendre le moment d'en faire usage (1)!

Maintenant, qu'on songe qu'une détention ainsi motivée, ainsi préparée, ainsi consommée, a duré près de deux ans; qu'elle a porté à mes affaires et à ma santé un préjudice presque également irréparable; que si ma ruine absolue au civil, et mon anéantissement entier au physique n'en ont pas été le fruit, j'en suis redevable à une faveur particulière de la Providence, qui, me prédestinant apparemment au ministère que je remplis en ce moment, c'est-à-dire à publier les horreurs de la Bastille, m'a doué d'une organisation expresse pour les supporter.

---

(1) Nous appelons ici l'attention du lecteur sur une note grave, intéressante et curieuse (*b*): grave, parce qu'elle a rapport aux *lettres-de-cachet*; intéressante, parce qu'elle honore la mémoire du respectable et infortuné M. de Malesherbes; et curieuse, à cause des anecdotes qu'elle contient. (*Note des nouv. édit.*)

Si c'était à M. le maréchal de Duras qu'on eût cru devoir une satisfaction aussi complète, on ne pourrait s'empêcher de répéter ce qu'a dit à cette occasion un des plus illustres souverains de l'Europe : « Ce monsieur de Duras est donc un bien grand seigneur ! »

Les exemples ne sont rien en ce genre ; dans une matière où tout est caprice et despotisme, les autorités, les comparaisons sont bien inutiles : je ne puis cependant m'empêcher d'en faire une.

Dans le nombre innombrable des embastillemens qui ont eu pour objet une satisfaction due à des personnes puissantes, on peut compter celui de La Beaumelle. Cet écrivain, plus qu'indiscret, avait osé, dans ses Mémoires de madame de Maintenon, insérer cette phrase : *La cour de Vienne, accusée depuis long-temps d'avoir toujours à ses gages des empoisonneurs*.... Certainement l'offense était grave et publique ; le châtiment pouvait sans injustice être sévère, et la réparation éclatante.

Cependant *cinq mois* de Bastille parurent suffisans. La Beaumelle trouva même une protection efficace dans la générosité de la cour qu'il avait insultée. C'est à sa sollicitation qu'il devint libre, et point *exilé* (1).

Tout homme de guerre qu'est M. le maréchal de Duras ; tout homme de lettres qu'est M. le maré-

---

(1) Linguet ne connaissait que fort imparfaitement ce qui concernait La Beaumelle et son séjour à la Bastille. Il y subit deux

chal de Duras; tout homme d'esprit qu'est M. le maréchal de Duras; tout académicien qu'est M. le maréchal de Duras : malgré tous ces titres, il n'est pas probable qu'il ait paru au ministère français, lui tout seul, un personnage plus important que la maison d'Autriche entière; quelque violentes qu'on veuille supposer mes six lignes ignorées, à M. le maréchal de Duras, on ne peut pas imaginer de les comparer à l'inculpation publique, et aussi atroce que fausse, du roman dont il s'agit.

Si donc M. le maréchal de Duras a bien voulu servir de prête-nom à la *lettre-de-cachet* contre moi, quand on l'a enfantée, il est évident que ce n'est pas à lui que je dois en imputer la durée ; il n'aurait pas demandé, on ne lui aurait pas offert un si long sacrifice (XIV).

Mais quel a donc été l'objet, le motif de cette durée ? Pour celui-là on ne me l'a pas caché; c'est la seule confidence que l'on m'ait jamais faite à la Bastille : c'est la seule réponse dont on ait jamais honoré mes supplications.

Au bout de quinze jours on m'a dit franchement, qu'il ne s'agissait plus de M. de Duras : « Et » de quoi s'agit-il donc ? — Oh, *ils* craignent que » vous ne cherchiez à vous venger; on vous ou-

---

emprisonnemens. Sa première captivité ne fut que de cinq mois; la seconde dura plus d'un an : sa liberté fut accompagnée chaque fois d'un ordre d'*exil*. Voyez, dans les éclaircissemens historiques (*c*), les causes et les circonstances de ces deux détentions.

(*Note des nouv. édit.*)

» vrirait les portes tout à l'heure, s'*ils* étaient sûrs » que vous n'éclatassiez pas contre eux; » car en me parlant des dieux de ce Tartare, c'est-à-dire des ministres, on ne se servait jamais avec moi que de ce mot collectif *ils*. Voilà ce qu'on n'a cessé de me dire pendant *vingt mois*, et ce que le public savait bien sans que je le lui apprisse.

Qu'on se mette à ma place et qu'on apprécie de quelle terreur, de quelle accablante indignation ces lâches aveux devaient remplir mon ame. C'était donc un éclat futur et incertain qui déterminait ma servitude présente! Après m'avoir immolé à une vengeance injuste, on en éternisait les effets uniquement pour la tranquillité de mes oppresseurs! Suivant leur rituel politique je devais être captif tant que je serais à *craindre*, c'est-à-dire tant que mon ame ne serait pas avilie ou mes organes dérangés, ou au moins mes faibles talens détruits par les glaces de l'âge et les convulsions du désespoir.

Quelle inconcevable destinée! Quand il s'était agi de m'enlever mon état, pour complaire à une troupe d'assassins en robe, un *avocat général*, leur complice, n'avait pas eu honte de dire en plein tribunal, en pleine audience, qu'on ne pouvait pas me le laisser, à cause des troubles que *je ne manquerais pas d'exciter* UN JOUR (1), dans je ne sais quel ordre; et ici, où il s'agissait de ma personne,

(1) Voyez la Notice.

on la dévouait froidement à un esclavage sans terme, en considération du ressentiment *que je ne manquerais pas d'avoir* UN JOUR.

Ainsi toujours paisible dans le fait, et redoutable en idée ; toujours irrepréhensible au présent et coupable au futur, c'est de l'avenir qu'on me punit! Mes ennemis n'ont jamais pu excuser leurs iniquités que par une prescience plus inique encore! Ils ont toujours donné pour motif de leurs injustices actuelles mon ressentiment *infaillible* contre leurs injustices passées! Jamais on n'a voulu essayer si ce n'étaient pas ces prophéties, dictées par une timidité stupide ou une haine adroite, qui manquaient de fondement!

Sans doute c'en était bien ici l'occasion. L'ame pure et sensible du roi s'était émue au souvenir de ma détresse. Quand l'intrigue s'agitait pour éblouir sa droiture, et la calomnie pour l'égarer, elle avait veillé, parlé pour moi; il avait senti que la punition des fautes, quelles qu'elles fussent, dont il me croyait alors coupable, ne devait pas être éternelle. Un pressentiment secret de mon innocence lui avait peut-être, même avant ceci, déjà rendu suspect l'acharnement de ses conseillers; malgré leurs efforts il a prononcé le *surge et ambula* tout puissant qui a mis fin à mes infortunes.

N'était-ce pas là le moment, si la raison du moins au défaut de la justice, si une politique éclairée avaient pu quelque chose sur l'esprit des ministres, d'essayer ce que pourrait l'indulgence sur le

mien, sur cette ame indomptable dont ils prétendaient avoir été forcés de punir les écarts avec tant d'éclat ? Je n'ai cessé de le répéter dans les mille et un Mémoires que j'ai soupirés du fond de la Bastille ; je ne connaissais encore ma patrie que par ses rigueurs, et je l'avais adorée ; quelle aurait été mon idolâtrie à l'instant où, abjurant une prévention injuste et des caprices cruels, on lui aurait permis de me tendre les bras ; où, à ce sentiment que ses duretés n'avaient pas altéré, j'aurais pu joindre celui de la reconnaissance pour un premier bienfait (1) ; où, rentré dans tous les droits du reste de la famille, j'aurais pu me dire à moi-même : Des préjugés fâcheux m'ont nui ; eh bien, travail-

---

(1) Parmi les absurdités et les mensonges sans nombre dont mon infortune, comme c'est l'usage, m'a rendu l'objet, on en a glissé une qu'il ne m'est pas permis de mépriser : on a dit, on a écrit, on a imprimé que le ministère de France avait sur moi des droits d'autant plus forts, que j'en recevais *une pension de deux mille écus.*

Je suis obligé de déclarer qu'il n'y a jamais eu d'imposture plus impudente. Il est inconcevable qu'on l'ait hasardée, postérieurement au 27 septembre 1780, après ce que j'avais dit en août précédent, nº LXIX des *Annales*, page 296 :

« Il n'y en a qu'un seul, des rois de l'Europe, envers qui le res-
» pect, l'attachement, la fidélité, soient pour moi des devoirs ;
» un seul de qui j'eusse pu accepter les bienfaits sans rougir, et
» sans scrupule. Or, celui-là je ne lui ai jamais demandé, je ne
» lui demanderai jamais que justice. »

Il ne s'agit pas ici de la réponse que l'on a faite à cette demande ; mais il est clair que l'homme qui tenait ce langage publiquement, dans un ouvrage imprimé, n'était pas pensionné.

Les seules marques d'attention que j'aie reçues dans ma vie, du

lons à les détruire; on m'a reproché de la violence, de la fougue; poussons la douceur et la patience jusqu'à l'excès, tâchons de dissiper les craintes, de désarmer la haine, d'ôter tout prétexte à l'inquiétude.

En sortant du sépulcre, ces dispositions, mon premier mouvement a été de les confirmer : Lazare nouveau, débarrassé du suaire funèbre qui avait pendant vingt mois intercepté tous les mouvemens de ma bouche et de mon cœur, c'est la sensibilité, c'est l'amour de la paix, c'est la *reconnaissance* que j'ai annoncés; pendant cinq semaines entières je n'ai cessé de tendre, vers ces despotes pusillanimes autant qu'implacables, des mains encore meurtries des fers dont ils les avaient si long-temps chargées. Je ne leur demandais que la grâce de

---

ministère de France, sont trois *lettres-de-cachet* : l'une de Bastille, et deux d'exil, dont la première était la punition d'avoir défendu, comme avocat, M. de Bellegarde, condamné solennellement d'abord comme coupable, et solennellement reconnu innocent trois ans après.

Puisque j'ai parlé ici de l'exil occasioné par la défense de M. de Bellegarde, je dois rendre hommage à la générosité de M. le maréchal de Biron, en cette occasion. Il était chef du conseil de guerre que la lettre-de-cachet semblait venger. Il se donna les plus grands mouvemens pour en précipiter la révocation. A mon retour l'accueil le plus honnête, le plus flatteur, fut l'appareil qu'il mit à ma blessure :

Des chevaliers français tel est le caractère.

Mais ce n'est pas apparemment celui des chevaliers littérateurs, ni des maréchaux académiciens. L.

m'éprouver, et je n'ai pu l'obtenir! ils n'ont osé croire que mes paroles fussent sincères! Indignes d'apprécier mon cœur, ils ont cru leurs *lettres-de-cachet* un frein plus sûr que ma délicatesse; et quand la jouissance d'une liberté désormais inaltérable me console à peine du prix qu'elle coûte, ils s'applaudissent peut-être de la sagacité qui leur faisait deviner l'usage *infaillible* que j'en ferais.

Écartons ces retours et ces regrets qui n'ont plus d'application : n'ayant pu être admis à convaincre les ministres de France de ma résignation, profitons au moins de la faculté qu'ils m'ont forcé de me donner de démasquer aux yeux du public leurs injustices, de révéler leurs barbaries. Les unes sont déjà bien constantes : entrons enfin dans le détail des autres; et si, à la lecture de ces Mémoires, quelques lecteurs sont tentés de dire que jamais oppression n'a été reprochée avec tant d'énergie, forçons-les de convenir également qu'il n'y en a jamais eu d'aussi cruelle.

---

§ III.

DU RÉGIME DE LA BASTILLE.

Je ne touche point ici pour le présent à une question délicate, dont la discussion serait plus pénible que la solution n'en pourrait être utile. Je ne cherche point si les prisons d'État sont nécessaires à un gouvernement; s'il faut à toutes les administrations de ces dépôts soustraits à l'inspection des lois; si ce ressort violent, et toujours dangereux, peut être regardé comme indispensable dans des machines qui, pour se conserver, ont quelquefois besoin d'essuyer des secousses extraordinaires; si enfin ce qu'on désigne en France par le nom bizarre de lettre-de-cachet, est une maladie particulière et propre à ce royaume, comme la peste à l'Égypte, la petite-vérole à l'Arabie, les inondations de cendres brûlantes au voisinage des volcans : ce problème est à peu près résolu par les faits. Si cette solution n'est pas celle qu'admettrait une philosophie humaine, elle n'en est pas moins adoptée *par une politique universelle* (1).

(1) L'auteur d'une brochure que nous avons déjà citée, et qui paraît avoir été écrite dans l'intention de réfuter Linguet, s'est chargé cette fois au contraire de prouver l'assertion qu'on vient de

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource ou de quelque équivalent. Rome, dans le temps de sa plus pure liberté, avait des dictateurs. Les ordres de ce magistrat suprême valaient bien des lettres-de-cachet, puisqu'il disposait sans appel et sans rendre de compte, non-seulement de la liberté, mais de la vie des citoyens.

A Sparte, la *raison d'État* poussait le despotisme encore plus loin, pour ainsi dire. Les rois même, c'est-à-dire les chefs de la nation, y étaient soumis; les éphores pouvaient les envoyer en prison : c'était à la vérité le contraire d'une lettre-de-cachet; mais enfin c'en était une espèce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'administration est le plus surveillée, le plus restreinte, dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir, à Londres même, il existe une tour destinée à renfermer les criminels d'État. Le parlement, ce gardien des libertés privées autant que des franchises publiques, non-seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes et les autres; mais il en fait quelquefois usage. Il ne croit par-là ni violer, ni compromettre les priviléges du peuple (XV).

---

lire. On sera curieux de voir comment il établit que dans tous les États de l'Europe l'usage des *lettres-de-cachet* existait sous des noms différens (*d*).

A plus forte raison une semblable institution pourrait-elle paraître excusable en France, où les caractères étant plus impétueux, les prétentions des différens pouvoirs qui ne cessent de s'y choquer moins circonscrites, et l'autorité royale sans bornes comme sans étendue bien constatées, on peut, dans de certains momens, s'imaginer avoir besoin d'un frein ou d'un épouvantail qui défende les prérogatives du trône, si ce ne *sont pas celles de la nation*. Mais encore une fois je n'entre point ici dans cet examen : ce n'est pas de la légitimité de la Bastille que je m'occupe en ce moment; c'est de son régime. Or, ce régime est horrible. Il ne ressemble à rien de ce qui s'est jamais pratiqué, ou se pratique aujourd'hui dans le monde (XV*bis*).

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervescence passagère a tant multipliés ces dernières années, nous lisions qu'aux terres australes, dans quelques-unes des îles que la nature semblait y avoir cachées au reste du monde, il existe une nation légère, douce, frivole même par essence; dont le gouvernement n'est point sanguinaire; où les affaires les plus sérieuses prennent toujours une tournure plaisante; et dans la capitale de laquelle cependant on conserve avec soin un abîme où tous les citoyens sans exception peuvent être à chaque instant précipités; où en effet on en précipite journellement quelques-uns, sur des ordres dont il n'est possible ni d'éviter le coup, ni d'es-

pérer l'examen, ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte (1) :

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier; plus éloigné de ses parens, de ses amis, et surtout de la justice, que s'il était transféré dans une autre planète; que ses réclamations sont étouffées sans ressource, ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au

(1) Les registres trouvés à la Bastille, et dont nous avons parlé dans l'Introduction, n'indiquent souvent en effet, pour causes d'emprisonnement, que des *prétextes* vagues ou de simples soupçons : on en peut juger par les notes suivantes :

« La nommée Besnoit, dite d'Arnouville, femme méchante qui » avait tenu des propos. »

« Philippe Molard, fou mélancolique. »

« Jean Blondeau-Hermite, tenu pour *suspect.* »

« L'abbé Dubois, homme très-méchant et chicaneur. »

« Le chevalier de Witteronge, anglais, faussement accusé de » crime contre l'État par le marquis de Rosen, à qui il avait prêté » de l'argent. »

« Mon cousin le duc de l'Espare et son gentilhomme, par cor- » rection pour traits de jeunesse. »

« François Brindejong, chapelain de Mauregard, pour mauvais » discours contre l'État. »

« Dom Jean Tiron ou Tirou, religieux bénédictin et prieur de » Meulan, tenu pour *suspect;* grand écrivain contre le roi, l'État, » la religion et les jésuites; remis lors de sa sortie au père de Sainte- » Marthe, religieux bénédictin du faubourg Saint-Germain, à » Paris. »

« Le sieur Courtin, de Nanteuil, par correction pour dissipa- » tion de ses biens. »

« Le nommé Jean Laby et le nommé Dotin, accusés de mauvais » propos; on n'en a pas eu la preuve : ils sont restés environ six » mois à la Bastille. »

« Le sieur Heudes, prêtre du diocèse de Rouen, *soupçonné*

dehors, et c'est précisément celui qui est toujours intéressé à les supprimer, en raison de ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui les nécessite, est plus grave et plus palpable :

Qu'il est abandonné, au moins très-long-temps, sans livres, sans papier, sans communication avec

---

» d'avoir commerce avec les femmes, exilé, lors de sa sortie, aux » Sables-d'Olonne, dans un couvent de cordeliers. »

« Rulland. Il voulait se donner au diable. »

« François Davaut, accusé d'être quiétiste. »

« Jean Galembert, gendarme de la garde, grand voyageur, » *suspect* d'intelligence avec les ennemis de l'État; relégué en » Languedoc, son pays. »

« Le sieur Antoine Terrasson, *soupçonné* de vouloir porter chez » l'étranger les dessins de la manufacture de Lyon ; mort à la » Bastille après douze ans de détention. Il mangeait tous les jours » à la table du gouverneur. »

« Le sieur Pinault, avocat, intendant de madame la comtesse » de Mornay ; Marguerite Pinault, Louise Pinault, ses sœurs : tous » enfans du sieur Pinault, avocat au conseil. On les avait trouvées » chargées de livres prohibés, qu'elles avaient cachés sous leurs » jupes, lesquels ils entraient dans Paris. Ils furent arrêtés à la » barrière. La vraie cause de leur détention, c'est qu'ils étaient » *soupçonnés* de jansénisme. »

« Le sieur Vincent, *très-suspect*, intrigant à la cour et à la » ville. »

« Maurice-Jeanne Le Lièvre. Cette femme était sujette à l'épi- » lepsie. Ayant malheureusement été prise de son accès dans la » rue, on la crut convulsionnaire et on l'arrêta. »

« François Forcassy, italien, qui dupait les seigneurs de la » cour en leur donnant des remèdes pour rajeunir. Il a été con- » duit au Fort-l'Évêque, après douze ans de séjour à la Bastille. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison.

(*Note des nouv. édit.*)

qui que ce soit, au tourment d'ignorer ce qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, *sa fortune*, *son honneur*, et de quoi on l'a accusé, et de quoi on l'accusera, et quel sort on lui réserve; tourment dont une solitude sans aucune espèce de distraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs et la sensation plus profonde :

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens, gardiens qui, malgré le signe *d'honneur attaché à leur vêtement*, étant capables, pour de l'argent, de s'avilir jusqu'à se rendre, sur un ordre arbitraire, de lâches satellites, ne répugneraient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore et plus barbare, si on l'exigeait d'eux au même titre; qu'ainsi il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui sert; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte, le cri lugubre des verroux qui la chargent peut lui paraître le précurseur d'un arrêt de mort, et le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter; sans que le sentiment de son innocence ou l'équité du prince soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté; puisque les mêmes mains qui se prêtent à l'assassiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *lettre-de-cachet*, ne se refuseraient pas sans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation; et que dans un lieu où tout

est douleur et mystère, il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis et cachés avec la même facilité :

Que s'il conserve sa santé elle n'est qu'un supplice de plus, parce que sa sensibilité est plus vive, et ses privations plus douloureuses. Si elle succombe, comme il arrive presque toujours, le régime de la maison, qui ne change point, le livre sans secours, sans consolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper, qu'il va laisser sa famille malheureuse, sa mémoire compromise; que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus; que sa fin sera peut-être ignorée; que sa femme, ses enfans abusés, feront encore des vœux et des efforts pour sa délivrance, long-temps après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne conservera plus *que ses ossemens décharnés* :

Si un pareil tableau se trouvait dans les Voyages de Cook ou de l'amiral Anson, quelle impression produirait-il ? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un imposteur; ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille servitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare et une nation si avilie?

Hélas ! c'est celui de la Bastille, et qu'il est encore au-dessous de la vérité ! Qu'il est loin de rendre ces tortures de l'ame, ces convulsions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éternise les

douleurs de la mort sans jamais en amener le repos; enfin tout ce que les geôliers de la Bastille peuvent faire souffrir, et ce que personne ne peut peindre !

Le premier article de leur code, c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations, mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute non-seulement sur la *résidence*, mais sur la *vie* de l'homme disparu entre leurs mains; mystère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourraient ou le consoler, ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier où il est, ni *même s'il est encore*.

L'homme qu'un officier de la Bastille voit et angarie tous les jours, il soutient sans rougir, quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais ni vu, ni connu. Quand mes vrais amis sollicitaient, auprès du ministre chargé du département de ces *oubliettes*, la permission de me voir, il répondait comme un homme étonné même qu'on pût me croire à la Bastille. Le gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre eux, sur son *honneur* et *foi de gentilhomme*, que je n'y étais plus, que je n'y avais pas été huit jours; car le scandale de ma détention, le soin que l'on avait eu de l'opérer en plein jour et en pleine rue, ne lui permettait pas de soutenir, comme il l'aurait fait sans cela, que je n'y étais jamais entré.

Un laquais ment de même à la porte de son

maître quand il en a reçu l'ordre ; mais ce n'est que pour écarter des visites importunes : ses faussetés ont un but utile ou un effet agréable ; il ne les appuie point par un air pénétré ni par des sermens ; et cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un ministre et d'un gouverneur de la Bastille, qui ne trompent que pour tourmenter, et dont les mensonges ne produisent que des douleurs.

J'ose le demander, quel est l'objet de cette incertitude affectée où on laisse un public entier, des amis, une famille, sur l'existence physique de l'homme qu'on leur a ravi ? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convaincre, et d'assurer son châtiment ; car, 1° cette clandestinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs, soit pour instruire son procès, soit pour consommer sa punition, s'il y en a une de prononcée ; 2° mon exemple prouve que la Bastille recèle souvent des hommes à qui non-seulement on ne veut pas faire de procès, mais à qui l'on n'en peut pas faire ; et ce sont précisément ceux-là sur le sort de qui l'on affecte d'épaissir le plus le nuage. Dans quel dessein, je le répète ?

Le régime de ce château étant expressément institué pour déchirer les ames, pour rendre *la vie dure*, comme me l'a dit naïvement une fois un des questionnaires à *croix de Saint-Louis*, qui ne frémissent pas de ces fonctions, je conçois que l'isolement absolu, l'ignorance sans exception

où l'on tient un prisonnier de ce que l'on a fait, de ce que l'on fait, de ce que l'on fera pour ou contre lui, est un moyen parfaitement convenable au but que l'on se propose; rien n'est mieux imaginé pour faire passer un homme par toutes les gradations du désespoir, surtout s'il a le malheur d'avoir une de ces ames fières et actives, que le sentiment de l'injustice révolte, pour qui l'occupation est un besoin et l'attente un supplice. Mais pourquoi faut-il associer à ses tourmens ses parens, ses amis, que l'on feint de ne pas vouloir associer à ses infortunes?

Au moins quand il y a un procès établi, on connaît la nature de l'accusation; on sait jusqu'où elle doit s'étendre; on suit les progrès de la procédure; on ne perd point la victime de vue jusqu'au sacrifice, ou jusqu'au triomphe : l'inquiétude a des bornes, et la douleur des consolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné, soustrait à tous les yeux, accuse ses amis, sa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui; sa captivité dépendant d'un caprice, ses fers pouvant ou tomber à chaque moment ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le revoir, comme pour lui, une période complète où ils épuisent toutes les angoisses de l'attente et toutes les horreurs de la privation. Le matin on pleure du souvenir de ce que l'on a déjà souffert, et le soir par la certitude d'avoir encore à souffrir, sans qu'il soit possible

même d'entrevoir une fin à ces supplices; ou si l'imagination essaie de s'en fixer une, ce n'est que pour se préparer de nouveaux déchiremens.

Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la Bastille, cette effroyable politique avait un objet : c'était de se défaire, sans bruit et sans éclat, des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui aurait refusé son ministère. Quand il avait proscrit un innocent, car on ne proscrit que ceux-là, les coupables on les juge; quand il avait proscrit un innocent, il voulait qu'on ignorât l'époque de sa mort, afin de ne la fixer qu'au moment précis qui convenait à ses intérêts *ou à sa vengeance.*

Mais Louis XVI n'est pas Louis XI : l'un est aussi humain que l'autre était barbare; l'un respecte autant la justice et les lois, il en recommande aussi soigneusement l'observation, que l'autre se plaisait à les faire violer et à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conserve-t-on, sous l'humanité de Louis XVI, le régime inventé par la tyrannie de Louis XI ? Comment, sous le prince à qui l'équité est chère et le sang des hommes précieux, les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étaient un spectacle délicieux, qui appelait le bourreau son *compère*, et ne marchait jamais que sous l'escorte d'un satellite, son compère aussi, mais plus féroce, plus sanguinaire que tous les bourreaux ensemble ?

Encore si c'était la gravité des délits ou l'espèce

des personnes qui déterminassent cet étrange et périlleux incognito; si l'on ne couvrait de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un supplice prochain, ou des intrigans que leur naissance, ou leurs richesses, ou leurs relations rendissent redoutables, on aurait au moins une excuse ou un prétexte (1).

Mais la Bastille, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit : le sacrilége qui a médité la ruine de sa patrie, et l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur; et le lâche qui a trafiqué des secrets de l'État, et celui qui a dit aux ministres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts; et celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne déshonore sa famille par des crimes, et celui dont on ne redoute que les talens, sont tous plongés dans les mêmes ténèbres (2).

---

(1) La Bastille a renfermé des fripons fort adroits, d'habiles intrigans, d'audacieux aventuriers, et de grands scélérats. Les traits de leur caractère ou de leur conduite, les ruses qu'ils ont employées, les crimes qu'ils ont commis, les circonstances de leur captivité et quelquefois de leur fin tragique, offrent cette espèce d'intérêt qu'on cherche dans les séances des tribunaux, ou dans la lecture des causes célèbres. Nous avons rassemblé dans les notes (*e*), sur quelques-uns des prisonniers qui ont habité la Bastille, des détails qui satisferont ce genre de curiosité.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Cela n'est pas tout-à-fait exact. On verra plus bas en faveur de qui, et dans quels cas ces ténèbres s'éclaircissent. Ainsi je ne prétends pas qu'il n'y ait jamais d'exception ; je parle du *régime général*, de ce que j'ai éprouvé personnellement, de ce que l'on

Et qu'on y songe bien : elles sont doubles ; elles empêchent de voir comme d'être vu ; non-seulement elles ôtent au prisonnier la connaissance de ce qui peut l'intéresser personnellement, la faculté de régler ses propres affaires ; de prévenir, par des arrangemens définitifs ou provisoires, sa ruine et celle quelquefois de ses correspondans, celle surtout d'éclairer ses protecteurs, de désarmer ses ennemis ; enfin, tout ce qui pourrait l'occuper utilement : mais elles lui dérobent jusqu'à l'aspect des affaires publiques qui pourraient le distraire. Devenu étranger à l'univers entier, on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y passe (1).

---

m'a dit sans cesse être le costume habituel et l'ordre commun de la maison. On sent bien que c'est surtout à l'innocence qu'il doit être funeste. Dans des rigueurs dont le caprice dispose, *il n'y a que la protection qui puisse procurer des dispenses* * ; or, dès qu'un homme innocent est à la Bastille, il est bien clair, ou qu'il n'a pas de protecteur, ou que ses protecteurs sont moins puissans que ses ennemis. C'est donc surtout pour lui qu'est préparé l'abominable régime dont il est ici question. L.

(1) Ce que dit ici Linguet est trop général. Tout accès n'était pas interdit auprès des prisonniers renfermés à la Bastille. On peut

* En 1761, le comte de H....., chambellan de l'impératrice-reine de Hongrie fut conduit à la Bastille. Il était accusé de tentatives d'empoisonnement sur un banquier français dont il aimait la femme. Par des considérations particulières, cette femme ne fut point arrêtée. Parmi les pièces conservées à la Bastille, et relatives à cette affaire, se trouvait un billet dans lequel M. de Saint-Florentin s'exprimait ainsi, en écrivant à M. de Sartines : « *Si vous pouvez éviter de faire arrêter la femme du banquier, vous ferez bien. Vous savez qu'il y a ici des gens qui s'y intéressent.* » *Mém. hist. sur la Bastille*, tome II, pag. 292.

(*Note des nouv. édit.*)

Il y a peut-être dans ces cachots tel homme qui fatigue journellement de ses prières Louis XV et le duc de La Vrillière : il se croit encore enchaîné par eux ; il est sans cesse à genoux devant ces deux fantômes dont il n'existe plus que la mémoire ; et les officiers du lieu, témoins de son erreur, ont la stupide délicatesse ou le scrupule barbare de ne pas l'en tirer (1).

---

voir, par un passage des Mémoires de La Porte (*f*), que de son temps on y recevait des visites. Elles devinrent beaucoup plus rares, il est vrai, sous le règne de Louis XV. Deux lettres extraites de *la Bastille dévoilée* et placées dans les éclaircissemens (*g*), font connaître à quelles conditions on obtenait alors la permission de voir des prisonniers, et quelle surveillance on exerçait sur ce point. Nous citerons, quant à nous, une lettre originale que nous avons en ce moment sous les yeux. Elle prouve à la fois et la liberté dont jouissaient quelques personnes de visiter les prisonniers à la Bastille, et les peines sévères dont aurait été suivie la moindre indiscrétion sur les affaires publiques. Cette lettre fut écrite au gouverneur de la Bastille, par le lieutenant de police, à l'époque du crime tenté contre la personne de Louis XV.

« Pour ne point rappeler, Monsieur, dans toutes les lettres de » permission de parler aux prisonniers, le souvenir de l'attentat » affreux commis sur le roi, celle-ci est écrite une fois pour toutes, » pour vous prier de recommander à MM. les officiers de la Bas- » tille d'enjoindre à tous ceux et celles qui auront permission de » voir les prisonniers, de ne leur parler, en façon quelconque, » de cet horrible événement, *sous peine de rester sur-le-champ* » *prisonnier au château*. Je suis, etc. *Signé* BERYER. »

On peut vérifier l'authenticité de cette lettre dans les archives de la Ville. (*Note des nouv. édit.*)

(1) La prise de la Bastille, six ans après la publication de ces Mémoires, offrit deux exemples remarquables de cette ignorance profonde dans laquelle on retenait les détenus.

« Un prisonnier, dit Beffroy de Regny (Histoire de France pen-

De cette ignorance active et passive, il résulte des effets infiniment funestes pour l'infortuné ainsi abusé. S'il n'a été sacrifié, par exemple, qu'à la vengeance personnelle d'un homme en place, il n'est point soulagé par la chute même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même, puisqu'il n'en est pas instruit. S'il n'a pas des amis ardens, si sa famille est timide ou obscure, ou indifférente, ou éloignée, l'oppression reste la même, quoique l'oppresseur soit évanoui. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource qu'à redresser les torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la Bastille, non pas parce qu'on désire qu'il y soit, mais parce qu'il y est; parce qu'on l'oublie, parce que les bureaux ne sont pas sollicités; et que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier, si ce n'est la facilité d'y tomber.

» dant trois mois ; Paris, 1789, page 83), au moment où l'on vint » le dégager de ses fers, demanda si *Louis XV vivait encore, et* » *comment il se portait.* — Non, lui répondit-on ; non, Louis XV » ne vit plus, il est mort depuis quinze ans ; mais Henri IV est » ressuscité, et c'est lui qui règne aujourd'hui sous le nom de » Louis XVI. »

Un autre prisonnier, Tavernier, dont nous aurons plus tard occasion de parler, et qui avait été renfermé trente ans à la Bastille, était loin de prévoir, au 14 juillet, la cause des décharges de mousqueterie et de canon qu'il entendait. « Lorsque ses libérateurs couverts de sueur, de poussière et de gloire, dit *la Bastille* » *dévoilée*, 2e liv., pag. 121, entrèrent dans son cachot pour le » délivrer, il les prit pour des assassins et se mit en devoir de leur » résister. » (*Note des nouv. édit.*)

J'en puis citer un exemple, autre que le mien, et sans compromettre personne. De mon temps la Bastille recelait un Génevois nommé Pélisseri. Son crime unique était d'avoir fait quelques remarques sur les opérations financières de M. Necker. Quand un hasard très-singulier m'en a instruit, il y était depuis trois ans. Il y est peut-être encore, et ne connaît ni la subversion de sa patrie, ni celle du ministre qu'il accuse avec raison de la sienne (1). Il ne sortira que quand un autre hasard, ou peut-être la mention que j'en fais ici, rappellera sa mémoire aux cerveaux mobiles qui maîtrisent l'immobilité de la Bastille. Peut-être enfin sentira-t-on combien il est affreux d'éterniser ainsi, au nom de l'État, la vengeance personnelle d'un administrateur passager; de punir un étranger, un homme honnête d'avoir été assez éclairé pour pres-

---

(1) Le prisonnier dont parle ici Linguet fut transféré, comme fou, de la Bastille à Charenton, en 1787. Il ne sortit de cette maison qu'en 1789, après le 14 juillet. *La Bastille dévoilée* parle de ce Génevois dans deux livraisons différentes. Dans la troisième livraison, page 19, on lit les phrases suivantes : « Nous ignorons si » M. Linguet était fondé à accuser, comme il l'a fait, un ministre » que nous chérissons tous, de la détention de ce prisonnier ; » et plus bas : « Nous avons entre les mains l'original d'une lettre de » seize pages in-folio, que M. Pélisseri écrivait en 1784 à M. de » Lorme, major. Cette lettre contient fort en détail l'histoire de » ses malheurs ; il n'y épargne pas ceux qu'il regarde comme ses » persécuteurs : il n'y est pas dit un mot de ce que M. Linguet a » avancé. »

La cinquième livraison contient des détails beaucoup plus étendus sur M. Pélisseri. Il paraît qu'il avait écrit une lettre fort offen-

sentir ce que le gouvernement ne devait pas tarder à faire lui-même ; car enfin, que reste-t-il des opérations de M. Necker? Si M. Pélisseri a été coupable en les censurant, que sont donc ceux qui les ont détruites (XVI) ?

Peut-on ne pas frémir d'horreur en songeant que celles dont je trace le pénible tableau ont été le prix d'une indiscrétion qui, quelques mois plus tard, est devenue non-seulement une action prudente, mais une nécessité. Le panégyriste de M. Necker aujourd'hui risquerait sans contredit de se trouver le commensal de son critique ; et tandis qu'un despotisme sans pudeur multiplie arbitrairement les victimes de ces terribles inconséquences, leurs réclamations se perdent dans les ténèbres inaccessibles dont je parle.

Encore une fois, qu'on y songe bien, rien n'en sort, comme rien n'y pénètre : les tentatives

---

sante au lieutenant de police ; que le ressentiment de ce magistrat contribua plus que toute autre cause à sa détention ; que cependant, pour lui donner le change sur les véritables motifs de son emprisonnement, on lui parla, dans tous ses interrogatoires, de plusieurs écrits dans lesquels il critiquait l'administration de M. Necker ; et qu'il se crut ainsi persécuté par ce ministre, quand il n'était que la dupe et la victime des manœuvres de la police. On voit au reste, par un passage même de *la Bastille dévoilée*, que M. Necker, instruit des plaintes de M. Pélisseri, y répondit par une lettre insérée dans les journaux du temps (voyez *le Patriote français*, n° 86) ; et l'on doit croire qu'il n'eut pas de peine à détruire jusqu'au moindre soupçon d'une persécution qui répugnait autant à ses principes qu'à son noble caractère.

(*Note des nouv. édit.*)

même qu'un prisonnier peut hasarder auprès de ses protecteurs pour les intéresser à obtenir ou une procédure ou un pardon, on les intercepte, on les ensevelit. Avertis même par ces indications indiscrètes des côtés par lesquels il peut se flatter d'être secouru, les limiers de la police se hâtent de fermer les passages aux efforts que l'on pourrait tenter en sa faveur. On ne lui laisse le pouvoir de solliciter ceux qui peuvent solliciter pour lui, que quand il a bu jusqu'à la dernière goutte la mesure de fiel que le despotisme et la haine lui ont préparée.

Ses lettres, quand on ne lui enlève pas la faculté d'écrire, passent tout ouvertes à la police; ou bien elles sont décachetées. C'est pour les préposés à ce triage un amusement que la lecture de ces douloureuses lamentations : ils se divertissent un moment du ton sur lequel chacun des encagés soupire; et puis on enliasse soigneusement le produit épistolaire de chaque jour, non pour en faire usage, mais pour l'enterrer dans des dépôts inconnus, ou le brûler (1). Ni le prisonnier qui a écrit, ni ceux à qui il écrit n'en entendent jamais parler.

Dans les premiers temps de ma détention, j'avais imploré les bontés des princes de la famille

(1) Un grand nombre de ces lettres ont été retrouvées dans les archives de la Bastille, à l'époque du 14 juillet. Voyez dans les notes (*h*) la lettre qu'un prisonnier termine par ces mots : « Si, pour » ma consolation, monseigneur voulait m'accorder, au nom de » la Très-Sainte Trinité; que je puisse savoir des nouvelles de ma

royale (XVII). Instruit dès auparavant que Monsieur et monseigneur le comte d'Artois m'honoraient de leur estime, je m'étais flatté que dans mon malheur ils ne me refuseraient pas leur bienveillance. Je leur avais écrit : les lettres étaient cachetées; le lieutenant de police, quelque temps après, me dit qu'il les avait *lues*, mais non pas *rendues ;* qu'on ne le lui avait pas permis. Et sur ce que je lui observai que puisqu'il en savait le contenu il pouvait en informer les princes généreux à qui il les avait soustraites, il me répondit *qu'il n'approchait pas de ces puissances*. Et l'homme à qui l'accès de ces puissances était interdit, avait celle de décacheter leurs lettres, de les supprimer, de rendre leurs bonnes intentions et celles du roi inutiles ; enfin d'élever autour de moi des remparts plus impénétrables que tous les châteaux magiques dont l'imagination a jamais peuplé les romans !

Entrons maintenant dans l'intérieur de ces remparts ; voyons comment s'y prennent les cerbères qui en ont la garde pour compléter leur abominable ministère, pour achever d'y rendre la *vie dure*.

Le prélude, quand on leur amène une proie nouvelle, c'est la fouille. Leur prise de possession

---

» chère femme, seulement son nom sur une carte, pour me faire » voir qu'elle est encore au monde ! C'est la plus grande consolation que je puisse recevoir ; et je bénirai à jamais la grandeur de » monseigneur. » *La Bastille, le 7 octobre 1752.*

(*Note des nouv. édit.*)

de la personne d'un prisonnier, leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches, aux tâtonnemens de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions et ne les rend que plus honteuses; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, et d'un signe d'honneur qui suppose, il faut répéter, un service sans tache (1).

---

(1) On doit croire que Linguet, dans ces dernières lignes, se laisse entraîner, par le ressentiment des maux qu'il a soufferts, plus loin que la vérité. Il n'est pas probable qu'on ait fait à son égard exception aux règlemens ; or le règlement dont l'original a été trouvé à la Bastille, est ainsi conçu à l'article intitulé: *Réception d'un prisonnier.* « Quand il arrive un prisonnier, et qu'il est dans » la chambre du château, on lui fait mettre sur la table tout ce » qu'il a dans ses poches ; on les lui fait retourner jusqu'aux gous- » sets de sa culotte : si c'est un *vaurien* dont on a méfiance à juste » titre, le *porte-clefs* cherche autour de lui s'il n'a rien de caché ; » après quoi l'on fait l'entrée du prisonnier où l'on fait état des » papiers qui se trouvent sur lui, etc., etc. » *La Bastille dévoilée*, 2e livraison, pag. 34, en citant cette disposition du règlement, en remarquant qu'on ne fouillait que les *vauriens*, ajoute: « Qu'ainsi » l'on peut douter de ce qui est dit dans *les Mémoires imprimés*, » que quatre officiers, ayant la croix de Saint-Louis, font ces *re- » cherches et tâtonnemens.* »

Voyez d'ailleurs la note suivante ; voyez encore, dans les éclaircissemens (*i*), un passage de Mirabeau sur la réception des prisonniers envoyés au château de Vincennes. Il y accuse aussi M. de Rougemont, gouverneur du Donjon et chevalier de Saint-Louis, d'aider les porte-clefs dans la *fouille* des détenus.

(*Note des nouv. édit.*)

Ils lui enlèvent son argent, de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entre eux; ses bijoux, par la même considération; ses papiers, de peur qu'il n'y trouve une ressource contre l'ennui auquel on veut le dévouer; ses ciseaux, couteaux, etc., de peur, lui dit-on, qu'il ne se coupe la gorge, ou qu'il n'assassine ses geôliers; car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie qui est longue, souvent coupée par des plaisanteries et des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire, on vous entraîne vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie (1).

(1) Le général Dumouriez fut conduit à la Bastille en 1773, pour avoir obéi à Louis XV à l'insu du duc d'Aiguillon son ministre. Avec ce ton vif et cavalier qui rend la lecture de ses Mémoires fort piquante, il décrit en ces termes l'instant de sa réception. Le général, comme on le verra dans ses Mémoires, ne parle jamais de lui qu'à la troisième personne. « Dumouriez, dit-il, arriva à la » Bastille à neuf heures du soir. Il fut reçu par le major, vieillard » pédant et janséniste, qui *le fit fouiller* exactement, et lui fit » prendre son argent, son couteau, et jusqu'à ses boucles de sou- » liers. A ce dernier article, il eut la curiosité d'en demander la » raison. Le major lui dit *finement* qu'un prisonnier avait eu la » malice de s'étrangler en avalant un ardillon. Après cette belle » remarque, ce major eut l'horrible imprudence de lui laisser ses » boucles de jarretières. Il ne l'en avertit pas, et comme il avait » grand faim, il demanda à souper. On lui dit qu'il était bien » tard. Effectivement la visite et l'enregistrement des effets avaient » pris une heure et demie. Il pria le major de lui envoyer chercher » un poulet chez le traiteur voisin. — Un *poulet*, lui dit le major, » *savez-vous que c'est aujourd'hui vendredi? — Vous êtes chargé* » *de ma garde, et non pas de ma conscience. Je suis malade, car*

Elles sont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, douze pieds d'épaisseur, et dans le bas trente et quarante. Chacune a un seul soupirail pratiqué dans le mur, mais traversé par trois grilles de fer, l'une en dedans, l'autre au milieu de la muraille, la troisième en dehors. Les barreaux sont croisés; ils ont un pouce carré d'épaisseur; et, par un raffinement qui prouve la supériorité du génie des inventeurs, la partie solide de chacune de ces étranges mailles répond juste au vide d'une autre, ce qui laisse à peine à la vue un passage de deux pouces, quoique les mailles en aient à peu près quatre de large.

Autrefois, chacun de ces caveaux avait trois ou quatre ouvertures, toutes petites, il est vrai, toutes décorées des mêmes réseaux : mais enfin cette multiplicité de lucarnes aidait à la circulation de l'air; elle prévenait l'humidité, l'infection, etc. Un gouverneur plein d'humanité les a fait boucher; il n'en reste qu'une : dans les plus belles journées, le peu de lumière qu'elle laisse

---

» *la Bastille est une maladie; ne me refusez pas un poulet.*
» D'Hémery *, qui était présent, convainquit le major qui en-
» voya chercher le poulet. » *Vie du général Dumouriez*, tome Ier, pag. 301, édit. de Hambourg, 1795.

(*Note des nouv. édit.*)

* Inspecteur de police qui avait amené le général de Hambourg à Paris. Voyez ses Mémoires.

transpirer dans la chambre ne peut servir qu'à en faire mieux distinguer l'obscurité.

Ainsi en hiver ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre; en été ce sont des poêles humides, où l'on étouffe, parce que les murs en sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher.

Il y en a une partie, et la mienne était de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégorge le grand égoût de la rue Saint-Antoine; de sorte que quand on le nettoie, ou en été dans les jours de chaleur un peu continue, ou après chaque inondation, accident assez commun au printemps et en automne dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière, il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des chambres, elle ne se dissipe que très-lentement.

C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire; c'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les jours et souvent les nuits, collé contre la grille intérieure, qui l'écarte, comme je viens de le dire, même du trou taillé en forme de fenêtre par lequel coule jusqu'à lui une ombre de jour et d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette sarbacane étroite, ne servent souvent qu'à épaissir autour de lui la fétidité qui le suffoque.

En hiver, malheur à l'infortuné qui ne peut pas

se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom du roi. Autrefois il se délivrait sans compte et sans mesure, en raison de la consommation de chacun. On ne chicanait pas des hommes, d'ailleurs privés de tout et réduits à une immobilité si cruelle, sur la quantité de feu qu'ils croyaient nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction, ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles. Le prince voulait qu'ils jouissent de ce soulagement ou de cette distraction, sans en restreindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même : les procédés sont changés. Le gouverneur actuel a fixé la consommation de chaque reclus à six bûches, grosses ou petites. On sait qu'à Paris les bûches d'appartement ne sont que la moitié de celles du commerce, parce qu'elles sont sciées par le milieu : elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois plus mince, et, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les restes de magasins dépouillés par le temps et l'humidité de tous leurs sels, et abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers, tels que les brasseurs, les boulangers, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. Six de ces allumettes composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille.

On demandera ce qu'ils font quand elle est dis-

parue : ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête gouverneur : ils souffrent (1).

Les meubles sont dignes du jour qui les éclaire, et de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il est bon d'avertir d'abord que par son forfait avec le ministère, le gouverneur doit les fournir et les entretenir à ses dépens : c'est une des très-petites charges attachées à son immense revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuser des incommodités du séjour, parce qu'il ne peut pas changer la situation des lieux; il peut pallier l'odieuse lésinerie dont je viens de parler, qu'il exerce sur la consommation du bois, sous prétexte qu'elle tend à épargner de la dépense au roi; mais sur l'article des meubles qui ne regardent que lui, et qui lui sont payés, il n'a ni excuses, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre sont nécessairement tout à la fois un vol et une cruauté.

Or, deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siége ne tenait qu'avec des ficelles, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence, dont un pour boire, et deux pavés pour soutenir le feu; voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commisération du porte-clefs, après plusieurs mois, une pincette et une pelle de fer. Il ne m'a pas été possible d'obtenir des chenets; et, soit politique, soit inhumanité, ce que le gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut

(1) Voyez plus loin la note XXI. L.

pas non plus qu'un prisonnier se le procure à ses propres frais. Ce n'est qu'au bout de huit mois que j'ai pu me faire acheter une théière : pour avoir, avec mon argent, un fauteuil ordinaire et solide, il en a fallu douze; et quinze pour remplacer par de la faïence commune la crasseuse et dégoûtante vaisselle d'étain qui circule seule dans la maison.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire acheter dans les premiers jours, c'est une couverture de laine; en voici l'occasion.

Le mois de septembre est, comme on sait, le temps où les œufs des teignes qui rongent les étoffes de laine se changent en papillons. A l'ouverture de l'antre qui m'était assigné, il s'éleva du lit, non pas un nombre, non pas un nuage de ces insectes, mais une large et épaisse colonne dont le développement inonda la chambre en un instant. Je reculai d'horreur. *Bon, bon*, me dit en souriant un des introducteurs, *vous n'y aurez pas couché deux nuits qu'il n'y en aura plus un seul.*

Le soir, le lieutenant de police vint, suivant l'usage, me souhaiter la *bien venue*. Je montrai une répugnance si violente pour un grabat ainsi peuplé, qu'on voulut bien me laisser parvenir une couverture neuve et me permettre de faire battre les matelas, le tout à mes dépens. Comme les lits de plume sont interdits à la Bastille, sans doute parce que ces délicatesses ne conviennent pas à des hommes à qui le ministère veut surtout donner des leçons

de mortification, j'aurais voulu, au moins tous les trois mois, faire donner à mes misérables matelas cette espèce de rajeunissement. Le gouverneur propriétaire s'y opposait tant qu'il pouvait, quoiqu'il ne dût lui en rien coûter, mais parce que cette façon, disait-il, les use.

Madame de Staal raconte qu'elle fit tendre dans sa chambre une tapisserie (1). Dut-elle cette condescendance à sa qualité de favorite d'une grande princesse, ou bien à ce que les mœurs du temps laissaient encore d'humain même à la Bastille, comme le prouvent les autres détails de sa captivité, je ne le sais pas. Ce qui est sûr, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes instances pour obtenir, à mes dépens, ou une toile qui eût aidé à absorber l'humidité des murs en cachant leur teinte lugubre, ou du papier qui eût produit le même

(1) La citation est exacte. Madame de Staal, née de Launay, est sans contredit l'une des femmes qui ont écrit le plus agréablement dans notre langue. Elle fut mise à la Bastille, sous le régent, à l'occasion de la conspiration dans laquelle madame la duchesse du Maine se trouva compromise. Mademoiselle de Launay était alors lectrice, confidente, amie de cette princesse. Ses Mémoires sont remplis d'agrément, de finesse et de grâce. Il paraît qu'avec peu de beauté, mais beaucoup d'esprit, elle eut un grand nombre d'amans. C'est elle qui, lorsqu'on lui témoignait quelque étonnement de lui voir écrire ses Mémoires, répondit si spirituellement : *Oh ! j'aurai soin de ne me peindre qu'en buste.* Nous aurons occasion de la citer plus d'une fois.

(*Note des nouv. édit.*)

effet, en me procurant de plus la diversion de le coller moi-même, ont été inutiles.

Dans ma chambre, le spectacle de ces murs avait quelque chose d'affreux. Un de mes prédécesseurs, peintre apparemment, ou amateur, et moins exclusivement sevré de tout ce qui pouvait ou nourrir son ame ou occuper ses mains, a obtenu la permission de barbouiller ce séjour à sa manière. C'est un octogone qui a quatre grands côtés et quatre petits. Chacun est incrusté d'un tableau très-convenable au lieu : ce sont les détails de la Passion.

Mais soit par goût, soit qu'on n'ait voulu lui passer qu'une couleur assortie au sujet et à l'appartement, il n'a employé que de l'ocre et n'a fait que des camaïeux dont on peut imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons, quand mes yeux se portèrent sur ces panneaux, dont l'obscurité durcissait encore la teinte, où je ne voyais en gros que des attitudes de douleur, que des appareils de supplices, sans en distinguer le sujet; ce que l'on raconte des *oubliettes*, ce que l'on sait des *san-benitos* me revint à l'imagination. Je crus fermement que ces cadres étaient autant d'emblèmes du sort qui m'attendait, et qu'on ne m'avait donné cette chambre que pour m'y préparer. Je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. Ames sensibles, appréciez ce moment (1).

---

(1) Le général Dumouriez rend aussi compte, dans ses Mémoires, de l'impression que lui fit éprouver l'aspect de son logement. On

Ainsi logés, ainsi meublés, si du moins les captifs conservaient la faculté qu'ils avaient autrefois, celle dont les coupables même ne sont point privés dans les prisons ordinaires que la justice seule dirige, c'est-à-dire celle de converser entre eux, de se voir, de former de ces liaisons que la nécessité excuse dans les autres dépôts, même entre l'homme honnête et celui qui ne l'est pas; mais qui pourraient souvent, à la Bastille, être fondées sur une estime réciproque; sans oublier leur détresse, ils en auraient plus de force pour la supporter. On voit de certaines liqueurs qui, chacune à part, blessent le goût; en les mêlant elles acquièrent une saveur moins rebutante : il en est de même de l'in-

---

verra, par ce passage, à quel point des hommes, d'esprits, de caractères et d'états différens, peuvent être différemment affectés par les mêmes objets et la même situation.

« Alors, dit-il, on mena le général Dumouriez dans son appar- » tement. C'était une grande chambre octogone, d'à peu près » quinze pieds en tous sens, et d'au moins vingt-cinq de hau- » teur, dont l'unique fenêtre de vingt-deux pieds de haut, s'ou- » vrant en trois parties, était un créneau étroit, d'au moins quinze » pieds d'épaisseur, avec deux rangs de forts barreaux de fer. » Un vieux lit de serge fort sale et fort mauvais, une chaise percée, » une table de bois, une chaise de paille et une cruche, en fai- » saient tout l'ameublement. Un porte-clefs très-grossier et très- » robuste lui alluma du feu, lui laissa une chandelle et alla lui » chercher à souper. Il alla lire, en attendant, toutes les inscrip- » tions qui étaient sur les murailles. Il y trouva beaucoup de noms, » de sentences, des prières, et quelques grossièretés qui lui firent » juger que ce triste séjour n'avait pas toujours été habité par des » gens de bonne compagnie. Il soupa, se coucha et dormit. » Tome Ier, pag. 302. (*Note des nouv. édit.*)

fortune. Mais c'est précisément cet amalgame de soupirs que les bastilleurs ont grand soin de prévenir ; ce qu'un prisonnier diminuerait de ses amertumes serait autant de retranché sur leurs jouissances. Leur devise est le mot qu'adressait à ses bourreaux Caligula, quand il leur commandait un assassinat : *Frappe de façon qu'il se sente mourir.*

Du moment où un homme leur est livré, il est perdu, comme je l'ai dit, pour l'univers entier, il n'existe plus dans le monde que pour eux ; ils ne sont pas moins attentifs à prévenir toute sorte de correspondance intérieure entre leurs victimes, qu'à leur interdire toute espèce d'épanchement au dehors. La Porte et d'autres parlent du commerce qu'ils entretenaient avec leurs voisins par des cheminées (1). Encore une fois, cela pouvait être de leur temps : aujourd'hui les tuyaux des cheminées sont traversés, comme les fenêtres, dans leur longueur, de trois grilles les unes au-dessus des autres, dont la première commence à trois pieds du foyer, et leur embouchure s'élève à plusieurs pieds au-dessus de la terrasse ; les privés, soulagement très-rare, car je crois qu'il n'y a dans tout le château que deux chambres qui en soient douées, sont pourvus de la

(1) Ce n'est point par les cheminées que La Porte correspondait avec les autres prisonniers de la Bastille. Voyez, dans les éclaircissemens (*k*), ce passage curieux de ses Mémoires.

(*Note des nouv. édit.*)

même garniture; une grande partie des chambres est voûtée, les autres ont des planchers doubles.

Quand on juge à propos de faire descendre un captif, soit pour un interrogatoire, s'il est assez heureux pour en subir, soit pour voir le médecin, s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne, soit pour la prétendue promenade dont je parlerai tout-à-l'heure, soit par un simple caprice du gouverneur, il ne trouve partout que le silence des déserts et l'obscurité. Un croassement funèbre du porte-clefs qui le guide fait disparaître tout ce qui peut le voir ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'état-major, où sont les cuisines, où sont admis les étrangers, se cuirassent à l'instant de rideaux, de volets, de jalousies; et l'on a la cruauté de ne procéder à cette opération que quand il est à portée de s'en apercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, et des hommes qu'il aurait peut-être un très-grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher; ce qui multiplie ses angoisses en raison de ses attachemens.

J'ai cru long-temps que j'avais pour commensale une personne dont la conservation pouvait seule me consoler de mes autres pertes, et par les fers de laquelle on y aurait en effet mis le comble, si l'on avait pu tromper sa vigilance. Les réponses qu'attiraient mes questions à ce sujet n'étaient propres qu'à confirmer mes alarmes; car quand ces

hommes, raffinés dans l'art de meurtrir les ames, trouvent l'occasion de mêler au silence habituel qui tourmente, une franchise simulée qui puisse désespérer, ils ne la manquent pas; qu'ils parlent ou qu'ils se taisent, ils ont grand soin que leur activité soit cruelle comme leur inaction.

C'est par ces manœuvres qu'un père et un fils, un mari et une femme, des parentés entières, peuvent peupler à la fois la Bastille, sans se douter qu'ils aient, auprès d'eux, des objets si chers (1), ou y languir dans la persuasion qu'une détresse commune enveloppe toute la famille, quoiqu'une partie s'y soit soustraite. Quand un gouverneur de Saint-Domingue jugea à propos, il y a quelques années, de se défaire un matin de toute la justice d'une de ses villes, et d'emballer un tribunal entier pour le renvoyer en France sur le même vaisseau, on mit tout en arrivant ce parlement américain à la Bastille (2).

Les pauvres gens y trouvèrent une bien autre servitude que celle de leurs nègres. Ils y furent huit mois, sans savoir ce qu'était devenu chacun d'eux; et cependant on leur faisait leur procès!

---

(1) Lisez plus bas la note relative au comte de Cagliostro et à sa femme.

(*Note des nouv. édit.*

(2) Les éclaircissemens contiennent un précis de cette affaire, dont plusieurs détails offrent de grands abus de pouvoir exercés dans les colonies (*l*).

(*Note des nouv. édit.*)

et en définitif, ils ont été reconnus innocens ; et ils n'ont eu d'autre indemnité que la permission d'aller reprendre leurs places !

Mais si l'on est si soigneux d'empêcher les captifs soit de correspondre entre eux, soit même de se connaître, on ne songe point du tout à leur dissimuler qu'ils ne sont pas seuls. Ces planchers doubles, ces voûtes impénétrables aux consolations, rendent fidèlement les indices par lesquels un infortuné qui souffre est averti qu'il a au-dessus ou au-dessous de lui un autre infortuné non moins à plaindre. Les portes, les clefs, ne sont pas plus muettes que les verroux. Le fracas des unes, le cliquetis des autres, le lourd roulement des troisièmes retentissent au loin dans les volutes de pierre qui forment les escaliers, et se propagent d'une manière effrayante dans le vide immense des tours. Il m'était facile par-là de supputer combien j'avais de voisins, et c'était une nouvelle source de convulsions (1).

Sentir que l'on a sur sa tête ou sous ses pieds un être malheureux à qui l'on pourrait donner, ou de qui l'on pourrait recevoir du soulagement; l'en-

(1) Le général Dumouriez avait découvert un autre moyen de connaître le nombre de ceux qui partageaient son sort. « Depuis » sa réunion avec ses domestiques, Dumouriez, dit-il, avait changé » l'heure de sa promenade ; il l'avait mise à midi. Les prisonniers » remarquent tout et profitent de tout. Jusqu'alors, uniquement » occupé de son procès et de ses lectures, il n'avait eu aucune » curiosité sur ce qui se passait dans la maison. Il devint plus

tendre marcher, soupirer; penser qu'on n'en est éloigné que d'une demi-toise; combiner sans cesse le plaisir de franchir cet espace et l'impossibilité d'y réussir; avoir également à s'affliger, et du fracas qui annonce un nouveau venu condamné à partager vos fers sans les alléger, et du silence de ces cachots qui vous avertit qu'un des compagnons de votre misère a été plus fortuné que vous, c'est un supplice dont on ne peut pas se former l'idée. Ce sont ceux de Tantale, d'Ixion, de Sisyphe réunis.

Et il en occasione quelquefois un plus horrible encore. Je ne puis douter que le camarade qui occupait la chambre au-dessous de moi ne soit mort, naturellement ou non, pendant mon séjour. Une nuit, vers deux heures du matin, j'entendis dans l'escalier un grand tumulte. On montait en grand nombre et avec fracas : on s'arrêta à cette porte; il y eut des débats, des contestations, des

---

» curieux. On était en hiver, et tous les samedis on apportait, » au pied de chaque tour, autant de tas de bois qu'il y avait de » chambres occupées. Par ses observations à cet égard, il calculait » combien il avait, dans chaque tour, de compagnons d'infor- » tune. Tous les jours, à l'heure de midi, on mettait aussi au » pied de chaque escalier autant de paniers, contenant des plats, » qu'il y avait de prisonniers. Il étaient alors peu nombreux, car » il n'y en a jamais eu de son temps plus de dix-neuf, et pendant » plusieurs jours ils n'ont été que sept. Ainsi cette terrible Bas- » tille, du moins à cette époque (de 1773 à 1774), n'engloutissait » pas autant de malheureux qu'on le croyait. » *Vie du général Dumouriez*, tome Ier, pag. 344.

(*Note des nouv. édit.*)

allées, des venues; j'entendis très-distinctement des efforts, des gémissemens.

Était-ce une visite secourable, ou une exécution? Introduisait-on un médecin, ou un bourreau? Je l'ignore; mais trois jours après, à la même heure, j'entendis à la même porte un bruit moins violent; je crus distinguer qu'on montait, qu'on posait, qu'on remplissait, qu'on accommodait une bière. A ces formalités succéda une forte odeur de genièvre. Ailleurs ce serait un événement tout simple; mais à la Bastille, et à une pareille heure, et à deux pas de soi (1)!

(1) La Porte dit, dans un endroit de ses Mémoires: « Je m'allais » coucher lorsque j'entendis un grand bruit et ouvrir mes portes, » ce qui m'étonna extrêmement, et me donna de l'appréhension; » car j'avais ouï dire à plusieurs personnes, et même à mon soldat » (un soldat couchait dans son cachot pour le surveiller à toute » heure), *qu'on avait fait mourir des prisonniers la nuit*, de crainte » que le peuple ne s'émût; je crus que j'allais être traité de la » sorte. » Pag. 145. On voit par ce passage que la crainte d'une exécution, la nuit, à la Bastille, n'était pas tout-à-fait chimérique. Mais d'un autre côté, pour un prisonnier privé des moyens d'éclaircir ses doutes, et dont l'imagination n'est occupée que de sombres idées, les circonstances les plus indifférentes peuvent avoir quelquefois la plus sinistre apparence. Madame de Staal cite dans ses Mémoires un exemple plaisant des fausses terreurs que peut concevoir un esprit prévenu. A son arrivée à la Bastille, on la fit passer, elle et sa femme-de-chambre, de l'appartement où elles étaient entrées d'abord, dans une autre pièce. « Nous fûmes barricadées dans cette chambre aussi soigneusement que nous » l'avions été dans l'autre. A peine y étions-nous renfermées, que » je fus frappée d'un bruit qui me sembla tout-à-fait inouï. J'écou» tai assez long-temps pour démêler ce que ce pouvait être. N'y

Si le régime de la Bastille met ainsi à la discrétion de ses gardiens, par cette voie et par une autre dont je parlerai bientôt, la vie de quiconque y est précipité, ils veulent aussi qu'elle ne dépende absolument que d'eux; ils savent, et c'est une de leurs plus précieuses jouissances, que leur régime doit produire le désespoir; ils savent qu'il y a mille momens où celles surtout de leurs victimes dont aucune action repréhensible n'a flétri le courage, ni l'habitude servile de l'obéissance énervé la sensibilité, seraient tentées de se soustraire par un effort passager à cette longue suite d'agonies; et c'est précisément ce qu'ils ne veulent pas : ils craignent encore plus qu'un de leurs captifs ne se dérobe aux horreurs dont ils le nourrissent, par la mort que par la fuite. Ces Phalaris redoutent surtout qu'on ne sente pas assez long-temps le feu de leur taureau; et, par un art qui ne peut se trouver

» comprenant rien et voyant qu'il continuait sans interruption, » je demandai à Rondel (sa femme de chambre) ce qu'elle en » pensait. Elle ne savait que répondre; mais s'apercevant que j'en » étais inquiète, elle me dit que cela venait de l'arsenal dont nous » n'étions pas loin; que c'était peut-être quelque machine pour » préparer le salpêtre. Je l'assurai qu'elle se trompait, que ce » bruit était plus près qu'elle ne croyait, et très-extraordinaire. » Rien pourtant de plus commun. Je découvris, par la suite, » que cette machine que j'avais apparemment crue destinée à » nous mettre en poussière, n'était autre que le tourne-broche, » que nous entendions d'autant mieux, que la chambre où l'on » venait de nous mettre était au-dessus de la cuisine. » *Mémoires de madame de Staal*, tome II, pag. 95.

(*Note des nouv. édit.*)

qu'à la Bastille, les précautions mêmes qu'ils multiplient contre ces prétendus accidens, sont aussi humiliantes que douloureuses, aussi propres à entretenir le désir de la catastrophe qu'elles préviennent, qu'à en empêcher l'exécution.

J'ai dit qu'on ne laissait à un prisonnier ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs (1). Ainsi, quand on lui sert les alimens que ses larmes arrosent, ou que ses soupirs repoussent, il faut que le porte-clefs lui coupe chaque fois ses morceaux; et il se sert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection.

---

(1) Mirabeau, prisonnier au Donjon de Vincennes, rapporte le dialogue suivant entre lui et M. de Rougemont, gouverneur de cette prison d'État :

« Obligé de dépecer sa viande avec ses doigts et une sale fourchette d'étain, demande-t-il un couteau émoussé, faible, mince, court? — Ah ! monsieur, un couteau? vous n'y pensez pas; des couteaux à un prisonnier! voyez-vous des couteaux à la Bastille? — Eh ! monsieur, que m'importe la Bastille ? Quel mal puis-je faire avec un couteau tel que je le désire? pratiquer des trous, scier des barreaux? cela est impossible. Me tuer? eh ! ne le pourrais-je pas toujours? La liberté de s'ôter la vie est la seule à laquelle le despotisme ne puisse attenter. Tuer mon porte-clefs? si j'étais frénétique, ne pourrais-je pas l'assommer avec une bûche? — Monsieur, toutes ces raisons sont inutiles. *Ce n'est pas la règle*.... Mais qui l'a établie cette règle ?... Lui, lui seul, qui croit qu'il ne fera jamais mieux sa cour qu'en chicanant aux prisonniers jusqu'à l'air qu'ils respirent. Cœur tyran, il croit à des ministres, à des princes tyrans. » *Des Lettres-de-Cachet*, édition de 1820; page 434.

(*Note des nouv. édit.*)

On ne peut pas empêcher ses ongles de croître, ni ses cheveux de pousser; mais il ne lui est pas permis de se débarrasser de ces progrès incommodes, sans en acheter la faculté par une humiliation : il faut qu'il prie qu'on lui prête des ciseaux; le porte-clefs doit rester présent tant qu'il en fait usage, et les remporter sur-le-champ.

Quant à la barbe, le chirurgien de la maison est chargé de la raser (1). C'est un office dont il s'acquitte deux fois par semaine. Lui et le porte-clefs, agent ou surintendant général de tout ce qui se passe dans les tours, veillent soigneusement à

---

(1) On verra, par la lettre suivante, qu'un prisonnier ne pouvait ni écrire au lieutenant de police, ni se faire raser sans une permission de ce magistrat. Cette lettre est écrite au lieutenant de police M. Beryer, par un des officiers de la Bastille.

A la Bastille, le 31 *mai* 1756.

« Monsieur,

» Le sieur Pizzoni demande à vous écrire ; nous attendons vos
» ordres en conséquence.

» Ce prisonnier n'a rien pour changer ; nous lui prêtons, du
» magasin, chemises, mouchoirs, cols, bonnets, coëffes de nuit
» et chaussons.

» Le sieur Pizzoni est ici depuis le 17 du courant; il n'a pas
» encore été rasé, il demande en grâce à l'être.

» J'ai l'honneur, etc. *Signé* CHEVALIER. »

En marge de cette lettre se trouve, de la main du lieutenant de police, une note pour servir d'instruction à son secrétaire Duval qui devait faire la réponse. Voici, mot pour mot, le contenu de cette note :

« *Je veux bien qu'on le rase et qu'il m'écrive;* 3 *juin* 1756. »

Bastille dévoilée, 5e liv., p, 147.

(*Note des nouv. édit.*)

ce que la main du captif n'approche pas de l'étui où sont renfermés les formidables instrumens. On ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en servir. On se souvient encore, à la Bastille, du fracas qu'y occasiona la témérité de M. de Lally, quoique dans un temps où il ne prévoyait guère sa destinée. Il s'empara un jour d'un rasoir; il refusa en riant de le rendre. Cela n'annonçait pas des desseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde était déjà mandée : vingt baïonnettes marchaient; on préparait peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui.

C'est une dérision que de prétendre, comme on le fait, que cette vigilance a autant pour objet la sûreté des gardiens que celle du captif lui-même (1). Quel attentat redoute-t-on d'un homme chargé de

---

(1) Sans prétendre justifier la rigueur des précautions employées à l'égard des prisonniers de la Bastille, il est juste d'ajouter que le motif de ces précautions n'était point aussi dérisoire que Linguet le prétend. On trouve, dans les écrits relatifs à la Bastille, plusieurs exemples de prisonniers qui se détruisent eux-mêmes, ou qui assassinent leurs geôliers. Les registres d'écrou de l'année 1770 portent la note suivante :

« Le sieur Braconneau, — pour la religion. — Mort le 2 mars 1691, » d'un coup de couteau qu'il s'était donné le 18 février de la même » année. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison, page 48.

A l'égard des meurtres commis ou tentés sur la personne des geôliers ou des officiers attachés à l'état-major, voyez (*m*) deux articles curieux extraits des *Mémoires sur la Bastille*.

(*Note des nouv. édit.*)

chaînes appesanties avec tant d'art, pressé par tant de murs, entouré de tant de gardes, isolé avec tant de scrupule ? Mais quel que soit le motif qui fait craindre de laisser de si faibles ressources à sa portée, il est évident que c'est son désespoir que l'on redoute. Or, on sait que ce désespoir n'est le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable ; et ce n'est que parce qu'on veut déchirer impunément son cœur, qu'on veut aussi que sa main soit impuissante.

J'ai beaucoup parlé jusqu'ici des porte-clefs, sans en indiquer l'emploi. Ce sont les subalternes chargés de ce qu'on appelle le service des tours, c'est-à-dire des prisonniers, et il est bref. Il se réduit à distribuer les alimens dans chacune des mues dont le district leur est confié. Ils y entrent trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze et à six du soir. Ce sont là les heures du déjeûner, du dîner et du souper. On les veille pour s'assurer qu'ils ne restent que le temps à peu près de déposer leur fardeau. Ainsi, sur les vingt-quatre siècles qui composent une journée, ou plutôt une nuit à la Bastille, un prisonnier n'a que ces trois courtes distractions.

Les porte-clefs sont dispensés même de faire les lits, de balayer les chambres. On prend encore pour prétexte que quand ils y seraient occupés on pourrait les maltraiter, les assassiner, etc. On appréciera la justesse du motif; mais la dispense est constante. Ainsi, le vieillard, l'infirme, la

femme délicate, l'homme de lettres étranger à ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connaît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette.

A la vérité les porte-clefs ne s'y assujettissent pas toujours : ils font des exceptions, et rendent quelquefois des services qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux; mais il faut qu'ils s'en cachent, comme d'une correspondance illicite. La furie déguisée en gouverneur, qui prend l'alarme dès qu'en passant devant un de ses cachots il n'y entend pas gémir, les punirait bien vite des consolations qu'ils y auraient portées.

C'est dans ce silence absolu, dans ce dénûment général, il faut le répéter; dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puisqu'il n'exclut point la douleur, ou plutôt qu'il engendre toutes les espèces de douleurs; c'est dans cette abstraction universelle, il faut ne point se lasser de le redire, que ce qu'on appelle un prisonnier d'État à la Bastille, c'est-à-dire un homme qui a déplu à un ministre, à un commis, à un de leurs valets (1), est

---

(1) Les registres, dont *la Bastille dévoilée* contient un extrait, indiquent les causes de détentions suivantes :

« Le comte de Beaujean, pour menaces faites à M. d'Angevilliers, » ministre de la guerre. »

« Mon cousin le duc de Fitz-James, pour avoir menacé » M. Alexandre, chef du bureau de la guerre. »

« Le chevalier Des Fonds, gentilhomme de Vivarais, ci-devant » lieutenant au régiment de Conti; il déclamait contre le minis-

livré, sans ressource d'aucun genre, sans autre distraction que ses pensées et ses alarmes, au sentiment le plus amer qui puisse affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence

---

» tère et les généraux, surtout contre M. de Lowendal, qu'il appelait *fripon*. Il disait qu'il lui avait donné la croix de Saint-Louis; mais qu'il s'en souciait si peu, qu'il l'avait laissée dans sa valise. Il paraît que ce prisonnier avait été deux fois à la Bastille. »

« Le sieur Dupré de Richemond, auteur satirique qui, en faisant la continuation du *Dictionnaire de Bayle*, traçait des portraits ingénieux des ministres et des autres personnes constituées en dignité. »

« Le sieur George-Husquin Beaudouin, dit Bellecour, homme de mauvaise conduite, ennemi de M. Orry de Fulry, commissaire du roi, de la compagnie des Indes, venu de l'île Bourbon avec plusieurs habitans qui accusaient le sieur de La Bourdonnaie. »

« François Le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, pour avoir écrit des lettres folles à madame de Pompadour; transféré à Bicêtre. »

« Rousset, dit Saint-Julien, et Duchamot, auteurs de Mémoires de finances contre M. Orry, contrôleur général des finances, tendant à prouver que ce ministre avait fait de gros profits dans le rétablissement des charges sur les ports, quais, halles et marchés, ou nouveaux droits établis. »

« Le sieur Chassan, pour mauvais propos contre le gouvernement, le roi, madame de Pompadour et M. le duc de Richelieu; exilé, après trois ans de détention, à cinquante lieues de Paris. »

« Le sieur Feydeau Duménil, pour donner des Mémoires contre le directeur de la Compagnie des Indes et contre M. de Fulry. »

« Le sieur Magny, premier commis des domaines de Flandre, auteur d'une histoire contre madame de Pompadour. »

« Le chevalier Resegnier, officier aux gardes françaises, auteur d'une brochure contre les ministres, intitulée: *Voyage d'Amathonte*. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison.

(*Note des nouv. édit.*)

accablée qui se voit périr sans pouvoir se manifester; c'est de là qu'il s'épuise à réclamer sans fruit le secours des lois, la communication de ce qu'on lui impute, et l'assistance de ses amis. Non-seulement ses prières, ses gémissemens, son désespoir ne servent à rien, mais il sait, on lui répète qu'ils sont inutiles; c'est la seule connaissance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du désœuvrement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il sent journellement son existence s'éteindre, et il sent en même temps qu'on ne la lui conserve que pour prolonger son supplice. La dérision et l'insulte se joignent à la cruauté pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit (1).

Par exemple, au bout de huit mois, l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappelant mon ancienne géométrie. Je demandai un étui de mathématiques : j'avais eu soin d'en fixer la grandeur à trois pouces, afin de prévenir même le prétexte d'un refus. Il fallut solliciter cette grâce pendant deux mois; il fallut peut-être tenir un conseil d'État. Enfin elle est accordée : l'étui arrive....., sans compas. Je me récrie; on me ré-

---

(1) Les notes renferment, 1° un passage des Mémoires de La Porte, passage qui prouve que les prisonniers avaient de son temps la liberté de communiquer entre eux; 2° un morceau plein de chaleur et d'éloquence extrait des *Lettres-de-cachet*, et que, soit sous le rapport historique, soit sous le rapport littéraire, il est intéressant de comparer à celui qu'on vient de lire (*n*).

(*Note des nouv. édit.*)

pond froidement que les armes sont défendues à la Bastille.

Il fallut solliciter de nouveau, supplier, envoyer de longs mémoires; discuter sérieusement s'il y a quelque différence entre un étui de mathématiques et un canon. Après un autre mois, grâce à la charité, à l'imagination du commissaire du château, les compas sont venus. Mais comment? garnis en os. On avait fait faire, à mes dépens, de cette matière, tout ce qui, dans un étui de mathématiques, doit être d'acier.

Je conserve précieusement cette garniture géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon cabinet, j'aurai soin en mourant qu'elle soit consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs : elle y figurera avec honneur au milieu des monumens de l'industrie des peuples barbares, dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous la main du roi, ou plutôt du ministère, doit devenir invisible, sans exception; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce, on a voulu que l'existence des prisonniers dépendît exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, et cette gargote royale est lucrative.

Le ministère a fondé à la Bastille quinze places

qui sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de France, ou à peu près cinq florins de Brabant, ou huit shillings d'Angleterre, par jour, ce qui fait au gouverneur un revenu de près de 2,500 louis d'or par an.

Ce n'est pas tout : en fabricant une lettre-de-cachet qui lui donne un commensal, on ajoute à la fondation primitive une somme par tête, proportionnée à sa qualité. Ainsi un colporteur, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune, *outre la pistole fondée*, un écu d'extraordinaire par jour; un bourgeois, un légiste de la classe inférieure, cent sous; un prêtre, un financier, un juge ordinaire, dix livres T.; un conseiller au parlement, quinze livres T.; un lieutenant général des armées, vingt-quatre livres T.; un maréchal de France, trente-six livres T. J'ignore quel est dans ce cadastre ministériel le taux d'un prince du sang (1).

---

(1) La somme accordée, pour un prince du sang, était de cinquante livres tournois. Il paraît au reste que l'établissement de ce tarif était postérieur à l'année 1692, puisque Linguet dit ici qu'on accordait un *écu* à un *colporteur* *, et qu'on trouve dans *les Mémoires sur la Bastille* des détails sur un homme de cette profession arrêté en 1792, et qui se plaint de n'avoir, pour sa

* Les registres de la Bastille contiennent les noms d'une foule d'individus qui n'exerçaient point d'autre industrie. On y trouve :

En 1664. « Charles Mauconduit, écrivain, colporteur de livres prohibés, et janséniste. »

En 1681. « Prosper Contat, garçon libraire, accusé de faire com-

Enfin, de plus, on a accordé au gouverneur le privilége de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de vin, franches de tous droits, ce qui fait encore un objet considérable, qui devrait sans doute faciliter et assurer le service de ses tables.

Que fait-il ? Il vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris, nommé Joli, qui lui en rend deux mille écus; il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'usage des prisonniers; et ce vin, comme on s'en doute bien, n'est que du vi-

---

nourriture et son entretien, que 4 sous par jour. Voyez la note (*p*), et plus bas la description de la Bastille.

(*Note des nouv. édit.*)

merce de livres défendus; banni pour cinq ans; enjoint de garder son ban sous peine de vie. »

En 1716. « François Barrois, libraire, pour avoir imprimé et débité des livres défendus et séditieux. »

En 1728. « Le nommé Valder, soupçonné d'imprimer des ouvrages sur les affaires du temps; déchargé d'accusation, et élargi dès le lendemain. »

En 1749. « Jean La Casse, garçon de vaisselle du grand commun, qui avait mis en entrepôt dans la chapelle du roi, à Versailles, une édition entière du..... (livre très-obscène). »

Dans la même année. « Hebesme, pour avoir fait imprimer en faveur du parlement au sujet des affaires de l'Église. »

A une époque où il n'existait aucune liberté de la presse, le soin de débiter en cachette des livres hardis et licencieux, était ainsi devenu une espèce de profession qui avait son nom, ses profits et ses dangers: c'était ce qu'on appelait *vendre sous le manteau*. En 1776, on arrêta deux hommes signalés à la police à cause de l'adresse et de l'audace qu'ils mettaient à répandre, l'un de mauvais livres, l'autre des ouvrages défendus. Voyez dans la note (*o*) les détails extraits des pièces de procédures qui les concernent. (*Note des nouv. édit.*)

maigre. Il regarde la fondation annuelle des dix francs par jour, comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, et qui n'a rien de commun avec ses écots ; il n'y emploie que cet excédant, cet extraordinaire que la libéralité du prince n'a destiné qu'à les augmenter; et cet excédant même il se garde bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles, mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la Bastille, à qui l'on ne sert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont été pesées plus d'une fois ; c'est un fait connu de tous les subalternes qui en gémissent (XVIII). Rien de plus facile à vérifier, dès qu'on voudra garantir du ressentiment du chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa sordide avarice (1).

---

(1) Linguet trouve, sur la nourriture de la Bastille, deux contradicteurs dont les témoignages sont dignes de confiance : l'un est le général Dumouriez, l'autre est Marmontel. Voici ce que dit le premier : « Dumouriez avait pris l'habitude de se faire apporter » à la fois son dîner et són souper, tous les jours, entre trois et » quatre heures. Son valet de chambre, qui était bon cuisinier, » faisait des ragoûts. *On était fort bien nourri à la Bastille* ; il y » avait toujours cinq plats pour le dîner, trois pour le souper, » sans le dessert ; ce qui, servi en ambigu, paraissait magnifique. »

Quant à Marmontel, la manière dont on lui servit son dîner, occasiona une méprise plaisante, et qui fait honneur au régime de la Bastille. Nous rapportons en note (*q*) ce passage de ses Mémoires ; il suffira de dire ici que le dîner qui lui était destiné se composait ainsi : « Un excellent potage, une tranche de bœuf suc» culent, une cuisse de chapon bouilli ruisselant de graisse et

Il y a des tables moins dénuées; je l'avoue : la mienne était du nombre. Est-ce un mal, est-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde ? Je n'ose le décider; si elle a quelque chose de moins humiliant, elle peut aussi cacher des piéges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur séjour à la Bastille n'ont vécu que de lait; d'autres, tels que M. de La Bourdonnaie, ont sollicité, et obtenu la permission de se faire apporter des alimens de chez eux (1). Elle m'a été constamment refusée, et même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce soit, sans exception, comme je l'ai dit, quoique j'eusse de l'argent déposé dans les mains des officiers du château.

J'y suppléais par une attention scrupuleuse à ne manger jamais que très-peu de chaque plat; à laver dans plusieurs eaux ce qui me paraissait

---

» fondant, un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épi-
» nards, une très-belle poire de cresanne, du raisin frais, une
» bouteille de vin vieux de Bourgogne, et du meilleur café de
» Moka. »

Marmontel ferait regretter le *restaurant* de la Bastille. Ce qu'on peut conclure de ceci, pour ne point trop soupçonner en cet endroit la véracité de Linguet, c'est que le régime variait selon les temps et les causes de détention, selon la qualité des prisonniers, les ordres des ministres ou du gouverneur.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) La note relative à M. de La Bourdonnaie fait connaître à quelle occasion la permission dont il jouissait lui fut retirée (*r*).

(*Note des nouv. édit.*)

suspect; et je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutais avec trop de raison. Le huitième jour depuis mon entrée j'ai eu des coliques et des vomissemens de sang qui ne m'ont presque plus quitté, et dont les accès redoublés de temps en temps décelaient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris ni tû sur ces causes. J'ai écrit cent fois au lieutenant général de police, que l'on m'empoisonnait; je l'ai dit verbalement à son substitut; je l'ai dit au médecin, au chirurgien, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

Si l'on avait voulu vous empoisonner, existeriez-vous, m'ont déjà dit plusieurs personnes, à qui j'ai parlé de cette étrange anecdote; et la même objection sera peut-être répétée par d'autres qui la liront ici; mais ce n'est que faute de réflexion qu'elle peut paraître spécieuse (1). Non, sans doute, je n'aurais pas échappé à cette volonté meur-

---

(1) A l'occasion de ce passage de Linguet, l'un des hommes dont il a le plus exercé l'ardeur polémique, La Harpe fait les réflexions suivantes dans sa Correspondance littéraire : « Linguet » a dit dans ses Mémoires ce que tout le monde savait, c'est-à- » dire que la manière dont on traite les prisonniers à la Bastille » est aussi arbitraire que le pouvoir qui les y renferme ; et com- » ment cela serait-il autrement ? Comme cette espèce d'emprison- » nement illégal est une vengeance et non pas une punition, le » traitement qu'on y reçoit est toujours proportionné au ressenti- » ment personnel. Beaucoup de particuliers qui ont été à la Bas-

trière, si elle avait été celle du gouvernement; mais mon existence, l'opiniâtreté vivace de ma constitution ne justifient que lui. Les mains qui ne lui refuseraient pas une lâcheté de cette nature, s'il était capable de l'exiger, le sont-elles de résister à des sollicitations lucratives qui peuvent venir d'ailleurs ?

Par l'inconcevable régime dont il est question ici, rien de ce qui servirait à distraire, ou à consoler un prisonnier, ne peut arriver jusqu'à lui; mais tout ce qui est propre à porter à son ame, ou à sa santé, des atteintes irréparables, n'éprouve aucune difficulté. L'état-major supérieur est composé de quatre officiers; l'inférieur, de quatre

---

» tille, disent y avoir été traités avec beaucoup de douceur; » plusieurs même avec toutes sortes d'égards; d'autres l'ont » été très-durement, et il est croyable que Linguet, à qui l'on a » cru faire grâce en ne lui ôtant que sa liberté, aura été très-res- » serré. Cependant il avoue lui-même qu'il a été fort bien nourri; » mais il ajoute que c'était *dans le dessein de l'empoisonner*. En » vérité, cet homme, avec ses mensonges et sa déraison, gâterait la » meilleure cause. Certainement, quiconque a été mis à la Bastille » a droit de se plaindre, et Cartouche même m'intéresserait, s'il » me disait : On devait me juger, et on m'a mis dans un cachot. » Mais à qui Linguet fera-t-il croire qu'on ait voulu l'*empoisonner?* » Notre gouvernement n'est rien moins qu'empoisonneur, et sur » la description qu'il fait lui-même de l'administration inté- » rieure de la Bastille, il est sûr qu'un homme, dont on voudrait » se défaire, serait bientôt anéanti sans qu'il restât la moindre » trace de son existence ni de sa mort. Donc si Linguet est » vivant, c'est qu'on n'a pas voulu le faire mourir. » *Correspondance littéraire*, tome IV, page 118.

(*Note des nouv. édit.*)

porte-clefs ; la cuisine, de quatre marmitons. Ces douze savent tous qui ils servent, malgré les ridicules minauderies avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret ; tous sortent, se répandent journellement dans Paris, ils y ont leurs maisons, leurs femmes, leurs amis, leurs connaissances. Est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe, dont l'état même n'est qu'une suite de fonctions criminelles? L'est-il davantage, pour celui qu'on aura une fois gagné, de distinguer la portion qu'il doit rendre mortelle, et dont rien ne lui défend l'accès? On ne peut pas présumer de pareilles horreurs! mais toutes celles dont il s'agit ici, les présumerait-on?

Le danger est si peu imaginaire, qu'autrefois il y avait toujours dans la cuisine, auprès de la marmite et des fourneaux, une sentinelle, chargée de tenir un compte exact de tous ceux qui en approchaient. Cette précaution salutaire encore plus qu'injurieuse a été supprimée il y a quelques années ; les attentats dont elle indiquait évidemment la possibilité en sont-ils devenus plus difficiles à commettre ?

Celui dont j'étais l'objet n'a pas été consommé ! mais l'éclat de mes plaintes a pu déconcerter la main qui l'avait promis, et mes soins rendre en partie ses efforts inutiles. Je ne prétends pas que tous ceux qui ont reçu mes tristes confidences à ce sujet fussent complices du crime qui les occasionait ; le vrai coupable a pu craindre, en vérifiant

avec trop de rapidité mes pressentimens, qu'il n'en résultât des recherches. La langueur habituelle où j'étais, mon péril imminent à la fin de 1781, ma mort regardée alors comme inévitable, ont pu faire croire que d'autres tentatives étaient inutiles.

Et quand j'aurais pu me tromper sur des accidens aussi marqués, qui ne sont pas encore cessés à beaucoup près; quand ces appréhensions et ces symptômes n'auraient été le fruit que d'une imagination trop vivement frappée, n'est-ce pas déjà un véritable crime pour la Bastille, que d'occasioner de semblables craintes, et de produire une impuissance absolue de se soustraire aux manipulations secrètes qui pourraient les justifier ?

De plus, n'est-ce pas dans tous les cas une vraie dispute de mots ? Je veux bien supposer que, dans un lieu où l'Italien Exili tenait il y a un siècle école de poison (XIX), l'on n'ait pas conservé quelques-unes de ses recettes, et qu'un crime de plus puisse répugner à des hommes dont, encore une fois, la mission spéciale est d'en commettre; mais un séjour de vingt mois, avec tous ses accessoires dans un lieu où la vie n'est qu'une succession de morts, n'en attaque-t-il pas essentiellement la source ? Près de deux ans passés dans ces cachots, sans air, sans exercice, dans les angoisses de l'ennui, dans les convulsions de l'attente, ou plutôt du désespoir, font-ils moins d'impression sur les organes que le venin le plus actif ? Elle

peut être plus lente : est-elle moins sûre ? Entre ces deux expédiens destructeurs, y a-t-il d'autre différence que le temps ?

Mais est-on absolument privé d'air et d'exercice, diront ceux qui ont lu les anciennes relations de la Bastille, et ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité, *car on y admet les curieux* : le gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend souvent pour recevoir ses visites ; tous ses collègues, depuis le lieutenant de roi, jusqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs ; dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, et même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

Dans ces occasions elles n'offrent que l'image du calme et de la paix ; tous ces spéculateurs étrangers ignorent ce qui se passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors ; tel d'entre eux foule aux pieds le sépulcre de son ami, de son parent, de son père qu'il croit à deux cents lieues de lui, bien tranquille, occupé de ses affaires, ou livré à ses plaisirs.

Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plate-formes très-élevées, où par conséquent l'air est pur et la vue pittoresque, et entendant assurer que tout cela est, dans les jours ordinaires, à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas douce à la Bastille,

ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvait être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

Le gouverneur actuel nommé de Launay, est un homme ingénieux, qui tire parti de tout; il a réfléchi que le jardin pouvait être pour lui un objet d'économie intéressant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes, les fruits, et lui en paie une somme fixe par an. Mais, pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il fallait en exclure les prisonniers; en conséquence il est venu une lettre signée Amelot, qui défend le jardin aux prisonniers.

Quant aux plate-formes des tours, quoiqu'à l'élévation où elles sont, il soit à peu près impossible d'y être reconnu, ou de reconnaître (1); cependant comme elles donnent sur la rue St.-Antoine, dont on n'a pas encore chassé le public,

(1) Il était très-possible, au contraire, d'y être reconnu : l'anecdote suivante, racontée par La Porte, le prouve suffisamment. On sait qu'il était à la Bastille pour avoir servi très-fidèlement la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, dans des intrigues dont il importait au cardinal de Richelieu de percer le mystère. « Un jour ou deux après, dit-il, la reine vint à Paris et passa par » la porte Saint-Antoine pour aller trouver le roi à Saint-Maur; » de quoi ayant été averti, je montai sur les tours pour la voir » passer; aussitôt qu'elle *m'aperçut*, elle descendit du devant de » son carrosse et se mit à la portière pour me faire signe de la » main et me témoigner, autant qu'elle pouvait, par des signes de » tête, qu'elle était contente de moi et de ma conduite. Il n'y eut » pas un prisonnier à qui je ne fisse autant d'envie que je lui avais » fait de pitié, et qui n'eût voulu souffrir plus que je n'avais

on ne permettait ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geôliers de la maison, soit porte-clefs, soit officier. Ils ont trouvé dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênaient; d'ailleurs il en résultait des conversations avec le factionnaire; la vigilance de M. de Launay en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une lettre signée Amelot, qui interdit les plate-formes, comme le jardin (1).

Reste donc pour la promenade la cour du château : c'est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut sans aucune fenêtre; de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre; l'été le chaud ne l'est pas moins, parce que, l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est là le lycée unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne

---

» souffert, pour mériter ce témoignage, quoique léger, de la reconnaissance d'un grande reine: tant il est vrai que les Français » se satisfont aisément d'un peu de fumée. » *Mémoires de La Porte*, page 188. (*Note des nouv. édit.*)

(1) Voyez, note (*s*), un passage dans lequel madame de Staal raconte de quelle manière et par quel motif on la priva de la promenade du bastion, transformé depuis en jardin.

(*Note des nouv. édit.*)

l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, se dégorger, pendant quelques momens de la journée, de l'air infect de leurs habitations.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser, qui les rend si douloureuses, se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace sans abri quand il pleut; où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où, dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, et l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

C'est une remarque curieuse. L'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran: mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme, et pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme (1)

(1) Voyez plus bas, sur ce sujet, la description de la Bastille [illegible] les Mémoires de Dusaulx.

Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés : une grande inscription gravée en lettres d'or sur un marbre noir, lui apprend qu'il en est redevable à M. Raymond Gualbert de Sartines (XX).

Et ne pensez pas qu'il en jouisse autant qu'il le voudrait. On mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel, qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté, et que, grâce aux lettres signées Amelot, cet entonnoir commun est le seul qui reste à leur partager; si la Bastille est fort peuplée, les portions sont plus petites. Je m'apercevais de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisait fournir à ses plaisirs (1).

Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible et complète. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine, des visites que reçoivent les officiers du

---

(1) Du temps de La Porte, les prisonniers s'y promenaient en commun, comme le prouve ce passage de ses Mémoires : « Après » dîner le sergent me vint dire qu'il fallait descendre. Je lui deman- » dai pourquoi, mais il ne me le voulut pas dire : je descendis au » bas du degré ; j'y trouvai six soldats qui m'environnèrent afin que » je ne parlasse à personne. On me fit traverser la cour, *où il y avait* » *quantité de prisonniers* qui se mirent en haie pour me voir pas- » ser, les uns haussant les épaules comme voulant dire que je » serais bientôt exécuté ; car c'était le bruit commun de la Bastille » et de toute la ville. » Page 132. (*Note des nouv. édit.*)

château; c'est par-là que passent les pourvoyeurs de toute espèce, les ouvriers, etc. Or, comme il faut surtout qu'un prisonnier soit invisible et qu'il ne voie rien, quand il se présente des étrangers on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le cabinet; c'est un boyau de douze pieds de long sur deux de large, pratiqué dans une ancienne voûte; c'est là le cabinet où, à l'approche d'une botte d'herbes, il faut se recéler au plus vite, avec le soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi; car, au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition serait une clôture absolue, et ces alternatives sont fréquentes. J'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avait trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante et cruelle du cabinet.

J'ignore si cette police est justifiée par une lettre signée Amelot; mais il est sûr qu'elle est nouvelle. Jusqu'à ces derniers temps, passé neuf heures du matin, aucun étranger n'était admis dans la cour sans la plus pressante nécessité : les provisions étaient faites; les visites se recevaient au dehors; et le manége du cabinet n'avait lieu que pour des occasions sérieuses qui semblaient l'excuser.

Enfin ce n'est pas tout : cette promenade même si insuffisante, si cruellement modifiée, devenue, comme le reste, un supplément de souffrance, plutôt qu'une consolation, elle est suspendue journellement et arbitrairement. Si un curieux demande à voir la Bastille; s'il y a quelques réparations qui

exigent le passage d'un ouvrier; si M. le gouverneur a un grand dîner, ce qui nécessite l'entrée et la sortie de ses laquais, attendu que sa maison est dehors, et sa cuisine au dedans; pour tous ces cas il n'y a *point de promenade*.

En 1781, dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année, accablé de la saison et d'un vomissement de sang, d'une faiblesse d'estomac qu'elle n'avait pas causée, mais qu'elle entretenait, j'ai passé les mois de juillet et août entiers sans sortir de ma chambre; le prétexte était un travail qui se faisait sur les plates-formes : les ouvriers auraient pu y monter par dehors, et ils y montaient. On n'avait besoin de faire traverser la cour qu'aux pierres qu'il fallait leur fournir : cette opération aurait pu se faire, comme autrefois, tous les jours le matin avant neuf heures. M. de Launay avait trouvé que cela serait gênant; il lui paraissait plus court de dire : *Point de promenade !* et il n'y a pas eu de *promenade*.

Pour apprécier cette privation, il faut songer qu'elle vient à la suite de toutes celles par lesquelles il est possible de bourreler des hommes sans exception; il faut songer que par-là, non-seulement on expose un prisonnier à des périls physiques, on nécessite l'altération de sa santé; mais que le mouvement du corps étant sa seule ressource pour endormir un peu les convulsions de son ame, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que, quand il n'a pas une minute dans la journée pour

changer au moins d'angoisse, son cœur toujours grossi par les soupirs semble heurter plus douloureusement les murs qui le pressent de toutes parts.

Aussi, dans les prisons de la justice ordinaire, cette rigueur est regardée comme la plus fâcheuse de toutes celles qu'il lui soit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le secret, c'est-à-dire une reclusion absolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portent jusqu'à l'accusé des lumières favorables au crime. Il est motivé par la situation des lieux, et plus encore par les égards pour l'humanité, qui, laissant à tous les prisonniers libre communication entr'eux, ne permet de la suspendre envers un seul, qu'en l'isolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres, tant que dure le motif de la suspension. Il faut bien interdire la *promenade* à celui-là seul, si l'on ne veut pas l'enlever à tous.

Et encore cette inaction passagère est bien adoucie pour lui, surtout s'il est innocent, par les progrès de l'instruction; il voit ses juges, ses accusateurs, ses témoins : il sait ce qu'on lui objecte. Tant qu'on l'interroge, tant qu'on le confronte, il n'est pas seul; et quand il sort d'un de ces combats, la solitude qui les sépare lui devient précieuse, nécessaire même, pour se disposer à en soutenir un second.

Mais à la Bastille, aucun de ces motifs ou de ces

soulagemens ne peut avoir lieu. Le secret y est perpétuel : toutes les promenades sont solitaires comme la demeure; elles ne peuvent donc apporter aucun obstacle aux succès de l'instruction, quand il y en a une, à sa facilité, à son impénétrabilité. Dans ce cas même, les. prohiber arbitrairement, priver un prisonnier de la seule minute du jour où il puisse lever ses yeux noyés de larmes vers le soleil qui semble le fuir, ce serait l'excès de l'injustice comme de la cruauté.

Qu'est-ce donc quand il n'y a pas d'instruction encore une fois; quand cette prohibition tombe sur des hommes contre qui la haine et la vengeance ne peuvent même trouver le prétexte d'une procédure; quand elle est soutenue des mois entiers; quand elle dépend des caprices d'un satellite aussi lâche que barbare, qui, tout fier de pouvoir impunément outrager dans son fort des hommes honnêtes, ne se croit honoré que quand il insulte à leurs misères, et puissant que quand il les déchire?

On dira que ces dernières particularités tiennent au caractère des chefs actuels plutôt qu'à la constitution fondamentale de la maison. Cela est vrai : elle aurait bien assez de croix par elle-même, quand un caprice passager n'y ajouterait pas celles-là; mais il les y ajoute : aussi ai-je annoncé d'avance que depuis peu d'années les barbaries de la Bastille s'étaient accrues. Autrefois on s'occupait des prisonniers; aujourd'hui l'on s'en joue.

Et, ce qui paraîtra peut-être bien étrange, les

additions, ou inhumaines ou honteuses, dont on enrichit ce régime déjà si honteux, si inhumain par lui-même, s'étendent jusqu'aux mercenaires qu'il emploie. Autrefois, comme je l'ai observé, les officiers de l'état-major jouissaient du droit de voir chacun seuls, et quand ils le jugeaient à propos, les prisonniers confiés à leur vigilance *commune*. Étant réputés tous également fidèles, leurs visites particulières n'inspiraient ni soupçons ni alarmes; et comme ils sont quatre, il s'en trouvait de temps en temps quelqu'un moins impitoyable, qui consacrait quelques momens de sa journée à des conversations toujours précieuses pour ceux qui les partageaient.

Cette condescendance a déplu au ministère présent: il est venu une lettre, toujours signée Amelot, qui a défendu aux officiers d'entrer jamais seuls dans les tours : il faut qu'ils y aillent au moins deux, non compris le porte-clefs. Les visites du médecin sont sujettes à la même formalité : il n'est plus permis à ces dogues de marcher qu'accouplés.

Ce régime monacal a produit l'effet qu'on en attendait, c'est-à-dire la cessation absolue de ces visites. Dans une meute de cette espèce, deux ames également compatissantes sont difficiles à trouver. D'ailleurs il faudrait se concerter, se tenir prêts pour la même minute : de plus ils ne s'aiment pas entr'eux; ils sont jaloux les uns des autres; flétris, même à leurs propres yeux, par leur abominable métier, ils tremblent des interprétations que pourrait donner aux choses les plus simples l'adjoint,

ou plutôt l'espion qui doit les suivre : enfin cette innovation étant un indice d'augmentation de dureté dans le ministère, elle est devenue pour eux un motif d'augmentation d'insensibilité. Ainsi ce léger adoucissement est encore banni de la Bastille ; et il ne l'est que depuis trois ans.

Voilà ce qu'y est la santé. Peut-être voudra-t-on savoir ce qu'y devient une maladie. Le lieutenant de police d'Argenson, écrivant au commencement de ce siècle à madame de Maintenon, au sujet des prisons d'État, lui disait : « Je puis et je dois vous » assurer que les prisonniers n'y ont rien à désirer » pour la *nourriture* et le *vêtement* (XXI). J'ajoute- » rai que les commandans de la Bastille et de Vin- » cennes ont pour les leurs des attentions CHA- » RITABLES, qui vont fort au-delà de ce qu'on pour- » rait leur proposer ou leur prescrire. A la moindre » maladie, on leur donne tous les secours spirituels » ou temporels qui conviennent à leur état ; mais » la privation *de la liberté les rend insensibles à* » *tout autre bien*..... (1). »

(1) Linguet ne cite qu'une partie de la lettre de M. d'Argenson. La fin en est rapportée de la manière suivante dans l'ouvrage sur les Lettres-de-cachet : « Mais la privation de la liberté les rend in- » sensibles à tout autre bien, et semble autoriser les plaintes in- » justes et les reproches injurieux dont ils remplissent ordinaire- » ment leurs placets et leurs mémoires dès qu'ils se trouvent à » portée d'en donner. Si celui dont vous avez bien voulu me » faire le renvoi contenait des faits plus précis, j'aurais pu m'en » servir aussi plus utilement. » Mirabeau ajoute en note, au sujet de cette lettre : « Je dois dire que l'assertion de M. d'Argenson,

Quoiqu'il soit permis de trouver un peu étrange le rapprochement de ces deux mots, la charité et la Bastille; quoiqu'on puisse soupçonner, par le sang-froid de la dernière phrase, que le lieutenant de police d'Argenson, en parlant ainsi, tenait le langage d'un lieutenant de police, c'est-à-dire d'un homme voué par état à ces barbaries, et obligé de donner raison à ceux que leur profession rend ses complices nécessaires : rien n'empêche cependant de supposer qu'il y avait dans ses assertions quelque chose de vrai; mais en ce cas tout est bien changé : ce ne serait qu'une preuve de plus de la dépravation introduite depuis peu dans ces lieux où dès le commencement on aurait pu la croire à son comble.

D'abord, pour les incommodités passagères, ou les attaques subites qui se guérissent avec du soin et des secours prompts, il ne faut plus en avoir, ou il faut y succomber si elles sont sérieuses : il n'y a point de secours à attendre, du moins dans la nuit. Chaque chambre est fermée de deux portes épaisses, ferrées par dehors et par dedans; et chaque tour en a une plus épaisse, mieux renforcée encore. Les porte-clefs couchent dans une pièce éloignée, absolument isolée : il n'y a point de voix qui pût pénétrer jusqu'à eux.

On a la ressource de frapper à la porte; mais

» relativement aux secours spirituels et temporels dans les mala-
» dies, est très-exacte. » *Des Lettres-de-cachet*, page 382.

(*Note des nouv. édit.*)

une apoplexie, un coup de sang en laisseraient-ils la force? Il est douteux même qu'en frappant on fût entendu, ou que ces gens une fois couchés voulussent entendre.

Il y a cependant, pour ceux à qui le mal aurait laissé l'usage de la voix et des jambes, un moyen d'appeler du secours. Le fossé qui enveloppe le château n'a environ que cent cinquante pieds de large : le revêtement du côté opposé est couronné d'une galerie qu'on appelle le Chemin des rondes, où sont établis des sentinelles. Les fenêtres donnent sur ce fossé ; il n'est pas impossible au malade de crier à l'aide ; et si la grille intérieure qui bouche son soupirail, comme on l'a vu, n'est pas trop avancée en dedans, s'il a la voix forte, s'il ne fait pas de vent, si la sentinelle ne dort pas, il n'est pas impossible qu'il soit entendu.

Alors le soldat crie à son voisin qui crie plus loin. L'alarme en circulant arrive au corps-de-garde : le caporal de service vient voir *ce qu'il y a;* instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement, il retourne passer par la porte, ce qui consume du temps : il entre dans l'intérieur ; il va réveiller un porte-clefs, qui va réveiller le laquais du lieutenant de roi, qui va réveiller son maître pour avoir la clef ; car toutes, sans exception, sont déposées chaque soir chez cet officier. Il n'y a point de place de guerre où le service soit plus régulier qu'à la Bastille ; et à qui y fait-on la guerre?

On cherche la clef ; on la trouve. Il faut encore

aller éveiller le chirurgien. Il faut éveiller le frère chapeau qui doit compléter l'escorte. Il faut que tous ces gens-là s'habillent : au bout de deux heures la troupe se rend à grand bruit chez le malade.

On le trouve, ou baigné dans son sang s'il en vomit, et sans connaissance, comme il m'est arrivé, ou suffoqué par son apoplexie, comme cela est arrivé à d'autres. J'ignore quel parti l'on prend quand il est mort sans ressource : s'il lui reste un peu de respiration, ou s'il en reprend, on lui tâte le pouls; on lui dit d'avoir patience, qu'on écrira le lendemain au médecin, et on lui souhaite le bonsoir.

Or, ce médecin, sans l'aveu duquel le chirurgien-apothicaire de la maison n'oserait pas donner une pilule, demeure aux Tuileries, c'est-à-dire à trois milles de la Bastille. Il a des pratiques; il a une charge chez le roi, une autre chez Monsieur. Il est souvent à Versailles pour son service : il faut l'attendre. Il vient enfin; mais il est payé à l'année, et payé également pour ne rien faire comme pour agir. Quelque honnête qu'il soit, il doit être porté naturellement à trouver la maladie légère, afin que les visites soient moins exigibles. On est d'autant plus porté à le croire qu'on l'est aussi à soupçonner de l'exagération dans les plaintes du prisonnier; que la négligence de sa parure, l'abattement habituel de sa personne, le serrement non moins habituel de son cœur ne permettent pas de remarquer d'altération sur son visage ni dans son pouls; l'un et l'autre sont toujours ceux d'un malade. Ainsi il a la

triple douleur, 1° de son mal; 2° de se voir soupçonné d'imposture, et l'objet des railleries ou des duretés des officiers; car les monstres dans ces cas-là s'en permettent; 3° d'être privé de tout soulagement jusqu'à ce que la maladie devienne assez violente pour le mettre en danger (1).

Alors même si on lui donne quelques remèdes, ce n'est pour lui qu'un tourment de plus : il faut songer à la police de la maison. Chaque prisonnier enfermé à part, seul jour et nuit, malade ou en santé, ne voit, comme je l'ai déjà dit, son porte-clefs que trois fois par jour. Lui donne-t-on un médicament? On le pose sur sa table, et l'on s'en va. C'est à lui à le faire chauffer, à le préparer, à se gouverner quand il opère, heureux si le cuisinier, dérogeant à la règle, a la générosité de lui réserver un bouillon, le porte-clefs celle de le lui porter, et le gouverneur celle de le permettre. Voilà comme

---

(1) Cette dernière assertion de Linguet se trouve contredite dans un passage assez plaisant des Mémoires de madame de Staal. Elle parle des intrigues que plusieurs prisonniers avaient trouvé les moyens de nouer à la Bastille, puis elle ajoute : « Le comte de L. » s'aida du chirurgien qui faisait aussi la fonction d'apothicaire. » Il établit, pour avoir occasion de le voir souvent, qu'il lui fallait » deux lavemens par jour. Le régent, qui entrait dans les derniers » détails de ce qui nous concernait, examinant les mémoires de » notre pharmacie avec ses ministres, l'abbé Dubois se récria sur » cette quantité de lavemens. Le duc d'Orléans lui dit : Abbé, » puisqu'ils n'ont que ce divertissement-là, ne le leur ôtons pas. » *Mémoires de madame de Staal*, tome II, page 240.

(*Note des nouv. édit.*)

sont traités les malades ordinaires, ceux qui conservent assez de forces pour se traîner du lit à la cheminée.

Mais quand ils sont à l'extrémité, accablés au point de ne pouvoir quitter la couche vermoulue où ils gisent, on leur donne une garde. Et qu'est-ce que cette garde? Un soldat invalide, lourd, grossier, brutal, incapable d'attentions, de soins, de rien de ce qui est nécessaire à un malade; mais il y a bien pis; c'est que ce soldat une fois attaché à vous ne peut plus vous quitter; il devient prisonnier lui-même. Ainsi il faut d'abord acheter son consentement, et le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité; et si vous en revenez, il faut vous résoudre à supporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie (1). Appréciez maintenant la sincérité du lieutenant de police d'Argenson, quand il parlait des secours

(1) Les auteurs de *la Bastille dévoilée* donnent, à ce sujet, page 68 de la deuxième livraison, les détails qu'on va lire: « Le » nommé Danry, soldat invalide, fut mis de *compagnie* (c'est » ainsi qu'on appelle le garde qu'on donne à un prisonnier) auprès » du comte de Cagliostro. Après quarante jours de séjour dans la » chambre de ce prisonnier, l'ennui, le mauvais air de l'appartement, le rendirent malade. Il fut obligé de quitter et fut remplacé par un autre soldat qui resta enfermé avec le comte de Cagliostro pendant huit mois, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque où il » sortit de la Bastille. Ce Danry nous a avoué que pendant le temps » qu'il avait été de *compagnie*, les officiers de l'état-major l'avaient

temporels de la Bastille, et de la charité des gouverneurs.

Quant au spirituel, si ces hommes de fer, incapables de pudeur ou de pitié, l'étaient au moins de remords, oseraient-ils même prononcer ce mot? Peut-il rappeler autre chose que leurs outrages à la religion? Ils ne la respectent pas plus que l'humanité.

D'abord ne va point qui veut à la messe à la Bastille; c'est une grâce spéciale, une faveur exquise, qui n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus. J'avoue qu'elle m'a été offerte : le premier jour on m'invita, on me conduisit aux tribunes, où il faut être caché pour en jouir; je n'y restai pas longtemps. Ce que la servitude et les fers ont de plus horrible vous suit, vous accable jusqu'au pied de l'autel (1).

On traite la Divinité à la Bastille aussi lestement que ses images. La chapelle est le dessous d'un colombier garni de pigeons que nourrit le lieutenant de roi; elle peut avoir sept à huit pieds en carré.

» souvent fait descendre pour lui demander s'il n'avait rien pu
» tirer du prisonnier qu'il accompagnait. Le comte de Cagliostro
» se promenait tous les jours sur la tour où sa femme était ren-
» fermée. Il ignorait sa détention (voyez plus haut, page 72),
» et son soldat, qui en était informé, avait reçu les défenses les
» plus expresses de l'en instruire. »

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Le tableau qui ornait la chapelle de la Bastille, représentait saint Pierre-aux-Liens. Il fut apporté à l'Hôtel-de-Ville, et remis à l'assemblée des électeurs dans la journée du 15 juillet 1789.

(*Note des nouv. édit.*)

Sur une des faces on a construit quatre petites cages ou niches, qui ne peuvent contenir juste qu'une personne; elles n'ont ni jour ni air, que quand la porte est ouverte, ce qui n'arrive qu'au moment où l'on y entre et où l'on en sort. C'est là qu'on serre le malheureux dévot : au moment du sacrifice on tire un petit rideau qui couvre une lucarne grillée, par laquelle il peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant. Cette manière de participer aux cérémonies de l'Église m'a paru si honteuse et si affligeante, que je n'ai pas succombé deux fois à la tentation d'en avoir le spectacle.

Pour les confessions, etc., j'ignore comment on s'arrange; et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de captifs même dévots, qui cèdent à l'envie d'user de cette ressource. Le confesseur fait partie de l'état-major; il est officier de la maison. On peut apprécier quelle sûreté il y aurait à être sincère avec lui, si l'on avait des reproches sérieux à se faire. Son office n'est donc qu'un piége ou une dérision. Je ne conçois pas comment on a l'audace de proposer aux prisonniers de la Bastille d'ouvrir leur ame à un lâche prévaricateur qui prostitue ainsi la dignité de son caractère; ni comment lui-même, soudoyé par le pouvoir terrestre qui les opprime, oserait leur parler au nom du ciel qui le désavoue (1).

(1) A l'approche de Pâques, madame de Staal voulut remplir, à la Bastille, des devoirs de religion. Nous avons extrait de ses

Je ne puis pas parler de ce qui arrive quand on meurt, confessé ou non; j'ignore dans ce cas comment on se venge sur le corps de la fuite de l'ame, et dans quel dépôt on jette ces cendres immobiles, quand on est bien sûr de ne pouvoir plus les tourmenter. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne les rend pas à leurs familles. Certainement depuis que la Bastille existe elle a vu des funérailles : connaît-on un extrait mortuaire qui en soit daté, hors celui du maréchal de Biron? Ces familles sont donc impitoyablement livrées à la confusion qui résulte de l'absence de leur chef. Après en avoir souffert tant qu'il existe, on leur envie jusqu'au triste remède que produirait la certitude de son sort.

Lecteurs dont cette description n'a que trop sou-

Mémoires un passage intéressant sur ce sujet (*t*). Elle avait, contre l'aumônier de la maison, les mêmes préventions que Linguet; elles se trouvèrent sans fondement. « Jamais soupçon ne fut plus » injuste que celui que j'avais eu de notre chapelain. Je trouvai » en lui le meilleur homme du monde, simple et compatissant, » plus disposé à plaindre mes malheurs qu'à me reprendre de mes » fautes. Je fus fort aise d'avoir rencontré si heureusement, et sur- » monté la vaine frayeur qui voulait l'emporter sur un précepte » et sur une bienséance indispensable. »

Puis elle ajoute : « La bonne foi inséparable de mes actions, et » la volonté que j'ai toujours eue de ne rien faire que le mieux » qu'il m'est possible, me rappelèrent, dans cette conjoncture, » à la dévotion : tout le tracas des intrigues politiques, les pas- » sions qui s'y mêlent et la dissipation du monde, m'avaient infi- » niment distraite. Ce nouveau secours fixa la tranquillité dont je » jouissais déjà. Aussi dis-je sans émotion bien des choses qui » auraient dû me troubler. » *Mémoires de madame de Staal*, tome II, page 133. (*Note des nouv. édit.*)

vent serré le cœur, vous croyez être au bout. L'imagination ne vous paraît pas pouvoir aller dans l'art de créer des supplices au-delà des raffinemens multipliés que je viens de vous dépeindre. Un aréopage de bourreaux s'indignerait en songeant au sang-froid avec lequel ces dispositions ont été réfléchies, combinées, au calme avec lequel on les exécute. Eh bien, voici quelque chose de plus fort : voici un trait qui m'est personnel, et qui passe tout ce que vous venez de voir.

Depuis le 27 septembre 1780, jusqu'en octobre 1781, c'est-à-dire pendant douze mois, j'étais resté non-seulement dans une privation absolue de toute espèce de correspondance au dehors, ou avec une correspondance pire encore que la privation, comme on le verra plus bas; mais dans une ignorance non moins absolue de ce qui s'y passait en général ou relativement à moi : on ne m'avait laissé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon désespoir, à m'enlever jusqu'à l'attente d'un avenir moins affreux. Plusieurs même, par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète, étaient fausses, fabriquées uniquement pour m'induire en erreur, et pour rendre cette erreur plus amère ou plus funeste (1).

Ainsi on me disait à moi-même journellement et en riant, que je ne devais plus m'inquiéter de ce qui se passait dans le monde, parce *qu'on m'y croyait*

---

(1) Voyez la note VI. L.

mort; on poussait le badinage jusqu'à me détailler les circonstances qu'une rage forcenée ou une horrible légèreté ajoutait à ma prétendue fin. On m'assurait que je n'avais rien à attendre de l'empressement et de la fidélité de mes amis, moins encore parce qu'ils étaient trompés comme les autres sur mon existence, que parce qu'ils m'avaient trahi : cette double imposture avait pour objet, non-seulement de me tourmenter, mais tout à la fois de me donner une confiance sans réserve pour le seul traître que j'eusse en effet à redouter, et qu'on me présentait sans cesse comme le seul fidèle; et de pénétrer par la manière dont je recevrais ces insinuations, si j'avais en effet quelques secrets qui m'exposassent à des trahisons.

En octobre 1781, l'accouchement de la reine m'avait donné quelques lueurs d'espérance. On n'avait pas pu me cacher cette nouvelle : j'avais sur ma tête le canon chargé de la publier, et sous les yeux les réjouissances qu'elle produisait (1). Ces événemens étant toujours en France l'époque de la rémission même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourrait être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le comte de Maurepas : connaissant son caractère, j'eus la force de

(1) Dans toutes les occasions solennelles, on tirait alors le canon sur les tours de la Bastille, comme on l'a tiré dans les commencemens de la révolution sur le terre-plein du Pont-Neuf, et depuis aux Invalides. Le registre *des ordres du roi*, enlevé à la Bastille et déposé dans les archives de la Ville, contient, en original, les deux

la faire gaie et presque plaisante. Il en avait paru touché ; il s'était montré disposé à seconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ses dispositions ne me fut pas caché ; mais de peur qu'il n'en résultât des illusions trop consolantes, on eut soin de m'apprendre en même temps *qu'il était mort*, et mort sans avoir rien fait pour moi.

Enfin, en décembre 1781, ma constitution cédant à tant de maux et d'épreuves; les manipulations physiques et chimiques qui depuis quinze mois se joignaient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet; me trouvant attaqué de

---

lettres suivantes écrites à l'occasion de la naissance de S. A. R. MONSIEUR.

« *A Versailles*, *le* 9 *octobre* 1757.

» Je vous envoie, Monsieur, la lettre que le roi vous écrit au sujet du *Te Deum* que S. M. désire que l'on chante pour célébrer la naissance de monseigneur le comte d'Artois.

» Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. R. DE PAULMY. »

« M. Baisle; voulant accompagner de réjouissances publiques les prières que je fais pour remercier Dieu de la naissance d'un fils dont ma très-chère fille la dauphine vient d'être heureusement délivrée, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez les ordres nécessaires pour faire tirer le canon de mon château de la Bastille, le jour que le *Te Deum* sera chanté ; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Baisle, en sa sainte garde.

» Écrit à Versailles, le 9 octobre 1757.

» LOUIS. »

(*Note des nouv. édit.*)

manière à ne pouvoir plus me flatter même de disputer ma vie davantage ; sentant à chaque minute approcher celle où j'allais perdre, non pas la lumière que je ne voyais point, mais la sensibilité qui faisait de mon existence le plus cruel des supplices, j'ai désiré de faire un TESTAMENT. Il fallait pour cela une permission expresse ; je l'ai demandée : j'ai supplié les ministres de me permettre de voir l'officier public qui seul pouvait constater mes dernières volontés, et le dépositaire de qui seul je pouvais tenir les connaissances indispensables pour ne pas faire des dispositions illusoires.

J'ai réitéré journellement, pendant deux mois qu'a duré mon danger, les instances les plus vives, les plus attendrissantes, j'ose le dire, à ce sujet. Le médecin de la Bastille a eu la complaisance de porter lui-même au lieutenant de police, organe immédiat du ministère en ce genre, une attestation de mon état, et du péril imminent que je courais : un refus impitoyable a été l'unique réponse ; de sorte que, traité comme mort depuis quinze mois, privé de toutes les facultés des vivans sans exception, hors celle de souffrir, je perdais jusqu'à l'espoir de jouir, quand j'aurais en effet cessé de vivre, des derniers droits qu'en aucun pays on ne refuse aux morts, du moins à ceux que des arrêts solennels n'ont point dégradés.

C'est ainsi que j'ai passé les mois de décembre 1781 et de janvier 1782, entiers, dans la persuasion chaque soir que je ne verrais pas le lendemain, et chaque matin que je n'entendrais pas annoncer la

fin du jour par l'horloge lugubre qui dans cette nuit éternelle marque seule la division des temps; et qu'on y songe, cette attente toujours trompée devenait sans cesse de plus en plus douloureuse, par le sentiment du caprice qui m'enviait jusqu'à la satisfaction de laisser après moi des traces de bienfaisance et des marques de souvenir aux amis qui pourraient encore chérir le mien.

Voilà un fait : pourra-t-on donner un motif?

On ne peut pas m'objecter le régime de la maison, les prétendues lois de cet écueil de toutes les lois. Non-seulement le délire oppressif n'y est pas porté jusqu'à l'excès de faire du refus des actes civils une règle dont on ne puisse s'écarter; mais il fait quelquefois à ses victimes une nécessité de ces actes : la Bastille a un notaire breveté. Il peut donc en général y exercer ses fonctions : moi-même on m'avait dans les premiers temps, non pas permis, mais forcé de l'employer.

L'exempt de la cour de France, quoique secondé par le ministre plénipotentiaire de la police de Paris, ayant échoué dans la poursuite de mes papiers, etc., à Bruxelles; un troisième adjoint envoyé à leur secours n'ayant pas d'abord mieux réussi, parce qu'il y a des lois dans ce pays, et qu'elles y sont respectées, on m'a arraché une procuration notariée qui a enfin produit une partie de ce que l'on désirait; si pour pénétrer dans mes secrets et me chercher des crimes, ou s'emparer de mes dépouilles, on avait pu, sans blesser le code de la Bastille, em-

prunter le ministère d'un officier public, il n'y avait pas plus d'impossibilité sans doute, ou de danger, à me le permettre pour régler la disposition de ce qu'on m'avait laissé. Un testament n'était pas plus illicite qu'une procuration.

Quand il y aurait eu contre moi une accusation, des indices, une procédure commencée, n'y ayant pas de jugement, le refus du pouvoir de tester, et par conséquent une confiscation anticipée, aurait paru une atrocité scandaleuse autant que criminelle; comment faut-il donc le regarder ou le qualifier, dans la position où j'étais, car on ne doit pas l'oublier, n'ayant ni juges, ni procès, ni délits, ni accusateurs? N'est-ce pas là le dernier abus du pouvoir, et une des plus fortes preuves de la barbarie avec laquelle on se joue à la Bastille de l'existence des citoyens?

Et qu'on ne dise pas, je le répète, que la Bastille étant exclusivement destinée à renfermer des criminels d'État, le régime n'en peut être trop sévère ni trop mystérieux; qu'ainsi l'accroissement de rigueur que je lui reproche serait, dans son genre, une espèce de perfection, puisqu'on ne peut prendre trop de mesures pour convaincre, pour déconcerter des personnages dangereux dont la liberté pourrait entraîner la subversion de la patrie.

Non, cela n'est pas vrai; ce n'est pas, dans ces derniers temps surtout, aux criminels d'État que la Bastille est réservée; la légèreté avec laquelle on l'ouvre s'est redoublée dans la même proportion

que l'inhumanité avec laquelle on la régit (1). Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles, par leur objet et leur issue, de cet étrange et terrible début. Elle est devenue, en quelque sorte, l'antichambre de la conciergerie.

Une femme de qualité est soupçonnée d'avoir fabriqué ou commercé de faux billets, on la met à la Bastille.

Un fou, revêtu d'une robe de magistrat, à Paris, accuse une marchande de faïence de Lyon d'avoir été la confidente pécuniaire d'une société disparue depuis long-temps; on la met à la Bastille. Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille, pour des discussions domestiques, avec un premier commis, qui a intérêt personnellement de la perdre; on la remet à la Bastille.

---

(1) On ne voit pas pourquoi Linguet accuse ici de préférence l'époque où il vivait. Nous citerons encore plusieurs notes extraites des registres trouvés à la Bastille. Ces notes, prises à des époques différentes, n'indiquent ni des motifs de détention bien graves, ni une justice distributive bien exacte.

1627. « Le marquis d'O, pour avoir un esprit turbulent. »

1751. « Le sieur Serre de Montridon, pour des lettres impertinentes; transféré à Charenton l'année suivante. »

1633. « Le sieur Jean-François Boulard, chirurgien, entré le 9 février, sorti le 13 septembre; accusé de propos lestes contre M. le cardinal de Richelieu; en outre, mauvais sujet et faiseur de vers contre le ministère. »

1735. « L'abbé de Sardine. Il était janséniste ou passait pour l'être. »

1697. « Le comte de Donzi, pour avoir eu des intrigues se-

Un subalterne est accusé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maison, mais des faux d'une espèce qui assurément n'intéressait pas la monarchie : on le met à la Bastille.

Voilà le sort qu'ont eu madame de Saint-Vincent, la demoiselle Roger, le sieur Le Bel. Étaient-ce-là des prisonniers d'État? Quel était donc l'objet du régime funéraire auquel on les soumettait?

Tous ont été renvoyés devant les juges ordi-

» crètes avec la Chambonneau, actrice, et pour avoir été soup-
» çonné de vouloir l'épouser. »

1738. « Nicolas Baize, pour nouvelles à la main *. »

1751. « Le sieur Tesson, capitaine au régiment de Champagne; » peu assidu à son corps. »

1691. » Pierre-Jean More, professant la médecine à Paris; pour » mauvais remèdes qu'il distribue. Transféré à Charenton après » trente années de séjour à la Bastille. »

1744. « Le sieur de Monchenu, écuyer du roi, pour avoir » donné un coup d'épée à son laquais; sa détention n'a été que » de quinze jours. »

1750. « Le sieur de Monchenu, mestre-de-camp de cavalerie

* Les nouvelles à la main se composaient de prétendus secrets surpris soit à la diplomatie, soit à l'administration, d'anecdotes de la cour, de bruits de ville, quelquefois même de rumeurs populaires, que, dans l'absence de la liberté de la presse, on faisait circuler sur des feuilles manuscrites. Comme les archives de la Bastille renfermaient des papiers de tous genres, pièces historiques, procédures, rapports de police, etc., on y a retrouvé un nombre considérable de ces *nouvelles à la main*. Nous en avons choisi quelques-unes (*u*) pour en donner une idée aux lecteurs de l'époque actuelle. On y verra que si ces gazettes manuscrites manquaient souvent de vérité et même de vraisemblance, elles n'étaient dépourvues ni d'esprit ni de malice, quoique assaisonnées souvent d'un gros sel. (*Note des nouv. édit.*)

naires; mais à l'instant du renvoi on n'avait pas la preuve de leur innocence : bien loin de là, on doit croire qu'elle paraissait plus problématique, puisqu'on les livrait aux lenteurs dispendieuses de la justice régulière, et à une accusation réfléchie, intentée, approfondie dans les formes. Il fallait donc que les éclaircissemens antérieurs à leur renvoi leur fussent plus contraires que favorables : ils étaient donc, en sortant de ce gouffre funeste, plus suspects qu'en y entrant; et cependant c'est

---

» et écuyer du roi, pour avoir tué son laquais d'un coup d'épée
» dont il est mort; entré à la Bastille le 6 mars, sorti le 20 du
» même mois. Il y avait déjà été en 1744, pour pareille affaire. »

1684. « Pierre His, bourgeois de Passy, pour avoir fait passer
» plusieurs personnes dans les îles de l'Amérique. »

1738. « Le sieur Dupèré, ou de Chambord, pour insulte faite
» à la demoiselle Julie, de l'Opéra. »

1745. « Le sieur Pajol d'Ardivilliers, mort, après quatorze ans
» de détention, à la Bastille. Entré, à la réquisition de sa famille,
» pour mauvaise conduite et dissipation. On le retenait parce
» qu'il a eu le secret de l'État lorsqu'il était dans les postes. »

1776. « Le chevalier de Saint-Sauveur, capitaine au régiment
» de Soissons, conduit à la Bastille pour résistance contre la garde,
» à la suite d'une dispute. Les soldats insultés et même maltraités
» usèrent de violence; de son côté, le chevalier appela du secours
» en criant: *A moi, la noblesse et les officiers*. Des personnes de
» la connaissance du chevalier voulurent prendre sa défense, il
» y eut de part et d'autre des coups portés, quelques fusils, quel-
» ques baïonnettes cassés. Le chevalier de Saint-Sauveur fut ar-
» rêté, conduit du corps-de-garde chez un commissaire, où il fut
» interrogé. On en référa à M. le lieutenant criminel qui, après
» l'avoir entendu, lui donna sa liberté. »

Recueil des pièces sur la Bastille; Bastille dévoilée, etc.

(*Note des nouv. édit.*)

à leur entrée qu'on les accable du régime de la maison ! ce n'est que quand on a plus de droit de les présumer coupables, qu'on les en affranchit ! On leur rend une demi-liberté, quand on les abandonne à une instruction qui semble former un indice contre eux ; on la leur avait ôtée entière en joignant à cette perte tous les accessoires de la Bastille, avant de procéder même aux préliminaires de l'instruction (1).

Il y a plus : les vrais prisonniers d'État, ceux qui arrivent à la Bastille chargés de fers que le prétexte du bien public peut justifier, et poursuivis par une clameur que des fautes précédentes peuvent excuser, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres.

J'ignore, par exemple, quel était le grief qui y a conduit quelque temps avant moi un homme associé clandestinement aux expéditions de la marine française. Je suis fort éloigné d'affirmer qu'il méritât ce sort ; mais il n'est pas possible que le titre d'accusation au moins sur lequel la lettre-de-cachet a été expédiée contre lui, ne fût grave. Il avait eu part à des opérations délicates, et dont le succès n'avait pas répondu aux espérances, peut-être à ses promesses. Le ministre qui l'employait, accoutumé par son ancien métier à regarder l'espionnage comme le plus beau champ

(1) Ces trois procès firent grand bruit à cette époque ; on en trouvera les détails les plus importans sous la lettre (r).

du génie ministériel, et l'arme la plus sûre d'un gouvernement; croyant mener la marine comme la police, et se flattant de maîtriser les flottes anglaises comme les jeux de Paris, l'avait-il créé son substitut dans ces flétrissantes fonctions? Avait-il, comme on l'a cru, commis pour doubler ses profits une double trahison, toujours à craindre de la part de ces sortes d'agens? Chargé de commission par la France pour acheter les secrets de l'Angleterre, avait-il vendu à l'Angleterre ceux de la France? Ou bien son protecteur ayant mal entendu ses avis; ou, comme on l'a dit aussi, ayant eu des motifs personnels pour les négliger, avait-il cru, à la vue des suites de son ineptie ou de sa prévarication, devoir en rejeter la cause sur le subalterne, et feindre de soupçonner l'intégrité de celui-ci pour couvrir sa propre incapacité, ou pis encore? Je n'en sais rien (1).

---

(1) Nous en savons plus que Linguet. Le prisonnier, dont il s'agit dans ce passage, dut à la galanterie, beaucoup plus qu'à l'intrigue ou qu'à la corruption, les adoucissemens apportés à son sort. *La Bastille dévoilée* nous a fourni sur ce sujet quelques particularités un peu scandaleuses; nous les avons rejetées dans les notes (*x*). Mais nous pouvons raconter ici l'anecdote suivante:

La femme du capitaine Montazeau (c'était le nom du prisonnier dont il s'agit en cet endroit des Mémoires) avait obtenu de M. de Sartines la permission de voir son mari. Elle arrive à la Bastille; on l'introduit dans la chambre du conseil, et presque aussitôt son mari descend accompagné de M. de Launay. Comment écarter un témoin si fâcheux? par quel adroit expédient surprendre un moment sa vigilance? Après un instant de réflexion, la jeune femme

Ce qui est sûr, c'est que son ancien protégé n'a connu des supplices de la Bastille, que la perte de la liberté; c'est que dès le premier moment il y a eu des livres, des correspondances; c'est que tous les jours, dans le temps où un silence imposteur autant qu'effrayant donnait à mes amis de trop justes alarmes, il y recevait des visites; c'est qu'en ayant eu le soupçon, et m'étant permis, pour m'en assurer, d'en hasarder le reproche dans une des rares et courtes entrevues que m'a accordées le lieutenant de police, ami, comme on sait, et créature de M. de Sartines, il m'a répondu en convenant du fait, et rejetant les ménagemens dont on usait envers le prisonnier que je lui nommais, sur ce que le ministre auteur de sa détention était *bon;* et sur mon observation toute naturelle que la différence des traitemens aurait dû dépendre de la gravité des accusations et non de la bonté personnelle de

---

a recours à ce stratagème. Elle et le capitaine avaient habité quelque temps le Portugal : ils en savaient la langue. Elle s'était fait suivre à la Bastille par un petit chien qui lui avait été donné à Lisbonne. Elle le caresse ou le gronde, l'appelle ou le renvoie, toujours en lui parlant portugais, et chaque mot adressé au chien renfermait des consolations, des avis, des conseils ou des espérances donnés au prisonnier.

Heureuse du succès de sa ruse, madame de Montazeau voulut, quelques jours après, l'employer encore. Mais M. de Launay s'en aperçut cette fois : *Madame,* lui dit-il en l'accompagnant jusqu'à la porte, *si votre chien n'entend pas le français, dispensez-vous, je vous prie, de l'amener à la Bastille.*

(*Note des nouv. édit.*)

chaque ministre, il m'a ajouté ces mots remarquables : *Qu'il ne pouvait qu'y faire, parce que personne ne s'intéressait à moi.*

De sorte que les horreurs de ma captivité, la redondance avec laquelle on m'a noyé de toutes les horreurs de la Bastille, ne sont venues que de n'avoir pas eu le bonheur d'être mêlé dans quelque intrigue obscure et honteuse, vraiment relative aux intérêts de l'État; de n'avoir pas été sacrifié à un manége adroit, qui cachât l'indulgence sous les symptômes apparens de la sévérité; de n'avoir eu parmi les ministres que des ennemis directs, personnels et implacables, au lieu d'y avoir des complices; elles sont venues du malheur de n'avoir eu pour protecteurs que des hommes honnêtes, pour solliciteurs que des amis délicats; enfin, d'avoir eu affaire à une lettre-de-cachet signée Amelot, et non pas Sartines.

Qui aurait jamais cru que de ces deux ministres, M. de Sartines fût le *bon homme?*

Le régime de la Bastille n'est donc ni inflexible, ni uniforme : même avec cette rigidité commune, il n'en serait guère moins horrible, puisqu'il exercerait une rigueur égale sur des délits différens, et, ce qui est encore plus affreux, sur l'innocence et sur le crime. Mais il n'a pas même cette abominable stabilité; et il n'y déroge que dans le sens contraire à celui qu'indiquerait la justice.

L'exemple seul que je viens de citer, et le mien, prouvent qu'il est susceptible de modification;

qu'il est subordonné uniquement à la vengeance, au désir qu'ont les cœurs infernaux qui le dirigent de servir le ressentiment ou les nécessités de leurs patrons : ils prouvent que de même que le ministère de France a des magasins de lettres-de-cachet signées d'avance, qu'il attend sans bruit le moment d'appliquer, il a aussi des réserves de douleurs qu'il ne déploie que quand l'ordre fatal a eu son exécution; ils prouvent qu'il y a à la Bastille un tarif de tortures pour chaque commensal, comme il y en a un pour leur pension; et qu'en fixant au lâche cantinier qu'on charge de leur subsistance le prix des alimens destinés à prolonger leur vie, on détermine aussi la mesure de fiel dont il doit l'empoisonner.

Le régime de la Bastille est donc institué uniquement pour tourmenter; et qui? des innocens reconnus, puisque des soupçons fondés motivent des égards ou un renvoi. Au nom de qui? au nom du roi, du magistrat suprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la faiblesse. C'est son intervention plus directe qui produit des effets plus cruels : c'est par ses ordres immédiats qu'on se prétend autorisé à soumettre un infortuné qui n'a offensé, ni lui, ni les lois, ni rien de ce qu'elles obligent de respecter, à des supplices inconnus dans les prisons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accusés de quelques-uns de ces attentats : c'est *de par le roi* qu'on lui presse la gorge de manière à ne pas intercepter tout-à-

fait sa respiration, mais à ne lui en laisser précisément que ce qu'il faut pour perpétuer son angoisse; qu'on rit de ses convulsions, qu'on s'applaudit de ses gémissemens, qu'on compte comme autant de victoires les soupirs prolongés que la douleur lui arrache : c'est le roi qu'on ne frémit pas de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances ministérielles que son cœur désavoue.

Oui, vous les ignorez, ô vous que la nature m'avait donné pour maître, et que vos vertus m'auraient donné pour protecteur, si l'innocence avait autant d'accès auprès du trône que la calomnie; vous dont l'estime était la plus flatteuse récompense et le plus puissant encouragement de mon travail; vous dont l'ame honnête et franche n'avait été ni effrayée de ma promesse de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir!

Vous ne les connaissez pas, ces cachots qui cependant ne s'ouvrent et ne se ferment qu'à votre nom; où l'on ne sent que l'on existe que parce que l'on souffre, et dont l'espérance même est souvent exclue : ils engloutissent journellement des citoyens irréprochables, des sujets fidèles, qui réclament en vain du fond de ces abîmes les vertus et le nom de leur prince : ce nom sacré, qui est partout ailleurs le garant de l'exécution des lois, n'est là que le titre en vertu duquel on les enfreint.

En signant un ordre pour *enfermer*, vous croyez

ne faire qu'un usage légitime de votre autorité; un usage consacré par une possession de plusieurs siècles; un usage nécessaire au repos public, et dont il ne résulte aucun abus : vous supposez que l'exécution de cet ordre [illegible]aîne que les effets d'une précaution de ce genre.

Bienfaisant jusque dans les rigueurs que votre rang vous oblige d'autoriser, vous avez donné mille preuves de votre penchant à soulager les maux que le maintien de la société nécessite. Par vos ordres les prisons destinées à assurer la conviction et le châtiment du crime sont devenues plus douces, moins meurtrières; elles ont cessé d'être une punition préliminaire plus cruelle souvent que le dernier supplice. Vous avez détruit la pratique barbare qui autorisait les tribunaux à torturer des accusés simplement suspects, pour essayer si par-là on ne réussirait pas à les rendre criminels.

Vous êtes donc bien loin de soupçonner que dans votre royaume, dans votre capitale, sous vos yeux il existe une place dévouée spécialement à perpétuer sur l'innocence une question mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous; puisqu'enfin elles ne brisaient que les corps, au lieu que celle de la Bastille ne déchire le corps que pour pénétrer plus fructueusement jusqu'à l'ame. Vous êtes loin de soupçonner que l'on ajoute encore arbitrairement à ce régime infernal; que les agens subalternes, choisis pour le maintenir, trouvent de la satisfaction et du profit

à l'outrer; que, pareils à ces chiens acharnés qui secouent et mordent le gibier en le rapportant, ils se fassent un plaisir d'être barbares, quand on n'exige d'eux que d'être soumis et fidèles.

Mais vous ne l'ignorerez plus, le voile est déchiré: portez les yeux sur ces souterrains funéraires, où n'est jamais descendu le jour; pour lui en procurer l'accès, il fallait deux événemens aussi singuliers l'un que l'autre; que j'y entrasse et que j'en sortisse. Le second, que je ne dois qu'à vous, m'assure que les connaissances dont je suis redevable au premier ne seront pas inutiles.

NOTES DE L'AUTEUR (1).

(I) Page 3. (*Sur les avenues de ces gouffres.*) En général en France toutes les places fortes peuvent à volonté devenir autant de Bastilles; il n'y a pas un de ces remparts, élevés en apparence contre les ennemis de l'État, dont un caprice ministériel ne puisse à chaque instant faire le tombeau de ses enfans; mais il n'y a guère qu'une vingtaine de châteaux qui aient cette destination spéciale et constante, tels que la Bastille et Vincennes, aux portes de Paris; Pierre-en-Cise, à Lyon; les îles Sainte-Marguerite, en Provence; le mont Saint-Michel, en Normandie; le château du Taureau, en Bretagne; celui de Saumur, en Anjou; celui de Ham, en Picardie, etc., etc., etc. Et tout cela est rempli de *prisonniers d'État!* et dans tous on suit le régime de la Bastille! et dans tous il y a des gouverneurs cantiniers, des états-majors porte-clefs, des garnisons, des ingénieurs, etc.

La considération de cette énorme dépense a

(1) Les lecteurs sont priés de ne passer aux notes qu'après avoir bien lu, et un peu médité le texte, s'il est possible. L.

donné à quelques ministres, et entre autres à M. Necker, dit-on, la velléité d'une réforme; si elle s'opérait jamais, il serait bien honteux qu'elle n'eût point d'autre motif. *Supprimer la Bastille par économie!* disait il y a quelques jours, avec indignation, à ce sujet, un des plus jeunes et des plus éloquens orateurs de l'Angleterre.

(II) Page 3. (*Un Condé.*) A propos de ce nom je ne puis me refuser de placer ici une anecdote tirée des Mémoires de Sully, à laquelle peut-être peu de lecteurs font attention.

Henri IV, malgré sa vieillesse et ses vertus, avait dans ses derniers temps cédé à une passion aussi scandaleuse que ridicule; il aimait la princesse de Condé, femme de son neveu. Il la lui avait fait épouser dans l'espérance qu'étant jeune, dissipé et avare, on pourrait, avec des plaisirs ou de l'argent, l'aveugler sur la conduite de sa femme. Il n'en fut rien; le jeune prince ne voulut ni se distraire, ni s'enrichir; il emmena sa femme à Bruxelles sans en avertir personne.

Cette évasion ne pouvait être qu'approuvée des honnêtes gens; elle fut traitée dans le conseil du roi comme une affaire d'État. Tous les ministres opinèrent gravement tour à tour sur les moyens de remettre au plus vite dans les bras du roi une maîtresse que l'incommode époux avait osé lui enlever. Il y avait des opinions pour la guerre; quand le tour du duc de Sully fut venu, il commença son avis par ces mots: *Si vous m'aviez laissé faire, il y a*

trois mois, j'aurais mis votre homme à la Bastille, où je vous en aurais bien répondu (1).

C'était en plein conseil que se tenait ce langage ! celui qui le tenait était un des plus vertueux ministres que la France ait eu ; celui contre qui il le tenait était un prince du sang, et le crime jugé, dans ce prince du sang, digne de la Bastille, était d'avoir une jolie femme et de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtresse de son oncle.

Lecteurs, réfléchissez (2).

(III) Page 5. (*Sa description avec la mienne.*) Je ne mets pas au rang des Mémoires que l'on peut consulter sur les détails de cet antre de Trophonius, une histoire de l'Inquisition française, par

(1) Je cite de mémoire : je puis me tromper sur un ou deux mots : je suis sûr de ne me tromper, ni sur la chose, ni même sur la phrase *. L.

(2) *Les Lettres-de-cachet*, page 268, contiennent un passage que nous devons citer, parce qu'il a des rapports avec celui qu'on vient de lire. « Je connais, dit Mirabeau, le détail de la composition de six forts qui contenaient, en 1775, trois cents prisonniers. Dans celui que j'ai habité huit mois, j'en ai vu de près et observé trente dont j'étais le consolateur et le conseil, au moins pour la plus grande partie : ainsi les pièces justificatives de ce qu'ils m'ont dit de leurs affaires, m'ont passé par les mains. Trois de ces infortunés avaient pour crime unique d'être mariés à de jolies femmes, protégées ou plutôt entretenues par quelques-uns de ces valets décorés, appelés *grands seigneurs*, sans doute par antiphrase, et qui sont tout à la fois les plus

* Le nom, le caractère, les vertus de Sully nous faisaient un devoir de donner, sur ce sujet, des éclaircissemens (*y*) que nous recommandons à l'attention du lecteur.

Constantin de Renneville. Ce livre, devenu rare, et cher parce qu'il est rare, n'a d'intéressant et même de vrai que le titre. C'est un tissu de grossièretés dégoûtantes et de fables absurdes.

On y lit par exemple qu'un prisonnier ayant été renfermé dans les souterrains d'une des tours, il arracha avec ses mains tant de pierres des fondemens, qu'il les ébranla, et que le gouverneur effrayé fut forcé de loger ce nouveau Samson dans le plus bel appartement du château, pour en prévenir la chute.

L'auteur de ce conte ne savait donc pas que les murs de la Bastille ont, aux endroits où ils sont le plus minces, au moins douze pieds d'épaisseur, et trente, quarante, cinquante dans les autres; qu'ils

---

» vils des esclaves et les plus impitoyables tyrans. Il ne me convient pas de nommer au public ces épouses perfides dont je » parle; mais si l'on osait me mettre au défi, je les dénoncerais au » censeur des mœurs, et je lui fournirais les preuves de leur infamie. »

Les faits peuvent être vrais, quoique la morale, défendue par Mirabeau, dans le lieu où il écrivait, après les causes qui l'y avaient conduit, à l'époque de la correspondance qu'il y entretenait, ait là véritablement un singulier vengeur. Nous ajouterons toutefois que son témoignage paraît fortifié par la note étrange que portent les écrous de la Bastille, à l'année 1735; elle ainsi conçue:

« Malbay, qui aidait M. le duc de Nivernois à se ruiner. Il a » été mis à la Bastille à la sollicitation de M. le duc de Nevers. Ce » prisonnier avait une fort belle femme. » Cette note nous a paru à nous-mêmes si extraordinaire, ajoutent en la transcrivant les rédacteurs de *la Bastille dévoilée*, que nous croyons devoir rappeler avec quelle exactitude scrupuleuse nous copions toujours le registre.

(*Note des nouv. édit.*)

sont de la plus superbe pierre de taille, et par conséquent aussi solides que les cœurs des gardiens sont impitoyables.

D'ailleurs Renneville ne parle que de mauvais traitemens physiques ; il est vrai qu'on ne les épargne pas dans ce lieu où toutes les manières de rendre l'existence insupportable sont employées ; mais, comme on l'a vu ci-devant, ce n'est pas sur cette ressource que comptent le plus les questionnaires à croix de Saint-Louis qui se chargent d'y administrer les douleurs ; ce sont les ames qu'ils torturent, et cela est bien plus ingénieux.

(IV) Page 8. (*Consacré en apparence à la justice.*) C'est le lieutenant général de police, il est le véritable administrateur de la Bastille, le gouverneur en chef de ce château ; c'est par lui que passent tous les ordres ; il n'a de supérieur dans ce district que le ministre immédiat du département de Paris.

C'est une inconséquence dont on ne peut trouver d'exemple qu'en France, que cette association de la robe avec l'épée, d'un magistrat avec des stipendiaires armés pour consommer une oppression que les lois proscrivent, et que la robe, la magistrature font profession de détester. Et ce n'est pas pour l'adoucir que la régie en a été ainsi confiée à un maître des requêtes ; c'est pour la légitimer en quelque sorte, ou du moins la légaliser s'il était possible.

Les troupes de la ferme générale, les soldats

de la finance ont en France le droit de rédiger des actes civils et juridiques, de dresser des procès-verbaux, de faire subir de vrais interrogatoires à ceux qu'ils arrêtent et qu'ils fouillent; les troupes du roi, les militaires nationaux n'ont pas ce droit. Comme ce sont eux qui gardent la Bastille, il a fallu leur adjoindre un homme qui en fût doué, pour procéder à ce qu'on y appelle des procès-verbaux, des interrogatoires, quand on daigne s'amuser à ces formalités; c'est là l'emploi du lieutenant de police et l'occasion du pouvoir dont on l'a investi.

Ce qui est plaisant, si quelque chose relatif à la Bastille peut l'être, ce qui prouve toujours la conséquence des idées françaises, c'est que sa robe qui devient ici pour lui un titre de supériorité, en est, pour tout autre magistrat, un d'exclusion. Le chancelier lui-même ne serait pas admis à la Bastille, à moins qu'il n'y fût envoyé comme prisonnier. Quand le parlement, comme il arrive quelquefois, par une autre suite de cette même justesse d'esprit, accepte des commissions pour juger des prisonniers déposés à la Bastille, il n'est pas permis aux juges d'entrer dans le château; c'est à la porte qu'ils tiennent leurs assises et qu'on leur amène l'accusé, ou plutôt la victime: témoin M. de Lally, etc.; de sorte que ces magistrats supérieurs, si fiers, si despotiques, n'ont pas même le droit d'inspection sur ces lieux où un subalterne exerce un empire illimité.

Et ce qui achève de réunir toutes les espèces de

contradictions, comme de confondre toutes les idées, les actes passés par ce magistrat appelé exprès, institué exprès, pour leur donner une apparence de légalité, sont formellement désavoués, proscrits par les tribunaux, dont il continue d'être membre, toutes les fois qu'ils leur sont présentés. Ils déclarent, *au nom du roi*, *de la part du roi*, en faisant parler le roi, illégales et tyranniques les procédures instruites *au nom du roi*, *de la part du roi*, en faisant parler le roi par leur confrère dans les Bastilles; et enfin le même homme, siégeant au Châtelet comme lieutenant de police, au parlement comme maître des requêtes, rejettera le lendemain avec horreur, déclarera criminelles, les mêmes pièces qu'il aura extorquées la veille au faubourg Saint-Antoine, à Vincennes, etc., en qualité de commissaire du roi, et munies de sa signature.

Ces absurdités rendent la législation française ridicule aux yeux des étrangers; mais malheureusement elles la rendent encore plus accablante pour les nationaux.

(V) Page 8. (*Du gage apparent d'un service pur.*) Tous les officiers de l'état-major à la Bastille ont la croix de Saint-Louis; ceux même qui n'ont jamais servi, tels que le gouverneur actuel, ou qui ont servi avec un titre qui n'y donne pas de droit, tels que le major actuel, on la leur accorde par grâce, et afin de leur donner apparemment un extérieur plus imposant.

Cela n'a rien d'étonnant après tout. On la donne

bien aujourd'hui, cette croix si long-temps respectable et respectée, à des exempts de police. C'est à M. de Sartines qu'est due cette honteuse illustration du plus lâche service que le despotisme ait jamais exigé. Si l'on prétend la justifier par l'utilité de ces emplois dans certains cas, il faudrait donc la rendre commune aux geôliers ordinaires et aux bourreaux, car enfin ce sont aussi des hommes utiles; et certainement, aux yeux de la raison, ils sont infiniment au-dessus de leurs camarades bastilleurs; ils devraient être bien moins flétris dans l'opinion publique.

Ils ne sont que les ministres d'une sévérité indispensable; ils sont officiers, et officiers nécessaires d'un pouvoir légitime; ils peuvent quelquefois exécuter des ordres injustes, mais ils obéissent toujours à la justice et aux lois. Ils sont sûrs que l'infortuné qui leur est livré a eu ou aura le moyen de se défendre; ils sont sûrs, ou du moins doivent croire, qu'un examen équitable, impartial, a précédé les décisions rigoureuses qui les décident. Ils sont autorisés à penser qu'elles n'ont jamais pour objet que des coupables, ou au moins des hommes justement suspects.

Mais un exempt de police, un officier de Bastille, sont sûrs précisément du contraire; ils savent qu'ils violent les lois, et que leur destination spéciale est de les violer; ils savent qu'ils sont les instrumens passifs, criminels, d'une violence arbitraire; ils savent que les trois quarts de victimes qu'on leur

donne à crucifier, sont innocentes ; que si l'on avait eu quelque prétexte fondé pour les charger de fers juridiquement, on n'aurait pas eu recours à la voie abrégée d'une lettre-de-cachet ; ils savent enfin que, sans les baïonnettes qui les entourent, leur procès est tout fait dans les rituels des tribunaux comme dans le cœur de tous les citoyens ; et qu'un supplice honteux serait le juste prix de leur infâme condescendance.

Ils le savent ! et ces violences, ces lettres-de-cachet, ils s'en rendent les instrumens ! L'exempt captureur compte sur ses doigts de combien de louis d'or chaque nouvelle proie lui fournira le prétexte de grossir ses mémoires ; le gouverneur geôlier suppute combien d'écus il en résultera pour sa cuisine ; tous deux trouvent la capture d'autant meilleure qu'elle leur devient plus lucrative.

Assurément l'exécuteur des hautes œuvres, ni ses valets, ne poussent point jusque-là la dégradation de l'avarice et l'oubli de toute espèce de pudeur comme de remords.

Si donc l'opinion était raisonnable, si c'était la réflexion qui déterminât le préjugé, lequel de ces deux hommes, je le demande, devrait être le plus flétri aux yeux de la société ? à qui des deux est dû plus de mépris et d'opprobre ?

(VI) Page 11. (*Plus noble encore que celui de mon séjour.*) Révéler ici l'objet de ce sacrifice, ce serait en perdre le mérite ; il me serait permis peut-être, il serait intéressant pour ma gloire et ma ven-

geance, de révoquer ma parole, comme les ministres de France ont violé la leur; mais je n'ai pas l'honneur d'être ministre. Un serment tyrannique et injuste ne lie jamais, une parole donnée librement lie toujours.

(VII) Page 14. (*Elle a réussi.*) On se rappellera peut-être que l'objet en était de transmettre aux distances les plus éloignées des nouvelles de quelque espèce qu'elles fussent, de quelque longueur que fussent les avis, avec une rapidité presque égale à celle de l'imagination.

La seule objection fondée que l'on m'ait faite, c'est que les brouillards et la neige interrompraient cette poste aérienne. Je l'avoue; mais la neige ne dure que quelques heures dans l'année; les brouillards que quelques jours, au moins dans le continent : des rivières débordées, des ponts rompus, une chute de cheval, peuvent également retarder, intercepter pendant quelques momens les communications ordinaires.

Je consignerai un jour ici mes idées à ce sujet. L'invention est certainement susceptible encore d'être perfectionnée, et je ne doute pas qu'elle ne le soit. Je suis persuadé qu'elle deviendra avec le temps le plus utile instrument du commerce, et de toutes les relations de ce genre; comme l'électricité sera l'agent le plus efficace de la médecine; comme la pompe à feu sera le principe de tous les mécanismes qui exigent ou doivent donner de grandes forces.

(VIII) Page 15. (*Les droits ordinaires de citoyen.*) Pourvu ! Je suis obligé d'insister sur cette restriction. On s'est déjà permis de publier que j'avais indistinctement promis *de ne plus écrire;* que cette condition avait été le prix de ma liberté. Cela n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est que de moi-même, épuisé de cette lutte perpétuelle, de ce combat inégal où il fallait choquer sans cesse, sans autres armes que la raison et la justice, des ennemis armés du pouvoir et de l'intrigue, je n'aspirais plus qu'à une paisible obscurité. Encore une fois, quoique je fusse bien éloigné de m'attendre à voir deux ans de Bastille remplacés par un exil sans terme, j'aurais été attendre patiemment à Réthel la fin de ce nouveau caprice; j'aurais travaillé de bonne foi à me taire, ou du moins à me *laisser oublier*, si cette indifférence pour mon existence littéraire, on n'avait pas prétendu m'obliger de la pousser jusqu'à mon existence civile. C'est bien à regret, mais assurément bien sans remords, que je suis rentré dans mon orageuse carrière.

(IX) Page 18. (*Qui n'en auront jamais peut-être, même à la Bastille.*) J'en ai supprimé plusieurs dont le récit ne serait pas aujourd'hui aussi frappant qu'ils ont dû me paraître douloureux dans le temps : les conjonctures font quelque chose, même dans les souffrances; un coup qui n'est rien pour un homme en santé, devient insupportable, il peut causer la mort, s'il porte sur un membre déjà cassé. Mais je ne puis m'empêcher d'insister sur le

refus, soutenu jusqu'au bout, de me permettre de faire un testament *par le ministère d'un officier public.*

S'il n'a pas eu pour motif le caprice le plus barbare dont jamais ministre ait pu se donner la licence, il a donc eu pour objet une prévarication encore plus lâche. On voulait donc, en me mettant dans l'impuissance de disposer du reste de mon bien, favoriser le sieur Le Quesne qui avait tout en sa possession; on voulait donc, si j'étais mort, lui ménager le moyen de ne faire à ma famille que la part qu'il aurait voulu, et payer ainsi ses trahisons non-seulement à mes dépens, mais à ceux de mes héritiers. Ne m'ayant rendu aucun compte; ayant en main tous mes titres et tous mes effets sans exception; étant assuré par ses relations avec la police, etc., qu'un testament olographe de moi ne sortirait de mon tombeau que de son aveu, il devait s'opposer à tout acte notarié, dont il aurait été plus difficile de maîtriser les dispositions, ou de supprimer la trace.

Laquelle de ces deux causes a motivé le refus du testament? Je l'ignore : toutes deux peut-être ont concouru; mais quand il n'y en aurait qu'une, n'ai-je pas eu raison de dire que ce refus serait un exemple unique, même dans l'histoire des crimes de la Bastille?

(X) Page 24. (*Et désarmer la vengeance.*) Le hasard m'a fait conserver une copie de cette réponse; je ne puis me défendre d'en consigner ici

au moins la fin. Après avoir détaillé d'une manière attendrissante les raisons qui m'avaient arraché cette lettre, j'ajoutais : « Il espère que le roi voudra bien considérer que c'est une affaire particulière, une affaire secrète, ignorée...; que cette lettre ne doit être réputée que la suite d'un premier mouvement que les lois ne punissent nulle part, et que la simple humanité excuse; qu'enfin, de quelque manière qu'on l'envisage, elle ne doit pas effacer le souvenir des services que le répondant s'est efforcé de rendre toute sa vie aux particuliers nombreux qu'il a défendus et sauvés dans les tribunaux; au public qu'il s'est efforcé d'éclairer par ses écrits; à la religion, aux lois, aux mœurs qu'il a toujours scrupuleusement respectées; ni de la délicatesse qui lui a fait sacrifier, à la seule apparence de la rupture, un établissement tout formé en Angleterre, pour se rapprocher de la France; ni de la fermeté avec laquelle il a publié partout les louanges, et soutenu les intérêts de son prince et de sa patrie, même au milieu de leurs ennemis, comme le prouvent surtout ses *Annales*; ni du dessein qu'il a toujours eu et annoncé de rentrer en France, de s'y fixer, d'y rapporter sa fortune, et d'y vivre sous les lois du souverain à qui la Providence l'a soumis : dessein qui était un des principaux objets du présent voyage, et sans lequel il ne serait pas tombé dans l'infortune où il se trouve.

» Il n'ajoutera plus qu'un mot : c'est qu'en dé» veloppant ainsi les considérations qui peuvent » rendre sa faute plus légère, il ne pense pas » néanmoins à l'excuser entièrement : il ne se » propose que de fournir des motifs à la clémence » du roi pour en abréger la peine, et à la généro» sité de M. le maréchal de Duras pour en sollici» ter le pardon. »

Depuis cette réponse, je n'ai plus entendu parler de rien : j'ai seulement appris, depuis ma sortie, qu'elle avait été un sujet de plaisanterie pour les bureaux de M. le comte de Vergennes. Le sieur Moreau, entre autres, un de ses secrétaires favoris, s'est permis, en la lisant à ses amis, de dire à cette fin : *Ah, ah! à présent il fait le capon.*

O Louis XVI, ô roi juste et bienfaisant, est-ce donc ainsi que les agens mercenaires des ministres qui vous trompent, insultent aux douleurs de vos sujets qu'ils oppriment! Est-ce ainsi qu'ils osent travestir des retours respectueux de confiance et de soumission envers vous! Est-ce d'une inculpation ainsi reconnue et discutée, que vingt mois de barbaries ont été le fruit?

(XI) Page 25. (*Que la satisfaction de l'avoir rendu.*) On m'a assuré, depuis ma sortie, qu'on avait fait courir de prétendues copies de cette lettre. Je déclare ici qu'il n'est pas possible qu'il en existe : on ne peut pas supposer que le lieutenant de police l'ait livrée à la curiosité publique. Assurément M. le maréchal de Duras ne la mon-

trera pas plus à l'avenir que par le passé : les mains qui ont soustrait mes papiers aux recherches ardentes de ses vengeurs ont eu la même discrétion; ainsi, ce petit secret est un de ceux sur lesquels la malignité publique ne sera jamais satisfaite (1).

(XII) Page 26. (*Du très-ridicule neveu de M. de Leyrit* (2).) Peu d'affaires ont été plus atroces, et aucune, même en France, n'a jamais eu des détails et des suites plus inconcevables que tout ce procès de M. de Lally. Le parlement de Paris, après avoir eu la bassesse inconséquente d'accepter une commission pour le juger, et la

---

(1) Tous les papiers de Linguet ayant été dispersés ou détruits lors de son arrestation (voyez la Notice), il est probable qu'on ne connaîtra jamais en effet que les premiers mots de cette lettre. Ils se trouvent rapportés dans le passage suivant des Mémoires de Bachaumont : « On parle beaucoup d'une lettre manuscrite au » maréchal duc de Duras, très-offensante, qui commence par cette » phrase : *Qui êtes-vous, pour avoir le droit de m'interroger*, etc.? » Mais comme personne ne dit l'avoir lue, et qu'elle ne perce point » dans le public, on peut toujours révoquer le fait en doute. » Le fait ne peut être mis en doute, mais la lettre restera secrète.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Ce *très-ridicule* neveu de M. de Leyrit fut depuis célèbre et malheureux : c'était M. Duval d'Éprémenil. Lorsque M. de Lally-Tolendal, avec autant d'éloquence que de piété filiale, éleva la voix pour faire réhabiliter la mémoire de son père, M. d'Éprémenil intervint par incident au procès, et Linguet, à cette occasion, le plaisanta tantôt avec gaieté, tantôt avec amertume, dans un numéro des *Annales*.

(*Note des nouv. édit.*)

cruauté horrible de punir par un arrêt de mort des fougues excusables peut-être en tout sens, des écarts auxquels l'arrêt même n'a pas osé adapter le nom de crime, a eu la bassesse et la cruauté tout à la fois de traverser sourdement un fils qui demandait la réhabilitation de la mémoire de son père.

Le parlement de Rouen, constitué réviseur d'un jugement déjà reconnu irrégulier dans la forme, déjà anéanti en conséquence, et démontré au moins aussi inique dans le fond, n'a pas, à la vérité, prévariqué au point d'oser le consacrer de nouveau; mais, pour éluder la nécessité de se décider entre la justice et un corps de son ordre, il a mieux aimé violer une des règles les plus solennelles de la procédure française, et admettre une intervention aussi absurde en elle-même, qu'insoutenable en jurisprudence. D'où résultent de nouveaux combats, de nouvelles questions, un nouveau renvoi à un autre parlement, celui de Dijon, où M. de Lally aura à essuyer les mêmes préjugés, les mêmes déférences pour l'esprit de corps, les mêmes fureurs.

(XIII) Page 27. (*Tant que j'ai écrit d'Angleterre, je n'ai essuyé aucune tracasserie.*) Cette remarque est aussi vraie que singulière; et elle tient à une anecdote plus singulière encore, s'il est possible, que tout ce qui a précédé, mais que je supprime par deux raisons, 1° par respect pour un nom auguste qui s'y trouve mêlé; 2° parce qu'elle

est plus curieuse, plus piquante qu'utile. Tout ce qu'elle prouverait, c'est la supériorité que donne, même aux simples particuliers, l'influence d'une atmosphère épurée par la liberté, telle que celle de la Grande-Bretagne, sur la fange du despotisme, qui souille, énerve presque également, et ses agens et ses victimes : or, cela a-t-il besoin de preuves?

(XIV) Page 35. (*Un si long sacrifice.*) Je suis bien fâché pour M. le maréchal de Duras, de le tenir si long-temps sur une scène où il ne fait pas une bien honorable figure : mais, encore une fois, ce n'est pas ma faute. Pour me réduire à un silence éternel, il n'aurait eu besoin d'être généreux qu'un moment.

(XV) Page 42. (*Les priviléges du peuple.*) En citant la Tour de Londres à l'occasion de la Bastille, je commettrais une réticence injuste, et même criminelle, si je n'observais que ces deux séjours ont entre eux bien plus de différences réelles que de ressemblances apparentes. Les commandans de la Tour, la garnison qui exécute leurs ordres, sont soumis à l'inspection du parlement, comme les autres sujets de l'État. Un prisonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ses plaintes aux supérieurs qui peuvent y faire droit, et aux amis, aux parens intéressés à les faire valoir. Ce prisonnier est sûr qu'on lui fera son procès, et publiquement. Il a des conseils, des avocats; tout ce qu'il doit éclaircir ou détruire lui

est communiqué dans le plus grand détail. L'accusation de crime d'État n'influe que sur le dépôt auquel est confié l'accusé; elle ne change absolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de son sort. Enfin, dans les délais même, et la sévérité qu'elle comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-seulement sur son existence, mais même sur l'état de sa santé, ni sur le lieu où il est détenu : est-ce là la Bastille?

(XV *bis*) Page 43. (*Ou se pratique aujourd'hui dans le monde.*) Peut-être quelques censeurs pointilleux, ou quelques membres de l'administration m'accuseraient-ils ici d'user d'hyperbole; peut-être prétendraient-ils qu'il y a peu de pays où l'on ne trouvât, quant au fond, l'équivalent de la Bastille, et, quant à la forme, des usages ou des abus encore plus horribles : ils essaieraient, par ce parallèle, de justifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les ames honnêtes, et que les plus déterminés partisans du despotisme n'oseraient songer à excuser que par de semblables subterfuges.

Otons-leur encore cette ressource. Je suis convenu que dans presque tous les pays, le bien public paraissait quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires; mais il n'est pas vrai que nulle part les lois, ou même un usage constant, aient rien consacré d'approchant du régime de la Bastille. Quelque répugnance que m'inspire ce triste et honteux sujet, quelque dégoût

que j'éprouve à la seule idée de prolonger la nécessité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie, parcourons le globe, et cherchons dans l'histoire des crimes du pouvoir arbitraire s'il y en a aucun que l'on puisse comparer à l'institution du château qui écrase la rue Saint-Antoine, à Paris.

Ce court résumé des misères passées ou étrangères, fera peut-être plus d'impression que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous les temps les fruits des lettres-de-cachet, en les comparant à ceux qu'elles produisent encore de nos jours, les Titus modernes décideront plus aisément si c'est à eux qu'il convient de continuer de se servir d'une semblable ressource, et de se piquer d'une semblable rivalité avec les Phalaris et les Nérons.

Je le répète donc, et je vais le prouver par les faits : dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui ressemble au régime de la Bastille. On ne connaît point de nation flétrie par l'opprobre et l'atrocité d'une Bastille toujours existante; d'un gouffre sans cesse ouvert pour recevoir des hommes, non pas à *punir*, qu'on y prenne bien garde, mais à *tourmenter;* d'un purgatoire politique, où les fautes les plus légères, souvent l'innocence, soient arbitrairement soumises aux supplices de l'enfer.

Dans toute l'antiquité, vous ne trouvez de prison d'État que chez les plus abominables tyrans, et même pendant leur règne. C'étaient, comme le fer et le poison, des fléaux passagers dont ces op-

presseurs exécrés faisaient usage tant que durait leur usurpation, et qui disparaissaient avec eux; elles n'étaient pas liées à la constitution du pays; ce n'était pas un des ressorts favoris du gouvernement, ni la ressource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connaît de leur police ne permet, en aucun sens, de les comparer à la Bastille.

On lit par exemple que le premier Denys en avait une dans son palais à Syracuse; il y avait même, dit l'histoire, pratiqué un raffinement dont il est peut-être étonnant qu'aucun des Denys subalternes, qui ont marché sur ses traces avec tant de succès pour la perfection du régime de la Bastille, ne se soit avisé. Les voûtes des cachots y étaient ondulées avec un tel art, que tout ce qui s'y disait retentissait et s'entendait distinctement dans un cabinet qui servait de réceptacle à ces sons ramassés. C'était là l'observatoire, ou si l'on veut le confessionnal où le tyran se plaçait pour intercepter les conversations et les secrets des prisonniers; on appelait ce cabinet ingénieux l'Oreille.

Cependant il fallait que l'Oreille ne rendît pas tout : car on ajoute qu'un philosophe y ayant été enfermé par lettre-de-cachet, et en étant sorti, le tyran fut curieux de savoir de lui à quoi on s'y occupait : *A souhaiter ta mort*, répondit le captif sincère. L'Oreille n'avait donc pas révélé ce secret-là, dont le fruit fut, s'il faut toujours en croire l'histoire, une autre lettre-de-cachet portant ordre d'égorger tous les prisonniers.

Quoi qu'il en soit de ce dernier trait, puisque l'Oreille avait été construite pour épier les conversations des prisonniers, ils conversaient donc entre eux, ils se voyaient donc, ils n'étaient donc pas abandonnés à une solitude absolue; ce n'était donc pas la Bastille.

Chez les Romains, il n'y avait ni Oreille ni Bastille. Du temps de la république, les citoyens, même coupables, ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation, la prévenaient ordinairement par un exil volontaire; à plus forte raison l'innocence n'avait-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les empereurs, elle ne fut pas à l'abri des assassinats ordonnés au nom du prince; mais alors c'était dans la maison même des victimes que se consommaient les sacrifices. La lettre-de-cachet, contre-signée Séjan, Narcisse, Tigellinus, etc., qui ordonnait de mourir, était notifiée par un tribun, un centurion, à la tête d'une escouade de soldats; car partout ce sont les militaires qui se chargent de ces fonctions, comme ce sont les chiens qui lancent et déchirent le gibier.

A la vue de l'ordre ministériel, les uns prenaient du poison, les autres se perçaient d'un poignard; d'autres se faisaient ouvrir les veines; la troupe environnait la maison jusqu'à ce que l'affaire fût faite, et puis elle s'en retournait froidement aux casernes, comme si elle venait de monter la garde.

On ne manquera pas de se récrier que cela est encore plus dur que la Bastille; je n'en sais rien,

il n'y a guère que ceux qui y sont qui pourraient décider cet étrange problème. Si je m'en rapportais à moi-même, à ce que j'ai éprouvé dans le temps, la méthode expéditive du despotisme romain me paraîtrait infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement et par écrit une procédure ou la mort; et alors le bain de Sénèque ou le poignard de Traséa m'aurait paru une faveur.

Mais, sans prononcer sur cette question, au moins est-il sûr que les Narcisses n'enviaient pas, à ceux dont la vie les importunait, la consolation de faire leur testament avant de la quitter. Au contraire, ils récompensaient par cette tolérance leur promptitude à obéir; la faculté de rédiger ses dernières dispositions, et la certitude qu'elles seraient exécutées, étaient, suivant Tacite, *pretium festinandi*. Or, on a vu qu'à la Bastille, la même résignation, la proximité d'une mort que je hâtais par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque chose de plus d'un côté que de l'autre; à Rome, dans ces sortes de cas, la mort était plus infaillible; en France, on sait en rendre les approches plus douloureuses.

Ce n'est pas tout, cette précipitation meurtrière n'était à craindre que pour les grands. Les monstres qui l'avaient exigée échappaient rarement à la vengeance publique. Séjan fut déchiré par le peuple; Néron, proscrit par des arrêts, aurait péri d'un supplice ignominieux s'il ne se fût lui-même arraché la vie; d'ailleurs les Trajans, les Antonins,

venaient de temps en temps délivrer Rome de cet opprobre et empêcher la prescription qui en aurait fait, avec le temps, une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais princes même, on voit que les criminels d'État, ou plutôt les accusés d'État ordinaires, n'étaient assujettis qu'à une gêne incommode et non à une captivité horrible. On leur attachait une main à celle d'un soldat qui ne pouvait ainsi les quitter. C'était un désagrément sans doute que cette société; mais elle n'empêchait ni Agrippa de dormir paisiblement chez lui sous Tibère, ni saint Paul de prêcher publiquement sous Néron. Était-ce là la Bastille?

La seule espèce de prison d'État rigoureuse que l'on trouve constamment maintenue dans l'ancienne Rome, c'était ce que l'on appelait la transportation. On avait de petites îles inhabitées où l'on déposait les personnages devenus suspects à la cour. On les y abandonnait, avec défense de désemparer, sous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure justifiât ordinairement ces lettres-de-cachet; mais les infortunés ainsi dégradés conservaient cependant la vue du jour et la faculté de respirer l'air, ils jouissaient d'une partie de leurs revenus, ils pouvaient se faire accompagner de quelques-uns de leurs domestiques; ils recevaient, ils écrivaient des lettres; enfin, si l'ennui devenait trop fort, s'ils préféraient l'expatriation à cette honteuse résignation, ils pou-

vaient s'échapper, et ils s'échappaient. On voit bien que ce n'était pas encore là la Bastille.

L'histoire du Bas-Empire n'étant rien moins qu'exacte, il est impossible d'y suivre bien en détail la jurisprudence des lettres-de-cachet; les prétendus empereurs étant souvent faits et défaits avec aussi peu de cérémonie que les deys d'Alger, leurs ministres n'auraient guère eu le temps de faire servir les prisons d'État à leurs vengeances; au lieu de mettre les sujets en mue, ils leur coupaient la gorge sur-le-champ, et cette politique fut souvent adoptée par ceux même qui jouissaient quelquefois d'un règne brillant et heureux.

Constantin avait une méthode à lui : il faisait étouffer dans des bains chauds les personnes dont il voulait se défaire sans bruit et sans scandale, telles que sa femme, son fils, etc. Pour son beau-père, il le faisait étrangler, et décapiter son beau-frère; il ne ménageait guère que les évêques, il se contentait de les exiler; mais il paraît qu'il n'enfermait personne.

On pourrait soupçonner que, sous son fils Constantius, on commençait à jeter les fondemens d'une Bastille; car, y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ses ordres, les pères s'y étant divisés, et les choses ayant été jusqu'à la violence, des commandans de province, porteurs de lettres-de-cachet, en firent enfermer quelques-uns. Un d'entre eux, nommé Lucifer, écrivit à l'empereur lui-même en ces termes : « ... Parce que nous nous

» sommes séparés de votre concile d'iniquité, nous
» languissons en prison, privés de la vue du soleil,
» gardés avec soin dans les ténèbres, et on ne
» laisse entrer personne pour nous voir... » Voilà bien la peinture d'une Bastille.

Cependant, d'un côté, on voit que le prélat avait la permission de s'adresser directement au prince et de se plaindre à lui des rigueurs de sa détention, ce qui est précisément un des points le plus formellement interdits par le code des Bastilles; de l'autre, il est probable que si une invention aussi admirable s'était une fois introduite dans l'empire, elle s'y serait perpétuée; il n'aurait pas fallu attendre jusqu'à Louis XI pour la ressusciter; or on n'en revoit plus de traces à Constantinople. Quand on voulut se défaire de saint Jean Chrysostôme, on l'envoya à Cucuse; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot, on le fit périr par des courses violentes; mais on n'eut pas même l'idée de l'ensevelir dans une citadelle où il fût censé mort de son vivant.

Dans l'empire grec, les secrétaires d'État et leurs commis sentirent de bonne heure combien il leur était important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeaient dignes de leur attention et de leur ressentiment; mais ils n'imaginèrent pas des caveaux pratiqués dans des murailles de vingt, de trente pieds d'épaisseur; ils attaquèrent les yeux même, au lieu d'en enlever l'usage : on les arrachait, on les rôtissait avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes; on les étuvait quelquefois avec

du vinaigre bouillant, le tout en vertu d'une lettre-de-cachet.

Ces criminels d'État devenaient aveugles, je l'avoue; mais enfin le despotisme qui les martyrisait ainsi n'était pas une loi de l'État; il n'y avait pas à la cour de ministre qui eût le district particulier des aveuglemens. Le lieutenant de police de Constantinople n'était pas créé, par un brevet exprès, commissaire impérial à l'application du vinaigre enflammé ou des estampilles brûlantes.

Dans la Constantinople moderne, ce scandale de notre prétendue philosophie, et en apparence de l'humanité, il y a une forteresse qui semble avoir quelque affinité avec la Bastille, ce sont les Sept-Tours. Nos voyageurs l'appellent une prison d'État; mais, d'après leurs relations mêmes, on voit que c'est un dépôt plutôt qu'une prison. On n'y consigne guère que les ambassadeurs chrétiens des puissances qui rompent avec la Porte, et ils continuent non-seulement d'y voir qui ils veulent, mais d'être servis par leurs propres domestiques.

Les esclaves dont la rançon est stipulée, mais non payée, sont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché; alors c'est un asile pour eux autant qu'une sûreté pour leurs maîtres. Oisifs, bien nourris, souvent visités, c'est une anticipation de la liberté qu'ils goûtent, et non pas des fers qu'ils supportent.

Mais jamais on ne s'est avisé d'enfermer aux Sept-Tours uniquement pour y languir, pour y

être séquestrés plus rigoureusement que les plus abominables scélérats, des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni sultan, ni visir, ni cadi, ni janissaire, n'a pensé à donner, ou à solliciter, ou à exécuter une lettre-de-cachet contre un bourgeois de Constantinople, d'Erzerum ou de Salonique, pour avoir trouvé l'aigrette du grand-visir moins brillante qu'à l'ordinaire, ou la pabouche du sélictar mal brodée.

Si un blasphémateur a outragé le prophète, on le circoncit ou on l'empale; la loi était précise, et au moins il a le choix. Si un visir a abusé de son pouvoir, on l'exile, on le dépouille, quelquefois on l'étrangle; pourquoi se faisait-il visir? pourquoi était-il avide? Si un boulanger vend à faux poids, et vole ainsi le public, il est puni comme un voleur; la punition est prompte et quelquefois terrible, mais le délit et la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitans de ce vaste empire, Grecs, Arméniens, Francs, Asiatiques, Européens, Tartares, Catholiques, Schismatiques, Cophtes, Juifs, Musulmans, etc., passent leurs jours dans la plus paisible, la plus heureuse sécurité, s'ils observent les lois, s'ils ont surtout le bonheur d'être inconnus au sérail; ils n'ont pas même d'idée d'une Bastille et d'une lettre-de-cachet.

En Perse, dans ses temps de gloire et de calme, c'est-à-dire jusqu'aux guerres civiles qui la dévastent depuis un demi-siècle, non-seulement ces ressources de la vengeance ministérielle étaient éga-

lement inconnues; mais la justice ordinaire même avait trouvé moyen d'épargner aux accusés vraiment suspects l'humiliation et l'horreur des cachots. Les prisons y étaient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeait que l'on s'assurât, ne perdait de sa liberté que ce qu'il fallait lui en ôter pour qu'il ne pût ni se soustraire au châtiment, ni se rendre plus criminel. Une industrie, plus compatissante que sévère, y avait imaginé la cangue, espèce de triangle de bois portatif, qui étant fixé au cou, et prenant une des mains de l'accusé, ne pouvait ni se cacher, ni se détacher, sans cependant lui ôter aucune de ses facultés. Portant ainsi avec lui une garde peu dispendieuse, il conservait la jouissance du jour, celle de la vie, l'administration de ses affaires, toutes les facilités nécessaires pour éclaircir son innocence, sans cesser d'être soumis à la puissance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions sanglantes ordonnées par des monarques ivres; mais ces horreurs étaient renfermées dans les harems, et l'institution seule de la cangue prouve que l'esprit général de la nation, sans excepter le gouvernement, avait autant de douceur que d'équité.

C'est la même chose au Mogol, dans toutes les Indes, à la Chine, au Japon. Dans ce dernier pays, d'où notre inquiétude nous a justement fait bannir, les relations qui nous en viennent assurent que les mœurs sont cruelles, et les supplices aussi prompts qu'affreux. Cela se peut, mais au moins d'un côté

la rapidité compense la barbarie; on ne connaît point ces longues détentions qui éternisent le plus horrible des supplices, le désespoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre, qu'on précipite sur des crocs, qu'on hache en dix mille morceaux, qu'on pile vivant dans un mortier, s'il est vrai que ces peines raffinées soient communes, cet homme a été jugé, il a pu se défendre, se justifier; c'est le magistrat, c'est la loi, et non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos missionnaires ont quelquefois habité des prisons dans l'Inde. Étrangers, inconnus, prêchant des nouveautés qui devaient paraître bizarres, même aux appréciateurs les plus indifférens, et dangereuses, criminelles aux magistrats, et surtout aux prêtres dont ils se déclaraïent les ennemis, il n'y avait point d'hommes contre qui la sévérité fût plus légitime et les lettres-de-cachet plus excusables; cependant ils sont obligés de rendre justice à l'humanité des juges qui les détenaient, des geôliers qui les gardaient, des naturels du pays qui les visitaient, les consolaient, les nourrissaient.

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux et des ordres qui les peuplent, que dans l'aventure des princes du sang baptisés par les jésuites, exilés d'abord, et ensuite renfermés sous l'empereur Iontching. Les missionnaires, qui nous ont instruits de cette catastrophe ne nous en ont point révélé la cause; mais quelle qu'elle

soit, leur récit constate bien qu'il n'y a point de Bastille à la Chine, puisqu'on fut obligé d'en construire une exprès pour chacun des princes destinés à en subir le séjour.

Et alors même ce ne fut pas une soustraction clandestine, opérée sourdement par des exempts de police, qui laissât une égale incertitude sur la vie des prisonniers, et leur crime ou leur innocence. Ces prisons momentanées furent construites avec appareil; on eut soin de les rendre visibles, comme l'exemple d'un grand châtiment, et sans doute dans le pays personne n'en ignorait le sujet.

Mais au milieu de cette rigueur effrayante, les patiens recevaient encore des adoucissemens; ils voyaient quelquefois leurs domestiques, ils faisaient demander les secours spirituels des guides auteurs de leur infortune; on leur portait de chez eux des habillemens, de la nourriture, des nouvelles, enfin tout ce qui est scrupuleusement exclus de la Bastille.

Dans l'Asie entière il est impossible de découvrir une prison d'État constante, admise au nombre des principes du gouvernement, ailleurs qu'à Ceylan. « Le roi y a, dit un voyageur, quantité de » prisonniers qui sont enchaînés, les uns dans les » prisons ordinaires, les autres sous la garde des » grands. On n'oserait s'informer pourquoi, ni de» puis quel temps ils y sont; on les tient ainsi du» rant cinq ou six années; quand on les emprisonne, » c'est par l'ordre du roi.... »

Voilà bien quelque chose de la Bastille ; les mystères d'État de Ceylan se rapprochent un peu de ceux de la rue Saint-Antoine ; mais observez cependant qu'il n'y est pas question de ces cachots spécialement destinés à ensevelir les infortunés sur le crime ou la catastrophe desquels le silence est si impérieusement prescrit. Ils sont déposés dans les prisons ordinaires ou confiés à la garde des grands.

Dans le premier cas ils n'essuient donc qu'un malheur commun à tous les accusés ; dans le second, ils doivent trouver dans ces chartres privées, quoique royales, des soulagemens de toute espèce. On ne peut pas supposer que toute la noblesse de Columbo ou de Candi prenne le cœur d'un gouverneur de la Bastille, parce qu'un despote en exige d'elle passagèrement les fonctions. Il est évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentilshommes basanés ne peut avoir chez lui ni ces fenêtres et ces cheminées à dentelle de fer, ni ces murs de trente pieds d'épaisseur, ni ces cabinets qui sont une prison dans une prison, et qui varient à chaque instant les douleurs comme l'ignominie.

L'Asie entière est donc évidemment exempte de cette peste, qui consume chez nous tant de citoyens.

En Amérique, il y a bien d'autres sortes d'oppressions, et en Afrique aussi ; mais on n'y connait pas celle-là. Les Indiens dans le Nouveau-Monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, qui sont eux-mêmes avilis par la superstition ; une

partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus et les dangers de celui qui règne en Asie. Le reste n'est guère dévasté que par notre commerce; ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans de Congo ou de Juida, et non leurs princes qui les en accablent; on les vend, on les dévoue à une vie active; mais aucun ministre n'a le droit de les condamner pour son bon plaisir à une inaction meurtrière; certainement ils sont très-malheureux dans les cases des Antilles, mais c'est d'un autre malheur, et d'un malheur qui admet des adoucissemens, des consolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfans; l'exactitude à remplir leurs devoirs peut les sauver du fouet des commandeurs; mais elle ne sauve personne d'une lettre-de-cachet et du régime qui s'ensuit.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ces terribles fléaux; et encore dans quelles parties de l'Europe sont-ils à craindre? Ce n'est pas, comme on le sait, dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y serait un crime de lèse-peuple, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un de lèse-majesté; et j'ai rendu ci-dessus hommage à la vérité non moins connue, que, dans les détentions même que des intérêts supérieurs et des ordres relatifs au service public autorisaient, l'accusé, le prisonnier, même coupable, ne perdaient aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne les princes sont en général assez despotiques, dans le sens que l'usage ordinaire attache à ce mot, c'est-à-dire qu'aucune barrière effective ne gêne ni l'emploi, ni l'abus de leur pouvoir. Cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. Rien ne les empêcherait de se donner cet amusement; mais soit que l'idée n'en vienne qu'aux ministres des grands États, soit que le recours à l'empereur ou aux tribunaux existans, et la crainte de donner trop d'influence à ces épouvantails, qui ne manqueraient pas l'occasion de se signaler s'ils la trouvaient, contiennent les propriétaires de ces grands fiefs; soit que le peuple encore docile, patient, et en général peu instruit, comme peu passionné, obéisse assez sans qu'on l'assujettisse à ce joug, il me semble qu'il n'existe de Bastille, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, que Spandaw.

Mais, 1° Spandaw existe dans une monarchie toute militaire; ce colosse, né de nos jours, et parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine; 2° c'est même aux militaires que la Bastille brandebourgeoise est spécialement destinée. Il est très-rare que les citadins en partagent le funeste honneur; et des soldats, qui ne reconnaissent d'autres truchemens que la baïonnette et le canon, pourraient-ils se plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des lettres-de-cachet?

En Danemarck, depuis l'abominable Christiern, je ne vois pas que les rois ni leurs ministres aient eu la tentation d'en décocher, ni que le Jutland ou la Fionie gémissent sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrières que la Bastille. En Suède, aucun roi n'a souillé son règne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage.

Enfin en Russie, celui de tous les pays du monde où les anciennes mœurs auraient été le plus compatibles avec la bastillerie et ses dépendances, elles ont consacré précisément des usages contraires. Les lettres-de-cachet y sont dans toute leur vigueur; mais les suites en sont toutes différentes : c'est une province entière qui est devenue une prison d'État. En France, un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Sibérie, ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensevelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient ceux-ci, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Ils ont des distractions et des dédommagemens. Leurs familles les suivent, les accompagnent; si leurs cœurs sont déchirés souvent, en se rappelant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu, ils peuvent se consoler en s'occupant de ce qui leur reste. Au moins ils pleurent ensemble, et les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils sont forcés

de mener les préserve de l'ennui, du tourment de se reporter sans cesse sur le passé, de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils sont bien malheureux sans doute; mais ils ne croiraient pas l'être, s'ils connaissaient la Sibérie française.

En Espagne, il y a, je crois, deux ou trois tours mises aussi par le ministère au nombre des ressorts du gouvernement et des besoins de l'État; mais elles sont peu remplies, parce qu'elles ont eu jusqu'ici pour rivales les prisons de l'inquisition. Un peuple qui porte ce dernier joug, et le porte paisiblement, ne peut entrer comme terme de comparaison dans aucun calcul de politique, relativement au premier.

En Italie, comme en Allemagne, ce dernier est très-peu connu. A Rome et à Venise il existe cependant des indices d'un pouvoir redoutable et d'un bastillage très-caractérisé. Il existe dans l'une un château et dans l'autre un tribunal, qui sont également des outrages à la justice, et des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglais, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome, entendre des *oratorio* et admirer Saint-Pierre, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder de l'ancien château d'Adrien ou de l'inquisition d'État; et il n'y a point d'étranger annon-

çant qu'il va en France, à qui l'on ne dise de se défier de la Bastille.

D'après les faits et l'opinion, la Bastille est donc un monument incomparable, C. Q. F. D.

(XVI) Page 57. (*Que sont donc ceux qui les ont détruites?*) Je n'apprécie pas ici les manipulations de M. Necker : j'ai eu beaucoup à me plaindre de lui, et plus encore de sa femme, qui était plus ministérielle que lui; mais ces faiblesses privées ne doivent point influer sur le jugement qu'un écrivain impartial peut porter des opérations des hommes en place. M. Necker conserve encore de nombreux partisans. Il a fait entrevoir en France, ce qui n'est pas un petit mérite, l'espoir d'une ombre de restauration. S'il n'avait pas été contrarié par une guerre ruineuse, ou plutôt par l'ineptie dépensière qui dirigeait malheureusement de son temps les forces navales du royaume, on peut croire qu'il aurait vraiment fait le bien (1).

---

(1) Sorti de la plume de Linguet, un pareil paragraphe est un pompeux éloge. Mais s'il sait quelque gré à M. Necker du bien qu'il a fait, il ne tient aucun compte des obstacles apportés au bien qu'il voulait faire. Nous engageons nos lecteurs à consulter, à ce sujet, la Notice publiée sur la vie et les ouvrages de M. Necker, par M. le baron de Staël, son petit-fils *. Ils verront que de piéges ou de résistances M. Necker trouva sur son passage; que de ménagemens il avait à garder, que d'intérêts il avait à combattre; de combien de zèle, de constance et de fermeté même il eut besoin pour ne pas craindre ou ne pas se lasser d'être utile. La Notice

* Un vol. in-8°; 1820.

Ce qu'on peut lui reprocher seulement, d'après les faits, c'est de s'être donné trop d'éloges par la bouche du prince, dans les préambules des édits qu'il dictait; c'est d'y avoir trop adopté la méthode verbeuse et emphatique de son prédécesseur; c'est surtout d'avoir, comme son prédécesseur encore, préféré les petits moyens aux grands; c'est de ne s'être occupé dans ses réformes que des abus particuliers, qui se seraient dissipés d'eux-mêmes après la régénération générale, s'il avait eu le courage de l'entreprendre; c'est de n'avoir fait que des tentatives molles, imparfaites, comme M. de Saint-Germain; de n'avoir osé, par exemple, proposer des états pour toutes les provinces, et d'en avoir inutilement établi l'ombre dans les assemblées provinciales, et d'avoir ainsi essayé de concilier les principes du despotisme avec ceux de la liberté; enfin, c'est de s'être amusé à panser des abcès, tandis qu'il avait à traiter une gangrène

---

écrite par M. le baron de Staël répand un nouveau jour sur l'histoire, la politique, l'administration, les mœurs, à cette époque; elle annonce autant d'élévation dans les sentimens que de lumières dans l'esprit; et la modestie du titre fait encore mieux ressortir tout le mérite et l'intérêt de ce morceau remarquable.

Nous avons, au reste, une observation à faire sur ces *préambules* d'édits qui, deux lignes plus bas, exercent la critique de Linguet, c'est qu'il a emprunté l'épigraphe de ses Mémoires précisément à l'un de ces *préambules*; celui de la déclaration qui, pendant l'administration de M. Necker, supprima, dans la prison du grand Châtelet, les cachots pratiqués sous terre.

(*Note des nouv. édit.*)

universelle; de les avoir traités en manipulateur obscur plutôt qu'en physicien élevé; d'avoir fait dans toutes ses opérations des viremens de banque, et non des dispositions politiques, etc.

(XVII) Page 59. (*Des princes de la famille royale.*) J'ai eu assez promptement la permission d'écrire. Il semble que ce soit une grande marque de bienveillance et un soulagement inappréciable. Qui pourrait deviner, ce qui n'est cependant que trop vrai, que c'était pour moi une torture de plus?

1°. Le papier, on ne me le donnait que par compte, sur un reçu en règle, avec l'assujettissement, pour en obtenir de nouveau, d'indiquer l'emploi de l'ancien; espèce de servitude qu'il faut avoir éprouvée pour apprécier tout ce qu'elle a de poignant (1).

2°. On se doute bien que je ne pouvais être tenté d'employer ce papier qu'à des lettres, à des mémoires relatifs à ma liberté. Or, à qui les adresser? Aux ministres! Ils ne répondaient point; et ma situation seule prouvait assez que ce n'était pas

(1) On a pu déjà remarquer, en lisant la note (*t*), la réponse du gouverneur de la Bastille à madame de Staal, qui lui demandait du papier pour écrire sa confession. Il lui dit: Qu'il ne laissait rien écrire *chez lui* qu'il n'en fît lecture, et qu'il lui donnerait, à cette condition, ce qu'elle lui demandait. Dans un autre endroit de ses Mémoires, elle ajoute : « J'eus une *faveur particulière* dont » je fus plus touchée. Notre lieutenant demanda à M. Le Blanc la » permission de me donner de l'encre et du papier, simplement » pour le barbouiller de mes idées. Il y consentit *à condition que*

d'eux que je pouvais attendre des secours. A mes amis, à mes protecteurs? J'étais prévenu que rien ne passait, que rien ne passerait jusqu'à eux. Je l'étais qu'ils *me croyaient mort;* que ceux à qui l'on ne pouvait pas en imposer sur cet article, ne montraient que de l'indifférence.

(XVIII) Page 87. (*Qui en gémissent.*) Ils en ont une double raison. D'abord, comme ils sont les seuls intermédiaires qui approchent des reclus, ils en sont nécessairement aussi les confidens; ils en reçoivent les plaintes et quelquefois les humeurs. Mal payés, traités avec dédain par les

---

» *les feuilles seraient cotées, et que je les rendrais par compte.* Cela » m'assujettit dans le choix des matières que j'aurais pu traiter. » J'en pris un fort grave, pour qu'on n'y trouvât rien à redire. » Ce fut des réflexions morales sur quelques passages de l'*Ecclé-* » *siaste.* Des distractions qui survinrent, m'empêchèrent de con- » tinuer cet écrit. »

Ces deux passages auraient suffisamment justifié l'assertion de Linguet. Mais nous avons découvert depuis un témoignage qui a quelque chose de plus curieux et de plus authentique. Le registre des *ordres du roi,* qui appartient aux archives de la Ville, contenait, avec plusieurs autres papiers et Mémoires relatifs à l'emprisonnement de Brissot de Varville, la note suivante écrite et signée de sa main : « J'ai reçu, de M. le major, six feuilles de papier » commun et quatre feuilles de papier à lettre, *dont je rendrai* » *compte.* Ce. 13 juillet 1784. »

On verra plus tard par quels singuliers jeux de la fortune, Brissot, détenu à la Bastille le 13 juillet 1784, comme faussement soupçonné d'être l'auteur d'écrits satiriques, reçut, après le 14 juillet 1789, comme président d'un district de Paris, les clefs de cette forteresse, où il avait été renfermé.

(*Note des nouv. édit.*)

supérieurs, attendant quelques gratifications des prisonniers que le despotisme n'a pas dévoués à une captivité éternelle, ne sachant jamais si elle aboutira à l'échafaud ou au ministère; si leur commensal finira par être assassiné juridiquement comme Lally, ou maréchal de France comme Belle-Isle et tant d'autres, ils ne sont pas fâchés de trouver quelquefois l'occasion de montrer un peu de zèle.

L'humanité peut quelquefois aussi agir sur ces cœurs rustiques que l'opulence n'a point endurcis. Je dois même cette justice à ceux de la Bastille, de publier qu'ils en sont les seuls agens sur qui ce sentiment paraisse avoir quelque prise. Les simples soldats y sont, comme ailleurs, une meute stupide que le fouet dirige, et qui ne connaissent, dans ou hors leur chenil, que la soupe et l'ordre des piqueurs. L'état-major supérieur joint à cette bassesse obéissante l'insolence et la dureté que donne l'habitude du commandement; l'état-major des porte-clefs, se trouvant entre les deux, est par cela même le seul auprès duquel la commisération puisse avoir accès.

Mais ils ont de plus une forte raison de s'opposer aux retranchemens qu'opère sur la table des prisonniers la lésine du gouverneur, ou du moins de souhaiter qu'elle soit réprimée, c'est que la desserte leur en appartient; et l'on ne peut pas imaginer combien l'honnête M. de Launay en est jaloux. Pour peu que lui et son ministre conservent leurs

places, je ne doute pas qu'il ne vienne bientôt quelque lettre signée Amelot qui mette ordre à cet horrible désordre.

Au reste, si ces grands dépositaires des secrets de l'État n'avaient pas aussi leurs petits secrets particuliers, si le silence, qui couvre leurs barbaries envers les prisonniers, n'était également nécessaire pour dérober la honte et l'iniquité de leurs conventions privées entre eux, il serait facile au gouverneur actuel de motiver l'avarice qui préside aux approvisionnemens de sa taverne.

Il regarde comme son bien propre, comme un vrai patrimoine, les soixante mille livres de rente attachées à son emploi; et il en a quelque raison, car il les a achetées, et même assez chèrement.

1°. Il en a obtenu la survivance du temps du comte de Jumilhac; mais celui-ci, pour se déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés, et de plus le mariage de son fils avec la fille de M. de Launay, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2°. M. de Launay, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni services, ni agrémens, ni même de protections, aurait encore pu essuyer un refus. Heureusement il avait un frère au service de M. le prince de Conti; le frère a obtenu l'intervention du prince, qui a obtenu le consentement du ministre, dont les commis ont expédié les patentes signées Amelot; et pour payer la recommandation

de son cadet, l'heureux aîné lui a assuré une pension de dix mille francs par an sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la Bastille; il n'y a pas un des marmitons qui n'en soit instruit; et pourquoi s'en scandaliserait-on? Tous les emplois qui y existent en occasionent de semblables. Celui de lieutenant de roi vaut environ 8000 livres tournois par an; le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur une somme comptant dont j'ignore la quotité, et il lui fait une pension annuelle de mille écus dont je suis très-certain.

Ceux de porte-clefs valent à peu près 900 livres tournois par an, ils sont ordinairement remplis par d'anciens laquais du gouverneur : ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce prix honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant ou un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le blanchissage même est l'objet d'un tripotage de cette espèce : la blanchisseuse en titre reçoit du roi environ trois sols par chemise, elle afferme son brevet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers et gratte le linge des reclus à deux sols par pièce.

Voilà comme se fait le service du roi et celui des prisonniers, voilà comment se maquignonnent ces emplois de confiance. Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à

se reprocher que le malheur, plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux et puissans.

(XIX) Page 92. (*École de poison.*) On sait que les crimes de la fameuse Brinvilliers, au siècle dernier, vinrent de l'éducation que son amant avait reçue en ce genre à la Bastille (1). Un Italien, nommé Exili, qu'on lui avait donné pour compagnon de chambre, fut son précepteur; ce qui prouve, pour l'observer en passant, que dans ce temps-là on ne connaissait à la Bastille ni la solitude, ni les privations de toute espèce qui en forment aujourd'hui la constitution caractéristique.

Au reste, il ne s'agit pas ici de la funeste théorie d'Exili, je ne parle que de la facilité d'en imiter la pratique. Or il est sûr qu'elle est entière à la Bastille, ainsi que l'impuissance absolue pour un prisonnier de s'y soustraire, si c'était le gouvernement qui voulût attaquer sa vie par cette voie, et l'impuissance non moins absolue, je ne dis pas d'acquérir la preuve de ce crime, s'il était commis par d'autres insinuations et qu'on pût y échapper, mais même d'en recueillir le moindre indice. Si, dans ce second cas, ce n'est pas directement à l'administration qu'on peut le reprocher, elle en est toujours complice par la facilité qu'elle donne à le commettre : un passant est assassiné par deux bri-

---

(1) Voyez dans la note (z) des détails historiques sur la fameuse *affaire du poison*, instruite à la Bastille, à l'époque dont parle Linguet. (*Note des nouv. édit.*)

gands dans un bois ; celui qui se serait contenté de lui tenir les bras tandis que son camarade l'égorgeait, serait-il reçu à soutenir qu'il n'a pas concouru au meurtre ?

Princes vertueux et bienfaisans, cette seule idée ne vous fera-t-elle pas horreur ? Par le régime de la Bastille votre nom peut devenir journellement tout à la fois l'instrument du plus lâche de tous les crimes, et un voile impénétrable pour le couvrir. Vous enverriez au supplice quiconque oserait vous proposer de servir de votre main sacrée, aux victimes de la tyrannie de vos ministres, un breuvage mortel, et, par ce régime infernal, la lettre-de-cachet qu'ils vous surprennent leur assure le moyen de le verser impunément eux-mêmes !

Les geôliers qu'ils emploient se récrieront que ce soupçon seul est une insulte à leur délicatesse (1).

---

(1) Linguet, cédant à la malignité de son esprit, à la violence de son caractère, pousse en cet endroit l'injure de ses soupçons au-delà de toutes les bornes. Les hommes d'un esprit équitable apprécieront ces plaintes d'un prisonnier encore aigri des maux, encore froissé par les rigueurs d'une longue captivité. Il faut convenir cependant que plusieurs des lettres trouvées à la Bastille contiennent des offres de service et des assurances de zèle assez extraordinaires. Si rien n'annonce que les hommes qui les avaient écrites fussent capables de crimes, rien ne porte à croire non plus qu'ils eussent beaucoup d'élévation dans l'ame, ni beaucoup d'humanité au fond du cœur. La Bastille, comme nous l'avons déjà dit, servait d'archives aux autres prisons d'État et à la police. La lettre qu'on va lire était écrite par le gouverneur du château de Pierre-en-Cize, au lieutenant de police à Paris.

« Le sieur Caillot, Monsieur, inquiet de n'avoir point de nou-

Mais encore une fois les lois qui interdisent les chartres privées, celles qui ordonnent de respecter la liberté des hommes, sont-elles moins authentiques, moins sacrées que celles qui protégent leur vie? Celui qu'un sordide intérêt engage à violer les premières, non-seulement sans scrupule, mais avec joie, hésitera-t-il à enfreindre les secondes quand il sera sollicité par un intérêt plus vif, par une amorce plus séduisante? Et qu'est-ce qu'une vertu qui dépend du prix qu'on en voudra donner? Quand les chefs seraient susceptibles de ce scrupule, les subalternes le seront-ils? et, s'ils succombent, le

---

» velles de sa femme, m'a demandé la permission de lui écrire, et » j'ai l'honneur de vous envoyer sa lettre. C'est le prisonnier du » château le plus tranquille et le moins sombre, malgré sa soli- » tude. Il s'amuse avec des livres que je lui prête, et des os de mou- » ton, dont il a l'adresse de faire des sifflets. Sa tête est saine et » ingénieuse. C'est bien dommage qu'il ait perdu, par son infidé- » lité, la confiance et la fortune que lui auraient procurées ses » talens.

» Le sieur Dorval se conduit assez bien; le sieur Despinoy écri- » vait à toute la terre. J'ai reçu ordre de lui ôter cette facilité dont » il abusait, et de ne le laisser écrire qu'à sa femme : cela est suf- » fisant pour un aussi mauvais sujet.

» Je crois, Monsieur, que de tous les prisonniers que vous » m'avez envoyés, il ne me reste que les trois dont je viens de » vous rendre compte; mon nombre total est réduit à quatorze, » par la sortie des quatre employés des fermes. Ainsi, *j'ai beau-* » *coup de places vacantes : si vous jugez à propos d'en remplir* » *quelques-unes, vous connaissez mon zèle et l'envie extrême que* » *j'ai de mériter vos bontés.*

» *Signé* B.

» De Pierre-en-Cize, le 4 février 1756. »

secret de la Bastille n'assure-t-il pas leur impunité comme leur succès? Tous achètent leurs places; je l'ai fait voir ci-dessus. Or, des hommes capables de donner de l'argent pour acquérir le droit de se souiller de cet infâme service, parce qu'il est lucratif, résisteront-ils bien courageusement à la tentation de le rendre plus lucratif encore par des complaisances bien payées?

J'insiste sur cette idée, parce qu'elle m'a bien long-temps, bien cruellement occupé, ou plutôt déchiré; parce que dans le nombre innombrable des raisons qui prescrivent l'abolition de la Bastille, ou du moins de son régime, c'est la plus frappante. On peut tromper un souverain, même bien intentionné, au point de lui persuader que les prisons d'État en général, et les ordres arbitraires qui les peuplent, sont un accessoire inséparable du gouvernement, et nécessaires au maintien de l'ordre public comme à celui de la couronne; mais il n'y en a point à qui l'on pût persuader qu'il lui importe de donner aux plus méprisables satellites, sur la vie de tous ses sujets, sans distinction, un droit qu'il frémirait de s'arroger à lui-même; et il est démontré cependant que c'est là le fruit nécessaire du régime de la Bastille.

(XX) Page 97. (*A M. Raymond Gualbert de Sartines.*) Ce n'est pas, à la vérité, l'horloge seule que M. Raymond Gualbert de Sartines, etc., a si ingénieusement reconstruite. L'inscription apprend qu'il a été aussi l'ordonnateur du bâtiment où cette ma-

chine est placée, bâtiment qui comprend la cuisine, les bains de madame la gouvernante, le chenil des porte-clefs et du reste de la horde qu'on appelle l'état-major, excepté le gouverneur, qui, comme je l'ai observé, loge au dehors, quoique sa cuisine soit au dedans, et que madame s'y baigne; et ces bains ont des particularités au moins aussi remarquables que l'horloge.

Qu'une femme de gouverneur se lave dans un lieu ou dans un autre, rien ne semble plus indifférent, et rien en effet ne devrait l'être davantage; mais à la Bastille tout a des conséquences, et elles sont toujours douloureuses.

La baignoire de madame étant placée dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut traverser la cour, et par conséquent le seul espace qu'aient les prisonniers, comme je l'ai dit, pour se promener. Mais ce sont les laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent et qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur, comme on l'a vu, un ordre de *cabinet*. (*Voy.* pag. 98.)

Ensuite viennent les femmes de chambre; il faut porter les chemises, les serviettes, les pantoufles de madame : tout serait perdu, si le reclus apercevait le moindre de ces secrets de l'État; chaque importation produit donc encore un *cabinet*.

Enfin arrive madame elle-même : elle n'est pas légère, sa marche est un peu lente, l'espace à parcourir est assez long : la sentinelle, pour faire sa cour et prouver son exactitude, crie : *Au cabinet!*

dès qu'il l'aperçoit; il faut fuir, il faut rester au cabinet jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire : et quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités, en sens contraire. Le reclus a de même à supporter, dans le cabinet, la maîtresse, les femmes de chambre, et les laquais.

De mon temps, la sentinelle, dans un de ces passages, ayant oublié de heurler le signal de la fuite, la moderne Diane fut vue dans son déshabillé ; j'étais l'Actéon du jour. Je n'essuyai point de métamorphose, mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours; je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.

Ailleurs, les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

(XXI) Page 103. (*Pour la nourriture et le vêtement.*) On a vu dans le texte ce que c'est que la nourriture. Quant au vêtement, M. le gouverneur m'a souvent parlé de ses largesses en ce genre ; je ne crois pas qu'il m'ait jamais honoré de ses visites sans me parler des culottes qu'il distribuait libéralement à *ses prisonniers ;* car, en parlant des malheureux reclus, il emploie toujours le terme possessif. Voici ce qui m'est arrivé à moi-même :

J'ai été arrêté le 27 septembre, allant dîner à la campagne, et par conséquent avec la garde-robe que l'on emporte pour un pareil voyage dans cette

saison. Il ne m'a pas été possible de me procurer quoi que ce soit de plus, ni en linge, ni en habits, jusqu'à la fin de novembre suivant; dans ce mois, qui a été rigoureux en 1780, il fallait ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre, ou aller nu, littéralement nu, braver dans la promenade la violence du froid; et j'avais de l'argent, comme je l'ai dit, déposé dans les mains des officiers, et je ne demandais que la permission d'acheter ces culottes que l'on donnait, me disait-on, aux autres.

Il y a plus, dans les derniers jours de novembre, on m'envoya enfin, de chez le sieur Le Quesne, un convoi d'hiver : il contenait des bas qu'un enfant de six ans n'aurait pas pu mettre, et le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avait calculé que je devais être prodigieusement maigri. Cela ne paraîtra puérile qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances; mais voici qui ne le paraîtra à personne :

J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire; je priai le gouverneur de renvoyer cette layette et de s'intéresser pour m'obtenir un supplément, ou de me le laisser acheter; il me répondit nettement, en présence de ses collègues et d'un porte-clefs : *Que je pouvais m'aller faire...... qu'il se f...... bien de mes culottes; qu'il fallait ne pas se mettre dans le cas d'être à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.*

J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux,

et que huit jours après j'eus une robe-de-chambre et des culottes.

Si ces inconcevables atrocités n'étaient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs ; si elles étaient autorisées, si elles entrent, ou dans le régime de la maison, ou dans le traitement particulier qui m'était préparé, il faut les publier encore, afin d'assurer au scrupuleux gouverneur les récompenses que mérite son exactitude.

CONCLUSION.

Je me lasse de tenir cette palette lugubre, quoique je sois loin de l'avoir épuisée. Je n'ai dit ici que ce qui m'est arrivé à moi-même, ou ce dont j'ai pu parler sans risque de compromettre les sources auxquelles j'en ai dû la connaissance. Que serait-ce donc si je révélais tout ce que j'ai appris, ou par des confidences, ou par des indiscrétions, ou par la sagacité que donne à l'esprit d'un reclus l'impuissance de se distraire autrement que par ses efforts pour pénétrer les secrets qui l'entourent et qu'on veut lui cacher?

Tandis qu'on imprimait ces Mémoires, on m'a envoyé un livre sur la même matière, intitulé *des Lettres-de-cachet, etc.* Je suis fâché que cet ouvrage soit anonyme, parce qu'il semble par-là en avoir moins d'authenticité. Il met au jour les mystères du donjon de Vincennes, comme celui-ci dévoile ceux des tours de la Bastille. On pourra les comparer; peut-être avec le temps aurons-nous ainsi des histoires des vingt et tant de Bastilles que la France renferme, ou plutôt qui renferment la France.

Toutes justifieront la réflexion par laquelle commence ce triste tableau (*Voyez* p. 47 ci-dessus),

réflexion que l'on ne peut trop souvent rappeler à un gouvernement équitable, qui n'a ni l'intérêt ni l'intention d'être cruel. Quel est l'objet de ce secret, de cette impénétrabilité, de cette barbarie qui caractérisent ces prétendues prisons royales? N'est-ce pas précisément parce que tout s'y fait au nom immédiat du roi, que tout devrait y porter une empreinte plus spéciale de clémence, ou du moins de justice? Les rigueurs n'y sont assujetties à aucune formalité préliminaire, les adoucissemens ne devraient donc pas y être plus restreints.

Quand elles ne contiendraient en effet que de vrais criminels d'État, ou des hommes réellement soupçonnés d'avoir participé à des complots nuisibles, encore faudrait-il, au moins jusqu'à leur conviction, avoir pour eux les égards dus à l'humanité. Ne perdons point de vue l'axiome précieux consigné dans la déclaration du 30 août 1780; n'oublions point cet hommage rendu à la vérité par la bienfaisance. Toute peine infligée dans l'obscurité, même à des coupables, est au moins inutile, et, dans l'idiome de la justice, qu'est-ce qu'une peine inutile? et quel nom donner à ces peines inutiles quand il se trouve qu'elles ne tombent que sur des innocens?

Or, encore une fois, rien de plus rare dans ces prisons d'État, dans ces tortures d'État, dans ces supplices d'État, que des criminels d'État. Si les vingt ou trente geôles, qui portent en France cet horrible nom, si la pluie de lettres-de-cachet qui les peu-

ple ne servaient en effet jamais qu'à punir des factieux, à déconcerter des rébellions, il faudrait donc que la France ne fût remplie que de Catilinas. Le pays de l'univers où le joug se porte avec plus de docilité, serait donc par essence la patrie des conjurations et un repaire de conspirateurs, ce qui est aussi absurde que honteux à supposer.

Mais si ce ne sont pas des coupables que l'on entasse dans les Bastilles, de qui donc regorgent-elles? Contre qui donc est dressé l'appareil qui les rend si formidables? A qui sont réservés ces cachots dont le silence n'est interrompu que par des gémissemens, où la terreur veille à écarter tout ce qui pourrait écarter le désespoir? Hélas! faut-il le dire? A des pères de famille paisibles, à des citoyens irréprochables, à des actions honnêtes auxquelles le gouvernement peut-être devrait des récompenses.

En veut-on un exemple entre mille? Citons celui du sieur de Bure, consigné dans les Annales, tom. III, pag. 239. Le sieur de Bure était un libraire distingué dans sa profession; sa famille exerce avec honneur depuis cent ans, de père en fils, ce commerce utile et digne d'encouragement quand le scrupule s'y joint à l'intelligence; il était chef de sa communauté.

Le souverain juge à propos d'introduire dans ce corps une police nouvelle, une loi ordonne que certains livres seront estampillés, c'est-à-dire marqués d'un certain signe qui devait leur donner de

certains droits. Jusque-là tout allait bien, au moins pour ceux à qui l'estampillage devait valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au sieur de Bure d'appliquer lui-même l'estampille, de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération; il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles, de la communauté dont il est le chef; il croit sa conscience intéressée ainsi que son honneur à s'excuser; il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles.

On ne reçoit point sa démission, on lui répète deux fois, trois fois l'ordre fatal : *Estampillez, ou bien*..... Il persiste à se défendre, on accomplit l'alternative; on le met à la Bastille. Et voilà un criminel d'État.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (a), page 8.

Les modèles d'entrées et de sorties, en usage à la Bastille, étaient ainsi conçus :

MODÈLE D'ENTRÉE.

L'ordre contre-signé de..... en date de....

« Cejourd'hui (le jour, le mois, l'année, l'heure), le sieur..... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur..... Le sieur..... avait sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc., etc.; et à l'égard des papiers, les avons mis sous enveloppe, scellés du cachet du château, ou sous le sien (s'il en a un): (on lui laisse son cachet) lequel paquet il a étiqueté autour de son cachet et signé de sa main. A l'égard de son épée, il est désigné de quelle manière elle est. Le sieur..... n'ayant d'autres effets sur lui, a signé sadite entrée, jour, mois et an que dessus. — Si l'officier a mis un scellé ou plusieurs, on en fait mention au bas de ladite entrée. »

MODÈLE DE SORTIE OU DE LIBERTÉ.

L'ordre contre-signé de..... en date de.....

« Le..... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers, ni autres choses concernant le château de la Bastille, qui auraient pu parvenir à ma connaissance. Je reconnais, de plus, que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château pendant le temps de ma détention : en foi de quoi j'ai signé le présent, pour servir et valoir ce que de raison.

» Fait au château de la Bastille (le jour, le mois, l'année), à..... heures. » (*Bastille dévoilée*, 1re livraison.)

« Tous les prisonniers mis en liberté prenaient l'engagement que

contient ce modèle de sortie. Le général Dumouriez dit dans ses Mémoires qu'on lui fit signer la promesse de ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou éprouvé à la Bastille; mais il regarda ce serment comme une formule qui ne l'engageait à rien. » (*Vie du général Dumouriez*, tome Ier.)

Note (*b*), *page* 33.

L'ILLUSTRE et malheureux Lamoignon de Malesherbes est peut-être l'homme qui a le plus restreint, par son exemple, l'usage des lettres-de-cachet, après en avoir le mieux signalé les abus par ses écrits. Président de la Cour des aides, il dénonça, dans plusieurs remontrances éloquentes, ces actes illégaux du pouvoir ; ministre de la maison du roi, jamais il ne s'en permit aucun, quoique la signature des *lettres-de-cachet* fût alors dans les attributions de la place qu'il occupait. Il s'en montra, s'il est possible, plus avare que son prédécesseur M. de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, n'en avait été prodigue.

Nous citerons de nouveau, sur ce sujet, un ouvrage dont l'auteur a peint M. de Malesherbes avec autant de fidélité que de talent. L'*Essai* publié par M. le comte Boissy-d'Anglas contient les détails suivans sur la profusion que laissa régner M. de Saint-Florentin, dans la distribution des lettres-de-cachet, pendant plus de cinquante ans que dura son administration despotique.

« Il avait la surveillance et la distribution des lettres-de-cachet; » et l'imagination est effrayée en songeant au nombre immense » de celles qu'il signa : il les distribuait par milliers; il n'y avait » pas un homme en place, pas un commandant de province, pas » un intendant, pas un évêque qui n'en reçût de signées en » blanc en aussi grand nombre qu'il le voulait, dont il n'avait » ensuite qu'à déterminer l'emploi. On a dit qu'il en avait été » donné plus de 50 mille pendant la durée de ce ministère : ce » nombre paraît d'abord exagéré ; mais si l'on réfléchit à la facilité avec laquelle on les accordait, et même au trafic hon» teux qu'on ne rougissait pas d'en faire, on peut croire qu'il ne » l'est pas, puisque ce n'est pas mille par an pour toute la surface » du royaume ; et que, d'après le régime que l'on suivait, l'ar» bitraire allait chercher ses nombreuses victimes jusque dans les » classes de la société les plus obscures et les plus reculées.

» Tel fut le ministre auquel M. de Malesherbes fut appelé à
» succéder; on voit qu'il ne lui ressemblait guère. Il s'attacha principalement, dès qu'il fut en place, à réprimer toutes ces violations
» du plus sacré de tous les droits ; et il fut, comme il s'en est glorifié lui-même depuis, fidèle à ses anciens principes, en changeant d'état et de fonctions. Il fit mettre en liberté presque tous
» ceux qui étaient arbitrairement détenus, et il ne signa aucun
» ordre pour en faire arrêter d'autres. Il détermina, même pour
» l'avenir, des formalités d'après lesquelles une lettre-de-cachet,
» s'il avait été absolument nécessaire de l'expédier, aurait été aussi
» difficile à obtenir que l'acte juridique d'un tribunal ; mais il fit
» mieux encore, il n'en donna point. » (*Essai sur la vie, les opinions et les écrits de M. de Malesherbes*; tome II, page 24.)

Les opinions et la vie entière de M. de Malesherbes inspirent tant d'intérêt et d'admiration ; l'anecdote que nous avons à citer se trouve d'ailleurs tellement liée, quoique par un rapport imprévu, au sujet dont nous nous occupons, qu'on nous saura gré de la joindre à cette note. Elle est encore extraite du livre qui apprend le mieux à connaître les principes et le caractère de M. de Malesherbes, à chérir et à respecter ses vertus.

« On lui avait donné, dans sa jeunesse, pour maître de danse, ce fameux Marcel qui trouvait, avec admiration, tant de choses dans un menuet, et qui avait la prétention de démêler le caractère et d'apprécier les qualités intellectuelles et morales d'une personne, en la voyant marcher dans une promenade, ou se présenter dans un salon. Il faut croire que les progrès de son écolier le satisfaisaient peu; car un jour, après avoir demandé solennellement une audience particulière à son père, alors président à mortier du parlement de Paris, et ensuite chancelier de France, il se rendit chez lui. « Monsieur le président, lui dit-il, je dois à la
» confiance dont vous avez daigné m'honorer, de venir vous déclarer, non-seulement que M. votre fils ne dansera jamais bien,
» mais encore qu'il est incapable de réussir ni dans la magistrature, ni dans l'armée; et qu'à la manière dont il marche, vous
» ne pouvez raisonnablement le placer que dans l'Église. » Il avait raison pour l'armée, disait M. de Malesherbes en nous racontant ce fait ; je crois que le canon m'aurait fait peur : quant à la magistrature, je crains bien qu'il n'ait eu raison aussi; cependant il

y a une chose sûre, c'est que *ces lettres-de-cachet*, qui sont le canon dont on se sert contre les gens de robe, ne m'ont jamais trop épouvanté. » (*Idem*, tome Ier, page 4.)

Note (c), page 35.

Les détails qu'on va lire sont extraits des Mémoires historiques dont il est parlé dans l'avant-propos.

1753, 23 avril.

Détails sur le sieur Anglivielle de La Beaumelle, mis à la Bastille sur un ordre du roi, du 23 avril 1753.

« Au mois de janvier 1752, sur l'avis que La Beaumelle, avocat à Paris, avait distribué un livre, composé par son frère, qui était alors à Copenhague, intitulé : *Mes Pensées, ou le Qu'en dira-t-on*, où il y avait des couplets fort satiriques, on envoya chez lui un commissaire en perquisition, et il n'en trouva que deux exemplaires ; les quarante-huit autres, que son frère lui avait envoyés, étant distribués.

» Cette même année, l'auteur ne cessa de demander la permission de revenir en France ; ce qui lui fut constamment refusé par M. d'Argenson.

» Au mois d'avril 1753, on fut informé que La Beaumelle était revenu à Paris avec des exemplaires d'une nouvelle édition qu'il avait fait faire, du Siècle de Louis XIV, de Voltaire, dans laquelle il avait inséré des notes critiques offensantes pour la maison d'Orléans. On envoya en perquisition chez lui, où l'on en trouva huit exemplaires, et il fut conduit à la Bastille.

» Au mois d'octobre de la même année, M. le duc d'Orléans lui pardonna, et il fut mis en liberté avec un exil à cinquante lieues de Paris.

» Pendant son exil, il avait souvent des permissions de venir à Paris, et il y venait, et allait à Saint-Cyr continuellement.

» On fut instruit, au mois de janvier 1754, que La Beaumelle était à Paris, travaillant à la Vie de madame de Maintenon, dont il y avait déjà un premier volume imprimé. Il se proposait de donner des Mémoires plus étendus encore sur la vie de cette dame. On envoya chez lui un commissaire qui saisit toutes les lettres, les

manuscrits et le premier volume de Maintenon; mais on le laissa libre, et le 27 août suivant M. Berryer lui rendit tous ses papiers.

» Le 1er août 1756, M. d'Argenson fit expédier, de concert avec M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, un ordre pour arrêter La Beaumelle et le conduire à la Bastille. Cet ordre fut exécuté, et perquisition faite chez La Beaumelle, où l'on trouva plusieurs exemplaires d'une édition en six volumes des Mémoires de Maintenon.

» Nota. Lorsque La Beaumelle fut arrêté, il faisait faire une nouvelle édition de ses Mémoires de Maintenon, par Desprez, Thiboust et Savoye, imprimeurs associés pour cela, et avait fait un traité avec eux.

» Le commissaire de Rochebrune eut ordre de faire une visite chez eux, où l'on trouva les feuilles sous presse, et le commissaire prit leur soumission de faire porter les feuilles déjà imprimées à la Bastille, ce qui fut exécuté.

» La Beaumelle fut mis en liberté au mois de septembre 1757, avec un exil en Languedoc. » (*Mémoires sur la Bastille;* tome II, page 329.)

Note (d), page 42.

L'auteur de la brochure justifie l'usage des lettres-de-cachet par l'exemple des autres contrées de l'Europe.

« M. Linguet paraît être embarrassé sur ce que ce nom bizarre signifie, et il demande si c'est une maladie particulière à la France, comme la peste l'est en Égypte, et la petite-vérole en Arabie. Je réponds que si les lettres-de-cachet peuvent être appelées de ce nom, l'Europe entière est attaquée de la peste, et tous les gouvernemens ont la petite-vérole.

» Il est étonnant qu'on ait appliqué à la France seule une loi qui est commune à tous les États; car qu'est-ce qu'une lettre-de-cachet? C'est un ordre que le prince donne à un de ses officiers de signifier à un homme de sortir de ses États, ou de l'arrêter afin de le déposer dans une prison, pour rendre compte d'un délit dont il est accusé. Mais, ce qui est encore plus despotique qu'en France, cet ordre se donne souvent verbalement comme en Turquie, où le visir commande à un homme de donner cent coups de bâton

à un autre homme, et le commandement est exécuté sur-le-champ, sans aucune formalité. On dira que c'est en Turquie. Eh bien! portons nos regards sur le monde chrétien : à Venise, qui est une république très-chrétienne, lorsqu'on veut se défaire d'un citoyen ou l'arrêter, on lui envoie, non pas un exempt de police, non pas un officier, mais un *fanté*, qui lui dit verbalement : *La Republica vi da ordine di partire in termine di vingti-quatro ore,* ou il l'arrête sans commencement de procédure. Dans celle de Lucques, le valet de chambre d'un homme qu'on appelle le souverain, est chargé de la même cérémonie. A Rome, les papes avaient autrefois une manière de lettres-de-cachet qui leur était particulière : lorsqu'ils voulaient exiler quelqu'un, ils commençaient par l'excommunier; alors, personne ne voulant ni le voir, ni le fréquenter, ni même lui fournir des vivres, il était obligé de s'en aller ; car on ne saurait vivre dans un pays où personne ne veut vous donner à manger. Mais les saints pères sont revenus de ces lettres-de-cachet; aujourd'hui, au lieu d'excommunier, ils envoient aux galères ceux qu'ils bannissaient autrefois, sans autre formalité que celle d'un papier, au bas duquel sont écrits ces mots : *Cosi lo vogliamo;* ce qui revient aux lettres-de-cachet du roi de France, *tel est notre bon plaisir.*

» Il est vrai qu'à Naples, depuis qu'il y a un prince de la maison de Bourbon sur le trône, les lettres-de-cachet y ont la même forme, avec cette différence qu'on les lâche avec plus de facilité qu'à Versailles.

» Il en est de même en Piémont, où un homme est renvoyé ou arrêté par un simple ordre du prince, sans autre formalité que celle de sa volonté.

» Il ne faut pas parler de l'Espagne ; on sait que tout le monde lâche des lettres-de-cachet. Il n'y a pas jusqu'aux révérens pères dominicains qui ne s'en mêlent.

» A Lisbonne, on ne voit d'autres lettres-de-cachet que celles qui ont cours à Madrid.

» En Russie, la cour de Pétersbourg exile, en Sibérie, un Russe sur un simple ordre qu'on appelle d'un autre nom, mais qui, dans le fond, est une véritable lettre-de-cachet.

» En Suède et en Danemarck, on y est envoyé ou arrêté sur un simple écrit, souvent même par la seule volonté du monarque.

» On connaît les lettres-de-cachet du roi de Prusse; ainsi on n'en parlera point.

» En un mot, si on parcourt tous les gouvernemens de l'Europe, on trouvera que les lettres-de-cachet partent de la même source, c'est-à-dire de la volonté arbitraire du souverain. Il n'y a qu'en Angleterre qu'on ne les connaît pas; mais, comme il faut que le despotisme perce partout, ce gouvernement a ses bills d'*atteinder*, qui, en plusieurs cas, équivalent aux lettres-de-cachet de la France. D'ailleurs il y a tant de celles-ci entre les mains des exempts, qu'à Londres on appelle *belais*, qui arrêtent pour dettes, sans aucune sorte de formalité, que les lettres-de-cachet du roi y seraient de trop. » (*Observations sur l'Histoire de la Bastille publiée par Linguet;* page 83.)

Note (e), page 52.

Les détails qu'on va lire sur quelques-uns des prisonniers renfermés à la Bastille sont extraits, soit des Mémoires historiques, soit de la Bastille dévoilée.

1708, 22 décembre.

« Muley Benzar, ou dom Pedro de Jesu, se disant fils du roi de Méquinez en Afrique, fut mis à la Bastille par ordre du roi, du 22 décembre 1708, contre-signé Phelipeaux. Il en sortit le 21 mai 1710, pour être transféré à Charenton.

» Cet aventurier se disait fils du roi de Méquinez, sur la côte d'Afrique; il racontait que son père le voulant frustrer, lui et son frère, de la succession au trône, ils prirent la résolution de lui faire la guerre; qu'il se donna entre eux et leur père une grande bataille qu'ils perdirent; et que son frère ayant été fait prisonnier, le roi, leur père, lui fit couper le bras droit et la jambe gauche. Muley Benzar avait pris la poste et s'était sauvé en Portugal, et de là à Madrid, où il dit que le roi d'Espagne lui fit beaucoup d'accueil, par le moyen du cardinal Porto Carrero qui le présenta à S. M. catholique. Il resta deux mois à la cour d'Espagne; et, ayant témoigné au roi l'envie de passer en France, il dit que S. M. lui fit donner un équipage avec une escorte et deux cents louis d'or pour venir jusqu'à Bayonne, où il resta deux jours, et mangea

avec M. le duc de Grammont, qui en était pour lors gouverneur: de là il vint à Bordeaux, ou il resta encore quelque temps chez M. le maréchal de Montrevel; ensuite il s'embarqua pour Blaye et vint descendre à La Rochelle. Enfin, il vint dans la Touraine, et resta à Loches quelque temps, d'où il partit pour Versailles, où il fut arrêté et conduit à la Bastille.

» Il a toujours soutenu qu'il était fils du roi de Méquinez, quoiqu'on fût persuadé du contraire. Ayant écrit à Maroc, en Portugal, en Espagne, on apprit qu'il n'était que simple soldat dans les troupes portugaises, et qu'auparavant il n'était qu'un valet d'écurie. Le roi d'Espagne s'était informé à des pères de la Mercy s'il était vrai qu'il fût fils du roi de Méquinez; et ayant reconnu que cela était faux, il avait fait expédier un passeport à Muley Benzar, lui avait fait donner dix ou douze pistoles avec ordre de sortir du royaume. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*; tome Ier, page 76.)

« Jacques Crinon, dit Belair, ci-devant lieutenant de dragons à la suite de la place de Cambray, depuis soldat aux gardes et employé dans les fermes du roi.

» Il a été détenu en premier lieu à Saint-Quentin, pour faux-saunage; ensuite au Cateau-Cambresis, pour avoir fait feu sur des particuliers; en troisième lieu à Saint-Quentin, pour avoir tué, d'un coup de couteau, un employé dans les fermes. C'est pour ce dernier crime et pour avoir fait la contrebande à main armée, qu'il fut conduit à la Bastille.

» Il a été condamné à être pendu au Cateau-Cambresis, le 28 juin 1722: sa peine commuée à trente-six ans de galères. Il interjeta appel au parlement de Douay, où il fut condamné à quinze ans de galères. Il a obtenu des lettres de commutation de peine, en date du 1er octobre 1723, à condition qu'il servirait toute sa vie dans le régiment des gardes. Sursis au jugement jusqu'à l'exécution de Maréchal et de Landouze, complices, par jugement du 7 avril 1729; et par jugement dudit mois, les preuves restantes en leur entier, condamné à garder prison pendant un an, pendant lequel temps sera plus amplement informé. » (*Bastille dévoilée*; 1re livraison, page 69.)

1726, 3 juillet.

« François-Louis Duchatelet, écuyer, ci-devant soldat aux gardes, mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi, contre-signé Phelipeaux, expédié le 3 juillet 1726; sorti par ordre du roi, contre-signé d'Argenson, en date du 12 mai 1749, pour être transféré à Bicêtre.

» Il était complice de Cartouche, et coupable des plus grands crimes. Il obtint sa grâce parce qu'il fit prendre Cartouche.

» La peine de mort, contre lui prononcée, fut commuée à une prison perpétuelle, et il fut conduit à Bicêtre. S'en étant sauvé avec plusieurs autres, on instruisit son procès pour bris de prison, et il fut repris.

» Mais comme dans l'instruction un particulier, qui était dans le même cachot à la Conciergerie, fit une déclaration de la confidence que Duchatelet lui avait faite en présence d'un autre criminel qui était dans le même lieu, de plusieurs crimes qu'il méditait, même d'attenter à la personne du roi par des maléfices, on suivit les personnes qui pouvaient en avoir connaissance; et n'ayant rien découvert de plus que la déclaration de ce particulier, condamné lui-même aux galères perpétuelles, le parlement se trouva embarrassé, et demanda si l'on continuerait son procès avec aussi peu d'apparence de trouver des preuves convaincantes, d'autant plus que Duchatelet, interrogé à plusieurs reprises, parla avec beaucoup d'égalité dans ses négations. M. le procureur général proposa de faire conduire à la Bastille ce méchant homme déjà condamné, par grâce, à une prison perpétuelle : ce qui fut exécuté le 3 juillet 1726. » (*Mémoires historiques sur la Bastille;* tome Ier, page 248.)

1751, 17 octobre.

« La dame Sauvé, première femme de chambre de M. le duc de Bourgogne, fut mise à la Bastille sur un ordre du roi du 17 octobre 1751.

» Un samedi, madame la duchesse de Tallard, gouvernante des enfans de France, étant allée au débotté du roi qui arrivait de Choisy ou de la Meute, passa, en revenant du débotté, chez M. le duc de Bourgogne, dit que le roi allait venir assister au

remué, et qu'on n'avait qu'à le commencer. Le roi arriva et l'on se mit à laver M. le duc de Bourgogne. La dame Sauvé a prétendu que dans ce moment-là elle aperçut du mouvement aux pieds du lit du prince, et qu'elle vit une main qui était dans la fente du pied du lit, qui se retira avec précipitation; que cette main lui parut partir derrière le roi, et ne vit que cela. La dame Sauvé, à qui la précipitation de la main avait paru suspecte, fit part de ce qu'elle avait vu à madame de Tallard qui, lorsque le roi fut sorti, alla chercher au pied du berceau, et y trouva un paquet de papier qui fit du bruit, et mit les gens de la chambre dans l'inquiétude.

» La dame Sauvé n'ayant pu dire qui pouvait en être l'auteur, fut, avec raison, soupçonnée d'en être seule coupable.

» Quelques jours après cet événement, elle joua l'empoisonnée, dit qu'elle était victime de son zèle et de sa fidélité; ce qui détermina le roi à la faire arrêter, ainsi que sa femme de chambre, qui était soupçonnée d'avoir mis dans une jatte du vif-argent, que la dame Sauvé prétendait avoir rendu en vomissant.

» Le paquet en question était environ de la grosseur et largeur de la main. Un papier l'excédait en forme de cornet; il n'y avait rien d'écrit sur le papier, et le reste était brûlé; mais il y avait dans ce paquet une once de poudre à canon, mêlée avec un peu de charbon pulvérisé, et un charbon qui avait encore de la chaleur.

» M. de Saint-Florentin fit faire l'expérience de cette poudre, et prétendit qu'il n'y avait rien à craindre pour la vie du prince; il pensa qu'on avait voulu faire une niche à madame la duchesse de Tallard, ou à la dame Sauvé. C'était aussi l'opinion de madame de Pompadour.

» Par les pièces qui nous sont tombées entre les mains, relativement à la dame Sauvé, nous voyons qu'elle a fait un Mémoire pendant sa détention à la Bastille, pour prouver qu'elle n'a pu approcher du berceau, ni être assez à portée d'y jeter le paquet. Elle parle d'un nommé Longy, protégé de madame de Tallard, et jette quelques soupçons sur lui; elle cite aussi, d'une certaine manière, madame de Butler, sous-gouvernante.

» Il paraît que la dame Sauvé était l'ennemie jurée de madame de Butler : elle dit, dans ce Mémoire, que cette dame s'enivrait très-souvent, et qu'elle avait la vé.... Elle veut aussi faire soup-

çonner MM. de Noailles, en disant que madame de Tallard lui fit des questions sur eux. Que d'ailleurs ils avaient la réputation d'aimer à faire des niches, et que peut-être ils ont su que M. le maréchal de Noailles ayant un jour approché de très-près M. le duc de Bourgogne, madame de Tallard avait dit : « Cette gueule ga» leuse, pourquoi met-il son visage si près de celui de son maître ?»

» Lorsque le paquet fut jeté dans le berceau, il y avait dans la chambre le roi, M. de Luxembourg, M. le duc de Fleury, M. de la Suze, M. le maréchal de Noailles et M. le duc d'Agen. Ces deux derniers vinrent un demi-quart d'heure après l'arrivée du roi.

» La dame Sauvé a toujours soutenu qu'elle avait vu jeter le paquet dans le berceau, et n'a jamais voulu avouer que ce fût elle-même qui l'y eût jeté.

» Le roi lui accorda néanmoins sa liberté le 6 mars 1757 ; mais à condition qu'elle s'éloignerait de Paris, et qu'elle se retirerait en province, soit dans sa famille, soit avec son mari.

OBSERVATION.

» Quelques jours après la naissance de M. le duc de Bourgogne, il vint, sur les cinq heures du soir, une sœur-grise qui se dit de la maison des Invalides ; elle avait quelques personnes avec elle. L'huissier de la chambre la refusa d'abord, parce qu'il était tard ; mais madame de Butler, sous-gouvernante, dit qu'il fallait la laisser entrer avec sa compagnie. Madame de Butler les conduisit dans la ruelle où étaient les femmes de garde. Cette sœur-grise parla beaucoup, se mit à genoux, remercia de la faveur qu'on lui avait faite, et s'en alla. A l'instant même, une des femmes de chambre voulant lever M. le duc de Bourgogne, s'aperçut qu'il y avait du papier sur son drap de berceau ; elle le donne à madame de Butler. C'étaient des Mémoires d'une grâce que l'on demandait, écrits sur de très-grand papier.

» M. de Saint-Florentin a pensé que ce Mémoire, jeté sur le berceau par la sœur-grise, avait pu donner à la dame Sauvé l'idée d'y jeter le paquet en question.

» La dame Sauvé était intimement liée avec M. le comte de Croy, particulièrement protégée de M. d'Argenson, et passait pour son espion. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*; tome II, page 323.)

1765, 21 mars.

« Le sieur Camille-Constant de Mercourt, écuyer, âgé de 68 ans environ, natif de Besançon, fut mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi du 21 mars 1765, contre-signé Phelipeaux; il en sortit le 14 juillet 1766, en vertu d'un ordre du roi, contre-signé Phelipeaux, pour être transféré au donjon de Vincennes, où il est mort le 21 décembre 1775, d'une hydropisie dont il était attaqué depuis trois ou quatre ans.

» C'est lui qui s'est accusé lui-même de son crime, ou du crime qu'il avait dessein de commettre.

» Dans une lettre sans date, qu'il a écrite à M. le cardinal de Gèvres, il avoue que le fanatisme avait formé dans son cœur l'exécrable dessein d'immoler à sa rage l'oint du Seigneur; et que la crainte de n'avoir pas, dans pareille circonstance, la force qu'il avait eue pour repousser cette idée, lui faisait désirer une étroite prison qui ne lui laissât aucune facilité d'exécution. Cette lettre ayant été confiée par M. le cardinal à M. de Sartines, le sieur Mercourt fut arrêté et conduit à la Bastille; là, il a fait un grand Mémoire et une lettre au magistrat, qui contiennent le détail de sa vie.

» Après avoir fait de bonnes études, il vint à Paris, où il entra au noviciat, chez les petits-pères de la place des Victoires; mais au bout d'onze mois, ayant aperçu une jolie fille dans l'église, il demanda ses habits au père, maître des novices, et alla joindre la fille qui le congédia quelques jours après, parce qu'il n'avait plus d'argent.

» Il prit la résolution de retourner chez son père; mais, avant de sortir de Paris, il vola cinquante-deux louis à son beau-frère, et partit ensuite pour se rendre à Besançon, où M. l'archevêque, qui était un Grammont, lui donna la tonsure et un bénéfice simple de six cents livres.

» Dans ce même temps il fit la connaissance de la fille d'un apothicaire de Besançon, qu'il engrossa; ce qui, avec la poursuite du vol des cinquante-deux louis, qui était venu à la connaissance de sa famille, lui fit prendre le parti d'abandonner le bénéfice.

» Il s'engagea dans le régiment de Limosin, vint en Bourgogne, dans une terre du marquis de Bissy, frère du cardinal. Il faisait sa cour au marquis et mangeait chez lui.

» Il devint bon ami de la maîtresse de M. de Bissy, qui avait aussi pour amant M. de Volmerange, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Bretagne, quoique cet officier fût bâtard de M. de Bissy; en sorte que Volmerange, piqué d'avoir Mercourt pour rival, lui chercha querelle, et ils se battirent à l'épée et au pistolet. Volmerange fut blessé dangereusement.

» Quelque temps après, Mercourt étant revenu à Paris, il perdit son argent à l'hôtel de Gèvres, et, ne sachant plus de quel bois faire flèche, il vendit, pour dix-huit louis, les effets qu'un traiteur avait déposés chez lui : ce traiteur le poursuivit au criminel, et il a été quatre années en prison pour ce délit. Au bout de ce temps il a trouvé le secret, lui troisième, de s'évader de la prison.

» Il se réfugia chez madame la marquise de Beaufremont, où il resta caché un mois, et reçut de l'argent pour se rendre à Seez-sur-Saône, chez l'abbé de Beaufremont; et là il fut résolu de se débarrasser de Mercourt, en lui faisant passer le Rhin, et en l'envoyant en Prusse. On lui donna pour cela une lettre de recommandation pour le général Valbourg, qui le fit soldat dans le régiment de Gromehaut, quinze jours après caporal, et dans les autres quinze jours bas-officier; et au bout de trois mois il fut fait lieutenant.

» Comme il parlait mal l'allemand, un officier de cette nation se moquait de lui sur certains mots qu'il disait mal; sur quoi Mercourt alla le trouver, et lui dit: « Je parle très-mal l'allemand, » mais je me bats bien en français. »

» Ils se battirent, et Mercourt lui donna un coup d'épée qui le coucha sur le carreau.

» A quelque temps de là Mercourt se fit une affaire pour plaire au roi de Prusse, père du feu roi, qui aimait à avoir de grands hommes dans son régiment des gardes; il enleva, à l'aide de quelques amis, dans les États du roi de Pologne, un homme de six pieds et demi dont le roi de Prusse était curieux, et l'amena à Berlin. Le roi de Prusse le fit conseiller de guerre, et il prêta serment en cette qualité.

» Son industrie le fit entrer dans la confiance de madame Marchal, nièce du chancelier. La dame devint grosse, et ils partirent en poste pour la France, dans l'espérance de faire agréer leur mariage; la demoiselle est enlevée en chemin, et ramenée en Prusse

dans le temps que Mercourt était allé dans un village pour chercher des chevaux et continuer la route.

» Dans l'étonnement extrême où il fut de voir madame Marchal enlevée par les émissaires qui les suivaient, il prit le parti de se rendre à Avignon, sous la protection du vice-légat, où il se trouva parfaitement en sûreté.

» Ensuite il se retira à Visan, chez le consul, et se maria à une demoiselle que M. le comte de la Tour-Gouvernet lui fit connaître.

» Il perdit son épouse, et, dans ce temps, il fit la connaissance de M. Le Normand, mari de madame de Pompadour, par le moyen de M. le comte de Bachis; il obtint un emploi dans les fermes, de huit mille livres de rente, le perdit, et donna dans la dévotion. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*; tome III, page 87.)

Note (f), page 54.

« La reine, dit La Porte, avait avoué au roi qu'elle avait écrit une lettre au marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, et que c'était moi qui l'avais donnée à M. Ogier, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre, qui était à Paris, pour la faire tenir. Or, cette lettre avait été interceptée, je ne sais comment, et la reine, qui savait bien qui l'avait trahie, n'a jamais voulu le dire. Je niais tout absolument dans mes interrogatoires; et comme la reine avait avoué cela, cette contradiction donnait de grands soupçons qu'il y avait encore beaucoup d'autres choses à découvrir. L'unique moyen de détruire tous ces soupçons, était de me faire savoir cet aveu de la reine, afin que je fisse de même.

» Madame de Villarceaux fut ravie de pouvoir contribuer à rendre ce service à la reine; elle s'offrit de faire ce qu'elle pourrait, et dit à madame d'Hautefort qu'elle voyait souvent le commandeur de Jars à la grille du corps-de-garde, et qu'elle l'aboucherait avec lui quand il lui plairait, mais qu'il ne fallait pas qu'elle fût connue. Elle eut assez de zèle pour consentir à se déguiser, et prendre l'habit d'une femme de chambre de Villarceaux, et de la suivre en cet équipage à la Bastille, où toutes deux entretinrent le commandeur du service dont la reine avait besoin.

» Le commandeur en fit d'abord beaucoup de difficulté, se dé-

fiant de madame d'Hautefort, qu'il ne croyait pas son amie, parce que, voulant un jour entrer dans le cabinet de la reine, où S. M. était seule avec madame de Chevreuse et elle, par ordre de la reine elle lui en ferma la porte, ce qu'il croyait qu'elle avait fait de son propre mouvement; il avait encore d'autres défiances mal fondées : mais les dangers qu'il avait courus lui étaient une raison plus forte de se défier de tout le monde. Cependant l'occasion de secourir la reine, dès qu'il fut instruit de ses intentions et de l'état de ses affaires, l'emporta sur tout cela, et il se mit aussitôt à en chercher tous les moyens. » (*Mémoires de La Porte*, page 155.)

Note (g), page 54.

« Celui qui avait la permission de voir un prisonnier, dit l'auteur de la Bastille dévoilée, 2e livraison, page 50, arrivait muni d'une lettre du lieutenant de police, adressée au gouverneur ou au lieutenant de roi, ou au major, dans laquelle le nombre et la durée des entrevues étaient fixés. Elles se faisaient en présence d'un ou deux témoins qui se tenaient entre le prisonnier et la personne qui venait le voir. Cette personne ne pouvait lui parler d'aucun objet relatif à sa détention, hors le cas d'une procédure entamée, dans lequel on accordait quelquefois au prisonnier un conseil qui pouvait conférer avec lui. Pour n'avoir aucun témoin des visites, il fallait une permission ministérielle envoyée par le canal du lieutenant de police, et une telle permission s'accordait très-rarement.

» A l'appui de ce que nous venons d'avancer, voici une lettre de M. de Sartines, dont l'original est entre nos mains, adressée à M. de Guyonnet. Ce M. de Guyonnet était officier de l'état-major de Vincennes; pour cet objet, le régime de la Bastille était le même.

« *A Paris, ce* 4 *décembre* 1759.

» Le sieur Dardet et sa femme, qui sont chargés, Monsieur, des affaires de famille et domestiques du baron de Vennac, détenu, de l'ordre du roi, au donjon de Vincennes, m'ayant demandé la permission de le voir pour lui porter des hardes et des pastilles d'Altéa, et lui rendre compte au surplus de ses affaires, je vous

prie de leur permettre de lui parler, et de lui remettre les effets en question, après toutefois que la visite et l'analyse des pastilles auront été faites exactement, suivant l'usage.... ; le tout en observant les précautions ordinaires. Je suis, etc.

» *Signé* DE SARTINES. »

» Le major rendait compte chaque jour au lieutenant de police des visites faites et de leur durée, comme on le verra dans la copie que nous joignons ici d'une autre lettre dont l'original est également entre nos mains. Elle est écrite par M. Chevalier, officier de l'état-major de la Bastille, au lieutenant de police. Nous en pourrions citer cent à l'appui du même fait.

« *A la Bastille, le* 30 *juillet* 1770.

» J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le sieur Billard a travaillé hier, après midi, avec le sieur Perrin, depuis six heures après midi jusqu'à plus de neuf heures du soir.

» Ce matin, M. de la Monnoye a vu et parlé au sieur l'abbé Grisel pendant une bonne demi-heure.

» M. l'abbé Taaf de Gaydon a vu ce matin le sieur Padeloup, avec qui il a resté une bonne heure.

» Le sieur Maucarré a vu et parlé cet après-midi à madame sa femme, suivant votre ordre.

» J'ai remis aux sieurs Grisel et Ponce de Léon à chacun une lettre suivant votre ordre du 28 de ce mois.

» Le sieur Billard a vu et parlé cet après-midi à madame sa femme, suivant vos ordres.

» Je suis, etc. *Signé* CHEVALIER. »

Note (*h*), *page* 58.

LA lettre entière est rapportée de la manière suivante dans la Bastille dévoilée.

« Monseigneur,

» Permettez que j'aie l'honneur de vous représenter très-respectueusement, qu'étant détenu à la Bastille, il m'est impossible de vaquer, ni même de faire vaquer à mes affaires. Oserai-je, dans cette triste situation, Monseigneur, espérer que votre grandeur voudra bien permettre que la lettre que j'écris à mon épouse lui

parviendra. Elle contient le détail des paiemens et de la recette qu'elle a à faire. Si votre grandeur n'a pas la bonté de m'accorder cette grâce, je me vois à la veille d'être ruiné, attendu que mon papier tombera en discrédit dans toutes les places de commerce; car notre fortune dépend de l'exactitude avec laquelle nous remplissons nos engagemens envers nos correspondans. Mon épouse étant prévenue des échéances, elle se précautionnera, soit pour y faire honneur, soit pour se faire payer. Si j'osais aussi demander à votre grandeur la permission de renvoyer à mon épouse deux mémoires de marchandises que j'ai fournies, et une paire de boucles d'oreille qui appartiennent à une dame de Saint-Germain. Je les avais sur moi lorsque je fus arrêté; elles sont à la Bastille. Lesdits mémoires sont payables à présent, et cela m'en procurerait le paiement; et je ne cesserai d'offrir mes vœux au ciel pour la santé et prospérité de votre grandeur.

» J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de votre grandeur, le très-humble, le très-obéissant, et le très-respectueux serviteur.

» *Signé* Quéret-Démery.

» A la Bastille, le 7 octobre 1762. »

P. S. « Si, pour ma consolation, monseigneur voulait m'accor-
» der, au nom de la Sainte-Trinité, la grâce que je puisse savoir des
» nouvelles de ma chère femme, seulement son nom sur une
» carte, pour me faire voir qu'elle est encore au monde, c'est la
» plus grande consolation que je puisse recevoir; et je bénirai à
» jamais la grandeur de monseigneur. » (*Bastille dévoilée*; 1re livraison, page 149.)

Note (*i*), *page* 60.

« Arrêtons un instant nos regards, dit Mirabeau, sur l'entrée d'un prisonnier dans ces lieux que je viens de décrire.

» C'est ordinairement la nuit qu'il y est plongé: car on s'accoutume en France à la méthode espagnole, qui du moins est une sorte d'hommage que le despotisme rend à l'opinion publique et à l'équité: il craint d'exciter trop souvent l'indignation ou la terreur; il craint que le soleil n'éclaire ses violences. La faible lueur d'une lampe vraiment sépulcrale éclaire les pas du captif. Deux conducteurs, semblables à ces satellites infernaux que les

poëtes placent dans le Ténare, guident sa marche. Des verroux sans nombre frappent ses oreilles et ses regards. Des portes de fer tournent sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissent de cette lugubre harmonie. Un escalier tortueux, étroit, escarpé, allonge le chemin et multiplie les détours : on parcourt de vastes salles ; la lumière tremblante, qui perce avec effort dans cet océan de ténèbres et laisse apercevoir partout des cadenas, des verroux et des barres, augmente l'horreur d'un tel spectacle et l'effroi qu'il inspire. Le malheureux arrive enfin dans son repaire ; il y trouve un grabat, deux chaises de paille et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, une table enduite de graisse.... Et quoi encore... ? Rien. Imaginez l'effet que produit sur son ame le premier coup-d'œil qu'il jette autour de lui.

» Mais bientôt M. de Rougemont fait une utile diversion ; il commande aux porte-clefs de fouiller le nouveau venu, et leur en donne l'exemple, afin qu'ils le fassent avec plus de zèle et d'exactitude. Il faut l'avouer, on ne s'attend point à voir un chevalier de Saint-Louis remplir un tel office ; et l'étonnement extrême que ce spectacle excite, cause peut-être une distraction salutaire.... Non, je ne puis soutenir ce ton d'ironie ; j'ai le cœur serré d'indignation et de douleur, quand je me rappelle les angoisses d'un tel moment.

» Le malheureux patient est dépouillé de tous ses effets : argent, montre, bijoux, dentelles, porte-feuille, couteau, ciseaux, tout lui est enlevé. Pourquoi ? Je l'ignore. Est-ce pour lui ôter des moyens de corruption ? Quel est le porte-clefs qu'une montre ou une petite somme d'argent séduira ? Et si l'intérêt peut l'engager à quelques complaisances, les tentations les plus dangereuses ne lui viendront-elles pas du dehors ?

» Suit une injonction laconique et hautaine d'éviter le bruit le plus léger.... *C'est ici la maison du silence*, dit le commandant. Hélas ! le malheureux auquel il parle se demande si ce n'est pas plutôt celle de la mort. » (*Des Lettres-de-cachet*, page 420.)

Note (k), page 70.

« Le commandeur de Jars, dit La Porte, gagna le valet d'un prisonnier nommé l'abbé de Trois, lequel valet avait de l'esprit

et se nommait Bois-d'Arcy. Ce garçon pensa à ce qu'il y avait à faire, et il ne trouva pas de moyen qui lui parût plus court que de gagner les prisonniers qui étaient dans ma tour, au-dessus de moi, et ceux qui étaient au haut de ladite tour. Le hasard voulut que, sur l'affût d'un canon, Bois-d'Arcy trouvât une des grandes pierres qui pavent cette terrasse, rompue par un coin, droite sur le haut de cette tour où j'étais.

» Il prit le temps que la sentinelle, qui se promène continuellement sur cette terrasse, était à l'autre bout; il leva le morceau de pierre, et en même temps il entendit parler des croquans de Bordeaux qui étaient là pour quelque sédition; il leur parla ayant toujours l'œil sur la sentinelle, et ils lui promirent de le servir, car tous les prisonniers ont les uns pour les autres des charités qui ne sont pas imaginables, et que je n'aurais jamais cru, si je ne les avais expérimentées et pratiquées moi-même. Ces croquans firent un trou au haut de la voûte que Bois-d'Arcy avait recouverte de son morceau de pierre; ils en firent un autre à leur plancher, et parlèrent aux prisonniers qui étaient sous eux, dont un était le baron de Tusence, et l'autre un nommé Réveillon, qui avait été domestique du maréchal de Marillac, lesquels s'offrirent de bon cœur à faire ce qu'on voudrait : ils firent aussi un trou à leur plancher sous lequel était mon cachot, lequel trou ils couvrirent du pied de leur table, et quand ils entendaient ouvrir mes portes à mon soldat pour aller vider la terrine sur le degré, et qu'ainsi je demeurais seul, ils me descendaient, avec un filet, les lettres que les croquans recevaient de Bois-d'Arcy, à qui le commandeur Jars les donnait.

» La première lettre que je reçus par cette voie du commandeur, portait qu'il était venu une personne de mes amis lui parler, qui désirait savoir ce qu'on m'avait demandé dans mes interrogatoires, et aussi pour me dire quelque chose qu'il me manderait, aussitôt qu'il saurait que les lettres me seraient rendues; que je prisse confiance en lui qui était prisonnier, fort de mes amis et serviteur de ma maîtresse; qu'il me donnait avis de ne me fier à personne, et que tous ceux de cette maison me fussent suspects.

» En cela je lui obéissais trop, car lui-même me l'était; je ne connaissais point son écriture, et ne savais qui m'écrivait, car il n'avait osé mettre son nom, craignant que sa lettre ne me fût pas

fidèlement rendue : il fallait faire réponse, mais je n'avais ni encre ni papier ; d'ailleurs, je craignais que ce ne fût une finesse pour me surprendre. C'est pourquoi j'en demeurai là.

» Deux jours après, aussitôt que le déjeûner fut venu, et que mon soldat fut sorti pour sa fonction ordinaire, je vis descendre un autre billet qui me pressait fort d'écrire, et me donnait quelques lumières qui m'assuraient que ces billets me venaient de bonne part; ainsi j'y pris quelque confiance, et lorsque la nuit fut venue et que mon soldat fut endormi, je me levai, et me mettant entre la lumière de la chandelle et son visage, j'écrasai du charbon, un peu de cendre de paille brûlée, et les détrempai avec un reste d'huile de la salade du souper, et en fis une espèce d'encre; ensuite, avec un brin de paille taillé en pointe, j'écrivis sur un dessus de lettre qu'on m'avait laissé dans ma poche, et je mandai qu'on m'avait tant demandé de choses, que je ne les pouvais pas écrire en l'état où j'étais; mais que je n'avais rien dit qui pût nuire à personne, parce que je ne savais rien.

» Les prisonniers qui étaient au-dessus de moi, me parlèrent ayant entendu sortir mon soldat, et me descendirent un filet avec une petite pierre que j'ôtai, et j'y attachai ma belle lettre qu'ils tirèrent à eux. Elle donna de l'assurance au commandeur qui vit par-là que je recevais ses billets, ce qui l'engagea à m'en écrire de plus clairs, et à se faire connaître à moi. Il me fit donner papier, plumes et encre, par un prisonnier qui, prenant son temps pour aller voir les croquans pendant que ma porte était ouverte, et que le soldat faisait sa charge de *porte-chaise*, me donna adroitement cette encre et ce papier que je cachai dans mon lit. Après cela j'écrivis tout à mon aise, et notre commerce continua. » (*Mémoires de La Porte*, page 168.)

Note (l), page 72.

Cette affaire n'a jamais été bien connue. Voici les faits tels qu'ils résultent des pièces citées dans les Mémoires sur la Bastille:

Les milices avaient été supprimées à Saint-Domingue, en 1763; elles étaient en général odieuses aux habitans, qu'elles obligeaient indistinctement à un service pénible, depuis quinze ans jusqu'à cinquante-cinq. On les rétablit en 1768. Leur rétablissement

occasiona un mécontentement général, et donna lieu à des mouvemens dangereux dans la colonie. Les officiers du conseil supérieur du Port-au-Prince étaient soupçonnés d'avoir fomenté sous main l'esprit d'insubordination et de révolte. Le chevalier prince de Rohan, gouverneur-général, les accusait même de donner la direction aux principaux moteurs des troubles qui avaient agité le pays. La vérité est que, lors de la présentation des ordonnances relatives aux milices par le gouverneur, le conseil, après les avoir enregistrées avec soumission, avait pris un arrêté qui fut signé par le chevalier de Rohan lui-même, et qui contenait des observations tendant à obtenir du roi ou la révocation des ordonnances ou des adoucissemens au régime ancien des milices. Ces observations, de nature à rester secrètes, parvinrent à la connaissance du public, soit par une indiscrétion étrangère aux magistrats, soit plutôt sans doute par les révélations de plusieurs d'entre eux. Quels que fussent les coupables, ce furent les magistrats qui subirent la peine. Le 7 mars 1769, pendant qu'ils siégeaient au conseil, occupés à rendre la justice, ils furent arrachés du lieu de leurs séances par des mesures dont ils ont eux-mêmes dénoncé la violence dans un procès-verbal qu'ils firent respectueusement remettre au roi, et qui se trouve parmi les pièces jointes aux Mémoires historiques sur la Bastille, tome III, page 269.

Procès-verbal des officiers du conseil souverain du Port-au-Prince.

« L'an mil sept cent soixante-neuf et le septième jour du mois de mars à neuf heures du matin, le conseil souverain du Port-au-Prince étant assemblé au palais en la manière accoutumée, et y tenant l'audience à laquelle présidait M. Grenier, doyen, et assistaient MM. le Tort, Colheux de Longpré, Marcel, Dufourcq, conseillers-titulaires ; Janvin, Maignot, Colheux de Longpré des Baliziers, conseillers-assesseurs ; Valentin de Cuillon, avocat en la cour, plaidant contre Allemand, aussi avocat en la cour, la cause d'entre la Pyre et Saint-Cheron ; l'audience fut interrompue par l'apparition subite d'une foule de soldats, la baïonnette au bout du fusil, à la tête desquels était le sieur Lavelanette, capitaine des grenadiers de la légion, qui, dès la porte, se mit à crier de toute sa force : *Le conseil est arrêté, j'arrête le conseil du Port-au-Prince. A moi, grenadiers.* On en vit aussitôt un grand nombre

sauter et s'introduire par les fenêtres et achever de remplir la salle.

» M. Jousse, substitut du procureur général du roi, qui était alors dans la chapelle, à attendre que la cause fût plaidée pour entrer, ayant, à l'aspect du tumulte, quitté le lieu où il était pour se réunir à la cour, qu'il voyait investie par plus de cent cinquante fusiliers, le sieur Lavelanette recommença à crier : *Arrêtez, M. Jousse ; feu.* A l'instant, huit ou dix hommes couchèrent M. Jousse en joue, ce qui ne l'empêcha pas de continuer sa route et d'aller prendre sa place au banc des gens du roi. Alors, tandis que le sieur Taillebout, lieutenant dans ladite légion, s'emparait de la porte qui communique de la chambre de l'audience à la chambre du conseil, le sieur Lavelanette s'avança jusqu'à la balustrade qui sépare le parquet des bancs des avocats, et là, affectant de frapper avec grand bruit la terre de la crosse de son fusil, il dit, du ton d'un homme qui veut inspirer la terreur : *Grenadiers, armez vos fusils,* ce qui fut exécuté et suivi d'un silence d'un moment. Ce silence fut rompu par M. le chevalier prince de Rohan, gouverneur et lieutenant-général des îles de l'Amérique sous le vent, qui, arrivant, dit : *M Lavelanette, faites votre devoir;* aussitôt le sieur Lavelanette cria : *M. Jousse, M. Marcel, descendez ;* et M. de Rohan ajouta : *Tous, tous. Ah ! mes B..... je vous apprendrai à être rebelles aux ordres du roi.* Ce fut ainsi qu'il arracha de dessus le siége de la justice tous les magistrats séant, avec tant de violence et de précipitation, qu'il ne voulut pas permettre à M. Marcel d'aller chercher son chapeau qu'il avait oublié à sa place, et leur fit prendre le chemin du bord de la mer, environnés et étroitement resserrés par une troupe nombreuse de soldats, qui ne cessait de leur répéter : *Avance, dépêche ;* de les coudoyer et de leur marcher sur les talons. Pendant que les officiers menaçaient les citoyens, qu'un spectacle aussi étrange attirait sur leurs portes, de faire tirer sur eux ; dans le même temps, le sieur Taillebout alla enfoncer la porte de M. Léger, substitut, faisant fonctions de procureur général du roi, qui était occupé à faire son courrier. Il était en veste, et eut beaucoup de peine à obtenir qu'il lui fût permis de prendre son habit. Comme il le passait, M. de Rohan entra en demandant, *est-il là?* Il lui répéta ce qu'il avait dit au conseil assemblé : *Ah ! mes B.... je vous apprendrai, etc.* M. Léger s'étant mis en marche, pressé par les soldats

et suivi par M. de Rohan, qui disait : *Allons vite, point de ménagement pour ces B.... là*, eut bientôt rejoint la compagnie. Dès qu'elle fut arrivée à l'Ambarquadaire, voisin de la maison du sieur Caron, une chaloupe la reçut avec autant de grenadiers qu'on y en put faire entrer, et la conduisit à bord du senau *le Fidèle-Jean-Baptiste*, commandé par le sieur Gilbert.

» Ce premier embarquement fait, le sieur Courvoyé, capitaine de la légion, fut chargé d'aller arrêter M. de Chambrun fils, qu'une migraine violente avait empêché de se trouver à la séance. Embarqué dans une seconde chaloupe, au milieu d'environ douze ou quinze grenadiers, il entendit M. de Rohan qui l'avait suivi depuis la maison du sieur Caron, jusqu'à la Lance, dire : *Qu'on le mette aux fers à bord, s'il bouge*. M. de Chambrun fils fut aussi conduit sur le senau *le Fidèle-Jean-Baptiste*. On vit peu après arriver les sieurs Lamarque et Viollet, prisonniers ès prisons de la cour, et décrétés pour le fait de l'attroupement du 11 décembre dernier. Ces deux hommes furent mis aux fers dans l'entrepont.

» On plaça un grenadier, le sabre à la main, à la porte de la dunette, où nous fûmes tous consignés, et où nous essuyâmes les plaisanteries indécentes du sieur de Lavelanette. Aussitôt après, on leva l'ancre pour aller mouiller en grande rade.

» Il nous fut alors permis d'écrire à terre des lettres ouvertes, qui, avant d'être remises, devaient être lues par M. de Rohan. Ignorant quel devait être notre sort, nous nous contentâmes de demander des valets, du linge, et les choses nécessaires pour passer la nuit. On nous refusa les valets, et on nous laissa seulement parvenir des matelas et des malles qu'il a fallu faire si à la hâte, qu'on n'a pu y mettre que des vêtemens propres au pays que nous quittions ; de sorte que pour se garantir du froid, quelques-uns de nous ont été obligés d'acheter aux matelots du navire leurs vieilles hardes. Les malles furent soigneusement visitées, et on étendit les matelas pêle-mêle sur le plancher de la sainte-barbe, lieu aussi incommode par sa petitesse que dégoûtant par sa malpropreté, suite du séjour que venaient d'y faire les troupes que le bâtiment avait amenées à Saint-Domingue.

» Peu après l'envoi de nos lettres, nous apprîmes que nous partions dans la nuit pour la France sur *le Fidèle-Jean-Baptiste* : nous en fûmes d'autant plus surpris, que ce bâtiment, sorti de

Bordeaux le 22 octobre dernier, ne comptait que trois jours depuis son arrivée ; qu'il n'avait pas encore déchargé les canons, boulets et autres munitions qu'il apportait à Saint-Domingue, et qui faisaient son seul lest ; que toutes ses provisions étaient consommées, et qu'on lui laissait à peine le temps de recevoir l'eau que lui fournissaient les navires qui se trouvaient dans le port ; enfin nous aurions été réduits, pour toute la traversée, aux pois, aux fèves, au bœuf salé et au biscuit qui s'est trouvé de très-mauvaise qualité, si le défaut de vent, en empêchant de mettre à la voile avant le jour, n'eût donné environ vingt heures au sieur Traytorrens, beau-frère de M. le Tort, et au sieur Ardouin, marchand au Port-au-Prince, pour nous procurer quelques secours, qui, vu le peu de temps qu'ils ont eu, n'ont pu être considérables. En vain avons-nous fait demander, par le sieur Gilbert, la faculté de donner des procurations pour nos affaires ; on n'a pas même daigné lui faire réponse sur cet article. Nous sûmes alors que le sieur Gilbert avait ordre de nous remettre au Château-Trompette, entre les mains du sieur la Groslaye, et de nous interdire papier, encre, plumes, et même la liberté de nous parler, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté, et à l'aide de quelques feuilles de papier à lettre, et d'un morceau d'encre de la Chine, échappés aux recherches de ceux qui ont fouillé nos malles, que nous avons trouvé moyen de rédiger secrètement ces faits par écrit ; en foi de quoi nous soussignés Moïse, Balthazar, Grenier, Barthélemy, le Tort, Jean-Baptiste-René Colheux de Longpré, Jacques Marcel, Joseph Dufourcq, François Scipion, Taveau de Chambrun fils, conseillers-titulaires ; Jean-Louis Jauvin, Étienne-Pierre Maignol, Charles Colheux de Longpré des Baliziers, conseillers-assesseurs ; Jean-Baptiste-Pierre Léger, substitut, faisant fonctions de procureur général du roi, et Charles-Daniel Jousse de Champremeaux, substitut dudit procureur général, avons dressé le présent procès-verbal, pour être mis sous les yeux du roi, notre très-honoré seigneur. Fait et clos à bord du senau *le Fidèle-Jean-Baptiste,* le 22 avril 1769. Signé à l'original, Greffier, le Tort, Colheux de Longpré, Marcel, Dufourcq, Taveau de Chambrun fils, Jauvin, Maignol de Longpré des Baliziers, Léger et Jousse de Champremeaux.

» Pour copie conforme à l'original.

» *Signé* Jauvin. »

Les prisonniers débarquèrent à Bordeaux, furent enfermés au Château-Trompette, et de là conduits à la Bastille, où ils restèrent environ six mois. On les transféra ensuite dans les prisons de Rochefort, puis au couvent des capucins qui leur servit de prison jusqu'à leur embarquement pour Saint-Domingue, où ils furent reconduits pour être jugés par le nouveau conseil du Port-au-Prince, créé en avril 1769.

Le procès dura encore deux ans et fut terminé par un jugement du 8 février 1771. Mais on ne voit pas qu'un seul des membres de l'ancien conseil ait été condamné par le nouveau. Parmi les habitans qui avaient pris part aux troubles, huit furent pendus; un autre fut envoyé aux galères, un autre banni à perpétuité; onze admonestés, et un mis hors de cour. Une chose remarquable, c'est que presque tous ceux des accusés qui, à leur départ de l'île, avaient, par l'ordre du chevalier de Rohan, éprouvé des rigueurs dans la traversée, furent absous, et que quelques-uns à qui il avait donné des lettres de recommandation spéciales furent précisément ceux que le tribunal condamna. « De sorte, ajoutent les Mémoires » sur la Bastille, tome III, page 258, que le chevalier de Rohan n'a » persécuté que ceux qui étaient innocens, et n'a protégé que les » coupables. »

Note (m), page 79.

Les deux articles dont il est parlé à la page 78, et que contiennent les Mémoires historiques, sont ainsi conçus :

1686, 25 février.

« Le P. De Ham, jacobin irlandais, homme d'une taille et d'une force extraordinaires, fut mis à la Bastille, sur un ordre du roi, expédié par M. Colbert, en date du 25 février 1686.

» Mort à la Bastille le 3 décembre 1720, il a été enterré dans le jardin, n'ayant donné aucune marque de religion.

» Il est dit, dans son article, que c'était un fou dangereux; qu'il avait tenu des propos et des discours pleins d'emportement et de fureur contre le roi, et que les supérieurs du couvent de la rue Saint-Jacques n'avaient pu le contenir. Ce furent ces supérieurs qui le firent arrêter.

» En 1688, il tua, à la Bastille, Saint-Jean, porte-clefs, avec la barre de son lit ; on lui servit à manger, depuis, par un trou qu'on avait fait faire à sa porte.

» Après l'assassinat qu'il commit à la Bastille, il devint beaucoup plus tranquille qu'il n'avait été jusqu'alors ; mais cette douceur feinte ou véritable parut être une espèce d'imbécillité. M. de La Reynie, alors lieutenant de police, décida qu'il resterait enfermé toute sa vie. Il mourut effectivement à la Bastille, après y avoir resté trente-quatre ans. » (*Mémoires sur la Bastille*, page 181.)

1701, 19 octobre.

« Jean Crosmir, gentilhomme des environs de Hambourg en Allemagne, dont les ancêtres étaient Français, a été détenu d'abord à Vincennes pour cause d'épigrammes et vers insolens contre Louis XIV et le maréchal de La Feuillade, au sujet de la statue de la place des Victoires ; ensuite transféré à la Bastille, sur un ordre du roi, du 19 octobre 1701, pour l'instruction du procès qui lui a été fait par commission, pour avoir attenté à la vie de M. de Bernaville, commandant pour le roi au château de Vincennes.

» Il l'avait blessé dangereusement avec un cailloux aiguisé.

» Il fut condamné aux galères perpétuelles, par arrêt de la chambre de police du siége présidial du Châtelet, le 7 novembre 1701.

» La conséquence de cet attentat et le mauvais caractère du prisonnier, qui était un scélérat de profession, obligèrent le roi à le retenir en prison, quelque envie qu'il eût d'aller à Marseille, où il n'aurait pas manqué d'échapper, comme il avait fait de plusieurs prisons où divers crimes de toutes espèces, et des relations dangereuses avec les ennemis de l'État, l'avaient fait conduire. » (*Mémoires sur la Bastille*, page 371.)

Note (n), page 83.

Voici le morceau de La Porte : on y peut voir que la liberté d'être ensemble, et la possibilité de s'occuper, adoucissaient beaucoup de son temps, pour les détenus, les rigueurs de la captivité :

« Nous passions le temps tous trois à différentes choses : M. D'Achoy étudiait les mathématiques, et se divertissait quelquefois à dresser des chiens au manége, ce qu'il faisait admirablement ;

M. de Chavaille composait un livre, et j'apprenais à dessiner, avec la perspective que M. Dufargis me montrait. Ce gentilhomme avait été pris avec M. du Coudray Montpensier, lorsque Monsieur revint de Bruxelles, et que M. de Puilaurent fut arrêté au Louvre et mené à Vincennes.

» Outre ces messieurs et ceux dont j'ai parlé ci-dessus, la Bastille était remplie de quantité de personnes de qualité. M. le maréchal de Bassompière y avait été mis pour les affaires de la reine-mère, dans le même temps qu'elle fut arrêtée. Comme j'ai dit, son âge lui avait fait perdre la mémoire; en sorte qu'il racontait à tous momens, aux mêmes personnes, l'histoire de ses amours. Mais il n'en était pas pour cela moins galant; car il courtisait fort une mademoiselle de....., aussi prisonnière, jusque-là que le bruit en courut à la ville et à la cour; tantôt l'un disait qu'il l'avait épousée, et l'autre qu'elle était grosse, ce qui lui faisait tort; dont ayant été averti par ses amis, il voulut donner le change au maréchal de Vitry, qui n'entendit pas raillerie là-dessus, et la fit sortir de sa chambre toutes les fois qu'elle y vint. » (*Mémoires de La Porte*, page 193.)

Quant au second morceau qu'on va lire, il nous paraît être du nombre des pages les plus éloquentes qu'ait tracées la plume de Mirabeau.

« Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, à tout ce dont on est aimé, n'est-ce pas plus, infiniment plus que de mourir? Ôter la vie à un particulier qui n'est pas légalement condamné, c'est un acte de tyrannie si odieux qu'il jette l'alarme dans toute une nation; mais il fait peu de mal à l'individu si cruellement assassiné; car un instant le délivre de tous regrets, de tous désirs, de toutes peines : c'est donc seulement l'idée d'une violence atroce qui révolte les hommes dans une telle catastrophe. Par un étrange préjugé, l'emprisonnement illégal et indéfini semble moins barbare. N'est-il donc point une punition beaucoup plus sévère? Les angoisses d'une prison d'État, où l'on ne laisse à un malheureux de sa vie que le souffle, sont un supplice incomparable à tout autre; l'amitié, l'amour, ces bienfaiteurs du monde, deviennent les bourreaux de celui qui l'endure. Plus son cœur

est actif, plus son ame est élevée, plus ses sens ont d'énergie, et plus ses tourmens sont aigus et multipliés; ces précieux dons de la nature tournent à sa ruine : il ne vit que pour la douleur. Nulle correspondance, nulle société, nul éclaircissement de son sort: quelle mutilation de l'existence! C'est cesser de vivre, et ne jouir pas du repos que procure la mort..... *Jam vita exempta nondùm tamen morte acquiescebat.* (TACITE.) Eh bien! nous avons tous les jours devant les yeux quelque nouvel exemple de ces sévérités muettes, et nous les envisageons sans horreur, parce que le sang ne coule pas. Il semble que celui qui souffre des douleurs si cruelles, pendant des années entières, mérite moins de pitié que celui que le tranchant du glaive frappe une minute..... Malheur, malheur à la nation où ceux qui ne sont point outragés ne haïssent pas autant, ne poursuivent pas aussi âprement l'oppresseur que l'opprimé lui-même pourrait le faire! « Malheur aux ames arides qui ne » savent être émues que par des cris et des pleurs! Les longs et » sourds gémissemens d'un cœur serré de détresse ne leur ont » jamais arraché de soupirs; jamais l'aspect d'une contenance » abattue, d'un visage hâve et plombé, d'un œil éteint et qui ne » peut plus pleurer, ne les fit pleurer eux-mêmes : les maux de » l'ame ne sont rien pour eux; ils sont jugés : la leur ne sent rien. » N'attendez d'eux que rigueur inflexible, endurcissement, » cruauté : ils pourront être intègres et justes; jamais clémens, » généreux, pitoyables; je dis qu'ils pourront être justes, si toutefois un homme peut l'être, quand il n'est pas miséricordieux. » *Émile*, de Rousseau. » (*Lettres-de-cachet*, page 99.)

Note (o), page 86.

NOUS avons deux observations à faire sur les pièces qu'on va lire. La première observation, c'est qu'elles sont extraites des dernières livraisons de la Bastille dévoilée, et que plus les renseignemens se rapprochent du temps de la révolution, plus on doit les admettre avec défiance. La seconde portera sur les dépositions des prévenus qui, pour trouver une excuse, ont pu compromettre des noms respectables. Voici la première pièce qui concerne un colporteur accusé de vendre des ouvrages licencieux.

17 mars 1775.

« Étienne-François Valle, né à Saint-George, pays de Caux,

faisant le commerce de librairie à Bayeux, où il fut arrêté pour ses liaisons avec le sieur Desauges père, auquel il vendait des livres prohibés.

» Interrogé s'il savait d'où Manoury, de Caen, tirait le journal de Maupeou, et d'où lui répondant tirait les D. B. qu'il a offerts et envoyés à Desauges ; il a répondu qu'il les tenait du sieur de Lalonde-Larché, gentilhomme de Basse-Normandie, demeurant à sa terre de Longueville, près Issigny, où il avait une imprimerie, dont il s'est défait il y a dix ou douze ans. Ce seigneur a vendu sa terre à fonds perdu, ainsi que sa bibliothèque ; il ne s'est réservé que son château pendant sa vie. Dans le temps de cette vente, il trouva un ballot qui lui était resté des ouvrages qu'il avait imprimés chez lui. Ce ballot contenait cent cinquante *Écoles de filles* et seize D. B. Il les proposa au sieur Manoury qui lui donna en échange de bons livres, tels que les Œuvres de D'Aguesseau, de Cochin, la Maison rustique et autres ouvrages de littérature. Le sieur Manoury observe qu'il n'avait conclu ce marché qu'après en avoir prévenu le sieur Desauges père, qui lui conseilla de s'en charger, lui promettant de les placer. » (*Bastille dévoilée*; 4e livraison, page 39.)

Le second colporteur faisait commerce de livres défendus.

27 juillet 1776.

« Edme Prot, né à Thorcy, près Tonnerre, chapelier de profession, demeurant ordinairement à Amsterdam, et, lorsqu'il vient à Paris, couchant chez le sieur Mareau, maître chapelier, rue aux Ours.

» Prot peut encore être mis au nombre de ces contrebandiers hardis qui, malgré les mouches de la police, faisaient entrer dans Paris toute espèce de livres prohibés. Il fut trahi et arrêté à une barrière avec un ballot considérable.

» Aussitôt sa capture, Goupil fut dépêché à la barrière pour s'emparer et du ballot et de la personne de Prot, qui coucha le soir même à la Bastille.

» Le lendemain, de grand matin, Goupil va prendre son prisonnier et le conduit rue aux Ours, dans la chambre qu'il occupait. Il fait en sa présence perquisition et saisie des livres et papiers qui se trouvaient chez lui. Le zélé inspecteur étendit même ses re-

cherches de la cave au grenier, chez tous les autres locataires de la même maison.

» Prot retourne à la Bastille. Interrogé, il assure que la chambre que l'on vient de visiter est la seule occupée par lui, soit à Paris, soit aux environs. On le menace, on lui peint M. Le Noir irrité; le malheureux se laisse intimider, avoue tout et écrit sur-le-champ la lettre suivante au lieutenant de police :

« Monseigneur,

» Aujourd'hui, M. le lieutenant de roi m'a dit que vous étiez » irrité contre moi de ce que je ne disais pas la vérité; il est vrai » que je cherchais tous les moyens de me conserver une partie de » mon bien. Quel est l'homme qui n'en ferait pas autant? Vous » m'ordonnez, monseigneur, de vous confesser la vérité, j'obéis. » Je commence par sacrifier tout ce que j'ai; ainsi les personnes » que je nommerai n'auront pas à me reprocher de m'être rendu » délateur.

» Il me reste encore quelques brochures dans un lieu que je ne » peux indiquer qu'à M. le commissaire, afin qu'il les fasse enle- » ver avec des précautions, pour ne pas effrayer les personnes chez » qui elles sont, qui ne sont pas coupables, puisqu'elles n'étaient » pas instruites de l'usage que je faisais de l'appartement qu'elles » m'avaient loué; si quelqu'un mérite punition, ce ne peut être » que moi. Voici la liste des personnes à qui j'ai fourni des livres » défendus. »

N. B. Ici se trouve une très-longue liste de libraires et de colporteurs.

Noms des particuliers.

« M. Duseurvoir, pour le maréchal de Duras ;

» M. l'abbé de la Chaume, pour M. le duc d'Orléans ;

» M. de Champeaux, premier valet de chambre de M. le duc » d'Orléans ;

» M. le marquis de Paulmy ;

» M. l'abbé Leblond, bibliothécaire du collége Mazarin ;

» M. le duc d'Aumont, etc., etc.

» Voilà, monseigneur, autant que je peux m'en rappeler, les » personnes à qui j'ai fait des fournitures. Je me jette aux pieds de » votre grandeur *en les arrosant de mes larmes*; j'ignorais qu'il y

» eût autant de mal à vendre des livres ; mais actuellement que je
» le sais, je suivrai vos ordres ; je n'en vendrai jamais, et je ferai
» des vœux au ciel pour la conservation de vos jours.

» *Signé* PROT. »

(*Bastille dévoilée*; 4e livraison, page 109.)

Note (p), page 86.

LES détails suivans prouvent que le tarif établi pour l'entretien des prisonniers renfermés à la Bastille n'existait pas encore en 1692.

« Jean Plany, libraire à Paris, mis au château de la Bastille le 8 septembre 1792, sur un ordre du roi signé Pontchartrain.

» C'était un maître relieur qui se disait libraire, et qui faisait commerce de livres. Il fut arrêté à Versailles, étant saisi de plusieurs libelles qu'il débitait à la cour, où il se rendait, pour cet effet, tous les samedis de chaque semaine ; il a dit que la pauvreté l'avait porté à ce mauvais commerce ; mais qu'il ne dirait jamais avec cela d'où il tirait les libelles qu'il débitait, quand on devrait le faire mourir.

» Ayant représenté qu'il souffrait des maux extrêmes, n'ayant que quatre sous par jour pour sa nourriture et son entretien, et qu'il était depuis le mois de juin sans bas et sans souliers, le roi paya 20 sous par jour pour sa nourriture ; il fut transféré de la Bastille au château de Caen, pour y être le reste de ses jours. »

« NOTA. Sa faute n'était cependant pas si grande : d'ailleurs c'était la pauvreté qui lui avait fait prendre ce parti. » Cette note est dans l'article même de Plany. (*Mémoires sur la Bastille*, page 272.)

Note (q), page 87.

MARMONTEL fut, comme on sait, conduit à la Bastille, parce qu'on le soupçonnait d'une parodie composée contre M. le duc d'Aumont. On trouvera les détails de cette affaire et la parodie dans ses Mémoires. Nous en citerons quant à présent le passage suivant sur son régime à la Bastille : il venait d'y entrer.

« Deux heures après, dit-il, les verroux des deux portes qui m'enfermaient me tirent, par leur bruit, de ma profonde rêverie ; et deux geôliers, chargés d'un dîner que je crois le mien, viennent

le servir en silence. L'un dépose devant le feu trois petits plats couverts d'assiettes de faïence commune; l'autre déploie, sur celle des deux tables qui était vacante, un linge un peu grossier, mais blanc. Je lui vois mettre sur cette table un couvert assez propre, cuiller et fourchette d'étain, du bon pain de ménage, et une bouteille de vin. Leur service fait, les geôliers se retirent, et les deux portes se referment avec le même bruit des serrures et des verroux.

» Alors Bury (son domestique) m'invite à me mettre à table, et il me sert la soupe: c'était un vendredi. Cette soupe, en maigre, était une purée de fèves blanches, au beurre le plus frais, et un plat de ces mêmes fèves fut le premier que Bury me servit. Je trouvai tout cela très-bon. Le plat de morue qu'il m'apporta pour le second service était encore meilleur, la petite pointe d'ail l'assaisonnait avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand gascon; le vin n'était pas excellent, mais passable; point de dessert: il fallait bien être privé de quelque chose. Au surplus, je trouvai qu'on dînait fort bien en prison.

» Comme je me levais de table, et que Bury allait s'y mettre (car il y avait encore à dîner pour lui dans ce qui restait), voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de nouveaux plats dans les mains. A l'appareil de ce service en beau linge, en belle faïence, cuiller et fourchette d'argent, nous reconnûmes notre méprise; mais nous ne fîmes semblant de rien, et lorsque nos geôliers ayant déposé tout cela, se furent retirés: « Monsieur, » me dit Bury, vous venez de manger mon dîner; vous trouverez » bon qu'à mon tour je mange le vôtre. — Cela est juste, » lui répondis-je; et les murs de ma chambre furent, je crois, bien étonnés d'entendre rire.

» Ce dîner était gras; en voici le détail: Un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli, ruisselant de graisse et fondant; un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épinards, une très-belle poire de cresanne, du raisin frais, une bouteille de vin vieux de Bourgogne, et du meilleur café de Moka; ce fut le dîner de Bury, à l'exception du fruit et du café qu'il voulut bien me réserver.

» L'après-dîner, le gouverneur vint me voir, et me demanda si je me trouvais bien nourri, m'assurant que je le serais de sa table,

qu'il aurait soin lui-même de couper mes morceaux, et que personne que lui n'y toucherait. Il me proposa un poulet pour mon souper ; je lui rendis grâce, et lui dis qu'un reste de fruit de mon dîner me suffirait.

» On vient de voir quel fut mon ordinaire à la Bastille, et l'on peut en induire avec quelle douceur ou plutôt quelle répugnance l'on se prêtait à servir contre moi la colère du duc d'Aumont. » (*Mémoires de Marmontel*, page 166.)

Note (r), page 88.

Doué d'un esprit vaste et d'un courage intrépide, M. de La Bourdonnaie s'était vu dans l'heureuse position de donner aux Français la plus puissante influence sur les destinées de l'Indoustan ; et il aurait accompli ce dessein, si la jalousie d'un rival, et des intrigues fomentées à Versailles n'eussent rendu vains tous les efforts de son génie. De simple lieutenant dans la compagnie des Indes, devenu administrateur général des îles françaises dans ces mers, il créa en quelque sorte les colonies de l'île de France et de l'île Bourbon. Leur prospérité naissante fut son ouvrage. C'est à lui, dit Bernardin de Saint-Pierre, qu'on doit tout ce qui s'y trouve d'utile et de beau. Les regards de La Bourdonnaie s'étaient portés plus loin ; il avait jugé ce que la presqu'île du Gange promettait de richesse à la nation qui, par ses armes ou sa politique, saurait s'en assurer l'empire. La France y possédait plusieurs comptoirs ; mais, par suite de la guerre malheureuse de 1741, les Anglais portaient alors des coups funestes à notre commerce, et de riches bâtimens devenaient chaque jour la proie des croisières qu'ils avaient établies dans ces parages. La Bourdonnaie résolut de mettre un terme à nos pertes et à leurs succès. Il arme lui-même une flotte, sort de l'île Bourbon à la tête de neuf vaisseaux, disperse l'escadre, vient mettre le siége devant Madras qui capitule, et paraît en vainqueur devant cette ville qui était le siége de la domination anglaise. Mais la haine de Dupleix conspirait, avec la fortune de l'Angleterre, pour perdre le vengeur de nos affronts. L'accord de Dupleix et de La Bourdonnaie eût élevé l'empire de la France sur les débris de la puissance rivale. Leur mésintelligence perdit tout. La Bourdonnaie méritait un triomphe, il eut un cachot. Les dénonciations et les plaintes de Dupleix prévalurent

sur des esprits ignorans ou prévenus, et la Bastille paya le prix des plus rares talens et des plus importans services. La Bourdonnaie y resta près de trois années. Long-temps privé de toutes communications, il n'avait pu même obtenir l'assistance d'un conseil. On apporta cependant plus tard quelques adoucissemens à sa situation. Il faisait, comme le remarque Linguet, venir des vivres du dehors. Il avait même trouvé moyen de nouer quelques intelligences dans sa prison. Voici de quelle manière et à quelle occasion, d'après les Mémoires sur la Bastille, il perdit la permission dont il jouissait, et vit les liens de sa captivité se resserrer plus que jamais.

« M. de La Bourdonnaie, pendant sa détention, trouva le moyen d'entretenir une correspondance au dehors de la Bastille, par l'entremise du nommé Lamothe, l'un des bas-officiers de la compagnie établie pour la garde de ce château.

» L'intelligence qui régnait entre le prisonnier et le bas-officier fut découverte le 23 janvier 1750.

» Lamothe étant ce jour-là en faction à la cage de la porte intérieure du château, fut aperçu en conférence particulière avec M. de La Bourdonnaie, lequel, pendant le temps de sa promenade dans la cour intérieure, après plusieurs allées et venues et plusieurs signes de sa part, avait fait passer à ladite sentinelle, par les barreaux de la cage, un petit paquet enveloppé de papier gris.

» L'un des porte-clefs, qui avait été témoin oculaire du fait, en instruisit sur-le-champ le lieutenant de roi qui venait d'entrer, lequel retourna aussitôt dans la cage, et y trouva le paquet derrière la guérite où la sentinelle l'avait poussé avec son pied.

» Sur le compte qui fut rendu à M. d'Argenson de ce qui s'était passé, ce ministre décida qu'il serait procédé en forme à l'ouverture du paquet en question, en présence de M. de La Bourdonnaie et dudit Lamothe : ce qui fut exécuté le 27 janvier, par M. Dufour de Villeneuve, rapporteur du procès de M. de La Bourdonnaie, en présence de M. Lambert, du sieur de La Bourdonnaie et du bas-officier.

» Il ne se trouva, dans ce paquet, que des Mémoires pour la défense de M. de La Bourdonnaie, dont il avait précédemment envoyé des copies à M. Lambert et à M. de Villeneuve. Il y avait quatre-vingt-trois pages d'écriture assez menue, sur papier à

lettre. Ce Mémoire était accompagné d'un billet à sa femme, écrit sur un demi-carré de papier.

» Voici, mot pour mot, la copie de ce billet :

« Sy joint sont la copie des note que j'ai envoÿé à M. de Villeneuve et M. Lambert. Les lettres au net sont un peu moins mal, mais c'est toujours le même sens. Si cecy peut vous parvenir, ma chère reine, je croit que tu fera bien de le donner à ton avocat, pour qu'il en fasse d'avance un petit Mémoire pour être présenté au juge avant le jugement; j'en ai gardé une copie, à dessein de le présenter au juge, s'il étoit absolument entêté de ne me pas donner conseil. Mande-moi si je ferois bien? J'ai donc cru vous devoir envoyer lesdites notes pour en faire tout ce que vous croirez convenable ; car je m'en rapporte à tout ce que vous ferez.

» J'attant M. de Villeneuve; il m'a fait dire que cela va finir, à la bonne heure.

» Tu peut être tranquille sur mon affaire ; je ne crain que l'innocence des juges sur le local des Indes et de la marine; car pour le reste, il n'y a pas de quoi mettre un officier aux arrêts vingt-quatre heures.

» Tu peut être aussi tranquille sur ma santé. Quand je pense que je te verrai encore avant de mourir, il n'y a rien que je ne fasse pour avoir soin de moi ; j'ai eu les jembes enflé, mais à mesure que je fait de l'exercice, cela diminue. Je vous avois demandé des remèdes, mais M. de Villeneuve n'a pas laissé passer ma lettre. Toutes mes lettres qui seroient capable, si vous les montrés, de faire plaindre mon sort, il ne les laisse plus passer, et il m'a déclaré que toute celle où je dirois que je ne me porte pas bien, ne passeront pas ; mais vous savez le moyen que j'ai pour vous apprendre des nouvelle sûre ; comtés sur celle-là, embrassés bien mes enfans ; mais dit-toi bien, ma chère amie, combien je suis pénétré de tout ce que je sens pour toi. Adieu, je t'embrasse du meilleur de mon cœur. Le 14 janvier 1750. »

» M. de La Bourdonnaie reconnut le billet écrit de sa main, mais il refusa de le parapher.

» Avant la découverte de son intelligence avec le bas-officier, M. de La Bourdonnaie avait à La Bastille des facilités dont ne jouit point le commun des prisonniers. Il avait la liberté de faire appor-

ter de chez lui des vivres qu'on lui faisait apprêter à son goût à la Bastille.

» On lui permettait plumes, encre, papier et tous les livres qui lui faisaient plaisir. MM. les commissaires lui avaient même permis le *Mercure* et la *Gazette de France*.

» Il avait la permission de se promener trois fois la semaine, et une heure et demie chaque fois.

» Mais toute faveur quelconque lui fut retranchée depuis cet événement.

» Le bas-officier fut cassé à la tête de la compagnie assemblée, et biffé des registres de l'hôtel royal des Invalides. » (*Mémoires historiques sur la Bastille;* tome II, page 269.)

Après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie fut déclaré innocent, remis en liberté et rétabli dans tous ses honneurs. Mais cette réparation était vaine et tardive : le coup était frappé. Le vainqueur des Anglais mourut, peu de temps après, des suites d'une maladie causée par le chagrin et par sa longue détention.

Note (*s*), *page* 95.

« On accorda, dit madame de Staal, à M. de Pompadour, pour récompense de sa sincérité, non la liberté qu'on lui avait fait espérer, mais le divertissement de la promenade sur le bastion, où on le menait tous les jours. J'eus, peu de temps après, la même faveur, sans l'avoir aucunement méritée. On étendit cette grâce à plusieurs des nôtres, qu'on promenait bien accompagnés sur les tours du château, les uns après les autres. J'avais par distinction la dernière heure pour ma promenade ; et notre lieutenant, qui s'affectionnait à moi de plus en plus, s'était réservé de m'y conduire. Il m'annonça, le dernier jour d'avril, en venant me prendre, que M. Leblanc avait apporté l'ordre de faire cesser toutes nos promenades le 1er de mai.

» La singularité du jour désigné pour nous renfermer, après nous avoir fait essuyer toutes les intempéries de l'air, me surprit et me persuada qu'on avait voulu nous tourmenter à titre de plaisir. Le lieutenant de roi m'expliqua que nos profonds politiques avaient pensé que, dans un temps où tout le monde se promène, les passans et principalement ceux qui s'intéresseraient à quelques-

uns de nous, viendraient les lorgner; qu'on pourrait leur faire des signes et en recevoir d'eux, et que cela serait d'une dangereuse conséquence. Hélas! Monsieur, lui dis-je, on aurait beau me lorgner de près comme de loin, je n'en verrais rien; quand cet accident m'est arrivé, il a toujours fallu m'en avertir : et où serait ici l'avertisseur? En tenant ces propos, nous nous acheminions vers le jardin du bastion, où je dis en entrant, comme Phèdre :

« Soleil, je te viens voir pour la dernière fois. »

(*Mémoires de madame de Staal*; tome II, page 140.)

Note (t), page 111.

Le passage qu'on va lire est curieux parce qu'il contient, outre les détails relatifs à la confession, un fait qui prouve combien il était difficile aux prisonniers d'obtenir qu'on leur fournît du papier blanc. Madame de Staal s'exprime ainsi :

« Il y avait plus de trois mois que j'étais dans cette paisible demeure, lorsque, sur la fin du carême, le gouverneur me demanda si je voulais faire mes pâques. Je m'informai s'il me serait permis d'avoir un confesseur à mon choix. On me dit que non, qu'il fallait se contenter du chapelain de la maison, ou ne point se confesser. Tous les officiers m'en étaient tellement suspects, que je fus tentée de remettre ce devoir à un temps plus opportun. Cependant joignant à la nécessité de le remplir, des réflexions sur la mauvaise grâce de s'en dispenser; craignant même que le régent, qui entrait dans les moindres détails de notre conduite, n'en tirât des inductions fâcheuses, je me déterminai, à tout risque, de faire cette confession. Comme j'avais diverses choses à rappeler dans mon souvenir, qui pouvaient se confondre, je demandai au gouverneur du papier pour les mettre en ordre et ne les pas oublier. Il me dit qu'il ne laissait rien écrire chez lui qu'il n'en fît la lecture; qu'il me donnerait, à cette condition, ce que je lui demandais. Cette méchante plaisanterie ne servit qu'à me convaincre de son excessive défiance que j'avais éprouvée auparavant, lorsque l'ayant prié, jusqu'à me mettre à genoux devant lui, d'écrire lui-même un billet à madame de Grieu, que je dicterais, pour la tirer de l'horrible inquiétude où elle était de mon sort, il avait été inflexible

à toutes mes instances, craignant un sens caché sous les choses simples qu'il aurait écrites de sa propre main.

» Je m'en fiai donc à ma mémoire de l'exactitude de ma confession. »

Suit le passage qui termine la note placée ci-dessus, dans les Mémoires, au bas de la page 111. (*Madame de Staal*, page 130.)

Note (u), page 119.

Voici, parmi les *nouvelles à la main* trouvées à la Bastille, les seuls passages qu'il nous soit possible de citer. Peut-être même trouvera-t-on que nous avons été trop faciles.

Paris, 8 octobre 1741.

« Une bonne ursuline de province, proche parente d'un magistrat de cette ville, élevée dans le cloître sous les yeux d'une tante qui était prieure du couvent, en avait pris le goût en naissant, et des exercices de l'enfance était passée, sans entrevoir le monde, à ceux de la vie religieuse. Une austère clôture de quarante ans n'avait été interrompue par aucuns des prétextes ordinaires dont les religieuses ne manquent pas, quand elles s'ennuient de leur retraite. Point de vapeurs ni de consomption, et par conséquent, point d'eaux de Forges. Mais de maudites cataractes vinrent attaquer sa vue, et l'obligèrent d'avoir recours aux oculistes de Paris; il n'y avait pas d'apparence de la traiter dans son couvent. On la confia donc à sa famille, et elle fut logée chez le magistrat, où les oculistes travaillèrent avec succès. Elle était à peine sortie de leurs mains, quand ce robin voulut divertir quelques dames aux dépens de sa religieuse. Il annonça pour un certain vendredi un magnifique salut en musique, qui devait s'exécuter, disait-il, à la chapelle du Palais-Royal. Il aurait bien souhaité que sa chère parente pût profiter de ce pieux cadeau. Mais il y avait un inconvénient: on n'entrait là que par billets, et sans l'habit de religieuse; il n'y avait pas moyen de s'exposer à un refus indubitable. Les dames proposèrent de la travestir, et, malgré toute sa résistance, elles vinrent à bout de vaincre ses scrupules. Enfin le jour du salut arrive; on s'empresse autour de notre ursuline; trois femmes qui valaient trois Grâces se mêlent de son ajustement; elle est habillée en mondaine, elle monte en carrosse avec ses dames d'atour. On devine

bien que l'opéra était le but de cette dévote équipée; plaçons-les vite dans leur tribune. La toile était encore baissée, et l'obscurité du lieu inspirait ce recueillement qui sert à tant de divers usages. La religieuse qui, sans rien voir encore, entendait des instrumens s'accorder, et qui ne soupçonnait pas la moindre chose, ni de Satan ni de ses pompes, voulut se mettre à genoux pour dire son chapelet; on l'obligea à prier Dieu dans une posture plus commode. La toile se leva, l'orchestre part, un chœur de femmes se fait entendre; quel enchantement pour notre ursuline; elle crut être transportée dans le paradis, et assister au concert des anges. Ses yeux encore faibles pouvaient à peine soutenir l'éclat du glorieux séjour. Tout allait assez bien jusque-là; la sainte, sans rien comprendre à tout ce qu'elle voyait, et de la meilleure foi du monde, s'unissait bonnement d'intention aux ministres profanes dont elle n'entendait pas le langage. Mais le ballet vint détruire cette pieuse illusion. Des danses au salut, et dans un lieu où l'on ne voyait rien de l'appareil ordinaire des autres temples, cela choquait trop la vraisemblance. On eut beau lui dire que ces danses étaient une pratique des Israélites, qu'on faisait revivre dans ce saint lieu; l'ursuline scandalisée ne tarda guère à deviner l'opéra, dont elle avait seulement entendu le nom. Il fallut pourtant se contenir, et se plonger au fond de la loge, où l'on attendit la fin du spectacle, en abjurant le monde et ses œuvres. Mais Dieu sait, au sortir de là, tous les reproches qu'essuyèrent les dames, et les regrets de la religieuse. »

Paris, 4 août 1741.

« La semaine dernière, une fille de la paroisse de Saint-Roch, escortée de toute sa famille et de ses amis, parée nuptialement, et enfin touchant à la sainte conjonction maritale, attendait dans l'église celui qui en devait être la partie essentielle : quelle négligence, disait-on, pour un homme, de ne pas voler le premier au-devant de ce lien sacré! Les femmes en murmuraient violemment; les hommes qui trouvaient dans leur sort présent la justification de ce peu d'impatience, étaient plus modérés; les prêtres, fulminant des anathèmes, demandaient déjà double rétribution pour la perte du temps : pendant qu'on attend ce maudit cocu, disait entre ses dents le clerc, on en aurait fait dix autres; la fiancée, interdite et confuse, rougissait de dépit, en faisant croire que c'était par pu-

deur; mais tout cela n'amenait point le paresseux marié. Quel triste augure pour une jeune vierge brûlant d'impatience d'en perdre même le titre; car c'était peut-être tout ce qu'elle avait à sacrifier à l'hyménée. Vainement les bedeaux faisaient le guet à l'entrée du trébuchet, l'oiseau ne paraissait point. Lassé d'attendre, on députe; l'ambassadeur ne rapporte pour toute réponse qu'un refus constant de la part du prétendu de passer outre les fiançailles. Quelle injure! quelle extravagance! A-t-on fait de mauvais rapports? Que lui est-il passé par la tête? On commence à se démonter. Autre députation aussi infructueuse que la première. On tente une troisième : le patient, pressé et excédé de vexations, déclare enfin ses motifs légitimes; d'abord il allègue un soufflet à lui conféré par la tante de la future épouse dans une petite vivacité de conversation pour les accords; mais l'offense était presque effacée; cette raison n'était que préparatoire; le vrai motif du refus et le plus légitime, le voici : il avait rêvé la nuit que la femme qu'il allait prendre était déjà la sienne par droit sacramental, et celle des autres par droit d'aubaine. Son réveil avait rassuré son front, qu'il croyait déjà empanaché; mais ce rêve l'avait tellement effrayé sur l'avenir, qu'il ne fut pas possible de lui faire changer de résolution. Jamais il ne voulut entendre aux plus fortes raisons; il resta constamment chez lui, et toute la cohue nuptiale se dispersa sans avoir pu le mettre à portée de vérifier la prédiction du rêve. »

Note (v), page 121.

Les faits qui donnèrent lieu à l'arrestation de la dame Roger offrent des particularités remarquables. On avait vu cette femme, placée dans un sort misérable, acquérir en peu de temps d'immenses propriétés, quitter la province, monter à Paris une maison brillante, et étaler partout le plus grand luxe. Une fortune aussi soudaine avait attiré l'attention des magistrats. C'était alors l'époque de la suppression des jésuites : on supposa que la dame Roger pouvait avoir eu des relations avec leur ordre, et que ses nombreuses acquisitions étaient faites pour leur compte et avec des fonds qu'ils avaient sans doute détournés.

On la conduisit à la Bastille; mais elle fut bientôt justifiée sur ce point, par la déclaration d'un sieur Parent, des deniers duquel madame Roger s'était servie pour ses acquisitions. Ces divers in-

cidens avaient provoqué vivement la curiosité publique, lorsqu'un autre événement l'excita de nouveau : ce fut la banqueroute de ce même M. Parent quelques mois après, et la réclamation qu'il forma d'une créance de 900,000 fr. sur la dame Roger. Il est curieux de voir comment il s'exprime lui-même sur le compte de cette dame, dans un Mémoire qu'il fit paraître pour sa justification en septembre 1781 : « Marie Piery, femme Roger, dit-il, est née à Lyon de l'extraction la plus basse. Dans son enfance, la misère l'avait réduite à vendre dans les rues de petites pâtisseries. A treize ans, elle se mit fille de boutique chez une marchande de modes. Avec *une figure intéressante*, elle fut bientôt livrée à la galanterie. En 1749, elle épousa Pierre Roger, faïencier-poêlier, qui ne possédait aucuns fonds, et qui n'avait pour tout bien que son travail et son industrie. En 1770, un procès fournit à la femme Roger l'occasion de venir à Paris, où elle connut le sieur Parent. Elle devint sa maîtresse, et conçut aussitôt de grands projets de fortune. Elle comptait surtout et avec raison sur l'aveuglement et la complaisance de son amant, qui, ne voulant pas faire certaines acquisitions sous son nom, accepta trop facilement l'offre artificieuse que lui fit la femme Roger de lui servir de prête-nom. Elle acheta ainsi, à Lyon, des terrains considérables ; à Paris, de beaux hôtels ; et à la campagne, des habitations charmantes. »

Ce qu'il y a de fort singulier, c'est que pendant que le sieur Parent, dans ses défenses, exaltait le charme de *cette figure intéressante* à laquelle il avait cédé, l'avocat de la dame Roger niait qu'elle eût pu jamais séduire personne, en affirmant qu'*elle ressemblait à un grenadier travesti en femme, et qu'elle était laide à faire peur, à faire reculer.*

Toute cette affaire embarrassa fort le parlement qui, après avoir admonesté le sieur Parent, renvoya madame Roger avec un plus ample informé de trois mois.

La dame Roger est morte quelques années après, en pleine jouissance des biens qui lui avaient été contestés.

Quant au sieur Le Bel, il avait été commis de deux surintendans des finances, M. B... et M. Sainte-Foix, qui s'étaient succédés dans la maison de M. le comte d'Artois. Toujours témoin, quelquefois agent, mais agent passif et désintéressé, des nombreuses dilapida-

tions commises dans la maison du jeune prince, Le Bel possédait des secrets qu'il importait à beaucoup de personnes d'ensevelir dans un profond silence. Mais on manqua d'adresse et de prudence, comme on avait manqué de droiture et de délicatesse. On exaspéra le malheureux commis, dont le plus grand crime parut être, aux yeux de beaucoup de personnes, d'avoir été trop clairvoyant.

Accusé de faux, comme le dit Linguet, et en outre de concussions, il fut conduit à la Bastille. Peut-être sa justification pouvait-elle avoir lieu sans dévoiler les vrais coupables. Mais on l'attaqua avec acharnement. Les imputations calomnieuses furent multipliées contre lui; et, pressé de toutes parts, il se vit alors obligé de révéler des abus et des désordres qui retombaient sur ses persécuteurs, M. B... et Sainte-Foix.

On peut voir dans les écrits du temps les détails de cette scandaleuse affaire, où celui qu'on voulait pousser dans l'abîme, y fit tomber ceux qui le poursuivaient. L'un mourut dans le cours de la procédure; et tel est le tour qu'elle avait pris, suivant la Bastille dévoilée, qu'on regarda sa mort comme un bonheur pour lui. L'autre ne put, malgré les puissantes protections qu'il fit agir, se soustraire à l'action de la justice, et n'eut d'autres ressources que de solliciter des lettres d'abolition, dont il fut obligé de venir lui-même à genoux requérir l'enregistrement.

Quant au sieur Le Bel, après une longue détention, il avait été élargi, sans être toutefois déchargé de toute accusation. Sa coopération à des actes coupables, quoique justifiée par la dépendance de sa place et les ordres de ses supérieurs, explique peut-être assez pourquoi il fut mis seulement hors de cour *avec un plus ample informé*. C'était dire qu'on n'avait pas assez de preuves, soit pour le déclarer coupable, soit pour le déclarer innocent. Quoi qu'il en fût, la moitié des juges avait voté pour son absolution entière, et l'opinion publique adopta sans réserve la façon de penser de cette partie du tribunal.

Au milieu des circonstances affligeantes de ce procès, on trouve un noble exemple de cette équité sévère qui doit servir d'appui au trône des rois. Louis XVI se refusa constamment à toutes les sollicitations qui lui furent adressées pour retirer des mains du parlement une affaire où se trouvaient compromises des personnes

considérées et puissantes. A toutes les instances, il répondit toujours que *le parlement était institué pour juger les coupables, et qu'il fallait laisser un libre cours à la justice*. Quand M. le comte d'Artois son frère, par suite de l'action dirigée contre Le Bel, et des lumières qui jaillirent de la procédure, se décida à renvoyer Sainte-Foix, tous les gens de bien applaudirent à l'esprit de discernement qui dirigea le prince dans le choix qu'il avait à faire. Le successeur de Sainte-Foix fut M. de Verdun que ses seules vertus dérobèrent à la mort dans nos temps de discordes civiles, et qui remplit encore les fonctions d'intendant dans la maison de MONSIEUR.

L'affaire de madame de Saint-Vincent ne fit pas moins de bruit que le procès de Le Bel. Cette dame poursuivait le paiement de cent mille écus de billets qu'elle prétendait avoir été souscrits par le maréchal de Richelieu. Le maréchal niait le fait; il porta plainte en faux, et la dame de Saint-Vincent fut mise à la Bastille. Il y eut force mémoires publiés de part et d'autre; les accusations se multiplièrent; on se plaignit réciproquement de subornation de témoins; on avança mille faits odieux. La curiosité du public était vivement excitée; mais l'affaire traîna en longueur, et l'intérêt finit par s'assoupir. Nous citerons un mot du procès-verbal de la confrontation qui eut lieu entre les parties adverses: il suffira pour faire connaître combien ce procès dut occuper quelque temps et amuser la malignité. « Mais, madame, disait le maréchal, regardez donc votre figure, je vous en prie; cela se paierait-il une somme aussi exorbitante? — Je n'ai pas cette présomption, répondit la dame; mais vous, monsieur le maréchal, considérez aussi la vôtre, et voyez s'il faut moins que cela pour la faire passer. »

L'arrêt rendu par le parlement, en 1777, déclara faux les billets dont il s'agissait; mais on ne prononça pas sur la question de savoir qui était l'auteur du faux. Madame de Saint-Vincent fut mise hors de cour. Tout le parlement était partagé dans cette affaire. Cent soixante juges allèrent aux opinions: la fausseté des billets ne fut déclarée qu'à la majorité de quatre voix.

Note (x), page 122.

Nous aurions voulu que l'auteur de la Bastille dévoilée eût laissé tomber le voile sur plusieurs des particularités qu'il rapporte. Il eût été à souhaiter que dans son récit il blessât beaucoup moins les bienséances ; mais nous nous sommes crus dans l'obligation de le citer textuellement, pour ne point blesser la vérité.

« Den.... de Mont.... était un officier de la marine marchande, plein de talens et de bravoure ; il avait servi avec distinction sur les vaisseaux de la reine de Portugal, et avait reçu de S. M. T.-F. des témoignages de satisfaction les plus honorables.

» Le sieur de Mont.... vint à Rochefort en 1777 ; il n'y apporta d'autres titres de recommandation que ses services et sa réputation. On armait alors dans ce port, pour le compte de divers particuliers du nombre desquels était le sieur Beaumarchais, *le Saint-Michel*, vaisseau de 64 pièces de canon. Ce bâtiment devait faire voile incessamment pour l'Amérique septentrionale, chargé de provisions de guerre. On en promit le commandement au sieur de Mont.... qui l'avait sollicité. Avant la fin de l'armement, on le prévient qu'il est impossible de tenir la promesse qu'on lui avait faite. Pendant cet intervalle, des intrigues de la part du sieur Beaumarchais et d'autres co-intéressés firent donner ce commandement à l'une de leurs créatures, au préjudice du capitaine à qui il était destiné. Le sieur de Mont.... offensé se répand en invectives et en propos très-durs contre tous ceux qu'il soupçonnait auteurs de la mortification qu'il venait d'essuyer. On lui en prêta même un qu'il a toujours nié ; on assura qu'il avait dit qu'il saurait se venger du passe-droit qu'on venait de lui faire, en faisant prendre ce bâtiment aussitôt sa sortie de la Charente. Ce propos parvient sur-le-champ, par la bouche des Basiles, jusqu'aux oreilles du ministre. On mande à Paris celui qu'on accusait de l'avoir tenu, et on le fait mettre à la Bastille.

» Le sieur de Mont.... apporta avec lui, dans ce château, une de ces maladies auxquelles l'espèce humaine n'est, hélas ! que trop sujette. Sa femme, jeune et jolie, avait accompagné son mari à Paris ; elle était atteinte du même mal que lui. Il n'est pas dit, au

procès, chez lequel des deux le mal avait commencé; si le mari le tenait de la femme, la femme du mari; ou bien s'ils le tenaient l'un et l'autre d'une source différente.

Le sieur de Mont.... employa le temps de sa captivité à se faire traiter; de son côté, la dame de Mont.... employa son séjour à Paris, ses agrémens et sa jolie figure, à solliciter, auprès du ministre, la liberté de son mari. Elle est présentée à M. de Sartines, alors ministre de la marine; vingt-trois ans, une taille de nymphe, de grands yeux vifs et noirs, tels étaient ses titres de recommandation. Elle avait de l'esprit, elle plaida bien sa cause, et obtint dès le premier tête-à-tête la permission de voir son mari. »

Ici se trouve l'anecdote que nous avons racontée, en l'arrangeant un peu (voyez ci-dessus la note de la p. 122). L'auteur de la Bastille dévoilée reprend ainsi son récit avec une prétention fort malheureuse à la légèreté du style, et une disposition beaucoup moins excusable à rapporter des faits scandaleux.

« La dame de Mont.... ne passa pas un seul jour sans faire des démarches auprès des gens en place pour obtenir la liberté de son mari. M. de Sartines, qui avait cependant juré que M. de Mont.... resterait pendant toute la guerre à la Bastille, touché par les larmes de sa jeune épouse, s'était presque engagé à le faire sortir, lorsqu'il reçut une lettre du sieur de Launay, qui lui faisait part en ami du mal dont étaient atteints les sieur et dame de Mont....; que quant au mari, il en avait la preuve certaine par les comptes de fournitures de son porte-clefs, et le rapport du sieur Le Coq, chirurgien du château; et quant à la femme, les preuves qu'il en avait n'étaient pas plus équivoques.

» La dame de Mont.... va quelques jours après chez le ministre; elle voit en lui un changement qui la frappe : ce n'était plus le même homme. Au lieu de cette tendre et douce sensibilité qui versait sur les plaies un baume consolateur, elle n'entend plus que ces mots nouveaux pour elle, *le bien de l'État, les intérêts du roi, les devoirs de ma place.*

» A quoi attribuer un revers aussi inattendu? Elle voyait ce ministre, la bouche ouverte, pour lui faire un aveu, une question; il finissait par lui parler de choses indifférentes. Elle se jette à ses pieds, et lui dit : « Monsieur, je ne viens plus plaider la cause de

mon mari, vous demander sa grâce, je viens seulement vous rappeler que vous me l'avez promise. » L'homme était devenu ministre, le ministre redevint homme. Comment résister aux larmes d'une belle infortunée? M. de Sartines se fit prier pendant quelque temps, parce qu'il y trouvait du plaisir; et après six mois de détention, le sieur de Mont.... sortit de la Bastille.

» Il se rendit à Bordeaux; à son arrivée dans cette ville, les armateurs lui offrirent le commandement d'un corsaire prêt à partir. Il l'accepta avec reconnaissance; il rentra peu de temps après avec une prise qui lui valut pour sa part 28,000 francs, et fut tué dans la seconde expédition. » (*Bastille dévoilée*; 5e livraison, page 24.)

Note (y), page 131.

Les paroles rapportées par Linguet sont exactes, mais les faits sont tout différens. La passion de Henri IV pour mademoiselle de Montmorency, qu'il avait donnée en mariage à son neveu le prince de Condé, devenait de jour en jour plus vive et moins secrète. Le prince, dans une entrevue avec Sully, lui avait avoué qu'il projetait de quitter la France. Sully en prévint le roi qui n'en voulut rien croire. Après la fuite du prince qui, pour ainsi dire, enleva sa femme en partant, le roi, à onze heures du soir, envoya chercher Sully à l'Arsenal.

« J'arrive, dit-il, au Louvre où je trouve le roi dans la chambre de la reine, se promenant la tête baissée et les mains jointes sur le dos. Avec la reine étaient présens MM. de Sillery, de Villeroy, de Gèvres, de la Force, la Varenne, et quelques autres collés contre les murs, et assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. « Eh bien! me dit Henri en me prenant par » la main sitôt qu'il me vit entrer, notre neveu s'en est allé et a » tout emmené. Qu'en dites-vous? Sire, répondis-je, que cela ne » me surprend pas, et que, depuis qu'il parla à moi à l'Arsenal, » *je me suis toujours attendu à cette escapade, que vous auriez* » *bien empêchée si vous eussiez voulu m'en croire.* »

Voilà certainement les paroles dont la note de Linguet fait mention; mais par ces paroles, Sully, comme on voit, ne dit point à Henri IV: *Il y a trois mois j'aurais fait mettre votre homme*

à la Bastille, où je vous en aurais bien répondu. Le seul mot de *Bastille* de plus ou de moins dans une phrase en change considérablement le sens et le ton. Linguet, qui avait lu ce passage dans les Mémoires de Sully arrangés par de l'Écluse, aurait dû lire et retenir de même tout ce qui, dans ces Mémoires, est relatif au même sujet. Il aurait vu que Sully montre une *peine infinie* de l'amour du roi pour la princesse de Condé; et que prévoyant les suites de ce mariage, les fureurs d'un époux et le ressentiment d'une famille outragée, il employa tous les moyens de faire changer Henri IV de résolution. « Je suppliai, je remontrai, je me » jetai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je » le fatiguai, je le persécutai : le fatal mariage ne s'en fit pas » moins. »

Ce n'est point là le langage d'un flatteur, prompt à caresser les inclinations du prince dont il est le ministre. L'ami de Henri IV fut toujours le censeur sévère, et jamais le confident de ses désordres. S'il avait été d'avis de retenir en France le prince de Condé, c'est vraisemblablement, d'après les Mémoires, qu'il examinait en homme d'État les conséquences de sa faute, et qu'il sentait de quelle importance il était que le premier prince du sang n'allât point chercher un asile à l'étranger.

Voyez, au reste, sur ce sujet, les Mémoires de Sully, revus par l'Écluse; ou mieux encore les Mémoires originaux, tome VIII, pages 51, 130 et 135, tels que les a donnés M. Petitot, dans la Collection qu'il publie des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

Chaque fois que nous en aurons l'occasion, nous indiquerons de préférence cet important recueil.

Note (z), page 171.

Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV, donne des détails sur Exili et sur la Brinvilliers. Il parle aussi des principaux personnages qui se trouvèrent compromis dans l'*affaire du poison.* Nous pensons qu'on nous saura gré de citer ce passage.

« Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à chercher ce qu'on appelle la *pierre philosophale.* Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent, par le crime, réparer le

tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confession, dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris que quelques personnes de Paris étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu; et, du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant civil d'Aubray et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

» L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant civil Aubray, logea chez lui Sainte-Croix, capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver, arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre-de-cachet, et pour faire envoyer à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se venger : on en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion; elle allait souvent à confesse; et même, lorsqu'on l'arrêta dans Liège, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit, non pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme le disait le peuple, et comme il est écrit dans les Causes célèbres, ouvrage d'un avocat sans cause, et fait pour le peuple; mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des liaisons secrètes avec des personnes accusées des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais, depuis 1670 qu'Exili avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que Pénautier, receveur général du clergé, ami de cette femme, fut accusé, quelque temps après, d'avoir mis

ses secrets en usage, et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

» La Voisin, la Vigoureux, un prêtre nommé Le Sage, et d'autres, trafiquèrent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les ames curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arsenal, près de la Bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon, et la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène.

» La duchesse de Bouillon ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

» Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de Louis XIV, on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie, qui séduisit toute l'antiquité; et toute la philosophie du célèbre comte de Boulainvilliers ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de Bouillon, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre Le Sage, la Voisin et la Vigoureux s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorans qui étaient en très-grand nombre; ils prédisaient l'avenir; ils faisaient voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

» La Reynie, l'un des présidens de cette chambre, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État; l'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

» L'affaire de la comtesse de Soissons et du maréchal de Luxembourg fut plus sérieuse. Le Sage, la Voisin, la Vigoureux et d'autres complices étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession;* ils chargèrent tous

ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de Soissons fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles où elle est morte sur la fin de 1708, lorsque le prince Eugène, son fils, la vengeait par tant de victoires, et triomphait de Louis XIV.

» François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorency à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé Bonard, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adressa au prêtre Le Sage pour les lui faire recouvrer. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât et qu'il allât ensuite, pendant neuf jours, en différentes églises où il réciterait trois psaumes.

» Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se retrouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée Dupin. Bonard, sous les yeux de Le Sage, fit, au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration par laquelle la Dupin devait devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne sait pas trop ce que c'est qu'une fille impuissante; la Dupin ne rendit rien et n'en eut pas moins d'amans.

» Bonard désespéré se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal; et entre ce plein-pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

» Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la Bastille, Le Sage déposa que le maréchal s'était adressé à lui et au diable pour faire mourir cette Dupin qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la Dupin par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers et jetée dans la rivière.

» Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la Cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas, l'accusé se rendit lui-même à la Bastille: démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

» Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans un cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès : injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonné pour faire mourir le frère de la Dupin, et une fille qu'il entretenait.

» Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans tirer aucun avantage d'un si grand crime.

» Enfin, on lui confronta Le Sage et un prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortiléges pour faire périr plus d'une personne.

» Tout son malheur venait d'avoir vu une fois Le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

» Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, Le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : « Quand Mathieu de » Montmorency épousa la veuve de Louis-le-Gros, il ne s'adressa » point au diable, mais aux états-généraux, qui déclarèrent que, » pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorency, il fallait » faire ce mariage. »

» Cette réponse était fière et n'était pas d'un coupable. Ce procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La Voisin, la Vigoureux et son frère, et le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec Le Sage à la Grève. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé. »

Voltaire parle, dans ce qu'on vient de lire, de l'interrogatoire de la duchesse de Bouillon. Voici l'extrait de cet interrogatoire, tel qu'il est rapporté dans les Mémoires historiques sur la Bastille.

1680, 23 janvier.

« Marie-Anne de Mancini, duchesse de Bouillon, épouse de M. le duc de Bouillon, pair et grand chambellan de France, âgée de vingt-neuf ans, native de Rome.

» Elle a été décrétée d'assigné pour être ouïe, par arrêt de la chambre, séante au château de l'Arsenal, le 23 janvier 1680.

» Madame de Bouillon fut chargée par la Voisin d'avoir offert au nommé Le Sage une somme considérable en espèces d'or, pour l'engager à exécuter le dessein qu'elle avait formé de se défaire de M. le duc de Bouillon son mari, afin d'épouser M. le duc de Vendôme, et de s'être d'abord adressée, pour l'exécution de ce dessein, à une femme appelée la Vigoureux; mais que la Voisin, qui avait connaissance des desseins de madame de Bouillon contre M. le duc de Bouillon son mari, était venue chez madame de Bouillon lui dire qu'elle avait un homme qui ferait mieux son affaire que la Vigoureux.

» Madame de Bouillon, qui fut interrogée sur ces faits, les nia; cependant elle avoua qu'il était vrai que la Voisin était venue un jour chez elle, et qu'elle lui avait dit que, sur la connaissance qu'elle avait qu'elle était curieuse, elle Voisin venait lui dire qu'elle avait un très-habile homme chez elle qui savait faire des merveilles : ce que madame de Bouillon ayant dit quelques jours après à M. le duc de Vendôme et autres personnes de sa connaissance, ils dirent qu'il fallait aller voir cet homme ; ce qu'ils firent quelques jours après. Étant arrivés chez la Voisin, madame de Bouillon demanda à cette femme si l'homme dont elle lui avait parlé était chez elle, et la Voisin lui ayant dit qu'il y était, ladite Voisin le fit venir dans un cabinet, où M. de Vendôme alla lui parler ; et cet homme, qui était le nommé Le Sage, lui ayant dit qu'il ne pouvait faire ce qu'il savait, qu'en la présence d'une seule personne, M. de Vendôme le vint dire à madame de Bouillon, qui témoigna qu'elle voulait avoir part et être présente à ce que Le Sage proposait de faire ; et M. le duc de Vendôme, étant retourné sur cela parler à cet homme, il l'obligea de consentir que madame de Bouillon fût présente, aussi-bien que lui duc de Vendôme, à ce qu'il ferait. Et en effet, étant passés dans le cabinet où était Le Sage, et madame de Bouillon lui demandant ce qu'il savait faire, il lui

dit qu'il ferait brûler en sa présence un billet dans lequel il fallait écrire quelques demandes, qu'après cela il le ferait retrouver où elle voudrait. En conséquence, M. le duc de Vendôme écrivit deux demandes, dont l'une était pour savoir où était alors le duc de Nevers, et l'autre si M. le duc de Beaufort était mort; lequel billet ayant été cacheté, Le Sage le lia avec du fil et y mit du soufre avec quelques enveloppes de papier; après quoi M. de Vendôme prit le billet, qu'il fit brûler lui-même en la présence de madame de Bouillon sur un réchaud, dans la chambre de la Voisin; et après cela, Le Sage dit à madame de Bouillon qu'elle retrouverait le billet brûlé dans une porcelaine chez elle: ce qui n'arriva pas néanmoins. Mais, deux ou trois jours après, Le Sage vint chez madame de Bouillon, et lui rapporta le billet en question; ce qui la surprit extrêmement, et de le voir cacheté comme il était, et dans le même état qu'il était lorsqu'il fut remis à Le Sage.

» Madame de Bouillon donna une pistole à la Voisin, en sortant de chez cette femme, et M. le duc de Vendôme une pistole à Le Sage.

» Madame de Bouillon ayant fait le récit à M. de Vendôme du billet qui lui avait été rapporté, il dit que ce n'était possible, et qu'il fallait obliger Le Sage d'en brûler un autre, et à le lui faire après retrouver; de sorte que madame de Bouillon envoya chercher cet homme, qui vint chez elle, où il fut écrit un autre billet, dans lequel Le Sage dit qu'il fallait mettre deux pistoles pour les sibylles, lesquelles lui furent données, et le billet fut ensuite brûlé comme la première fois, avec promesse de Le Sage de le faire retrouver aussi bien que l'autre. Il se retira, et madame de Bouillon envoya depuis plusieurs fois chez lui, et y passa elle-même; mais après plusieurs excuses, il vint trois ou quatre jours après chez madame de Bouillon, et lui dit que les sibylles étaient empêchées, et qu'il n'avait pas pu lui rendre réponse; ce que madame de Bouillon dit avoir trouvé si ridicule, qu'elle le récita à plusieurs personnes, et l'écrivit même à M. le duc de Bouillon son mari, qui était à l'armée.

» Madame de Bouillon était accusée d'avoir écrit elle-même ce second billet qu'elle mit dans les mains de Le Sage, et qui fut cacheté pour être brûlé, mais que Le Sage eut l'adresse d'escamoter, et dans lequel elle demandait la mort de M. de Bouillon son mari.

» Le jugement qui a été prononcé contre madame de Bouillon, ne nous est pas tombé entre les mains. » (*Mémoires sur la Bastille*; tome Ier, page 127.)

On peut consulter, dans les Mémoires sur la Bastille, les interrogatoires de Le Sage et de Guibourt. L'interrogatoire de ce dernier contient le récit de plusieurs profanations horribles.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

DESCRIPTION

DE LA BASTILLE (1).

La Bastille a été bâtie sous Charles V, en 1370 (2); et ce fut Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui en posa la première pierre, le 22 avril. Il fut chargé du soin de cette construction, comme il

(1) Une description de la Bastille était indispensable pour éclaircir certains passages des Mémoires de Linguet, et pour aider à l'intelligence de ceux qui vont suivre. Nous avons choisi de préférence la description qu'on trouve ici, parce qu'elle indique les changemens que la publication des Mémoires de Linguet avait donné lieu d'introduire dans le régime de la Bastille, et qu'elle présente la situation dans laquelle se trouvait cette forteresse la veille de l'attaque. (*Note des nouv. édit.*)

(2) C'est en effet à cette année que la plupart des auteurs rapportent la fondation de la Bastille, et il paraît impossible de rejeter cette date. C'est celle que donnent Christine de Pisan, auteur contemporain (Vie de Charles V), les Annales de France, D. Félibien, le président Hénault, etc. Piganiol de la Force (Description de Paris) renvoie cette fondation à 1371. Différence très-peu importante, et qui d'ailleurs ne paraît établie sur aucune preuve. Quelques auteurs, dit cet écrivain, ont supposé que la Bastille existait déjà sous le roi Jean, en avançant qu'Étienne Marcel, espérant y être en sûreté, s'y réfugia et y fut tué. Mais, sans nous arrêter à combattre cette opinion, il nous suffit que tous les historiens exacts, instruits, et qui ont puisé dans les sources, n'aient rien dit qui favorisât cette histoire de la mort de Marcel; au contraire, ils s'accordent tous à dire que ce prévôt des marchands, voulant livrer Paris au roi de Navarre, s'approcha secrètement de la porte Saint-Antoine, pour l'ouvrir à ce prince, et qu'un citoyen fidèle et zélé, nommé Maillard, instruit de son perfide dessein, alla au-devant du traître, et lui abattit la tête d'un coup de hache.

l'était des fortifications de l'enceinte de Paris, et elle se fit des deniers que le roi avait donnés à la ville dans cette vue. Ce magistrat, selon Piganiol de la Force (Description de Paris), était un Bourguignon d'assez basse naissance, qui aimait les Juifs, au point qu'il embrassa leur religion; mais l'Université naissante dont il avait voulu réprimer les prétentions, obligea l'évêque de Paris, en 1381, de lui faire son procès, comme à un apostat. Il fut condamné à faire amende honorable dans le parvis de Notre-Dame, et à passer le reste de ses jours dans une basse-fosse, au pain et à l'eau.

Ainsi finit le premier fondateur de la Bastille, selon Piganiol; mais l'auteur des Remarques historiques et anecdotes sur ce château regarde Aubriot comme un homme sincèrement zélé pour le bien public, que les membres de l'Université et le clergé accusèrent d'irréligion, pour le perdre, et que les partisans de la maison d'Orléans persécutèrent, en haine de la maison de Bourgogne, à laquelle il était attaché. Il ajoute qu'en 1381 il fut enfermé à la Bastille qu'il venait de bâtir, qu'ensuite on le mit dans les prisons de l'évêché, d'où les rebelles connus sous le nom de *Maillotins*, le tirèrent pour le mettre à leur tête; mais qu'il profita de sa liberté pour se retirer secrètement en Bourgogne, où il vécut tranquille et ignoré le reste de ses jours.

Les premiers commencemens de la Bastille, ce qui en a été construit sous Charles V, ne consistaient d'abord qu'en deux tours isolées, une à chaque côté du chemin qui entrait dans Paris. Ces deux tours sont celles du Trésor et de la Chapelle. Quelques années après on éleva deux autres tours en dedans de la ville, vis-à-vis des deux premières, et le chemin continua à les séparer. Ce fait n'est pas aussi certain que le précédent; nous sommes même portés à croire qu'il est dénué de fondement, car l'on a vu, dans la démolition, que les tours de la Liberté et de la Bertaudière étaient jointes, et avaient été construites en même temps que les massifs qui formaient l'enceinte du château de la Bastille. Quant aux deux tours qui se trouvaient en face du faubourg Saint-Antoine, et dont nous avons déjà parlé, qu'elles aient été élevées pour demeurer ainsi isolées, et qu'elles aient été principalement destinées à défendre l'entrée de la ville, ce n'est point une opinion, mais un fait prouvé sans réplique par leur construction même. Nous avons

reconnu, dans leur démolition, que les massifs qui les réunissaient y avaient été appliqués après coup. Nous avons vu que ces tours avaient eu des fenêtres ou créneaux dans tout leur contour, et du côté des massifs comme ailleurs. Il peut se faire que pendant quelque temps encore l'intérieur de la Bastille ait été, comme par le passé, un passage public. L'on a trouvé entre les tours de la Liberté et de la Bertaudière une porte murée, correspondante avec celle qui était entre les tours du Trésor et de la Chapelle; cela seul peut suffire pour accréditer notre opinion. On ne peut donc imputer à Charles V, à ce prince à qui l'on a donné le glorieux surnom de Sage, l'intention de forger des armes au despotisme. Il est évident qu'il ne pensa, au contraire, qu'à procurer à sa capitale une sûreté contre les irruptions des ennemis; et que, si les tours de la porte Saint-Antoine purent dès-lors servir de prison en même temps que de fortification, ce fut de la même manière que nous voyons souvent dans nos provinces l'intérieur des portes de ville employées à cet usage.

Enfin vers l'an 1383, Charles VI fit ajouter les autres tours aux anciennes; il les réunit entre elles par un mur; il fit environner le tout d'un fossé profond de vingt-cinq pieds, et fit détourner le chemin à gauche, comme nous le voyons aujourd'hui. Dès-lors la Bastille, qui n'était vraiment qu'une simple *bastille*, est devenue le château de la Bastille, tel que nous l'avons vu : une forteresse ancienne, composée de huit grosses tours rondes, dont les murs avaient environ six pieds d'épaisseur. Elles étaient jointes par des massifs de maçonnerie épais de neuf pieds, dans quelques-uns desquels étaient pratiqués des évidemens pour des lieux d'aisance. Ce que l'on y a ajouté de fortifications à la moderne, fut commencé, selon Piganiol, le 11 août 1553, et fut fini en 1559. Il consistait, dit cet auteur, en une courtine flanquée de bastions; mais il n'y avait là qu'un bastion qui fît vraiment partie du château de la Bastille; il est entier et à orillons. La courtine et le demi-bastion qui la termine appartiennent à l'enceinte de Paris. Les habitans de cette ville furent taxés de quatre à vingt-cinq livres tournois chacun, pour les frais de ces travaux. Ce ne fut qu'en 1634 qu'on éleva les boulevards qu'on vient d'abaisser il y a quelques années, et qu'on creusa les fossés qu'on a comblés dans le même temps.

L'entrée de la Bastille se trouve ainsi à droite de l'extrémité de

la rue Saint-Antoine ; au-dessus de la première porte était un magasin considérable d'armes de différentes espèces (1), et d'armures anciennes ; à côté de cette porte était un corps-de-garde où l'on plaçait chaque nuit deux sentinelles, pour répondre et ouvrir aux personnes qui se présentaient. Cette porte conduisait à une première cour extérieure, dans laquelle étaient les casernes des invalides, les écuries et remises du gouverneur. L'on pouvait également arriver à cette cour par l'arsenal. Elle était séparée d'une seconde cour, par une porte à côté de laquelle était un autre corps-de-garde, par un fossé et un pont-levis. C'est dans cette seconde cour, à droite, qu'était l'hôtel du gouverneur. Vis-à-vis de cet hôtel était une avenue longue de 15 toises, dont le côté droit était bordé par un bâtiment servant de cuisine ; dans ce même corps de logis se trouvait aussi une chambre de bains, faite depuis fort peu d'années pour l'usage de la femme du gouverneur. Tout cela était construit sur un pont dormant, qui traversait le grand fossé, et sur lequel s'abaissait un pont-levis au-delà duquel était un autre corps-de-garde. C'est par-là qu'on arrivait à la grande cour intérieure. Pour y parvenir, il fallait encore, dit John Howard (2),

---

(1) On a vu dans ce magasin jusqu'à 40,000 fusils. Dans la guerre dernière, on en fit passer au moins 20,000 en Amérique. Le reste avait été transporté depuis fort peu de temps à l'hôtel des Invalides. Le gouverneur n'en avait gardé que 600 qu'il fit rentrer quelque temps avant dans l'intérieur même de la Bastille. Les armures anciennes, aussi précieuses par leur forme que par les matières dont elles étaient enrichies, ont été enlevées le jour même de la prise de la Bastille.

(2) *État des prisons, hôpitaux et maisons de force*, par John Howard, traduit de l'anglais ; ouvrage d'un habitant d'un pays libre, qui, parcourant l'Europe, visitait partout ces divers établissemens, et a trouvé partout les portes ouvertes à sa curiosité, excepté à Madrid celles des prisons de l'Inquisition, et en France celles de la Bastille. Au retour de son expédition bienfaisante, les Anglais voulurent lui élever une statue ; il la refusa avec une résistance égale au zèle qui la lui avait méritée. C'est un des beaux traits de la vie de cet illustre cosmopolite. *Le Mémorial de Paris* nous apprend qu'autrefois tout le monde pouvait visiter ce château le jour de l'octave de la Fête-Dieu ; cet usage n'existait plus : nous n'en avons trouvé aucun vestige dans les ouvrages de ce siècle que nous avons consultés ; les personnes qui pouvaient en être ins-

passer une forte grille de fer, qui servait de retranchement à la sentinelle, qui avait ordre de ne pas laisser approcher d'elle les prisonniers à une distance de trois pas. Cette grande cour avait cent deux pieds de long sur soixante-douze de large; elle était environnée des tours dites de la Liberté, de la Bertaudière (1), de la Bazinière (2), de la Comté (3), du Trésor (4), et de la Chapelle (5), et des massifs qui joignaient ces six tours. Entre celles du Trésor et de la Chapelle, c'est-à-dire les premières construites par Aubriot, on aper-

---

truites, auxquelles nous nous sommes adressés, nous ont même assuré le contraire. Si cependant il faut en croire M. Linguet, dans ces derniers temps on y admettait encore des curieux; le gouverneur, le lieutenant de roi, tout le monde, jusqu'au dernier marmiton, y recevait des visites. M. Howard aurait donc pu se faire introduire comme un autre. Il ne put pénétrer au-delà du premier pont-levis, il n'avait fait aucune démarche pour se procurer l'entrée; il fut éconduit; ainsi il n'a pu parler que d'après ce qu'il a rassemblé à ce sujet. Cette observation suffit pour nous décider à ne puiser qu'avec sobriété dans son ouvrage; mais elle ne l'empêche pas d'être curieux et intéressant.

(1) Ainsi nommée sans doute du nom de quelque prisonnier. C'est là qu'habita l'homme dit *au masque de fer*, pendant les cinq ans qu'il passa à la Bastille, de 1698 à 1703*.

(2) Elle a probablement reçu ce nom de M. de la Bazinière, qui y fut renfermé en 1663. C'est dans une prison de cette tour que l'homme au masque de fer fut déposé à son arrivée des îles Sainte-Marguerite. Il n'y resta que quelques heures, pendant qu'on préparait son logement dans la tour de la Bertaudière, selon le journal de M. de Jonca, lieutenant de roi de la Bastille, cité par M. de Sainte-Foix.

(3) Nous n'avons pas pu savoir quelle était l'origine de ce nom.

(4) Le texte expliquera ci-dessous pourquoi cette tour fut ainsi nommée.

(5) C'est auprès de cette tour qu'était en effet autrefois la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte de ville. Dans la démolition on y a effectivement trouvé les débris d'un autel. On en avait construit une

* Quoique les particularités qui concernent l'homme au masque de fer soient aujourd'hui assez généralement connues, nous avons cru devoir rappeler très-succinctement dans une note (A) ce que l'on sait de plus authentique sur la captivité, de plus probable sur le nom et le rang de cet illustre malheureux.

(*Note des nouv. édit.*)

çoit encore une arcade qui était l'ancienne porte de Paris, du même temps; mais on avait comblé en maçonnerie le vide de cette arcade, en y réservant des appartemens, dont l'un a fort long-temps servi de chapelle. Sous cette arcade se trouve encore la place de la herse et d'un ancien pont-levis. Cette cour était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or, sur un marbre noir placé au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, et sous le ministère de M. Phelippeaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartine, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major. Il a été élevé sur un modèle fort différent du reste, et avait plus l'air de la maison d'un riche particulier, que d'un supplément à d'horribles prisons. Le bas de cet édifice était occupé par la salle du conseil, par des offices, cuisines (1), laverie, etc., qui avaient une sortie dans l'arrière-cour, et par des logemens d'officiers subalternes et de porte-clefs. A droite, au premier, sur la salle du conseil, était l'appartement du lieutenant de roi; au second, celui du major; au troisième, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages était occupé par un certain nombre de chambres destinées aux prisonniers très-distingués, et aux malades qu'on voulait ménager. C'est là qu'ont demeuré successivement M. le cardinal de Rohan et M. de Sainte-James. Dans des temps de presse, toutes les pièces de ce corps-de-logis, les antichambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major étaient remplis de prisonniers. La seconde cour était environnée de ce même bâtiment à la moderne, des tours dites du Puits et du Coin, et des massifs correspondans; elle avait pour longueur la largeur de la première, et 42 pieds de profondeur. Entre les deux tours

---

nouvelle, nous ne saurions au juste en fixer l'époque, située vis-à-vis l'ancienne, auprès de la tour de la Liberté. Elle a été pendant fort long-temps bâtie en bois; ce n'est que depuis quelques années que M. de Launay l'avait fait construire en pierres.

(1) Dans les derniers temps les cuisines n'existaient plus. Le gouverneur en avait fait bâtir d'autres à droite du pont dormant qui précède la principale entrée de la Bastille; et des premières il en avait fait une bibliothèque.

du Puits (1) et du Coin (2), étaient des chambres occupées par des gens de la cuisine, et quelques prisons dont on ne se servait qu'au besoin. Cette cour était la basse-cour du château; elle servait autrefois de décharge aux cuisines, et on y élevait la volaille.

On voit, par les dimensions exprimées ci-dessus, que la première cour même n'était pas grande. Si l'on considère l'élévation des bâtimens tristes et rembrunis qui l'environnaient à une hauteur de 73 pieds 3 pouces en dedans, l'air s'y renouvelait peu, et la chaleur s'y concentrait horriblement en été. Cependant depuis qu'on avait ôté à presque tous les prisonniers la promenade du bastion, et qu'on accordait très-rarement et à très-peu d'entre eux celle du haut des tours, comme on le dira ci-dessous, ils étaient réduits à celle de la cour; encore n'accordait-on pas cette faveur à tous, et ceux qui en jouissaient ne pouvaient y passer chacun qu'une heure au plus, pour laisser la place libre à un autre; car dans ces derniers temps jamais deux prisonniers ne s'y trouvaient ensemble. Ils y voyaient le cadran de l'horloge du château, où une sorte de cruauté ingénieuse avait mis sous leurs yeux des emblèmes de leur triste situation. Deux figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains et par les pieds, servaient d'ornement au cadran; et leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel, en manière de guirlande, comme le dit M. Linguet, revenaient au bas former un nœud énorme. Depuis la sortie de M. Linguet de la Bastille, depuis la publication de son Mémoire, ces deux figures avaient été mises en liberté. M. de Breteuil demanda un jour où étaient les chaînes qui avaient tant indisposé M. Linguet, on les lui fit voir. *Dans deux heures*, dit le ministre, *je veux qu'elles soient ôtées*, et dans deux heures les chaînes disparurent. Les figures sont restées, elles ont même été modelées par un sculpteur, avant la démolition de la Bastille. Le mouvement de cette horloge est

(1) Ainsi nommée d'un grand puits qui servait à l'usage des cuisines.

(2) C'est dans la première prison de cette tour qu'ont été successivement détenus les maréchaux de Biron et de Bassompierre. Ce dernier y composa ses Mémoires pendant les treize années qu'il y passa, de 1631 à 1643. M. Le Maître de Sacy y demeura deux ans, de 1666 à 1668, et y fit la plus grande partie de sa version de la Bible.

actuellement au district de Saint-Louis-de-la-Culture ; nous l'y avons vu.

Ce n'est pas la seule réforme utile que le Mémoire de M. Linguet a opérée. Il a fallu aussi que le gouverneur licenciât ses pigeons ; que madame la gouvernante se fît construire une nouvelle salle de bain. Auparavant elle s'était approprié pour cet objet un des appartemens de l'état-major, celui de M. le cardinal de Rohan. Depuis le Mémoire de M. Linguet, les cuisines, le logement des gens qui y étaient employés, avaient également changé de place, et par-là M. le gouverneur y avait gagné le précieux avantage de faire faire, dans un seul et même lieu, et sa cuisine et celle de ses prisonniers.

John Howard et l'auteur des Remarques historiques et Anecdotes sur la Bastille parlent des prisons comme pouvant être divisées en cinq classes. Après les cachots, qu'ils mettent au premier rang, comme étant les plus horribles des prisons, ils placent une seconde classe qu'ils forment de trois pièces, où sont établies, disent-ils, des cages faites de solives recouvertes de fer, longues de 8 pieds sur 6 de large. Ne voulant calomnier personne, pas même les agens du despotisme, nous avouons qu'un de ces auteurs a copié l'autre, en cela, mot pour mot ; qu'ainsi ils n'offrent à eux deux qu'une seule autorité ; que nous n'avons aucune connaissance de ces cages ; que non-seulement nous n'avons entrevu aucuns de leurs débris, mais qu'aucun des porte-clefs, des curieux, ni des ouvriers qui ont fureté dans tous les coins et recoins de la Bastille, n'a rien trouvé qui y ressemblât. Nous en disons autant des *oubliettes*, dont plusieurs auteurs ont parlé, qui ont pu y exister autrefois, du temps de Louis XI et de Tristan, son prévôt, son compère et son ami (1), mais dont on n'a trouvé aucune trace ni à la prise, ni à l'examen, ni à la démolition de la Bastille.

---

(1) Nous disons qu'elles ont pu exister, parce que ce même Louis XI, qui fit rester le cardinal de La Ballue pendant onze ans au château de Duplessis-lez-Tours, dans une de ces cages que le comte de Boulainvilliers dit avoir vues encore ; ce même Louis XI qui, selon cet auteur, tint les princes de la maison d'Armagnac dans les cachots de la Bastille, rendus plus insupportables encore que de nos jours, en faisant creuser dans leur milieu, et revêtir en maçonnerie un cône ou grand pain de

Les calottes, ou chambres de l'étage le plus élevé, c'est-à-dire du cinquième étage, étaient les plus fâcheuses après les cachots. En été il y faisait une chaleur insupportable, en hiver un froid excessif. Un ancien créneau qui servait de fenêtre, pratiqué dans un mur épais de six pieds, assez large en dedans, mais s'étrécissant vers le dehors, au point de n'avoir pour ouverture sur les fossés qu'une longue fente de deux à trois pouces de large, et fermée à son extrémité la plus étroite par de grosses grilles de fer, laissait à peine arriver dans ces chambres une faible lueur. Presque toutes les prisons des autres étages des tours étaient des poligones irréguliers de 15 à 16 pieds de diamètre. Elles avaient 15 à 20 pieds de haut; ainsi elles étaient plus supportables que les calottes. Quelques-unes même avaient plusieurs fenêtres (1); mais cet avantage était effacé par un effet de la plus grande épaisseur des murs. Cette épaisseur augmentait à mesure qu'on se rapprochait du sol, ce qui allongeait les embrâsures qui servaient de fenêtres, d'où il arrivait que le prisonnier placé plus loin de leur ouverture, recevait moins de clarté. On interceptait encore une partie de cette lumière, quand on en avait la fantaisie, en adaptant à l'extérieur de ces fenêtres des hottes en planches, qui ôtaient au prisonnier le peu de vue qu'il pouvait avoir sur Paris ou sur la campagne, et ne lui laissaient

---

sucre renversé, au fond duquel la victime, retenue par son propre poids et ne trouvant aucune assiette, ne pouvait avoir un instant de repos; d'où ces infortunés étaient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés en présence du gouverneur, et tous les trois mois pour se sentir arracher une ou deux dents; ce même Louis XI peut bien avoir établi à la Bastille des *oubliettes*, comme Commines et Mézerai l'en accusent.

(1) Autrefois toutes les prisons avaient deux ou trois fenêtres; alors, du moins, l'air circulait-il un peu; mais un gouverneur en a fait boucher la plupart. La démolition nous a fourni des preuves non équivoques de cette assertion. L'on a trouvé presque toutes les anciennes croisées murées; les boulets de canon qui ont été portés avec pompe dans les rues de Paris par les ouvriers de la Bastille, avaient servi à remplir le vide d'une des croisées de la tour du Puits. Le petit nombre de celles que l'on avait laissé subsister étaient fermées, soit à leur ouverture dans la chambre, soit à différens points de leur profondeur, de deux, quelquefois de trois grosses grilles de fer.

plus arriver qu'un jour qui se plongeait obliquement dans sa chambre.

Chaque prison était fermée par deux portes de l'épaisseur de 2 à 3 pouces, quelques-unes avaient des guichets; l'intérieur de plusieurs était recouvert de fer, et leurs lourds verroux et leurs serrures énormes faisaient retentir toute la tour d'un bruit affreux quand on les ouvrait, ou quand on les fermait. Chacune de ces prisons était numérotée, et les prisonniers étaient appelés du nom de la tour où ils étaient renfermés, joint au numéro de leur chambre. L'entrée de chaque tour était fermée comme celle des prisons; il y avait aussi des portes dans le courant des escaliers. Les cachots étaient enfoncés de 19 pieds au-dessous du niveau de la cour, 5 pieds environ au-dessus du niveau du fossé. Ils n'avaient d'autre ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur le même fossé. Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air et de la clarté du jour, plongé dans une atmosphère infecte et humide, au milieu d'un limon où pullulaient des crapauds, entouré de rats et d'araignées, ne pouvait vivre long-temps dans un pareil séjour. L'auteur des Remarques historiques et Anecdotes n'y loge que les prisonniers que l'on voulait effrayer; mais, outre qu'il est invraisemblable qu'on n'en ait fait que cet usage passager, plusieurs faits déposent du contraire. Nous tenons d'un porte-clefs le fait suivant: Dans le temps de l'affaire des parlemens, un homme est arrêté; il est soupçonné d'avoir des complices qu'il ne veut pas révéler. On le précipite dans un cachot; l'horreur de ce lieu, où il n'avait d'autre société que des rats gros comme des chats (c'est l'expression du porte-clefs lui-même), lui fait tout dire, tout avouer. Sur sa simple déposition, quatorze personnes sont conduites le lendemain à la Bastille. Les meubles de ces antres hideux, si l'on peut nommer meubles ce qu'il est impossible de faire mouvoir, consistaient en une énorme pierre qu'on recouvrait de paille et qui servait de lit aux prisonniers.

Excepté les cachots, toutes les prisons avaient ou des poêles, ou des cheminées. Celles-ci étaient très-étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelquefois de distance en distance, par des barres de fer. Leurs meubles ordinaires étaient un lit de serge verte avec rideaux, paillasse et matelas, une ou deux tables, deux cruches, un chandelier, fourchette, cuiller et gobelet d'étain, deux ou

trois chaises, l'assortiment d'un briquet, rarement et par faveur, de petites pincettes et une pelle à feu très-faible, deux très-grosses pierres au lieu de chenets. Les murs étaient nus et seulement variés çà et là par des noms de prisonniers, des dessins au charbon ou à l'ocre, des vers, des sentences et autres expressions du long ennui des habitans de ces tristes lieux.

Entre les deux tours de la Comté et du Trésor était autrefois un passage pour aller au bastion. On passait le fossé sur un pont dormant coudé à angle droit vers le milieu de sa longueur, afin qu'il aboutît au milieu de la gorge de ce bastion ; de là on montait par deux escaliers dans le jardin qu'il contenait. La première moitié de ce pont était garnie de quatre redans, deux à droite et deux à gauche. Ce pont n'existant plus, l'on avait fait murer la porte qui y conduisait, et l'on allait au jardin par le chemin des rondes.

Quoique depuis long-temps la Bastille fût principalement employée comme prison d'État, elle a servi aussi de dépôt au Trésor royal ; de là le nom d'une de ses tours. Sully nous apprend qu'en 1602, Henri IV cherchant un lieu sûr et commode pour y déposer l'argent qu'il destinait à l'exécution de ses desseins, y fit construire des coffres ; qu'il fit à ce sujet un règlement portant qu'on ne déposerait dans ce château que ce qui lui resterait de net, ses dépenses prélevées, sur les revenus du quartier ; que l'argent serait remis entre les mains du trésorier en présence du surintendant, du contrôleur général, et que chacun des trois aurait une clef. En 1604, ce prince avait sept millions d'or dans cette forteresse ; « en 1610, il y avait 15 millions 870 mille livres d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques étant à la Bastille, outre dix millions qu'on en avait tirés pour bailler au trésor de l'épargne, » nous dit encore Sully. Miraumont (Mémoire sur les cours de justice qui sont dans l'enclos du palais) fournit aussi des preuves de faits semblables. C'est en leur faisant allusion qu'un poëte du temps, le satirique Régnier, a fait dire à Macette, dans les conseils perfides qu'elle donne à celle qu'il aimait :

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers
Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
Volant à toute main, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

Nous avons oublié de dire que presque tous les appartemens su-

périeurs avaient deux planchers, l'un en bois de chêne, l'autre en bois de sapin.

La Bastille pouvait contenir environ cinquante prisonniers logés séparément ; elle pouvait en contenir jusqu'à cent, en en réunissant plusieurs dans la même chambre. Quelque grand qu'en fût le nombre, on ne donnait jamais à aucun cette satisfaction les premiers jours de sa détention, et avant qu'il eût subi un, deux, quelquefois plusieurs interrogatoires. Quand il n'y avait pas d'appartemens vacans, on donnait au nouveau prisonnier un simple lit de sangle que l'on plaçait dans de petites cellules pratiquées auprès des fosses d'aisance, jusqu'à ce que le commissaire de la Bastille en eût ordonné autrement.

Le fossé de ce château était ordinairement à sec, si ce n'est quand les eaux de la rivière étaient hautes ; il était entouré à l'extérieur d'un mur haut de 36 pieds à compter du fond auquel était scellée une galerie, partie en pierres, et partie soutenue par des potences de bois, qui régnait dans tout le contour de cette espèce de contre-escarpe. On y arrivait par des pas de souris ou des escaliers placés à droite et à gauche du pont. Cette galerie était ce qu'on appelait le *chemin des rondes*, parce que des officiers et des sergens y faisaient de fréquentes rondes, surtout la nuit (1), pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étaient placées, et qu'on relevait de deux heures en deux heures. Les sentinelles de la cour, selon un imprimé trouvé à la Bastille, et intitulé *Consigne*, sonnaient l'heure à chaque quart d'heure de la nuit sur une cloche destinée à cet usage, et trois coups seulement à chaque heure du jour. Ansi, jusqu'à ce qu'un prisonnier fût habitué à ce bruit sinistre, il était éveillé trente fois dans la nuit par les tristes soins que l'on prenait pour l'empêcher de reprendre sa liberté ; madame de Staal s'en plaint dans ses Mémoires. Pendant le séjour de M. le cardinal de Rohan à la Bastille, on eut la déférence d'interrompre l'exercice de cette cloche qui l'incommodait. Au sommet des tours était une plate-forme entourée d'une terrasse qui continuait le

---

(1) Nous avons entre les mains plusieurs feuilles imprimées, trouvées à la Bastille, sur lesquelles sont portées l'heure et la quantité des rondes que l'on faisait chaque nuit, et la signature des officiers ou bas-officiers qui les avaient faites.

long des massifs par lesquels ces tours se communiquaient, et au bord extérieur de cette terrasse régnait un parapet. Sur les terrasses des tours était une artillerie composée de treize pièces de canon en tout, nombre qui indique qu'elles étaient destinées à annoncer les réjouissances publiques, plutôt qu'à la défense du château. On en avait anciennement ajouté deux, et l'on en avait fait venir trois autres de l'Arsenal, que l'on avait placées dans la grande cour de la Bastille, un moins environ avant qu'on ait tenté de s'en emparer. (*Extrait de la Bastille dévoilée*, 2[e] liv.)

FIN DE LA DESCRIPTION DE LA BASTILLE.

DE L'INSURRECTION
PARISIENNE,
ET DE LA PRISE
DE
LA BASTILLE,

DISCOURS HISTORIQUE,

Prononcé par extraits dans l'Assemblée nationale,

PAR M. DUSAULX,

Représentant de la commune de Paris,

ET L'UN DES COMMISSAIRES DU COMITÉ DE LA BASTILLE.

Il ne s'agit point ici d'une fiction, mais d'un fait. Juv.

NOTICE

SUR LA VIE

DE DUSAULX.

Jean Dusaulx, né à Chartres, le 28 décembre 1728, avait atteint neuf ans et ne s'était encore fait remarquer que par l'étourderie naturelle à son âge, lorsque son père, homme estimable, magistrat intègre, lui dit dans un moment d'humeur : *Le fils de Cicéron était-il étourdi comme toi? — Aussi ne suis-je pas le fils de Cicéron*, répondit l'enfant en souriant. Le vieillard sourit à son tour : l'indulgence paternelle ne fut point offensée d'une saillie qui, pour la première fois, révélait un esprit vif à côté d'un caractère pétulant.

Le père de Dusaulx ne vécut point assez pour suivre, dans leur développement, les heureuses dispositions de son fils. Conduit d'abord au collége de La Flèche, Dusaulx acheva plus tard au collége Duplessis des études marquées par de brillans succès. Il dut à l'éducation qu'il avait reçue dans ces écoles ouvertes à la jeunesse, tout ce qui répandit depuis de la douceur ou de l'éclat sur ses jours : des amis et le goût des lettres.

Le penchant qui l'entraînait vers la littérature fut contrarié quelque temps par le vœu de sa famille. On le destinait à la magistrature; il suivit les Écoles de

droit et se fit recevoir avocat. Mais la légèreté de son humeur s'accommodait peu de la gravité qui sied au barreau : sa réception fut signalée par un trait de jeunesse que sa veuve nous a conservé dans ses Mémoires. « Plusieurs jeunes disciples de Barthole prenaient la » robe en même temps que lui. Ces jeunes gens se pré- » sentèrent tous au Palais sans la coiffure qui distinguait » alors leur état. M. l'avocat-général les renvoya en leur » disant qu'ils ne se présentaient point décemment. Que » font ces jeunes fous ? ils descendent dans la cour du » Palais ; ils entrent dans une boutique de perruquier, » où pendaient à la muraille de grandes perruques du » temps de Louis XIV. Dusaulx qui était blond en prend » une noire ; un de ses amis, qui était brun, en prend » une rousse. Ils remontent gravement les escaliers du » Palais, suivis des marchandes qui riaient aux éclats. » Messieurs, leur dit l'avocat-général en les voyant en- » trer, je vais vous recevoir bien vite, de peur de ne vous » point recevoir du tout. » Ainsi du moins s'écoulaient, au milieu des accès d'une gaieté franche et légère, les premières époques d'une vie dont les derniers jours devaient s'éteindre au milieu de nos plus sombres orages.

Las de la robe, plus que jamais épris des lettres, goûtant les douceurs d'une union qui fit pendant cinquante ans le bonheur de sa vie, mais forcé de prendre un état pour avoir un rang dans le monde, Dusaulx acheta la charge de commissaire des guerres auprès de la Gendarmerie royale. Il remplit avec honneur ses devoirs, dans la guerre et dans la paix ; mais il connut pour la première fois, dans le désœuvrement des garnisons, des dangers que sa prudence n'avait point prévus. Ce que la France comptait de plus considérable par la naissance

ou la fortune, composait alors le corps des officiers de la Gendarmerie. Dans les loisirs de la paix, cette jeunesse opulente essayait de tromper l'ennui par les chances d'un jeu effréné : Dusaulx suivit l'exemple qu'il avait sous les yeux, et l'habitude devint en lui passion. Temps, repos, fortune, tout était sacrifié à l'aveugle fureur qui le possédait. Encore quelque temps, et sa ruine était complète : ce fut l'amitié qui l'en préserva.

Sa funeste passion n'était plus un secret; ses pertes étaient considérables. Le lendemain du jour où la fortune l'avait le plus maltraité, un ami lui fit remettre un portefeuille qui contenait tout son bien : *Dusaulx*, lui écrivait cet ami généreux, *ruinez-moi maintenant, si vous l'osez : allez, je serais moins à plaindre que vous !* Ce dévouement d'une amitié si rare, cette confiance dans la probité d'un joueur, rappela tout-à-coup sa raison. Revenu de son erreur, il voulut rendre son repentir utile; il composa sur le jeu un ouvrage où l'érudit se montre en quelques endroits, mais où l'homme de bien se retrouve partout (1). Un pareil écrit vaut une bonne action :

(1) Cet ouvrage qui fut réimprimé plusieurs fois, et sous des titres différens avec des changemens et des additions, est intitulé, dans la dernière édition, celle de 1779, *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. La première publication de ce livre donna lieu à l'anecdote suivante que madame Dusaulx a rapportée dans ses Mémoires. « Dusaulx dînait chez l'intendant des Invalides; les convives » étaient nombreux. Après le dîner on se mit au jeu. Une personne qui » était de sa connaissance intime lui dit : Dusaulx, prêtez-moi cinq » louis. Il répondit : Comme je ne joue point, je n'ai sûrement pas » cette somme. Eh bien, repartit cet emprunteur, il y a ici des » personnes qui sont plus de votre connaissance que de la mienne; elles » ne vous refuseront pas.... Il lui prêta cette somme. Quelques heures » après, cette même personne lui présente un rouleau de cinquante » louis, en lui disant qu'elle avait eu l'intention de jouer de moitié avec

il n'est donné qu'à bien peu d'hommes d'effacer des torts d'un moment, par des ouvrages d'un effet salutaire et durable.

Le théâtre, qui est l'image et l'école du monde, n'a pas négligé le personnage du *joueur*, et *Valère* dans la comédie de Regnard n'est jamais plus épris des charmes de l'*adorable Angélique* qu'après avoir perdu tout son argent. Dusaulx revint avec la même vivacité, mais avec plus de constance, de la passion du jeu à l'amour de l'étude. Sa retraite, qu'il sollicita quelque temps après, lui permit de se consacrer entièrement aux lettres. Dès l'âge de vingt-un ans, Dusaulx avait été reçu à l'Académie de Nancy, par la protection du roi Stanislas : ce que l'on connaissait de sa traduction de Juvénal et de son discours sur les Satiriques, avait commencé sa réputation littéraire ; la publication de ces deux ouvrages lui ouvrit, en 1776, les portes de l'Académie des Inscriptions. Il trouvait dans ses succès de nouveaux motifs d'aimer ses travaux ; l'amitié de Collé, la société de Piron, de Mably, de Condillac, de l'abbé Barthélemy, lui procuraient les plus doux délassemens (2). Collé, mourant, sollicita

» lui, et qu'ayant gagné cent louis, il lui en revenait cinquante. Du-
» saulx lui dit : Vous avez eu tort ; je n'ai pas joué ; je ne suis pas de
» moitié avec vous : si vous eussiez perdu, je n'aurais point partagé la
» perte. Après bien des instances et des refus, tout le monde partit d'un
» éclat de rire, en disant : Monsieur le moraliste, nous vous attendions
» là. Si vous nous aviez fait le plaisir d'accepter, demain on aurait mis
» dans les papiers publics : L'auteur de l'ouvrage *contre la passion du*
» *jeu*, a gagné hier cinquante louis chez M. de Chaumont, intendant
» des Invalides. »

(2) Une seule des liaisons qu'avait contractées Dusaulx, fut mêlée pour lui de beaucoup d'amertume : je veux parler de sa liaison avec Jean-Jacques. Dusaulx, dans tout ce qui occasiona leur rupture, fut

et obtint pour son ami, la survivance de la place qu'il occupait alors comme secrétaire des commandemens de M. le duc d'Orléans. Mais Dusaulx n'en recueillit aucun avantage : la simplicité de ses mœurs, la franchise de son caractère, le rendaient peu capable de réussir auprès des grands.

Le roi Stanislas, qui lui voulait du bien, lui fit dire un jour de se rendre à Versailles. Il va trouver le père Menou, jésuite, qui avait la confiance du prince. *Mon cher Dusaulx*, lui dit le père Menou, *le roi désire vous attacher à l'éducation de ses petits-fils. Mais quels principes donnerez-vous à vos augustes élèves? — Je tâcherai d'inspirer aux jeunes princes l'amour de la justice qui doit les faire aimer, et la haine des flatteurs qui pourraient les corrompre. — M. Dusaulx*, reprit le jésuite en lui lançant un regard expressif, *où demeurez-vous à Paris? — Rue du Dauphin, mon père. — Eh bien! mon cher ami, regagnez, croyez-moi, votre rue du Dauphin:*

plus maladroit que blâmable. Il est bien plus répréhensible d'avoir publié l'ouvrage d'ailleurs intéressant qui est intitulé : *De mes rapports avec Rousseau*. Dusaulx prit conseil de son amour-propre humilié plutôt que de son cœur. L'homme illustre et malheureux dont la méfiance empoisonna les jours, qui dut à sa sensibilité craintive et soupçonneuse plus de tourmens qu'il ne doit peut-être de gloire à son génie, méritait que Dusaulx lui fît le sacrifice de son ressentiment. Il fallait garder le silence, le plaindre et l'admirer.

Les faits relatifs à cette liaison, à cette rupture, ne pouvaient entrer dans le plan de cette notice, dont l'objet principal est d'indiquer très-rapidement les circonstances de la vie de Dusaulx et la tendance de ses opinions dans leurs rapports avec la révolution française. C'est par le même motif qu'elle ne contient ni détails sur son *Voyage aux Pyrénées* (2 vol. in-8°), ni réflexions critiques sur ses ouvrages, le recueil dont nous nous occupons appartenant bien plus à l'histoire qu'à la littérature.

l'air de ce pays-ci n'est pas bon pour vous (1). Dusaulx suivit le conseil du bon père avec plus d'empressement qu'il ne s'était rendu à son invitation.

Ce penchant qui le portait naturellement à fuir de brillantes entraves, se trouvait encore fortifié par les opinions de la société qu'il fréquentait, et par le sujet habituel de ses travaux. Juvénal, ce réformateur cynique, qui fit rougir la pudeur en vengeant la morale ; ce poëte qui, donnant un glaive à la satire, semble se déclarer moins le censeur que l'ennemi du genre humain, Juvénal ne pouvait sans doute communiquer à l'ame douce et bienveillante de son traducteur, les sentimens d'*indignation* et les mouvemens de colère dont il paraît sans cesse animé. Mais Juvénal ne connaît d'autre noblesse que la vertu (2) : Marius sorti des rangs des soldats, Cicéron fils d'un paysan d'Arpinum, obtiennent, dans ses vers, la préférence sur les descendans avilis des Émile et des Fabius ; il s'indigne de la servitude autant que de la corruption des Romains ; il leur montre leurs fers, et, sous la tyrannie des empereurs, il ose opposer encore les lois d'un peuple aux caprices d'un homme : qu'y avait-il, en 1789, de plus conforme à l'esprit, aux idées du temps ? Ces accens d'un poëte qu'inspiraient l'amour de la liberté, le désintéressement et le patriotisme, devaient flatter les habitudes indépendantes et les opinions philosophiques de Dusaulx ; en traduisant Juvénal, il goûtait son talent, il adoptait ses principes, et sa prédilection pour le poëte s'augmentait de l'estime qu'il accordait au citoyen.

---

(1) Mémoires de madame Dusaulx.

(2) ..... *Nobilitas sola est atque unica virtus.*

Juv. sat. 8, vers. 20.

Aussi verra-t-on qu'à chaque événement remarquable dont les Mémoires de Dusaulx offrent le récit, ses souvenirs lui fournissent des rapprochemens ou des citations empruntés à Juvénal, aux anciens, à leurs mœurs, à leur histoire, et qui ont souvent plus d'à-propos que de justesse (1); mais son humanité lui fournit aussi des larmes pour tous les malheurs dont il est le témoin. Électeur au 14 juillet, il prit la défense de M. de Flesselles, il déplora le sort de l'infortuné de Launay; membre de l'Assemblée législative à l'époque des exécrables journées de septembre, il courut se placer entre les assassins et les victimes (2). Dans le sein de la Convention, il ne prononça point un seul vote qui ne fût dicté par les sentimens qu'on doit au malheur. La liberté qu'il désirait établir en France lui apparaissait, au milieu de ses nombreux ennemis, sous les habits guerriers qu'elle

(1) Dans l'enthousiasme dont il est animé, et par la disposition de son esprit, Dusaulx agrandit involontairement, dans quelques circonstances, ce qui s'est passé sous ses yeux. Il cherche dans l'histoire de Rome et de la Grèce des points de comparaison avec les événemens qu'il raconte et les personnages qui l'entourent, et quelquefois son exagération naïve, à laquelle se mêle alors quelque chose de pédantesque, provoque un léger sourire. On trouvera dans ses Mémoires, deux ou trois exemples de ces rapprochemens forcés : ces exemples étaient bons à conserver, ils peignent l'homme et le temps. Quant à ses citations nombreuses, nous n'en avons pas donné la traduction parce que le texte en renferme presque toujours le sens.

(2) Dusaulx a tracé le tableau qui s'offrit à ses yeux devant les guichets de l'Abbaye : ces seules pages suffiraient pour laisser le plus effrayant souvenir des sanguinaires journées de septembre. Ce morceau, par son étendue, ne pouvait trouver place dans les notes que nous joignons ici; nous l'avons reporté dans les éclaircissemens historiques (B). Jamais peut-être la vie d'aucun homme, les pages d'aucun écrivain n'offrirent d'images plus capables d'exciter la pitié, d'inspirer l'épouvante et l'horreur.

portait jadis à Morat ou dans les marais du Batave; son imagination la lui représentait belliqueuse et fière, mais juste et généreuse; s'appuyant d'une main sur un faisceau, de l'autre sur la table des lois : c'est dire assez qu'il inclinait vers le parti des girondins. Aux jours du 31 mai et du 2 juin, il éleva la voix en leur faveur. C'était un crime. Billaut de Varennes demanda sa mort; Marat prit sa défense. Marat, dans son langage injurieux et grossier, traita Dusaulx de *vieux fou*. L'humanité, pour Marat, c'était *folie!* Marat devait reculer d'épouvante devant l'excès de sa propre raison.

Dusaulx, s'il déroba sa tête au coup fatal, subit du moins les honneurs de la persécution. Proscrit pendant la terreur, témoin de ses progrès, il les observa d'un œil calme et les peignit des plus vives couleurs. « On savait » mourir, dit-il dans les notes qui accompagnent un de » ses ouvrages; mais on ne savait plus vivre. Le but de » la vie se reculait de jour en jour, se perdait dans le » lointain. Plus de jouissances, plus d'espoir; les mères » détestaient leur fécondité; les pères, effrayés du pré» sent, n'osaient envisager l'avenir. Pouvaient-ils se flatter » de transmettre à leurs enfans les fruits de leurs travaux? » Le flambeau du génie fut éteint subitement, et, de » crainte qu'il ne vînt à se rallumer, on l'ensevelit sous » les décombres des monumens des arts et des maisons » d'institution. On agissait cependant, mais sans projets; » Les plus sages ne cherchaient qu'à s'étourdir, et se di» saient, comme Locke peu de temps avant sa fin : *Vivons* » *tandis que nous vivons encore!* »

Après le 9 thermidor, rappelé dans le sein de la Convention avec soixante-douze de ses collègues, comme lui dévoués à la mort, il ne se ressouvint d'avoir été

persécuté que pour éviter d'être persécuteur à son tour. Son cœur était fermé à tout sentiment de haine et de vengeance. Les premières paroles qu'il prononça dans l'Assemblée en y rentrant, furent des exhortations à la paix; ses derniers vœux furent un hommage rendu à l'amitié (1). Son nom, ses ouvrages, sa conduite et sa captivité le recommandaient aux suffrages de ses concitoyens; trente-sept départemens le portèrent, en 1795, à la nouvelle législature. Il présida le conseil des anciens; mais le travail et de longues épreuves avaient doublé pour lui le poids des années. Il demanda sa retraite en 1798, et mourut, des suites d'une maladie douloureuse, le 16 mars 1799.

Dusaulx eut, comme homme privé, toutes les qualités qui font naître l'attachement et qui méritent l'estime; comme écrivain, l'on peut dire qu'il eut beaucoup des qualités et des défauts du poëte ancien qu'il avait choisi pour modèle : ainsi que lui quelquefois déclamateur, à son exemple aussi quelquefois éloquent; tombant souvent dans la même exagération, mais atteignant, dans quelques endroits, à la même énergie. La nature, qui l'avait doué des talens nécessaires pour acquérir la paisible gloire des lettres, ne le destinait point à la carrière agitée des emplois publics dans des temps de révolution. Il n'eut de l'homme d'État, ni la pénétration qui prévoit la marche et le résultat des événemens, ni l'habileté qui les dirige, ni la fermeté qui les domine; mais il eut toute la sensibilité qui peut adoucir les maux qu'entraînent à leur suite les discordes civiles. A peine

(1) Il honora la mémoire de l'abbé Barthélemy par un discours public, et proposa, dans une autre circonstance, de déposer au Panthéon les cendres de Mably.

échappé à leurs fureurs, il éleva la voix pour prononcer des vœux expiatoires, pour apaiser dans leurs tombeaux les cendres des victimes. Il voulait que la France consacrât deux autels, l'un à la Concorde et l'autre à la Pitié : digne interprète du poëte qui dans ses vers a célébré le Pouvoir *des larmes* (1), il demanda des regrets à tous les cœurs compatissans, et mérita qu'on lui fît à lui-même l'application de ce passage d'un écrivain aux ouvrages duquel sont attachés désormais sa gloire et son nom :

Quis enim bonus.....
Ulla aliena sibi credat mala (2)?

« Est-il un homme de bien qui se puisse croire étran- » ger aux maux de ses semblables? »

F. Barrière.

---

(1) Juvénal, sat. 15, vers 134.
(2) Même sat., vers 141.

AUX
SOLDATS PATRIOTES

RASSEMBLÉS A PARIS POUR LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE, LE 14 JUILLET 1790 (1).

Amis, ce jour sera consigné dans de nouvelles annales (2).

Dès qu'il fut décidé que nos frères des diverses provinces viendraient à Paris pour y resserrer avec nous les nœuds d'une éternelle confraternité, je me hâtai de rassembler tout ce qui pouvait leur faire

(1) Le vœu d'unir tous les Français par un serment fédératif, et de choisir, pour cette solennité, l'anniversaire du 14 juillet, fut porté à l'Assemblée nationale dans une adresse de la commune de Paris. La proposition fut convertie en décret, sur la proposition de M. de Talleyrand. Voyez dans les éclaircissemens historiques l'adresse et le rapport (C). Les Mémoires de Ferrières, tom. II, page 92, contiennent une brillante description de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion dans le Champ-de-Mars, en 1790; nous joindrons à d'autres Mémoires quelques détails intéressans sur la célébration de la fête du 14 juillet, dans les années qui suivirent.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) *Dies memoranda novis annalibus.*

Juv. *Sat. II, v. 102.*

On prévient que l'on retrouvera dans le texte le sens ou l'imitation de la plupart des passages latins cités dans le cours de cet ouvrage. D.

aimer et chérir les Parisiens, qu'ils ont si bien secondés, et à qui tous les jours ils donnent de si grands exemples de patriotisme.

Puisse ce travail précipité m'obtenir, non des éloges, mais de l'indulgence, de l'affection!

Je suis, ô mes braves et respectables compatriotes! ce que j'ai toujours été,

Votre frère et fidèle ami,

DUSAULX,
sexagénaire.

P. S. Je compte avec reconnaissance le nombre de mes années, puisqu'elles m'ont fait voir enfin ce que j'ai tant désiré, la liberté de mon pays.

AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR.

Le jour où nous eûmes l'honneur, mes collègues et moi, de présenter à l'Assemblée nationale (1) les braves citoyens qui ont le plus contribué à la prise de la Bastille, nous demandâmes à cette auguste Assemblée la permission de mettre incessamment sous ses yeux les principales scènes des grands jours de notre insurrection. Ainsi nous ne faisons, aujourd'hui, qu'acquitter une dette solennellement contractée.

Pour être mieux compris, et jeter, pour ainsi dire, mes lecteurs au milieu des événemens, j'ai cru qu'il convenait d'abord de donner une espèce de nomenclature de quelques faits essentiels, et dont ne sauraient être parfaitement instruits les soldats nationaux, qui, sous peu de jours, vont entourer avec nous l'autel de la patrie.

Elle pourra servir, cette nomenclature, à l'intelligence du *Discours historique*, et lui tenir lieu de supplément, comme une table chronologique sert à ceux qui étudient l'histoire.

Je finirai par des considérations et des anecdotes

---

(1) Le 6 février 1790, à la séance du soir.

dence, le 10 mai de la même année, d'arrêter avant de se séparer que leurs séances continueraient à volonté, pendant la tenue de ce qu'on appelait alors les *états-généraux*, et que l'on appelle maintenant l'*Assemblée nationale.* C'est à cet arrêté que la France entière doit peut-être son salut.

Nous ne perdîmes point de vue les députés que nous venions de nommer : ceux-ci, de leur côté, nous instruisirent des différens conflits des trois ordres discordans, et des vicissitudes de cette Assemblée, qui se perfectionnait en se simplifiant, et devenait insensiblement nationale.

Après un mois de discussions, de prétentions, d'oppositions, tant de la part du clergé et de la noblesse, qui faisaient cause commune, que de la

---

semblée des électeurs. Tout fut de son ressort, tout obéit à ses ordres. L'Hôtel-de-Ville devint le théâtre des plus importans événemens ; l'Assemblée des électeurs, qui servit souvent à son insu d'instrument aux factions, fut le centre plutôt que l'ame des mouvemens qui s'exécutaient. Le peuple, qui la rendait si puissante, la faisait frémir à son tour : elle courut de grands dangers ; elle ne put empêcher de bien déplorables excès, mais elle prévint aussi d'incalculables désastres.

Ce règne d'une Assemblée que les circonstances avaient armée d'un pouvoir arbitraire et sans borne, dura depuis le 12 juillet jusqu'au 30 du même mois. Les électeurs avaient confié à des secrétaires la rédaction du procès-verbal de leurs séances, et ce procès-verbal étant peut-être le monument historique le plus intéressant de cette époque, nous y aurons souvent recours pour éclaircir des faits rapportés par Dusaulx.

(*Note des nouv. édit.*)

part du ministère, qui ne cherchait qu'à profiter des dissensions, nous apprenons ce qui s'était passé à Versailles, du 17 au 23 juin. Sous prétexte d'une séance royale, la salle des états-généraux, occupée par des gens armés, y avait été scandaleusement fermée aux représentans de la nation : les députés, cherchant un asile, n'en avaient pas trouvé d'autre que dans un jeu de paume. Enfin, nous apprîmes que le pouvoir arbitraire était prêt à dissoudre cette auguste Assemblée. Nous sentîmes dès lors que tout était perdu, si nous n'avions pas le courage de nous dévouer et de voler au secours de la chose publique.

On prétendit que nos pouvoirs étaient finis : nous n'en crûmes rien, et nous agîmes en conséquence, bien persuadés que de vrais citoyens ont toujours le droit de sauver la patrie. Mais où nous rassembler? car, depuis le départ de nos députés, les salles de l'Archevêché et celles de l'Hôtel-de-Ville nous étaient également interdites.

Craignant de perdre le fruit de nos premiers travaux, nous osâmes, le 25 juin de cette même année, sous l'œil vigilant des fauteurs du despotisme, plus inquiets que de coutume; nous osâmes, au nombre de deux ou trois cents, nous réunir en plein jour dans la salle du Musée de la rue Dauphine, espèce de cabaret (1), qui, tel que

(1) Cette salle qui, précédemment, avait servi à des gens de lettres pour y tenir leurs séances, était alors louée par un traiteur. Nous la trouvâmes remplie par une noce de quatre-vingts con-

le jeu de paume de Versailles, servit de berceau à notre naissante liberté.

Un électeur, M. Thuriot de la Rosière, y prouva que nous avions le droit de nous faire ouvrir sur-le-champ les portes de l'Hôtel-de-Ville, et d'y tenir nos séances. « Levez-vous, dit-il, marchez, et suivez-moi. »

On le suivait, lorsqu'un autre électeur s'écria : « Citoyens? où courez-vous? Le peuple, qui vous aime et vous respecte, le peuple, qui attend avec impatience, autour de cette enceinte, le résultat de vos délibérations, vous précédera. Indignés des refus qui ont été faits à leurs représentans, quarante mille hommes enfonceront les portes de votre ancien asile, et détruiront peut-être le palais de la commune. D'ailleurs, ne voyez-vous pas que la moindre violence, dans de pareilles conjonctures, exposerait la ville, et compromettrait l'Assemblée nationale? La nuit s'approche, ajouta-t-il; restez donc, restez ici, pour y mûrir vos généreux projets, et je vous réponds, sur ma tête, que ce que l'on vous refusait hier, vous l'obtiendrez demain. »

Cet avis l'emporta; et tout depuis nous a prospéré, quoique nous ayons eu bien des obstacles à surmonter. Dès lors notre correspondance fut établie sans interruption avec l'auguste Assemblée,

vives. Ils ne surent pas plutôt ce qui nous y amenait, que les hommes, les femmes, et jusqu'aux enfans, disparurent, après nous avoir embrassés et félicités. D.

aux décrets de laquelle nous nous empressâmes d'adhérer, et surtout à la fameuse délibération du 17 juin.

Le reste de la séance fut employé à se prémunir contre les manœuvres des ennemis du bien public. Un jeune homme, M. de Bonneville, qui s'était à cet égard exprimé avec beaucoup de sagesse et de maturité, s'enflammant tout-à-coup, et prévoyant ce qui devait bientôt nous arriver, s'écria : *Aux armes! aux armes!* Les uns en frémirent d'horreur, les autres lui sourirent, et l'un de nous lui répondit : « Jeune homme, il n'est pas encore temps; remettons cette motion à la quinzaine. »

C'est à partir de ce jour que nous commençâmes à nous connaître, et à désigner ceux à qui nous pouvions confier avec sécurité l'honneur de gouverner notre vaisseau dans la tourmente : aux de La Vigne, aux Moreau de Saint-Méry, Blondel, Oudard, Bertholio, Pitra; à cinquante autres de même trempe, et qui avaient tous l'accent de la liberté.

Une fois installés à l'Hôtel-de-Ville, où nous fûmes assez tranquilles pendant près de quinze jours, nous eûmes d'intimes rapports avec tous nos concitoyens, avec toutes les provinces du royaume; et déjà se formait cette coalition, en présence de laquelle les troupes ministérielles et ceux qui les faisaient mouvoir, comme pétrifiés par la tête de Méduse, ont laissé tomber la Bastille, et, avec elle, tous les pouvoirs tyranniques.

Cependant, quelques-uns de nous pressentirent les tempêtes prochaines. L'actif et vigilant de Leutres nous avait, le samedi 11 juillet, avertis de nous tenir sur nos gardes. — Le lundi 13, nous disait-il, pourrait bien amener de plus grands malheurs encore que ceux de la désastreuse journée du 13 juillet de l'année précédente, jour fatal, où l'on sait qu'une partie de la France fut ravagée par la grêle.

Le Dimanche 12 *juillet* 1789.

Le matin, on trouve au coin des rues une affiche : *De par le roi, etc.* On voulait nous endormir par cette affiche insidieuse, et nous persuader, comme à de bons Gaulois, que le rassemblement des troupes dans les environs de Paris et de Versailles, n'était qu'une simple précaution contre les brigands. Nous en connaissions en effet, et de fort redoutables ; mais ce n'était pas de ceux-là qu'il s'agissait ; aussi personne ne fut la dupe de cette précaution.

A midi, le bruit se répand que M. Necker est renvoyé, qu'il est parti (1). La consternation fut générale, et l'on ferma les spectacles. Les premiers qui débitèrent la nouvelle de son départ

---

(1) On put lui appliquer ce que Tacite dit de Burrhus après la mort de cet illustre Romain : *Civitati grande desiderium ejus mansit.* ANN. lib. 14, § 51.
D.

furent maltraités comme menteurs et gens mal intentionnés.

Le Palais-Royal se remplit de monde entre quatre et cinq heures après midi : on y accourait de toutes parts. Deux bustes en cire, que l'on venait de prendre chez Curtius (1), y furent promenés; et le peuple, à la vue de ces espèces de fantômes, se livrait à des conjectures extravagantes.

Un jeune homme, monté sur une table, y cria : *Aux armes!* tira l'épée, montra un pistolet et une cocarde verte (2). La foule qui l'écoutait, le regardait, passait, à son exemple, d'un silence profond à d'horribles clameurs. On s'anime, on s'excite; et les feuilles des arbres, arrachées en un instant, servirent de cocardes à plusieurs milliers d'hommes; ce fut une véritable explosion, et dont le bruit dura pendant trois jours.

---

(1) Sculpteur qui montre au public diverses effigies, et surtout celles de nos contemporains, illustres ou *fameux*. D.

(2) Ce jeune homme était Camille Desmoulins ; il a raconté lui-même cette scène dont il avait été le principal acteur. On la trouvera dans les fragmens qu'il a laissés sur la révolution française, et qui feront partie de cette Collection. M. Dussaulx, qu'il ne faut point confondre avec Dusaulx le traducteur dont on lit en ce moment les Mémoires ; M. Dussaulx, ancien rédacteur du *Journal des Débats*, auteur des *Annales littéraires*, critique d'un goût si pur, écrivain d'un talent si distingué, a bien voulu se charger de réunir ces fragmens, et d'y joindre une notice sur la vie de Camille Desmoulins. Il est aisé de présumer tout l'intérêt qu'un pareil morceau ne peut manquer d'avoir sous sa plume.

(*Note des nouv. édit.*)

Ces signaux de guerre civile, dont pâlissaient les paisibles citoyens, furent bientôt répétés dans tous les quartiers de la ville; et l'on marcha vers la place de Louis XV, qui, malgré l'affiche du matin, se remplissait de troupes menaçantes.

Après l'irruption faite dans les Tuileries par le prince de Lambesc, colonel du régiment royal-allemand, cavalerie, un grand nombre de citoyens se portèrent à l'Hôtel-de-Ville, où il n'y avait guère que quinze ou seize de nos membres au bureau.

Nous apprîmes que, dans cette conjoncture, un soldat des gardes-françaises avait été tué d'un coup de pistolet, par un dragon; que le nommé Chauvet, maître de pension, âgé de 64 ans, avait été blessé par le prince (1), et qu'ensuite toutes les boutiques des armuriers avaient été pillées. On ne prit point d'or ni d'argent, on ne voulait que du fer.

Nous arrêtâmes unanimement que les districts seraient convoqués, seraient armés; et ce fut alors que nous nous rappelâmes la motion faite au Musée par le jeune de Bonneville (2).

---

(1) Nous publierons plus tard, avec d'autres Mémoires, le *Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc*. Cette pièce importante fut insérée dans le *Journal de Paris* en 1790.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) M. Carra, non moins décidé que ce jeune homme, nous avait déjà, en mai 1789, ouvert le même avis à l'Archevêché; et l'on

Il n'y avait plus à reculer après cet acte vigoureux; nous le savions tous, et nous étions résignés.

Comme les choses et les hommes changèrent subitement d'aspect! comme de paisibles citoyens, sans projets, sans intrigue, et soumis à l'ancien joug, furent emportés, à leur insu, dans le tourbillon des discordes civiles!

On redoutait la nuit; mais elle fut assez calme.

Le Lundi 13.

M. de La Vigne, l'un de nos présidens, qui, avec M. Agier, électeur, avait été à l'Assemblée nationale pour y rendre compte de la situation de Paris, et prendre, à cet égard, des ordres relatifs à la conduite que nous avions à tenir, ayant reçu d'un membre de cette auguste assemblée la note suivante, nous en fit part à son retour. Je la consigne ici cette note, pour honorer le patriotisme prompt et soutenu de l'illustre député dont il s'agit.

« M. Dupont, conseiller d'État, chevalier de l'ordre de Vasa, et son fils, âgé de 18 ans, demeurans rue du Petit-Musc, n° 17, demandent à être compris au rôle de la milice bourgeoise, si elle est établie. » Cet exemple n'a point manqué

peut affirmer que personne n'a mieux que lui pressenti, dès l'origine, les suites de cette révolution, dont il peut dire : *Et quorum pars magna fui.* D.

d'imitateurs, même parmi la noblesse, dont plusieurs membres nous ont si bien secondés (1).

Le peuple prétendait que la Ville avait un arsenal secret; ce préjugé manqua de nous perdre tous, et nous compromit à plusieurs reprises. On nous demandait ce qu'étaient devenus d'anciens canons et d'autres armes; nous avions beau répondre que vraisemblablement les uns avaient été fondus, les autres réformés, le peuple ne se payait point de ces présomptions.

A neuf heures du matin, la multitude, qui s'exaltait de plus en plus, s'empara du dépôt des armes des gardes de la Ville, et se distribua trois cent soixante fusils. Elle enlève ensuite le drapeau de la Ville, malgré M. Le Grand de Saint-Réné, qui tenait le bureau. Cet intrépide électeur, quoiqu'infirme, lui seul poursuivit le drapeau jusqu'au milieu de la place, et s'y prit si bien, que les ra-

---

(1) Le Procès-verbal des séances contient la mention suivante, tome Ier, page 200 :

« Il était quatre heures du soir ou environ, lorsque MM. les » électeurs se sont rassemblés dans la grande salle.

» MM. le duc d'Aumont, Huguet de Semonville et Talon, citoyens » nobles et électeurs, sont venus se joindre à cette assemblée, » présidée par M. Moreau de Saint-Méry.

» M. de Basquier, électeur noble, a été présenté à la même » assemblée par M. le marquis de La Salle.

» M. Boucher-d'Argis, électeur noble qui avait assisté déjà à » plusieurs assemblées, a désiré que sa réunion fût constatée dans » le procès-verbal de ce jour. »

(*Note des nouv. édit.*)

visseurs le rapportèrent volontairement où ils l'avaient saisi (1).

A dix heures, on sonne le tocsin, tant à l'Hôtel-de-Ville que dans toutes les églises. Des tambours, dans les différens quartiers, appelaient les citoyens. On se rassemble sur les places, dans les jardins; on s'y forme en troupes, qui bientôt prirent des noms : les unes furent appelées Volontaires du Palais-Royal, les autres Volontaires des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse, etc.

La présence du prévôt des marchands nous était nécessaire : on va donc chercher M. de Flesselles. Il arrive, il est applaudi par une foule immense : « Mes amis, leur dit-il, je suis votre père, et vous serez contens. » Il ne put jamais les contenter.

Ne pouvant pas suffire dans notre salle à toutes les demandes, à toutes les plaintes, M. Éthis de Corny, procureur du roi à la Ville, opine à ce qu'il soit formé un comité permanent, c'est-à-dire un comité qui, jour et nuit, rassemblé à l'Hôtel-de-Ville, travaille, et sur-le-champ, à rétablir la tranquillité publique. On ne nomma d'abord que

---

(1) « Les drapeaux de la Ville qu'on avait rapportés, ont été » placés en trophée à côté du bureau : appuyés sur la cheminée, » ils flottaient au-dessus du buste de M. de La Fayette. Ce spectacle » a flatté presque tous ceux qui environnaient le bureau; et plu- » sieurs, emportés comme par une inspiration soudaine, se sont » écriés qu'il fallait déférer le commandement général à M. de » La Fayette. » *Procès-verbal des séances;* tome I[er], page 186.

(*Note des nouv. édit.*)

quatorze membres, qui, le soir même, furent augmentés.

Le nombre des citoyens, dans cette assemblée, l'emportait de beaucoup sur celui des électeurs; et c'est pourquoi quelqu'un, qui n'était pas des nôtres, se plaignit de ce qu'on ne nommait que ces derniers. « Qui voulez-vous donc que l'on nomme? lui dit M. de Leutres. — Moi, » répondit le brave Grélet; et il fut nommé par acclamation.

Quand le comité fut formé : « A qui prêter serment? demanda M. de Flesselles. — A l'assemblée des citoyens, répondit M. de Leutres, car aujourd'hui nous concourons tous également à notre salut commun. »

On sonne de nouveau le tocsin (1). Le drapeau est enlevé et rapporté pour la seconde fois.

Sur ces entrefaites, nous apprenons que plusieurs barrières ont été brûlées la veille et ce jour même; que les commis à la perception des droits d'entrée sont dispersés; que la maison de Saint-Lazare est dévastée : mais nous apprenons aussi que ce même peuple qui l'avait attaquée en avait en grande partie sauvé les grains, et, tandis qu'il en manquait lui-même, les avait portés à la Halle. Nous prions les détracteurs de la révolution d'en bien considérer les moindres agens, et de nous dé-

(1) Pour nous faire oublier ce terrible tocsin, quelqu'un proposait dernièrement que tous les carillons de Paris, le 14 juillet prochain, se fissent entendre d'heure en heure. D.

clarer franchement ce qu'ils en pensent. Un pauvre citoyen avait rapporté du Garde-Meuble, que l'on avait aussi forcé, une des épées de Henri IV. Quelqu'un lui offrit en échange un louis d'or et une autre épée : « Elle est plus riche, répondit-il, mais je n'en veux point ; ce n'est pas celle de notre bon Henri. »

On amenait de toutes parts à l'Hôtel-de-Ville un nombre infini de voitures, de chariots, de charrettes, arrêtés aux portes de la ville et chargés de toutes sortes de provisions, de vaisselle, de meubles, de subsistances, etc. ; de sorte que la place de Grève fut, pendant plusieurs jours, l'un des plus riches entrepôts de l'Europe, mais aussi le plus turbulent et le moins accessible.

Le peuple, qui ne soupirait qu'après des armes et des munitions, car c'étaient là, depuis deux jours, ses premiers ou plutôt ses seuls besoins ; le peuple nous arrivait en foule et devenait plus pressant de minute en minute ; ses instances et ses menaces redoublèrent sur le midi.

A une heure et demie ou environ, le prévôt des marchands annonce que M. Pressoles, directeur des armes de la manufacture de Charleville, lui a promis douze mille fusils, qui seront bientôt suivis de trente mille autres. On l'en croit sur sa parole. Le comité se rassure, et il arrête que le fonds de la milice parisienne sera porté, jusqu'à nouvel ordre, à quarante-huit mille citoyens.

Projetant d'avoir des troupes, il nous fallait des

chefs. On offrit le commandement général au duc d'Aumont; il demanda vingt-quatre heures pour y songer. Le marquis de La Salle fut nommé commandant en second, et nous jura, sans hésiter, que sa fortune et sa vie seraient toujours au service de la commune. Il y a déjà perdu l'une, et cent fois risqué l'autre.

Ensuite on substitua les cocardes rouges et bleues aux cocardes vertes, et l'on motiva ce changement.

Le soir, tout était dans la plus grande fermentation; on ne parlait que des troupes qui devaient nous assaillir de différens côtés. Nous avions déjà reçu les soixante districts, nous les avions entendus. Leur langage ne le cédait en énergie ni aux Grecs ni aux Romains des plus beaux siècles. En général, mettez les hommes dans les mêmes circonstances, surtout quand il s'agit de la liberté, dont le sentiment et le regret remuent jusqu'aux esclaves, ils parleront, ils agiront de même.

Quoique ces districts eussent pris d'eux-mêmes les plus sages mesures pour empêcher l'ennemi de s'approcher, ils nous regardaient comme leurs pères et leurs sauveurs : grand exemple pour les sections futures!

Nous cherchions de la poudre, nous en demandions de tous côtés, tandis qu'il en sortait secrètement cinq milliers de Paris. Ils sont arrêtés et saisis, car le peuple ne faisait point de grâce sur cet article; et c'est à cette surveillance que nous devons nos succès.

On la dépose cette poudre qui devait enfin servir aux opprimés pour s'affranchir des oppresseurs, on la dépose dans une salle basse de l'Hôtel-de-Ville; et un abbé, notre collègue, fut chargé d'en faire la distribution.

Commission dangereuse et qui a mis plusieurs fois ce brave et respectable abbé Le Fèvre à deux doigts de la mort! Premièrement, et ce fut en ce jour même, lorsqu'on tira un coup de fusil sur les tonneaux dont il était le gardien, et un coup de pistolet sur sa propre personne; lorsque, la nuit suivante, la porte du magasin où il était avec ces poudres fut brisée à coups de haches, qui faisaient feu sur les clous dont elle était garnie; enfin, lorsqu'un homme ivre entra peu de temps après dans ce magasin, ou plutôt cette mine située sous notre salle, toujours remplie de citoyens, y entra la pipe à la bouche et fumant sur les barils ouverts; l'abbé n'en put venir à bout qu'en achetant cette pipe allumée, qu'il lança dans la cour (1).

Je suis entré dans ces détails pour offrir, en passant, à mes concitoyens un sujet digne de toute leur reconnaissance. Mais achevons la journée du lundi.

Les événemens se succédaient avec tant de rapi-

---

(1) Ajoutez que, dans la terrible journée du 5 octobre 1789, M. l'abbé Le Fèvre fut, à onze heures du matin, entraîné, la corde au cou, par des bacchantes ou plutôt des furies, jusqu'au haut du clocher de l'Hôtel-de-Ville, et que, sans deux femmes courageuses, il y aurait perdu la vie.

En dernier lieu, le mardi 13 avril 1790, journée des plus criti-

dité qu'ils se confondaient, et que j'ai bien de la peine à les remettre en ordre. Les heures m'échappent. La voiture du prince de Lambesc, amenée sur la place, y est brûlée : on sauve sa malle, dont les effets furent rapportés sur le bureau de l'Assemblée.

Un peuple nombreux et les patrouilles qui commençaient à se former, continuaient à nous demander des armes; tous attendaient avec impatience l'effet des promesses, trop positives, du prévôt des marchands.

Ils apprennent que des caisses viennent d'arriver : sur l'étiquette *Artillerie*, on les croit pleines de fusils; elles ne l'étaient que de vieux linge, de

---

ques, escortant, dans la rue Saint-Honoré, des chariots pleins de fusils, on le prit pour un autre, et c'en était fait de lui, sans la garde nationale qui venait d'arracher des mains du peuple MM. l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau *. D.

* Tous ces faits sont exacts : M. l'abbé Le Fèvre d'Ormesson, cet homme rempli de courage et de présence d'esprit, existe encore, et nous les a certifiés. Il nous a montré dans l'Hôtel-de-Ville la salle où l'homme ivre dont parle Dusaulx vint fumer assis sur des barils de poudre. Toutes les circonstances du péril qu'il a couru le 5 octobre sont encore présentes à sa mémoire. Les *bacchantes* qui l'entraînèrent portaient bien des habits de femme, *mais elles avaient, je vous jure,* nous a-t-il dit, *et des bras et des poignets d'hommes.* Il fut pendu au clocher même de l'Hôtel-de-Ville, il allait périr : un officier de la garde nationale coupa la corde; l'abbé Le Fèvre tomba de vingt pieds de haut dans une des salles qui sont au-dessous du clocher. Cette terrible chute lui a laissé un tremblement convulsif dans tous les membres. M. l'abbé Le Fèvre, dont la révolution avait détruit la fortune, doit aujourd'hui un asile à la bienfaisance de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine. (*Note des nouv. édit.*)

bouts de chandelles et de morceaux de bois. Comment et par qui ces caisses sont-elles parvenues à l'Hôtel-de-Ville? à quel dessein? Nous l'ignorons encore.

Un cri général s'élève contre nous et contre le prévôt des marchands : « Le comité, disaient-ils, complice du bureau de la Ville, trahit la cause commune; et, si nous les laissons faire, nous allons bientôt être traités comme des conjurés. » Ces soupçons furent tels, qu'ils duraient encore même après la chute de la Bastille, et que plusieurs des vainqueurs de cette forteresse refusèrent de nous apporter les munitions qu'ils y avaient saisies.

Quelque temps après (1), ces mêmes soupçons furent cause d'une méprise qui fit que quatre-vingt mille hommes demandèrent la tête de notre commandant, de ce généreux marquis de La Salle qui nous sert maintenant en qualité de soldat (2).

Nous ne négligeâmes rien de ce qui pouvait apaiser nos concitoyens, dont, malgré leurs préventions et leurs emportemens, nous admirions l'ardeur patriotique. Mais le prévôt des marchands gâta tout, en donnant, à notre insu, des ordres qui ne servirent qu'à les aigrir encore plus. Il les en-

---

(1) Le 6 août 1789.

(2) On trouvera, dans les Mémoires de Bailly, les détails de cette affaire. Nulle circonstance ne prouve mieux avec quelle légèreté le peuple passe de l'affection à la haine, combien il est prompt à soupçonner, ardent à demander vengeance.

(*Note des nouv. édit.*)

voya aux Chartreux et dans d'autres maisons où il n'y avait point d'armes, pour y chercher des armes. L'imprudent ne songeait pas qu'ils en reviendraient plus furieux, et qu'ils auraient le droit de lui demander compte d'un pareil procédé (1) !

Quant à nous, qu'on se mette à notre place : tout était imprévu, et il fallait, à chaque instant, répondre à tout.

Ce que nous fîmes de mieux et de plus décisif, ce fut d'autoriser les districts à faire sur-le-champ fabriquer, aux dépens de la ville, des piques, des hallebardes et toutes sortes d'autres armes subalternes, mais que la valeur et le désespoir savent employer dans les grandes occasions.

Cinquante mille piques furent fabriquées en moins de trente-six heures; et l'on peut les regarder comme les principaux instrumens de notre naissante liberté. Je vote donc pour que ces piques soient déposées en faisceaux dans l'intérieur et autour du palais national que l'on se propose d'élever incessamment. Ces mâles et rustiques ornemens apprendraient à nos derniers neveux que l'on ne doit pas plus compter sur des flatteurs à gages que sur les fausses ressources d'un luxe corrupteur.

On nous a remerciés des piques ; mais on a cruellement reproché au prévôt des marchands d'avoir, sous quelque prétexte que ce fût, donné le change à de braves gens, qui n'ont pas pu le lui pardonner.

---

(1) Voyez la note (D). (*Note des nouv. édit.*)

En conséquence du nouveau régime qui s'établissait, il fallait admettre dans notre salle, il y fallait entendre tout le monde, sans égard et sans distinction. On nous annonce, et ce trait peint à merveille l'esprit du peuple qui, dans le trouble dont il s'agit, n'avait pas perdu l'idée de la justice; que dis-je? il réprimait alors ce qu'il se permettait deux jours auparavant (1) : on nous annonce un mercadin, vendant des cocardes et forçant les passans à les acheter, à les payer un petit écu, tandis, nous disait-on d'un air furieux, qu'elles ne valaient pas vingt-quatre sous. Les dénonciateurs du délinquant exigent qu'il soit traité comme criminel de *lèse-révolution*. Pour les satisfaire on promit de le punir.

Le trait suivant expliquera l'autre; car les petits faits, dans les grandes circonstances, ne sont pas toujours à dédaigner. L'un de nous, traversant la place de Grève, offrit un écu à un pauvre citoyen mal armé qui l'avait soutenu dans la foule : « Y songez-vous? lui dit-il; l'argent aujourd'hui ne sert à rien, et vous allez le voir. Qui veut cet écu? ajouta-t-il, c'est monsieur qui le donne. — Point d'argent! point d'argent! » s'écrièrent ses camarades.

Le jour baissait : on redouta les ténèbres de la nuit, et c'est pourquoi nous ordonnâmes des illuminations. Ces signes ordinaires de l'allégresse publi-

(1) ...*Metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebant.*
BELL. Jugur., § 41.

que, dénaturés par le contraste du silence, de la terreur; ces clartés solitaires, car les pelotons de gens armés que l'on voyait passer de temps en temps ne ressemblaient qu'à des fantômes; ces mornes clartés ne donnaient, à ceux qui entraient dans Paris, que des idées sombres, funèbres, et ne leur indiquaient qu'un deuil universel.

Déjà l'enceinte de cette ville était si bien gardée qu'on n'y pouvait entrer sans décliner son nom. A dix heures du soir, MM. Bochard de Saron, premier président du parlement, et Le Fèvre d'Amécourt, conseiller de grand'chambre, nous furent annoncés. Tout ce qui tenait au gouvernement que l'Assemblée nationale avait entrepris de réformer était suspect au peuple.

On avait arrêté ces deux magistrats à leur retour de Versailles, et l'on nous dit que M. d'Amécourt y avait été désigné à la place de M. Necker; ce qui, dans cette conjoncture, n'était pas une trop bonne recommandation. Nous leur fîmes sentir qu'ils seraient plus en sûreté partout ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville, où nous ne pouvions répondre que de notre courage et de notre patriotisme.

Plusieurs d'entre nous, quoiqu'ils eussent supporté tout le poids de cette journée laborieuse et de la précédente, continuèrent leurs fonctions, parce qu'ils étaient décidés et que le zèle les soutenait. Mais M. de Flesselles, encore plus malade d'esprit que de corps, succombait à des soucis dévorans, à de cruelles incertitudes. Voyant qu'il

avait absolument besoin de repos, nous l'engageâmes à se retirer. Que ne l'a-t-il fait, ou que ne s'est-il montré plus citoyen (1)! Cependant il ne voulut point sortir de l'Hôtel-de-Ville et y coucha. Le lendemain, nous le retrouvâmes plus fatigué que la veille (2).

MM. Le Grand de Saint-René, Buffault, Vergne et Hyon restèrent tous quatre dans la salle pour y tenir le comité pendant la nuit.

On faisait alors dans le Palais-Royal de violentes motions, tant contre notre comité que contre le prévôt des marchands dont on jurait la perte; et cette espèce de conspiration, qui devait bientôt éclater, était fomentée dans plusieurs autres endroits.

A deux heures du matin, on vint donner

---

(1) Je parle comme on parlait alors ; car je n'ai pas la simplicité de croire que la plupart des hommes dévoués à l'ancien régime aient jamais été et puissent devenir citoyens.

D.

(2) Le procès-verbal des séances, dont nous avons cité déjà plusieurs passages relatifs à l'infortuné M. de Flesselles, offre encore ici des détails intéressans pour sa mémoire. On y voit d'abord qu'il n'avait ni réclamé, ni brigué l'honneur funeste de présider l'assemblée des électeurs.

« Après quelques débats relatifs au droit de présider l'Assemblée, » dit le procès-verbal de la séance du 13 juillet, et sur l'observa- » tion faite par les électeurs eux-mêmes, qu'ils n'étaient point en » ce moment régulièrement convoqués, il a été reconnu que la » présidence ne pouvait appartenir qu'à M. le prévôt des mar- » chands, comme chef de la municipalité.

» Et déjà M. le prévôt des marchands s'était expliqué sur son

l'alerte à nos quatre collègues : « Quinze mille hommes, leur dit-on, descendent de la rue Saint-Antoine vers la place de Grève, et l'Hôtel-de-Ville ne saurait manquer d'être forcé. — Il ne le sera pas, répondit M. Le Grand de Saint-René, car je le ferai sauter à temps ; » et il était homme à le faire. Aussitôt il ordonne aux gardes de la

---

» désir de n'exercer que l'autorité qui lui serait déférée par les » habitans de la capitale.

» Alors un de MM. les électeurs est monté sur le bureau, et il a » exposé à la multitude, que M. de Flesselles ne désirait conserver » et continuer les fonctions qui lui avaient été confiées par S. M., » que dans le cas où ses concitoyens le trouveraient agréable, » et daigneraient le confirmer dans ses fonctions.

» Cette confirmation décidée et manifestée par une acclamation » générale, le même électeur a invité MM. du bureau de la Ville » de prendre à l'instant même, conjointement avec MM. les élec- » teurs, les mesures les plus sages et les plus promptes pour la » sûreté de la ville. »

On voit ensuite dans le procès-verbal, que Dusaulx lui-même, avec un courage, avec des sentimens d'humanité qui l'honorent, défendit M. de Flesselles contre les soupçons de ceux qui l'accusaient.

« M. Dusaulx, électeur, respectable par son âge et par son pa- » triotisme décidé, était parvenu à contenir plusieurs pelotons » qui complotaient de faire main basse sur tous les officiers du » bureau de la Ville, et ne paraissaient disposés à quelques égards » et quelque douceur qu'en faveur de ceux qui seraient honorés » du titre d'électeur.

» Le discours de M. Dusaulx lui avait donné un ascendant visible » sur les citoyens et soldats dont il se trouvait environné.

» Il a été invité à prendre place au bureau pour en partager les » fonctions périlleuses.

» En déclarant qu'il n'avait pas droit de délibérer, puisqu'il » n'était pas membre du comité permanent, M. Dusaulx cepen-

Ville de lui apporter six barils de poudre, de les déposer dans le cabinet voisin, communément appelé *la petite audience*. Les mal-intentionnés en pâlirent, et se retirèrent au premier baril qui fut apporté.

Le Mardi 14.

Les deux jours précédens et celui-ci n'en forment qu'un par la contiguïté des événemens qui se croisaient, se confondaient et naissaient l'un de l'autre; c'est ce qui nous a quelquefois empêché de fixer les heures avec précision. D'ailleurs, je prie d'observer que, dans les agitations où nous étions sans cesse, il ne nous a guère été possible de prendre des notes; et que si l'un de nous, à la fin de cette journée, ne s'en était pas rappelé les principales circonstances, ne les avait pas écrites sur-le-champ, une partie de ce que je publie aujourd'hui n'aurait jamais été connue; MM. Moreau de Saint-Méry, le marquis de La Salle, Hulin, Élie, et tant d'autres, n'auraient pas été déjà célébrés dans l'Assemblée nationale.

» dant a pris la parole, et il s'est exprimé avec beaucoup d'onction
» sur l'injustice de soupçonner M. de Flesselles, les membres du
» comité permanent, tous les électeurs qui s'étaient abandonnés
» avec tant de zèle, et qui travaillaient ensemble avec tant de cons-
» tance depuis deux jours et deux nuits à la défense commune. »
Procès-verbal, séance du 14 juillet.

(*Note des nouv. édit.*)

pourvu que l'on reste tranquille : ce n'était pas là notre compte ; ni celui des vrais citoyens.

Des avis et des renforts nous arrivaient de toutes parts ; la fermentation augmentait : mais nous attendions avec impatience la réponse du duc d'Aumont, qui avait demandé vingt-quatre heures pour délibérer sur sa nomination. Il s'excusa, il remercia.

Le marquis de La Salle fut, en sa place, nommé commandant général. Il accepte avec transport. Ce dévouement l'honore d'autant plus, qu'à l'heure où il consentit à la place éminente qu'il a si bien remplie, peu d'autres auraient été tentés d'en briguer le dangereux honneur. Le nom du marquis de La Salle, nécessairement attaché à cette grande époque, ne saurait plus mourir.

Quoique distraits par tant de soins, nous étions inquiets de l'expédition des Invalides, lorsque M. Éthis de Corny nous apprit que, sans vouloir attendre le retour d'un courrier envoyé par le gouverneur à Versailles, les citoyens s'étaient emparés de ce vaste hôtel, l'avaient forcé sans effusion de sang, en avaient enlevé vingt-huit mille fusils, cachés dans des caves situées sous le dôme, et couchés entre des lits de paille; ce qui fit croire, car on se défiait de tout, que ces précautions n'avaient été prises que pour les incendier à volonté. M. de Corny nous ajouta que l'exécution de cette entreprise, faite à la vue d'un camp voisin, avait été aussi prompte que le projet; et ce fut le

sort de toutes les entreprises de cette heureuse journée.

On s'était porté à la Bastille, mais seulement pour y avoir des armes et des munitions. Insensiblement on osa davantage. Le peuple, dont l'audace allait toujours en croissant, vint bientôt nous demander la prise de cette forteresse, comme si cela, dit M. du Veyrier, n'eût dépendu que d'un arrêté (1).

M. Thuriot de la Rosière, électeur, s'y était déjà transporté de la part de son district, pour sommer le gouverneur de se rendre. Il vint ensuite nous faire le rapport de cette démarche inouïe, et dont il sera question dans un autre endroit.

Peu de temps après, l'action s'étant engagée au bord du premier pont, on nous apporta un soldat des gardes-françaises, blessé et expirant; vingt autres, très-maltraités, tant soldats que citoyens, furent reçus dans des maisons de la rue de la Cerisaie; et dès lors, quoiqu'on ait reproché aux vainqueurs de la Bastille de n'avoir *enfoncé qu'une porte ouverte;* dès lors, le sang ne cessa pas de couler pendant plus de quatre heures (2).

---

(1) *Procès-verbal des séances*, page 325. M. Duveyrier en était le rédacteur. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Voyez, dans les pièces, le tableau des vainqueurs de la Bastille, avec l'indication des morts et des blessés (E); voyez aussi la *Déclaration des assiégés* (F), pièce fort importante à consulter pour établir l'exactitude des faits. (*Note des nouv. édit.*)

Tandis qu'une partie combattait, l'autre allait chercher du renfort et du canon; de sorte qu'à chaque instant nous étions instruits des progrès de l'attaque. L'action fut douteuse jusqu'à la fin. Heureusement nous n'eûmes pas le temps de réfléchir ni d'avoir peur : si la peur nous avait gagnés, que devenait Paris?

Quelques-uns commençaient à se dire, dans notre comité, que cette affaire était plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord : mais il n'était plus temps de revenir sur ses pas.

Pour épargner le sang, il fut résolu d'envoyer au gouverneur une députation solennelle. M. Bélon et quelques autres électeurs furent chargés de la première, qui n'eut aucun succès.

La seconde eut le même sort : elle était composée de M. de La Vigne, l'un de nos présidens, et de nos collègues MM. Chignard, l'abbé Fauchet, etc., auxquels se joignit, en qualité de volontaire, M. Bottetidoux, député suppléant des communes de Bretagne à l'Assemblée nationale (1).

Après bien des efforts pour parvenir au pied de la forteresse et s'y faire entendre ou du moins re-

---

(1) L'arrêté, dont l'original est entre les mains de M. de La Vigne, est conçu en ces termes :

« Le comité de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y » avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la » Ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launay,

marquer, après s'en être éloigné et rapproché à trois reprises différentes, M. de La Vigne, toujours accompagné de ses collègues, fit lecture de notre arrêté; mais ses paroles furent étouffées par le bruit de la mousqueterie, et trois citoyens tombèrent à ses côtés.

Pendant l'intervalle entre cette seconde députation et la troisième, on amena au bureau de police trois invalides que l'on voulait pendre sur-le-champ, en forme de représailles, parce qu'ils avaient été saisis les armes à la main auprès de la Bastille, et tirant sur les citoyens (1). M. du Veyrier, puissamment secondé par M. de Leutres, eut le bonheur de soustraire ces trois hommes à la fureur du peuple. « Nous faisons grâce aux prison-

---

» commandant de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à
» recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui
» la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuel-
» lement, et qui seront aux ordres de la Ville. »

Signé DE FLESSELLES, etc., etc.

D.

(1) Le procès-verbal contient les détails suivans : « L'un de ces
» trois invalides, dont l'âge et les cheveux blancs inspiraient au
» moins la compassion, tranquille au milieu des menaces de mort
» qui retentissaient à ses oreilles, disait : *Comment puis-je être*
» *coupable et avoir tiré sur les citoyens, puisque j'étais sans armes*
» *et que je sortais d'un cabaret où j'avais été chercher une bouteille*
» *de vin pour moi et mes camarades?*

» Les membres du bureau ne voyaient dans ces invalides que
» trois victimes malheureuses qu'il fallait sauver d'un premier
» mouvement de fureur et de prévention. »

(*Note des nouv. édit.*)

niers, s'écria ce peuple généreux, si le gouverneur rend la Bastille, ou si nous la prenons. » Ce n'étaient pas des meurtres gratuits qu'ils voulaient, mais la prise de cette place, mais l'abolition du despotisme.

Des bruits douteux, des bruits contraires se répandent, et l'on ne croit que ce que l'on désire. On nous annonce que le gouverneur de la Bastille est pris, qu'on nous l'amène. Ce n'était pas lui; c'était M. Cloüet, régisseur des poudres et salpêtres, lequel doit incontestablement la vie au brave Cholat, qui, le premier, l'a garanti de la fureur du peuple.

On fit dans le cours de cette journée bien d'autres méprises, et dont plusieurs furent sanglantes. Tandis que les uns croient avoir pris le gouverneur, d'autres, dans l'une des cours de la Bastille, s'emparent d'une jeune personne intéressante par sa grâce et sa candeur. L'ayant amenée auprès du premier pont : « C'est la fille de de Launay, s'écrient-ils ; qu'il rende la place, sinon qu'il voie expirer sa fille dans les flammes. » Et l'on allume une paillasse sur laquelle elle était évanouie.

Le père de mademoiselle de Monsigny, c'est le nom de la jeune personne, la voit du haut des tours, près d'être brûlée vivante. Il allait se précipiter, lorsqu'il fut atteint et renversé par deux coups de feu. Le brave et généreux Aubin Bonnemer, qui avait déjà une première fois sauvé la fille de cet officier, écarte la foule homicide, enlève mademoiselle de Monsigny, la remet en mains

sûres, et revole au combat. Un sabre lui fut apporté dans notre salle, le 3 février 1790, par celle qu'il avait délivrée, et nous y joignîmes la couronne civique. C'est ainsi que des atrocités finissaient le plus souvent par des traits d'héroïsme (1).

Tant de menaces, tant d'incertitudes, et les malheurs que nous redoutions, nous déterminèrent à envoyer une troisième députation, non moins importante que les deux autres. Ces députations, demandées par le peuple, et toujours accordées par les électeurs, embarrassaient beaucoup le prévôt des marchands, et il le témoigna d'une manière un peu dure à M. Francotay, qui lui fit baisser les yeux; mais il n'avait, dans notre comité, que sa voix comme un autre.

M. Éthys de Corny, procureur du roi à la Ville, M. Francotay, électeur, sont nommés, et se féli-

(1) Le couronnement du citoyen qui avait sauvé mademoiselle de Monsigny n'eut lieu que le 5 février, à la séance du soir. Ce fut, de part et d'autre, le triomphe de la reconnaissance et de la modestie. La couronne fut offerte par M. le maire à mademoiselle de Monsigny, pour lui procurer le plaisir de la poser elle-même sur la tête de son libérateur. « Quant au sabre, je crois, dit M. Bailly à M. Bonnemer, ajouter à votre triomphe en priant M. le commandant général de vous le remettre. »

La scène allait finir, lorsqu'un citoyen, M. Binot, car il mérite bien qu'on le nomme, qui, le 14 juillet, avait été témoin de la bravoure et de l'humanité de M. Bonnemer, vint nous demander la permission de lui offrir une petite rente viagère, reversible sur la tête de son épouse, etc.

On compte, jusqu'à présent, moins de violences pendant la révolution que de traits pareils à celui-ci. D.

citent de cette préférence, la plus honorable, disaient-ils, que l'on puisse envier. Ils marchent précédés du drapeau de la Ville et d'un tambour. Plusieurs citoyens briguent l'honneur de les accompagner; et ils méritent d'autant plus d'être cités, qu'arrivés sous le feu de la place, ils s'y conduisirent avec une bravoure singulière. Voici les noms de ces dignes volontaires : MM. Poupart de Beaubourg, Piquot de Sainte-Honorine, Boucheron, Coutans et Joannon.

Le lecteur français, avant la révolution, craignait de trouver trop de noms dans l'histoire; et il avait raison, car, le plus souvent, ce n'étaient que des noms d'esclaves. Aujourd'hui tout est changé : nous nommerons désormais les bons citoyens, à l'exemple des peuples libres. Ouvrez Homère et Hérodote, ces pères de la poésie et de l'histoire, vous verrez qu'ils nommaient par nom et par surnom des phalanges entières.

A leur retour, nos députés apprirent, et quelques-uns de ces faits sont contestés, que le gouverneur avait attiré les citoyens dans la première cour; qu'il avait fait tirer sur eux; que le drapeau blanc avait été arboré sur les tours; que les crosses des fusils y avaient été mises en haut; et que, malgré ces signes de paix, la députation n'en avait pas été moins exposée au feu de la place (1).

---

(1) « La vérité exacte, » dit une petite brochure qui a paru dans le temps, et qui est intitulée : *Ce qu'on n'a pas su et ce qu'il*

Pour avoir le droit, à tous ces égards, d'accuser le gouverneur et sa garnison de perfidie, il faudrait être bien sûr qu'ils ont vu et reconnu les signaux des députés; et s'ils les ont en effet aperçus, il faut convenir qu'il leur était impossible de suspendre l'action, tandis qu'on les pressait de toutes parts, tandis que le feu des assiégeans continuait, et que l'on tirait sur eux, non-seulement du pied de la forteresse, mais encore du haut des maisons voisines.

Pendant qu'on attaquait la Bastille, le plus beau monument de la France risquait d'être détruit. Nous apprenons, entre deux et trois heures après midi, qu'un nouveau torrent de citoyens s'était porté aux Invalides, où l'on croyait qu'il restait encore des armes. Nous y députons M. de Leutres, dont l'accent provençal, l'enjouement naturel et la popularité calmèrent tous les esprits.

---

faut savoir, ou *Annales parisiennes;* « la vérité exacte est que le » sieur de Launay s'étant présenté lui-même sur le petit pont-» levis, demanda au peuple ce qu'il désirait de lui : on lui ré-» pondit qu'on voulait des *armes et des munitions;* et il ne refusa » d'en donner sur-le-champ qu'en articulant qu'il en donnerait » dès qu'il se présenterait quelqu'un de la part de l'Hôtel-de-» Ville; mais l'impatience était extrême : on lui répondit par des » coups de fusils, et l'on ne voulut rien entendre. C'est alors que » M. de Launay fit faire deux décharges; et le moment après il » offrit de capituler, en menaçant de faire sauter tout le monde, » si l'on n'acceptait pas la capitulation; mais le canon arriva, et » rien ne fut écouté. » *Annales parisiennes,* page 27. — Consultez la *Déclaration des assiégés* (F); elle ne se trouve d'accord sur ce point ni avec Dusaulx ni avec les Annales. (*Note des nouv. édit.*)

De notre côté, nous soutenions à l'Hôtel-de-Ville un siége non moins dangereux que celui de la Bastille, et la catastrophe n'en fut pas moins funeste.

Déjà M. de Flesselles était accusé d'entretenir des correspondances suspectes; mais ayant déclaré qu'il n'avait jamais eu avec le prince dont il s'agissait aucun rapport particulier, l'accusateur se désista, et même l'avertit de faire sur-le-champ garder son hôtel, parce qu'il était question d'y mettre le feu.

Absorbés par tant de soins, et ne sachant pas encore quelle serait l'issue du siége, qui croirait que nous nous soyions avisés de faire une nouvelle députation à l'Assemblée nationale, mieux instruite que nous de ce qui se tramait contre Paris? MM. Bancal des Issarts et Ganilh, électeurs, partent presque au moment où l'on venait d'apprendre ce que l'on croyait à peine, la prise de la Bastille (1). Passant entre les canons qui bordaient le pont de Sèvres, et à travers les troupes qui nous investissaient, ils portent cette grande nouvelle à l'Assemblée des représentans de la nation.

Je supprime ici plusieurs faits intéressans, et vingt tableaux que l'on retrouvera dans le discours : quels qu'en soient la couleur et le trait,

---

(1) Ils en reçurent la nouvelle sur le Pont-Royal.

D.

je garantis du moins qu'ils sont peints d'après nature. . . . .

N'oublions pas que plusieurs courriers, chargés de paquets importans, furent arrêtés dans le cours de cette journée, où l'on songeait à défendre ce que nous avions résolu d'attaquer et de prendre. Nous étions convenus que les lettres contenues dans ces paquets ne seraient point ouvertes, et qu'on les enverrait à l'Assemblée nationale; mais nous fûmes contraints de satisfaire, de temps en temps, la curiosité des citoyens.

Les vainqueurs de la Bastille, qui nous en amenaient le gouverneur, ne purent pas le garantir du sort affreux qui l'attendait. Son mauvais destin l'empêcha de monter à l'Hôtel-de-Ville, auprès duquel il fut massacré, non loin des marches du péristyle. L'abbé Le Fèvre fut spectateur involontaire de ses derniers momens : « Je l'ai vu tomber, m'a-t-il dit, sans pouvoir le secourir : il se défendit comme un lion; et si dix hommes seulement s'étaient conduits de même à la Bastille, elle n'aurait pas été prise. »

Nous apprîmes ensuite la mort de M. de Losme Solbay, déplorée par tous les gens de bien. C'était le major de la place, et il fut tué dans la Grève, vis-à-vis l'arcade de Saint-Jean. Le marquis de Pelleport, dont il avait été le consolateur pendant une captivité de cinq années, n'écoutant que sa reconnaissance, se jeta dans ses bras et voulut le dégager. « Jeune homme, lui dit-il, vous allez

vous perdre, et je n'en mourrai pas moins. » Il n'en tint compte : il fit des prodiges de force et de courage ; il se battit autour de son bienfaiteur, jusqu'à ce qu'épuisé de fatigue et de sang, il fut, à son tour, secouru par quelques-uns de ceux que son exemple avait enflammés. . . . . . .

Nous apprîmes encore et la mort de M. de Miray, aide-major, et celle de M. Pierson, capitaine de la compagnie des invalides : le premier, tué dans la rue des Tournelles ; le second, sur le Port-au-Blé. Plusieurs autres éprouvèrent le même sort. Je parlerai ailleurs de l'infortuné Bécard et de son dévouement.

Quant au prévôt des marchands, il est sûr qu'il fut tué par un inconnu d'un coup de pistolet, au coin du quai Pelletier; mais est-on sûr qu'avant de l'immoler on lui ait présenté une lettre écrite de sa propre main, et qui contenait la preuve évidente de la plus noire perfidie ? On nous l'a dit, on le répète encore, ce qui ne suffit pas pour l'affirmer. Doutons donc, doutons, jusqu'à ce que cette importante lettre, que l'on cherche vainement depuis plus de six mois, nous ait été produite (1).

---

(1) L'existence de cette lettre est un point d'histoire important. Elle a servi de prétexte à l'un des premiers et des plus déplorables excès qui ont souillé la révolution. Beaucoup d'écrivains du temps parlent de cette prétendue lettre, quelques-uns la rapportent ; mais aucun de ceux du moins qui sont dignes de confiance, ne déclare l'avoir vue, et jamais l'original n'en a été retrouvé.

Suivant plusieurs écrits du temps fortement empreints de l'es-

Je connaissais M. de Launay; j'avais défendu M. de Flesselles dans le comité permanent. Lorsque le bruit de toutes ces morts violentes vint frapper nos oreilles, je chancelai, mes yeux s'éblouirent, et je fus, en un instant, couvert de taches livides. Je ne sais ce que je serais devenu sans M. de Castillon : ce digne électeur me tira de l'Hôtel-de-Ville, où, n'ayant plus ni force ni ressorts, je risquais, au déclin du jour, d'être écrasé par la foule qui continuait à s'y porter.

Avant d'en sortir, j'avais été frappé de la prodigieuse activité de M. de Lapoise, notre collègue. Quoique ce brave et bon patriote ait tout fait pour sauver les prisonniers amenés dans notre salle,

---

prit de parti, le billet écrit par M. de Flesselles, et trouvé dans les poches de M. de Launay après son assassinat, était ainsi conçu : *J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses ; tenez bon jusqu'au soir, et vous aurez du renfort.*

Ce billet aurait donc été reçu dans la matinée du 14 juillet. Mais il est peu probable que M. de Flesselles, déjà suspect à l'Hôtel-de-Ville, ait trouvé les moyens de l'écrire, et que M. de Launay, dont la forteresse était investie par la multitude, ait eu la possibilité de le recevoir.

La *Déclaration des assiégés*, pièce d'un grand poids aux yeux de l'histoire (F), parle des lettres écrites à M. de Launay, par M. de Bezenval, et ne dit mot de celle qu'on reproche à M. de Flesselles. Les auteurs de la Bastille dévoilée ont seulement joint à cette pièce la note suivante : « Des gens dignes de foi *nous ont assuré* que » M. de Monsigny, capitaine, commandant la compagnie des » invalides en garnison à la Bastille, *avait rapporté* que M. de » Launay lui *avait fait lire* une lettre de M. de Flesselles, où ce » prévot des marchands lui promettait des secours. *Nous n'avons* » *pas eu le temps de nous faire confirmer ce fait par M. de Mon-*

deux canonniers en furent arrachés et pendus sur-le-champ à la branche de fer qui soutient le réverbère en face de l'Hôtel-de-Ville ; et c'est ce que l'on a depuis appelé *la lanterne*, où des bourreaux, payés par de vrais assassins, ont exercé plusieurs atrocités dignes des Cannibales.

Résumons la marche de ces trois jours : le dimanche, insurrection ; le lundi, milice bourgeoise ; le mardi, la Bastille emportée ; et déjà ce jour sert d'époque. *O siècles ! ô mémoire !* (1)

A neuf heures du soir, un silence momentané succède au bruit dans notre salle presque déserte. Les uns se rendent dans leurs districts ; les autres parcourent la ville, jaloux de raconter ce qu'ils

---

» *signy lui-même*. On ne sait pas ce qu'est devenu l'original de » cette lettre. Qu'est-ce qui l'a remise à M. de Launay ? Nous pour» rions donner à ce sujet quelques renseignemens que nous ne » voulons rendre publics que quand ils nous paraîtront à nous-» mêmes d'une vérité démontrée. »

On publia depuis plusieurs livraisons de la Bastille dévoilée ; on doit supposer que les renseignemens, dont parlent les auteurs de ce recueil, ne leur *parurent* pas d'une *vérité démontrée*, puisqu'ils n'ont rien fait connaître. Le procès-verbal des séances, ce registre fidèle et minutieux des moindres actes de l'assemblée qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, des scènes dont elle a été le théâtre, des paroles proférées ou des dépositions reçues dans son sein, ne contient pas un mot au sujet de la prétendue lettre de M. de Flesselles ; enfin l'on vient de lire ce qu'en dit Dusaulx, et, d'après son témoignage et les doutes que nous venons d'exposer, tout lecteur impartial peut former son jugement sur l'existence ou la supposition de cette lettre fameuse. (*Note des nouv. édit.*)

(1) On retrouvera sur la médaille projetée par MM. les électeurs, ces deux mots empruntés de Corneille. D.

avaient vu, ce qu'ils avaient fait, et d'apprendre ce qui s'était passé dans les différens quartiers; ce que l'on y espérait, ce que l'on y craignait.

Le marquis de La Salle, notre commandant, sortant de dessous les baïonnettes appuyées sur sa poitrine, descendit au bureau militaire où l'attendaient une partie des vainqueurs de la Bastille. Il les embrasse, les félicite, leur distribue provisoirement quelques marques d'honneur, dont ils étaient bien plus avides que de récompenses pécuniaires, et demande leurs noms. Quelques-uns qui avaient eu d'abord plus de bravoure que de caractère, toujours préoccupés de l'ancien despotisme, et redoutant les suites de leur conquête, n'osent pas se nommer; effrayés de leurs propres exploits, ils se taisent, ils se sauvent comme s'ils avaient fait un mauvais coup (1).

Quant à M. Moreau de Saint-Méry, l'un de nos présidens, dont la prudence et le sang-froid redoublaient dans les alarmes, et qui était en quelque sorte l'arbitre de nos destins, immobile comme un roc battu de la tempête, il vit partir tout le monde et ne sortit pas de son fauteuil.

Ce Français américain, en quelque sorte étranger à la France, et devenu si célèbre en peu de jours, a déclaré depuis à M. du Veyrier, qui l'a

(1) Leurs camarades, qui les aimaient et les plaignaient, nous en ayant ramené plusieurs dans notre comité, nous prièrent de les inscrire sur la liste des vainqueurs. D.

consigné dans nos procès-verbaux, désirés si long-temps, et qui vont enfin paraître; il lui a déclaré:
« Qu'il ne lui serait pas possible de se rappeler en détail tous les événemens de la nuit mémorable qui a suivi la prise de la Bastille, tous les ordres qu'il a donnés dans ce court intervalle, où les autorités différentes échappées de toutes les mains pour se réunir dans les siennes, où seul, au milieu de Paris, il avait fortuitement le droit de commander et de se faire obéir;

» Qu'il a peut-être donné trois mille ordres sans quitter son siége, soit pour la saisie des canons et de toutes les armes qu'on lui annonçait, soit enfin pour autoriser des précautions de défense partout où la nécessité le requérait;

» Que les alarmes se succédaient sans interruption; que l'on annonçait à chaque instant les troupes du roi, tantôt vers le faubourg Saint-Denis, tantôt vers le faubourg Saint-Marceau, et celui de Saint-Martin;

» Enfin que, sur la réquisition du peuple, il a toujours autorisé les moyens de mettre obstacle au passage des troupes. »

Cette déclaration, fidèle à tous égards, peint suffisamment les agitations de la nuit du 14, et je ne crois pas qu'il soit possible d'y rien ajouter.

J'observerai cependant que M. Moreau de Saint-Méry montra, dans cette circonstance et dans bien d'autres, une présence d'esprit très-remarquable.

On lui amène un personnage distingué que l'on

venait d'arrêter ; c'était, disait-on, un *aristocrate*, cri de guerre, mot dont parmi le peuple peu de gens alors connaissaient la valeur, et qui n'en était que plus dangereux. Le mesurant des yeux, il feint de partager l'animosité des dénonciateurs ; mais il s'y prend de manière qu'il envoie sous bonne garde l'*aristocrate* coucher dans sa maison.

Un instant après, des soldats citoyens, au nombre de sept, lui demandent des gargousses, ils en voulaient à quelque prix que ce fût. « Patience, mes enfans, vous en allez avoir. » Il fait monter l'abbé Le Fèvre. « Combien avez-vous de gargousses ? — Il ne m'en reste plus que quatre. — Fort bien, répliqua-t-il d'un air satisfait ; allons, que tout le monde soit content. » Ils le furent au point que tous les sept, en s'en allant, le remercièrent. Je le conçois, il ne pouvait pas donner ce qu'il n'avait pas, mais il voulait le donner ; bien différent de Flesselles, qui les refusait ou les trompait.

Quoique les jours suivans appartiennent moins à mon sujet, j'en donnerai cependant une courte notice, pour faciliter l'intelligence de quelques résultats et de plusieurs choses que j'ai seulement indiquées dans le Discours.

Le Mercredi 15.

Malgré nos succès, nous aurions été bien à plaindre si les sentimens douloureux de la veille

n'avaient pas été, le jour suivant, tempérés par quelques-unes de ces actions qui, dans les temps de troubles, rassurent les gens de bien, leur promettent le retour de la paix, de la justice et de l'humanité.

Rassemblés de grand matin, on nous dit tout ce qui s'était passé dans l'intérieur et autour de la Bastille; on nous retraça les cruautés dont j'ai parlé. Quelques-uns prétendaient que la révolution était souillée dans son principe. Pour toute réponse : « Paraissez, dit l'un de nous, paraissez Peillon et Geudin : en l'honneur des bons exemples, déclarez-nous ici ce que la sainte humanité, ce que la piété filiale vous ont inspiré.

» — Comme tant d'autres amis de la liberté, dit M. Peillon (1), je m'étais porté au siége de la Bastille. J'arrive, un honnête citoyen sortait des cours : on le prend pour le gouverneur, on le saisit; il allait périr. Je ne sais pas ce que j'ai fait, mais je sais bien ce que j'ai senti.

» Cent témoins, Messieurs, vous diront que j'ai prodigué ma vie pour sauver celle de M. Gaillard. Il vous le dira lui-même; et voici ses propres paroles quand je l'eus délivré : « Jeune homme, Dieu nous regarde lorsque nous faisons une bonne action, lorsque nous nous jetons entre la victime et le fer de l'assassin. Va, tu trouveras dans ton cœur la plus douce des récompenses; et si l'amitié d'un ci-

(1) De Grasse en Provence. D.

toyen honnête est de quelque prix à tes yeux, reçois celle que je te voue en ce moment et jusqu'à mon dernier soupir (1). »

Nous priâmes le jeune Geudin, âgé de dix-sept ans, et maintenant soldat volontaire de la Bastille, de parler à son tour. « Ah! Messieurs, vous figurez-vous combien je fus malheureux quand je vis toute la ville courir à la Bastille : on y voulait tout tuer, tout renverser; et mon père et mon oncle étaient dans la forteresse.

» Dieu m'a conduit, il m'a dit : Prends un fusil, et va te mêler aux combattans. Hors de moi-même, j'ai pris un fusil; j'ai fait.... comme les autres. Le premier pont est forcé, on allait bientôt forcer l'autre. O mon père! ô mon oncle! C'est bien ici, Messieurs, que la voix de Dieu s'est fait entendre! Je lui obéis pour la seconde fois : je cours chercher une redingote, un tablier et un grand chapeau.

» De retour, je parvins à reprendre ma place. Le dernier pont baissé, j'entre, je me précipite. J'aperçois mon oncle, qui me montre mon père : on tirait encore, et je tremblai pour ses jours. Je l'aborde; il pâlit, lui qui n'eut jamais peur : « O mon fils, retire-toi, obéis à ton père. » Il me prend, il me serre la main et la repousse.

---

(1) M. Peillon nous a déclaré, depuis que cet article est écrit, que M. Gaillard, sur le lieu même où il l'avait délivré, lui avait dit les choses les plus tendres; mais que les paroles précédentes lui avaient été adressées par un brave homme qui l'avait puissamment secondé, par M. Chaumerville, négociant. D.

» Je lui dis deux mots, et il me conduisit dans un cachot. Ce fut là qu'après m'être déshabillé, j'ôtai l'uniforme de ce bon père, que je le revêtis de la redingote et le couvris du chapeau que j'avais apportés. Je lui attachai ensuite le tablier, et nous sortîmes sans être reconnus. Lequel de mon père ou de moi est le plus heureux? Je vous le demande, Messieurs..... n'est-ce pas moi? »

Il manque à ce récit, écrit sous la dictée du jeune Geudin, l'accent de sa voix, et cette ingénuité qui siérait si bien aux enfans des favoris de la fortune.

Tous les faits de cette journée dérivent de ceux des trois jours précédens, et ne sont que le produit des premières impulsions.

Les troupes ennemies s'ébranlaient, quelques-unes décampaient; mais on craignait qu'elles ne fussent contenues et ramenées. Il n'était plus temps, l'esprit des troupes était changé. D'ailleurs tous les citoyens en état de porter les armes, et jusqu'à des vieillards, s'étaient réunis pendant la nuit. Un homme de quatre-vingt-quatre ans, en sentinelle, dit à M. Garan de Coulon : « On parle de nous tuer, je les attends : avec quel plaisir j'offre à ma patrie le peu de jours qui me restent. »

Ceux qui avaient plusieurs armes en donnaient à leurs voisins.

De grand matin, les rues et les places se remplirent de groupes belliqueux. Tour à tour ils envoyèrent des députés à l'Hôtel-de-Ville.

On y vit reparaître les chevaliers de l'Arquebuse

et MM. les clercs de la Bazoche (1). M. de La Barthe vint nous offrir quinze mille hommes prêts à marcher, et il fut proclamé commandant des volontaires du Palais-Royal. Ce fut ainsi que le brave Soulès, après la prise de la Bastille, que l'on allait détruire, en avait aussi été nommé commandant.

Ces promotions soudaines, on le savait, ne devaient être que passagères; elles enflammaient néanmoins tous les esprits. On n'était pas plutôt nommé, qu'on demandait des ordres, qu'on voulait sans délai marcher à l'ennemi; et cette impatience avait aussi ses risques.

Quant à M. de La Barthe, M. Moreau de Saint-Méry, notre président, lui offrit une épée, en lui disant: « C'est la patrie qui vous la donne. » Il la baise cette épée, il la mouille de ses larmes, et jure, au nom de ses compagnons, de vaincre ou de mourir. Ils en disaient tous autant, et l'on sentait que leurs sermens venaient du cœur.

Cependant une jeunesse bouillante, effrénée, faisait, au Palais-Royal, des motions dont la plupart sont restées sans effet: elle proscrivait des ministres, des gens en place, et voulait mettre jusqu'à des bustes au carcan. « Que tardons-nous? dirent quelques-uns; allons délivrer les quatre na-

---

(1) Messieurs de l'Arquebuse et de la Bazoche ont servi d'une manière si distinguée pendant la révolution, que l'assemblée générale de la commune leur en a plusieurs fois donné d'éclatans témoignages. D.

tions, insolemment enchaînées aux pieds d'un monarque aussi vain que superbe ; brisons leurs fers, que le bronze même devienne libre, et que le sort des statues de l'homme immortel, du grand geôlier de la Bastille, apprenne à ses pareils que les monumens de l'orgueil sont sujets à la mort.

» —Insensés! leur répond le jeune Estienne, digne descendant de ces savans illustres dont il porte le nom; quoi donc! voulez-vous, à l'exemple des Visigoths et des Vandales, nous replonger dans notre première barbarie ? Respectons les arts, et surtout la mémoire des ancêtres de ce roi citoyen qu'enfin le ciel a bien voulu nous accorder. Que n'allons-nous plutôt, mes amis, nous rallier auprès du bon Henri ! »

Ils marchent, et les plus frénétiques, à l'aspect de la statue de ce prince populaire, se prosternent, la bénissent; puis, transportés d'amour, ils la couronnent, l'entourent de festons, et lui mettent, ainsi qu'au cheval, la cocarde nationale.

Une autre motion, plus réfléchie et de grande importance, fut encore faite et ratifiée dans ce fameux jardin. A onze heures du matin, M. Villain d'Aubigné, du district des Feuillans, partit du Palais-Royal avec une escorte, se rendit à l'hôtel général des Postes, où il prit, avec le fils de M. le baron d'Ogny, les mesures nécessaires pour que les lettres fussent désormais inviolables.

C'est ainsi que l'on secondait les électeurs, et que l'on allait de toutes parts au secours de la chose

publique. Bientôt nous en étions instruits, nous en profitions; et nous ne pouvions pas nous empêcher de dire que Paris se réformait tout seul, qu'un même esprit en faisait mouvoir tous les citoyens. En effet, tandis que M. d'Aubigné s'assurait de l'hôtel des Postes, d'autres attendaient les courriers aux barrières et nous apportaient leurs paquets à mesure qu'ils arrivaient.

Bientôt notre bureau fut couvert de lettres timbrées de toutes les postes du royaume, et datées des quatre points du globe; de sorte que nous avions pour ainsi dire entre nos mains les secrets de l'univers : ils étaient enfin entre des mains fidèles, et l'on ne saurait nous reprocher d'en avoir volontairement abusé.

Des bruits se répandent que l'on a, pendant la nuit, entendu autour de la Bastille des voix plaintives, de sourds gémissemens; que l'on parle de cachots secrets, de mines pratiquées pour faire sauter la forteresse à volonté. On ajoute que de longs souterrains, par où l'on pouvait introduire des troupes, ont diverses issues qui répondent à la campagne.

Déjà le peuple et les patrouilles commençaient à se porter en foule à la Bastille. Nous y envoyons deux hommes déterminés, et qui n'avaient pas craint le feu de cette place : MM. Ricart et Élie. Guidés par un invalide parfaitement instruit de toutes les sinuosités de cet affreux repaire, ils visitèrent jusqu'aux moindres recoins, en sondèrent

les profondeurs. Ils ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient ; mais ils découvrirent bien plus qu'on n'en avait supposé ; car ce n'est pas un conte que ce cachot fangeux, et si fétide que l'on s'y trouvait mal.

Tout Paris a pu le voir, et j'y suis descendu le lendemain. Du centre d'une énorme pierre placée au milieu de ce cachot, partait une grosse chaîne propre à retenir, non pas seulement un homme, mais tel monstre que l'on puisse imaginer. Également indignés, nos deux députés font arracher cette chaîne, font démonter, briser les doubles, les triples portes, scier les bascules des ponts-levis; en un mot, ils font tout ce qu'il était possible de faire en peu de temps. Digne et sainte expédition!

Grande nouvelle! on nous apprit que le roi, de son propre mouvement, s'était rendu à l'Assemblée nationale pour y annoncer qu'il avait congédié ses troupes; que cette auguste Assemblée, par un élan vraiment patriotique, et voulant se confondre avec nous, allait nous envoyer cent députés.

Ils arrivent, nous les recevons avec transport, et ils nous prodiguent les noms les plus tendres, les doux noms de frères. Voilà les vrais honneurs! désormais nous n'en voulons pas d'autres.

Vingt orateurs, que la chute de la Bastille nous avait amenés, firent entendre leurs éloquentes voix. L'archevêque de Paris, saisi du même enthousiasme, se lève et vote un *Te Deum*, qui fut, après la séance, chanté à Notre-Dame, où tant

d'autres fêtes non moins touchantes devaient bientôt se renouveler.

Immédiatement après cette belle motion du *Te Deum*, une couronne de laurier fut mise sur la tête de l'archevêque, qui la déposa sur celle de M. Bailly, lequel l'offrit à la vertu même, à M. le duc de La Rochefoucauld (1).

Ce fut alors que cette auguste Assemblée, se rappelant et l'arrêté du 17 juin, et le fameux serment si fortement articulé dans le Jeu de Paume le 20 du même mois par notre Aristide, se rappelant les palmes moissonnées dans le Nouveau-Monde par notre Scipion l'Américain, proclama M. Bailly maire de la ville, et M. de La Fayette commandant général de la garde nationale (2).

---

(1) Ce fait n'est pas raconté partout de la même manière. Suivant le procès-verbal des séances, ce fut à l'éloquence, ce fut au patriotisme de M. le marquis de Lally-Tolendal que l'Assemblée décerna la couronne dont parle ici Dusaulx. Nous donnons, dans les éclaircissemens historiques (G), et le discours de M. de Lally et les détails de cette scène qui n'est pas la moins honorable d'une vie remplie d'ailleurs par tant de nobles souvenirs.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Dans un de ces momens d'inquiétude et d'alarmes qui suivirent la prise de la Bastille et précédèrent le renvoi des troupes rassemblées autour de Paris, l'Hôtel-de-Ville s'était occupé déjà du soin de donner un commandant à la garde nationale. « Plusieurs électeurs réunis autour du bureau, dit le procès-verbal » des séances, réfléchissant sur la place de commandant général » offerte inutilement à M. le duc d'Aumont, ont parlé de la néces- » sité de nommer à cette place un homme qui pût efficacement » seconder le zèle, l'intelligence et le courage des officiers supé-

Dans le trajet de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame, on remarqua l'abbé Le Fèvre qui, sortant de son magasin à poudre aussi noir que Vulcain sortant

---

» rieurs déjà nommés, et déjà recommandables par des soins si-
» gnalés.

» Alors M. Moreau de Saint-Méry s'est contenté de montrer le
» buste de M. le marquis de La Fayette. Ce geste a été vivement
» senti, et tous les vœux des assistans se sont réunis, pour que
» la défense de la liberté française pût être confiée à l'illustre
» défenseur de la liberté du Nouveau-Monde. » *Procès-verbal*; tome I[er], page 422.

Ce buste rappelait des souvenirs glorieux pour nos armes. On sait que, dans la guerre des États-Unis contre l'Angleterre, le marquis de La Fayette avait été chargé, comme général américain, de protéger l'État de Virginie contre lord Cornwallis, supérieur en forces. Après cinq mois de campagne, par une suite d'opérations concertées avec le général en chef Washington et le comte de Grasse qui commandait les forces navales de la France, lord Cornwallis fut forcé de se réfugier avec son armée dans les murs d'Yorck-Town. Le 12 octobre 1781, les redoutes qui l'y protégeaient furent emportées à la baïonnette; le marquis de La Fayette, ayant sous ses ordres Laurence et le célèbre colonel Hamilton, commandait un corps américain, auquel s'étaient réunis trois mille Français. Un autre corps français avait pour chef le baron de Vioménil, le dernier défenseur de l'indépendance polonaise. Le vicomte de Noailles et le comte de Rochambeau, fils du général dont nous publierons les Mémoires, le comte Charles de Damas, le comte Charles de Lameth qui fut blessé dans l'action, le général Mathieu Dumas, officier, administrateur, écrivain distingué; enfin, Alexandre Berthier, parvenu depuis au faîte des honneurs militaires, partagèrent les périls et l'honneur de ce combat. Le 17 octobre, l'armée anglaise mit bas les armes devant l'armée victorieuse. L'État de Virginie, après la capitulation d'Yorck-Town, avait fait remettre à la ville de Paris un buste du général La Fayette; et c'était ce même buste qui se trouvait alors dans la salle où se réunissaient les électeurs. (*Note des nouv. édit.*)

de sa fournaise, donnait militairement le bras à notre premier pontife.

Pendant cette marche solennelle, on ne fut pas moins frappé de voir notre maire désigné, soutenu dans la foule par le brave Hulin, l'un des premiers vainqueurs de la Bastille.

Nous approchions de Notre-Dame, cent mille voix réunies criaient : *Vive Bailly! Vive La Fayette et Bailly!* Ces acclamations soudaines le troublent, le saisissent; marchant au hasard, il ne voit plus, n'entend plus.

M. Hulin l'arrête, le conjure de regarder, d'écouter. Grand Dieu! quel touchant spectacle! une multitude de petits enfans à genoux et les mains jointes, répétant son nom, l'appelaient : « Notre père! ô notre père! » C'étaient les enfans de la Providence, ceux de l'État, les enfans trouvés (1).

Oubliant et ses nouvelles fonctions et la cérémonie, notre digne chef s'élance vers ces êtres délaissés en naissant, les presse contre son cœur (2), les arrose de ses larmes qui coulaient en abondance; il leur promet, au nom de l'Être-Suprême, tendresse, secours et protection; il verse dans leur sein, non l'or de la patrie, mais le peu d'or qu'il devait à son génie, à ses talens.

---

(1) Voyez les Mémoires de Bailly.

(2) . . . . *Hos fovet ulnis*
Involvitque sinu.
Juv. Sat. VI, v. 606.
D.

Tout, dans le cours de cette journée, fut extraordinaire, touchant, et quelquefois sublime; on n'a jamais rien vu et je doute que l'on voie jamais rien de semblable.

Le Jeudi 16.

Jour et nuit nous marchions à pas de géant dans la carrière de la liberté. Les plus timides levaient enfin la tête, et fixaient d'un œil intrépide tous les simulacres du despotisme, dont on allait bientôt effacer jusqu'aux moindres traces.

L'Assemblée des électeurs arrête, d'une voix unanime, que la Bastille sera démolie jusque dans ses fondemens (1) : c'était le vœu de tous les districts, et, depuis long-temps, celui de la France entière. Déjà les créneaux tombent de toutes parts: le brave Élie nous l'avait prédit la surveille, lorsqu'il vint nous offrir les trophées de sa victoire.

L'un de nous, s'élançant vers le bureau, s'écrie: « Ah! Messieurs, sauvons les papiers. On dit, ajouta-t-il, que les papiers de la Bastille sont au pillage; hâtons-nous de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux. »

---

(1) Le mardi 23 février 1790, le district de Saint-Louis-de-la-Culture et les ouvriers qui travaillaient à la démolition de la Bastille nous présentèrent le modèle de cette forteresse, fait avec l'une des pierres tirées des fondemens. D.

La sensation fut vive. On nomma quatre commissaires à cet effet : MM. Dusaulx, de Champseru, Gorneau et Cailleau. Arrivés auprès de la Bastille, à travers les applaudissemens du peuple instruit de leur mission, dix gens de lettres distingués, les Brizard, les Cubières (1), etc., etc., se jetèrent dans leurs bras, les conjurant de les introduire au

(1) M. le chevalier de Cubières, avantageusement connu par son heureux caractère et ses talens aimables, publia, peu de temps après, son *Voyage à la Bastille**. D.

* Ce *Voyage à la Bastille*, adressé par Michel de Cubières, *citoyen et soldat*, *à madame D. G.*, sa tante, est écrit dans le genre, mais non pas précisément dans le style du Voyage de Chapelle et de Bachaumont. Quelques vers y paraissent d'abord assez facilement tournés. L'auteur rappelle à sa tante tout ce qu'elle avait vu jadis à Paris.

Mais les yeux éblouis de l'éclat des beaux-arts,
Qui vont accumulant merveille sur merveille,
Vous n'aviez en ces lieux admiré les Césars
Que sur la scène de Corneille.

Aujourd'hui, continue-t-il,

Le front paré d'une cocarde,
Chargés d'une giberne et d'un grand havresac,
Les procureurs montent la garde,
Et leurs clercs couchent au bivouac.
Messieurs les avocats dont le rare génie,
Par leurs cliens est à bon droit vanté,
Défendent à leur tour d'une voix aguerrie
Le grand procès de la patrie
Et celui de la liberté.

L'auteur se lasse bien vite d'avoir écrit quelques vers passables; tout le reste du Voyage est rempli de contes populaires, rimés dans le style prétentieux et galant des élèves de Dorat; et M. de Cubières y abuse un peu trop de la permission que les petits-maîtres avaient autrefois de se montrer ridicules, et les poëtes d'être menteurs.

(*Note des nouv. édit.*)

sein de cette fameuse forteresse, qu'ils détestaient de longue main, et dont ils voulaient, disaient-ils, avant sa prochaine destruction, prendre le signalement.

Le Vendredi 17.

Nous avions, pendant la nuit, délibéré sur quarante milliers de poudre rassemblés dans le magasin de l'Hôtel-de-Ville, situé sous la grande salle. Jamais délibération ne fut plus importante : il s'agissait, non pas de notre salut commun, mais de la conservation d'une tête aussi chère que sacrée.

Où mettre ces poudres? le temps pressait. Nous consultons celui qui en avait la direction, l'abbé Le Fèvre, que rien n'étonne et n'embarrasse. « Je m'en charge, » répondit-il; et elles furent bientôt transportées sous les arcades de l'hôtel de Soubise.

Le roi arrive, seulement accompagné de quatre personnes de sa cour, escorté par la garde bourgeoise de Versailles, qui remet Sa Majesté à notre garde parisienne. Il arrive à l'Hôtel-de-Ville, et ce fait éclipse tous les autres, à travers trois cent mille hommes armés comme la veille et les jours précédens. Le reste des citoyens, offrant pendant trois quarts de lieue des milliers de groupes en amphithéâtre, étaient le long des maisons, au débouché des rues, aux fenêtres et jusque sur les toits. En allant, ils crièrent: *Vive la nation!* en revenant: *Vive le roi!*

Ce bon prince les regardait d'un œil paternel; il accueillit à plusieurs reprises l'un de nos braves grenadiers, M. de Tréfontaines, et même il fit remarquer à ceux qui avaient l'honneur de l'accompagner, sa figure heureuse et son air martial (1).

Les piques, les dards, les fourches et les lambeaux du drapeau de la Bastille flottant sur son passage, loin d'altérer sa sérénité, répandirent sur son auguste front un caractère civique, absolument étranger à la plupart de nos monarques. Sa candeur et sa sécurité, signes certains de sa droiture, nous devinrent garans de la liberté que nous venions de conquérir.

Descendant de voiture et prêt à monter à l'Hôtel-de-Ville, Sa Majesté reçut avec sensibilité la cocarde nationale. Il entre, escorté par de nouveaux

---

(1) Le roi, frappé de la beauté du cheval que montait M. de Tréfontaines, lui demanda d'où venait ce cheval : « De vos écuries, Sire, et j'aurai soin de l'y remettre. — Gardez-le, je vous le donne. »

L'un de nous, peu de temps après, eut les plus grandes obligations à ce digne homme. L'électeur dont il s'agit *, chargé par M. le maire de faire tirer l'une de nos loteries, s'avisa de pérorer contre cet abus qu'il avait déjà combattu dans un livre intitulé : *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.* L'orateur fit assez de sensation pour que plusieurs des assistans allassent retirer leur mise ; ce qui donna de l'humeur à quelques buralistes. Insensiblement un grand nombre accoururent. M. de Tréfontaines, qui était de garde, protégea l'électeur et le tira d'un pas fort dangereux. D.

* Dusaulx lui-même. (*Note des nouv. édit.*)

gardes dont il n'avait plus besoin; et les représentans de la nation, mêlés aux électeurs, le proclament tout d'une voix monarque légitime, régénérateur de la nation française.

Il se livrait à nous, s'abandonnait à tout le monde. On lui baisait les mains, on baisait jusqu'à la trace de ses pas : de temps en temps se redoublaient les transports d'amour et de reconnaissance. Le peuple, en dehors, répondait à nos acclamations : il voulut voir le roi, et le roi se montra.

« Je requiers, dit M. de Corny, que ce jour mémorable soit consacré par le vœu d'une statue érigée à Louis XVI, régénérateur de la liberté nationale, restaurateur de la prospérité publique et père du peuple français. »

L'érection de la statue du roi, sur l'emplacement de la Bastille, fut votée tout d'une voix.

Sa Majesté demanda que les détails de cette séance auguste, et bien différente de toutes ces SÉANCES ROYALES, de tous ces LITS DE JUSTICE, dont on avait si long-temps abusé, fussent incessamment livrés à l'impression.

Le Samedi 18.

Il est remarquable que, parmi les partisans même de la révolution, on n'ait pas plus insisté sur ce qui paraît en avoir confirmé le succès. Quand les circonstances où nos deux premiers chefs ac-

tuels furent désignés et confirmés seront mieux éclaircies, on jugera peut-être que la prudence et la sagesse concoururent également à ce double choix; car ce n'est point par hasard qu'ils ont été nommés: le public les connaissait, les désirait. Certes nous avions besoin, dans de pareilles conjonctures, de ces deux hommes purs et expérimentés, aussi imposans par les mœurs que par les ressources de leur esprit et la dignité de leur caractère.

MM. Bailly et La Fayette, désignés trois jours auparavant aux redoutables fonctions qu'ils ont exercées avec tant de courage, d'intelligence et de succès, furent agréés par le roi; l'un en qualité de maire, l'autre de commandant général. Mais ils nous témoignèrent qu'ils désiraient d'être légalement élus par les districts. Ces égards et ce respect pour les nouvelles lois, obtinrent les applaudissemens qu'ils méritaient; et ils furent bientôt nommés à l'unanimité.

Quant aux électeurs, qui avaient été enchaînés jour et nuit à des fonctions périlleuses, qui avaient été volontairement esclaves de leurs devoirs pour que les autres devinssent libres; satisfaits d'avoir provoqué dans Paris la révolution, d'en avoir couru les risques, soutenu le fardeau; d'avoir, de leur propre mouvement et au milieu de la dissolution de tous les pouvoirs, empêché les grands exces de l'anarchie, et retenu l'État au bord du précipice; satisfaits d'avoir, dans ces temps orageux, établi des formes provisoires dont l'heureuse influence se

fait sentir encore, et suffisamment récompensés de leur patriotisme par le témoignage de leur conscience, les électeurs déclarèrent que leurs fonctions précaires n'ayant été prolongées que pour le salut de la patrie, il était temps de leur donner des successeurs plus authentiques.

La patrie en gémit; mais elle les regarda et les regarde encore comme ses sauveurs et ses libérateurs.

LA PRISE

DE LA BASTILLE,

DISCOURS HISTORIQUE (1).

Magna illic imago lætorum tristiumque.
TACIT.

PÈRES DE LA PATRIE,

Nous avons l'honneur de présenter à cette auguste Assemblée, sous les auspices de la Commune de Paris, sous les fortunés auspices d'un maire et d'un commandant-général aussi chéris que révérés, les braves citoyens qui ont le plus contribué à la

(1) Le 6 février 1790, l'Assemblée constituante admit dans son sein une députation composée de plusieurs des électeurs rassemblés à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du 14 juillet, et d'une partie des soldats et des citoyens qui avaient concouru à la prise de la Bastille. Dusaulx, membre de la députation, lut, par extraits, dans cette séance, le discours suivant. Le journal qu'il a intitulé l'*Œuvre des sept Jours*, ne fut écrit que pour servir d'introduction à ce morceau. Quoique avec des formes et des divisions oratoires, c'est une véritable composition historique. Quelques-uns des événemens qu'il n'a fait qu'indiquer dans ce qui précède reparaissent ici, mais accompagnés d'un grand nombre de faits nouveaux,

prise de la Bastille : expédition très-décisive, mais diversement envisagée, selon que l'on hait ou que l'on regrette la tyrannie.

Quel moment, et pour eux et pour nous! Quel triomphe pour les Hulin, les Élie, les Tournay, pour tant d'autres dont les noms seront bientôt inscrits par la reconnaissance sur des listes authentiques (1)!

Elles sont enfin tombées, ces vieilles tours dont l'aspect sinistre consternait jusqu'à l'innocence : mais comment et par quel miracle? c'est le sujet de ce discours.

---

mais racontés avec des particularités plus intéressantes ou plus terribles, mais représentés sous des couleurs plus sombres ou plus animées. Dusaulx a décrit l'enthousiasme du patriotisme, ou la cruauté des fureurs populaires; il a peint des combats ou des meurtres, des héros, des assassins ou des victimes, avec une vérité naïve qui est d'un prix inestimable aux yeux de l'histoire, et quelquefois aussi avec une vigueur de pinceau qui honore les sentimens et le talent de l'écrivain.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) M. Hulin *, ancien officier au service de Genève pendant la révolution, partit de la place de Grève avec du canon, avec un grand nombre de grenadiers et de soldats citoyens, qui l'avaient choisi pour les commander : il entra l'un des premiers dans la place.

M. Élie, ancien officier au régiment de la Reine, essuya le premier et dernier feu, se montra partout.

M. Tournay, ancien militaire, força, la hache à la main, le premier pont, et fit, pendant le reste de l'action, des prodiges de valeur.

* Aujourd'hui comte et lieutenant-général. (*Note des nouv. édit.*)

Plusieurs d'entre nous, Messieurs, ont vu, entre deux soleils, soit dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, soit au pied de cette forteresse qui foudroyait les assiégeans, ont vu l'exposition, le nœud et le dénoûment de cette grande tragédie. Comme témoins, et même comme acteurs, qu'il nous soit permis d'en tracer les scènes principales; après quoi nous verrons sommairement quelle en est déjà l'influence, et ce que l'on en doit attendre.

PREMIÈRE PARTIE.

On avait mis les citoyens de cette grande ville entre les baïonnettes et la famine; et ce n'était, disait-on, que pour leur faire peur : peur à huit cent mille hommes, que l'instinct de la liberté avait réveillés! Peut-être y aurait-on encore réussi cette fois, si l'esprit de vertige ne s'en était pas mêlé. Remercions le ciel de leurs perfidies, de leurs attentats : ils hâtèrent plus notre insurrection que n'auraient pu le faire dix autres années de sourdes calamités.

Dès que le tocsin se fit entendre, plus de cent mille citoyens nous offrirent à l'envi leurs services.

Ils nous dirent, comme les montagnards de la Thrace le disaient aux Romains : « Nous avons du fer, une jeunesse nombreuse, et déjà prête à vaincre ou à mourir (1). »

Nous vîmes, entre autres, paraître dans notre assemblée les députés de l'Arquebuse, dont la devise atteste l'intrépidité : « Oui, n'en doutez pas,

(1) *Esse sibi ferrum et juventutem, et promptum libertati aut ad mortem animum.* Tacit. D.

nous irons partout où vous l'ordonnerez, *à travers les traits, à travers les flammes* (1). »

On y vit aussi les clercs de la Bazoche : leur présence rappelait d'anciens exploits. Ils parlent, et nous croyons entendre les représentans de ces trois cents Spartiates qui se dévouèrent aux Thermopyles. « S'il faut du sang pour conquérir et cimenter la liberté, le nôtre vous appartient; à condition, néanmoins, que nous marcherons au feu les premiers, et jusqu'à ce que le dernier de nous y ait perdu la vie. »

Pourra-t-on le croire un jour? croira-t-on qu'un peuple que l'on ne regardait plus depuis long-temps que comme un peuple d'égoïstes, absolument dégradé par un luxe avare et par toutes sortes de voluptés, endormi d'ailleurs, grands et petits, dans un esclavage d'autant plus honteux qu'il était volontaire; croira-t-on, dis-je, qu'un tel peuple, sortant tout-à-coup de sa léthargie, et devenu soldat en un clin d'œil, ait, en moins de trente-six heures, conquis toutes les armes de la capitale, et bientôt après toutes celles des châteaux voisins? ait fabriqué cinquante mille piques? Car il reste encore du fer à ceux qu'on a ruinés (2). Parlez, Élie; parlez, Hulin.

---

(1) *Per tela, per ignes*. VIRG. D.

(2) « Garde-toi, disait Juvénal à un oppresseur de son temps, garde-toi de réduire au désespoir des hommes forts et malheureux. Quand tu ravirais le peu d'or et d'argent qu'ils possèdent, tu ne

Ils vous diraient, Messieurs, ce qu'ils nous ont dit et répété plus d'une fois, lorsque, dans notre comité (1), nous écrivions sous leur dictée le détail de leurs brusques manœuvres et les hauts faits de leurs compagnons d'armes; lorsqu'ils nous présentaient ou nous indiquaient des veuves, des orphelins, et que nous comptions avec eux les honorables blessures de tant de citoyens qui avaient si bien mérité de la patrie.

Aussi modestes que courageux, ils vous diraient: « Lorsqu'au retour des Invalides, dont nous avions saisi les armes, nous marchâmes par diverses routes, et sans nous être concertés, du côté de la Bastille, à travers les applaudissemens d'un peuple immense, qui la proscrivait à grands cris, qui nous bénissait, nous encourageait et nous suivait (2); car, nous le déclarons avec transport, nos

---

leur ôterais point leurs boucliers ni leurs épées, leurs casques ni leurs flèches; car, *spoliatis arma supersunt.* » Sat. VIII, v. 121. D.

(1) On forma ce comité peu de jours après la prise de la Bastille. Il s'agissait d'abord de procurer des secours aux blessés, aux veuves et aux orphelins. M. de La Fayette leur a peut-être plus donné lui seul que l'Hôtel-de-Ville et le reste des citoyens. Nous l'aurions ruiné si nous avions voulu être complices de sa bienfaisance. Ensuite nous rassemblâmes les vainqueurs, afin qu'ils se reconnussent entre eux, et nous eûmes soin de les enregistrer à mesure. Ce travail long et très-épineux n'est pas encore fini: que l'Assemblée nationale dise un mot, il le sera bientôt. D.

(2) Le peuple ne se souleva que contre l'injustice et l'oppression: *Ut flagitiorum impatiens.* TACIT. Ann. D.

succès appartiennent en effet à tous les citoyens de cette ville triomphante : dans cette conjoncture, ajouteraient-ils, il y eut de notre part moins de projet que d'enthousiasme ; et, sans nous être aperçus des obstacles, nous les surmontâmes ; nous prîmes, pour ainsi dire, cette place à notre insu (1). »

Je le crois d'autant plus volontiers, que plusieurs d'entre nous, enflammés par l'exemple, brûlaient de voler sur leurs traces. Que dis-je ? le brave Thuriot de la Rozière les avait déjà prévenus. Par une audace inouïe, cet électeur avait, au nom d'un peuple qui commençait à se connaître, d'un peuple souverain, déjà sommé dans l'intérieur de la Bastille le gouverneur de se rendre. Seul, mais fort de son droit de citoyen, il y avait harangué les soldats, dont les yeux s'ouvrirent ; il y avait bravé le danger, jusqu'au sommet des tours (2).

Et voilà comment on triomphe des obstacles qui

---

(1) C'est ainsi que parlaient les premiers coopérateurs de cette expédition : mais nous avons su depuis que, malgré l'enthousiasme, il y avait eu dans l'attaque une espèce d'ordre, et quelquefois un concert admirable. La plupart se conduisaient aussi bien que s'ils avaient été commandés. Le mot du guet, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures après midi, était d'un bout de Paris à l'autre : « A la Bastille, à la Bastille ; » et ce mot entraînait des gens qui n'y auraient jamais songé. D.

(2) Voyez vers la fin du volume, parmi les anecdotes, le *récit* de ce qui concerne M. Thuriot de la Rozière ; *récit* conforme à ce qui a été publié dans le temps. D.

paraissent insurmontables! Car les premiers élans et l'instinct de la liberté qui ose tout, qui ne craint point la mort, ont bien plus d'énergie que la réflexion.... Ils enfantent des miracles!

Ce qu'il y eut alors de plus merveilleux, ce fut de voir des hommes suspects jouer si bien le patriotisme, qu'on les compte aujourd'hui parmi les premiers moteurs de la révolution (1). Qu'importe! célébrons-les, en attendant que l'amour de la patrie, qui n'est encore que sur le bord des lèvres, passe insensiblement au fond du cœur. N'a-t-on pas vu des hommes devenir, par crainte ou par orgueil, apôtres et martyrs de passions ou d'opinions d'emprunt?

Les premiers qui se portèrent à la Bastille n'y allèrent que pour y demander des munitions et des armes; on les menace, ils jurent de vaincre ou de mourir.

La foule augmentait de moment en moment; elle se grossissait de citoyens de tout âge, de toutes sortes de conditions; d'officiers, de soldats, de pompiers (2), de femmes et d'abbés; la plupart sans armes et rassemblés confusément.

On y vit même accourir des gens de la cam-

---

(1) Plusieurs nous offrirent leurs épées et leurs plumes, parlèrent très-haut et plus haut que nous: il n'en fallait pas moins pour qu'on daignât les écouter. Au reste, cette politique a bien tourné. D.

(2) Les pompiers, dont on connaît le zèle, s'y portèrent de leur propre mouvement. On voulut les employer à mouiller, sur les

pagne. On y vit des étrangers et des guerriers avides de hasards, des guerriers récemment arrivés des différens points du globe; quelques-uns de la veille ou du jour même, et qui avaient combattu dans les deux mondes, qui avaient déjà contribué à plusieurs révolutions (1).

Un jeune Grec, sujet du grand-seigneur, y contempla notre enthousiasme; il en revint Français.

Plusieurs, dès qu'ils apprirent l'attaque de la Bastille, y allèrent par différens motifs; quelques-uns, dit-on, dans l'espoir du pillage, mais on en fit justice. D'autres ne s'y rendirent que pour secourir les blessés, que pour soustraire à la fureur des assiégeans des parens, des amis, ou ceux dont ils avaient, pendant leur captivité, furtivement reçu des consolations; de sorte que l'humanité, la reconnaissance et la piété filiale y furent exercées au risque de la vie (2).

---

tours, les amorces des canons : mais ces tours étaient d'une telle hauteur, que le jet d'eau n'y pouvait tout au plus retomber qu'en brouillards. D.

(1) Georget, canonnier de la marine, revenant de l'Amérique, débarque à Brest, arrive le 14 au matin à Paris: il apprend que l'on assiége la Bastille, ne dit rien et y court. Les preuves de tous ces faits sont consignées dans les procès-verbaux des déclarations qui nous ont été faites. D.

(2) L'auteur des Lettres écrites de France à une amie, pendant l'année 1790 (in-8°; Paris, 1791), rapporte l'anecdote suivante : « Un officier qui, dans cette occasion, avait le com-
» mandement de cinquante hommes, m'a dit qu'un de ses sol-
» dats ayant été tué d'un coup de canon, le peuple, avec toutes

Cependant on combattait, on mourait autour du pont-levis (1). Des femmes, volant au secours de leurs époux, y ont été blessées. Une d'entre elles, qui n'y cherchait que la guerre, a depuis été mise au rang des vainqueurs de la Bastille.

Des pères y ont vu tuer leurs enfans qui venaient à leur aide, et des petits-fils leur grand-père.

Ce fut alors que plusieurs députations successives y arrivèrent, tant de l'Hôtel-de-Ville que des

---

» les marques de l'indignation, emporta le corps : puis prenant le » chapeau du mort, commença à demander de l'argent aux assis- » tans, pour son enterrement, d'une manière qui caractérise bien » cette gaieté si naturelle aux Français, qu'elle ne l'abandonne pas » même dans des occasions qui rendraient sérieux tout autre » peuple de la terre. *Madame, pour ce pauvre diable qui s'est* » *fait tuer pour la nation ; — Monsieur, pour ce pauvre diable qui* » *s'est fait tuer pour la nation.* Cette formule de sollicitation, sans » être bien pathétique, produisit tout l'effet qu'on en désirait : » personne n'avait le cœur assez dur pour résister à cette consi- » dération puissante : *qui s'est fait tuer pour la nation.* » (Page 29.)

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Le nommé Bouy de Valois y reçut dix coups de fusils ; il vit encore. Bernard y fut foudroyé de trente-deux coups : il est vraisemblable qu'il reçut la décharge entière de l'une de ces pièces chargées à mitraille, et que l'on appelait les *amusettes* du maréchal de Saxe.

M. Souberbielle, chirurgien-major des volontaires de la Bastille, et qui, dans cette occasion, a payé de sa personne de toutes les manières, m'a dit qu'un citoyen qui chargeait en silence et tirait depuis une heure, avait reçu du haut des tours une balle plongeant dans la capacité. Il chancelle ; on court à son aide. La tête penchée sur les bras de ceux qui le soutenaient : « Mes amis, leur dit-il, je me meurs ; mais tenez bon, vous la prendrez ; » et il rendit le dernier soupir. D.

districts (1). On ne sait pas encore à quoi s'en tenir sur la conduite du gouverneur. Le fait est que deux de ces députations, confondues avec la multitude, furent exposées à un feu roulant, et coururent les plus grands risques.

Le peuple tremblait pour ses députés; les députés ne songeaient qu'au peuple.

Honneur à ce digne président (2) et à ses généreux collègues, qui, dans le Musée, remirent si à propos l'électorat en vigueur. Il vous en souvient, Messieurs, et l'histoire en parlera. Honneur à ce ministre des autels, aussi intrépide qu'éloquent (3), et sans cesse dévoré par l'amour d'une liberté qu'il voudrait rendre inaltérable, d'une liberté par conséquent plus que grecque et romaine.

Honneur enfin, honneur à ce brave Francotay, qui, s'étant volontairement séparé de ses collègues, se porta dans les endroits les plus périlleux (4). Il

---

(1) Voyez la Notice, page 1.

(2) M. de La Vigne.

(3) M. l'abbé Fauchet.

(4) Un jeune homme, après avoir tiré, se jeta aux genoux de M. Francotay qui tenait un mouchoir en guise d'étendard : « N'avancez pas, vous allez être tué comme tant d'autres, et cela par la plus exécrable de toutes les perfidies. » M. Francotay s'élance, passe par-dessus le cadavre d'un père de famille que tout le monde regrettait; et ce fut alors qu'on lui cria : « Sauvez-vous, la trahison est manifeste. — Je ne me sauve point, mes amis, mais je me retire, puisque vous l'exigez. »

En revenant on lui fit remarquer, sur le mur opposé, les trous de cent balles qui avaient sifflé à ses oreilles. D.

voit tomber à ses côtés des femmes, des enfans, des vieillards, et leur crie : « Citoyens, que faites-vous ? Votre zèle impuissant retarde l'arrivée de nos soldats, de nos canons, et vous allez tous périr gratuitement dans cette cour encombrée. — Non, car nos cadavres serviront à combler le fossé ! »

Que de paroles, que de faits héroïques, Messieurs, nous ont été transmis, moins par ceux qui avaient frappé les grands coups, que par ceux qui les ont vu porter !

On risquait sa vie ailleurs qu'à la Bastille, et tous les postes étaient assez dangereux pour que personne ne pût guère se promettre le lendemain ; encore moins les électeurs, investis dans le comité permanent. Outre que leurs maisons avaient été marquées par les ennemis du bien public, leurs propres amis les rendaient responsables de la poudre et des autres munitions qui manquaient à l'Hôtel-de-Ville. Cependant on en vint chercher pour continuer le siége ; et quatre-vingts Brutus, sourds à nos représentations, furent près de nous immoler dans le comité permanent (1).

J'y étais, Messieurs, lorsque l'un de nous les adoucit un peu ; mais ils en voulaient toujours au prévôt des marchands. L'intrépide Palloy, qui démolit aujourd'hui la Bastille qu'il a si puissamment

(1) Brutus ne fut point l'assassin de César, comme on l'a improprement écrit ; il n'en fut que le meurtrier ; ce qui est bien différent. *Causa facit rem dissimilem.* Juv. D.

assiégée, et vingt autres non moins furieux, tonnèrent contre lui. « Il nous a, disait l'un, dans le cours de cette journée, plusieurs fois donné le change. — Il parle, disait l'autre, d'ouvrir une tranchée, de faire construire une catapulte; et ne cherche en effet qu'à gagner du temps, pour nous faire perdre le nôtre (1). Que devenir, ajoutaient-ils, si la Bastille n'est pas prise avant la nuit (2)? »

Soit que Flesselles fût innocent ou coupable, la pitié saisit l'un de nous au point qu'il lui fit des signes et qu'il osa parler en sa faveur. Heureux s'il avait pu le voir et l'entendre (3)! sa situation n'é-

---

(1) Ces moyens ridicules ne leur parurent qu'un jeu joué par des gens apostés. Un chevalier de Saint-Louis, appelé M. le Major, disserta sur la tranchée. Un jeune charpentier proposa la catapulte. « Fi donc, » lui dis-je; et il voulut m'apprendre ce que c'était qu'une catapulte. Je fis signe à M. de Flesselles de leur imposer silence, et d'aller au fait; ce qui me concilia tous les suffrages de cette redoutable assemblée *. D.

(2) Ils étaient persuadés, et nous l'étions aussi, que les troupes du roi feraient une irruption pendant la nuit. Les voisins de la Bastille craignirent que leurs maisons ne fussent rasées le lendemain, pour faciliter l'usage des canons et balayer les entours. D.

(3) Que n'a-t-il dit à tous ces soldats citoyens : « Vous voulez donc absolument prendre la Bastille? hé bien! marchons. Je me

* Le brasseur Santerre avait alors proposé des moyens, s'il est possible, plus ridicules que ceux-là. « Il avait, dit-il lui-même (voyez le Procès-verbal, tome I[er], page 385), conçu l'idée d'incendier la Bastille avec de l'huile d'œillet et d'aspic, enflammée par du phosphore, et injectée au moyen des pompes à incendie. »

(*Note des nouv. édit.*)

tait pas sans ressources ; mais il se livra lui-même et ne fit que balbutier (1).

Ce fut alors qu'un vieillard, avec l'air de Saturne irrité, nous regardant tous, s'écria : « Que faisons-nous avec ces traîtres ? Camarades, marchez et suivez-moi ; sous deux heures la Bastille sera prise ? »

A partir de cette époque, elle le fut en moins de temps, Messieurs ; et ces généreux volontaires y sauvèrent proportionnellement plus d'hommes qu'ils n'en avaient perdu. Tous conviennent qu'Élie et le fameux Hulin, qu'ils ont choisis pour chefs, s'y montrèrent plus grands encore par leur humanité que par le courage dont ils ont donné tant de preuves éclatantes.

Ils partent, et cette troupe ardente qui nous investissait, nous pressait de toutes parts, nous laisse enfin respirer. Mon sujet m'entraîne ; mais je reprendrai bientôt le fil de ce récit. Suivons donc ces vengeurs de la patrie, ces anges exterminateurs de l'affreux palais du despotisme.

Le moment approchait où ce môle informe et proscrit depuis si long-temps par l'exécration de

---

mets à votre tête ; vaincre ou mourir, etc. » Pourquoi n'aurait-il pas fait ce qu'ont osé faire tant d'électeurs ? Ah ! pourquoi ? c'est qu'il tenait à la faveur, au crédit, à sa place. J'ai su depuis que plusieurs citoyens étaient venus pour l'engager à sommer lui-même le gouverneur. D.

(1) Toutes ses facultés furent tellement suspendues, que je lui vis mâcher, pendant une heure entière, et sans pouvoir l'avaler, sa dernière bouchée de pain. D.

l'Europe entière, allait bientôt rentrer dans le néant.

La place tenait encore, mais tous les ponts étaient franchis. Que fera le gouverneur, flottant entre son serment illégal et la crainte d'un peuple immense, à qui rien désormais ne saurait plus résister?

Dans les derniers accès de son désespoir, il donne des ordres sanglans et meurtriers. Parmi ses soldats, les uns le plaignent, les autres lui résistent, et tous restent immobiles (1). Il en est réduit à désirer le sort des prisonniers, dont il n'était en effet que le premier geôlier; ses yeux inquiets se tournent vers les cachots les plus profonds, il soupire après les ténèbres palpables de ces antres infernaux.

Tantôt il veut se rendre à discrétion, tantôt s'ensevelir sous les débris de la place. On le vit, tenant une mèche enflammée, s'élancer vers les poudres, dont l'explosion aurait entraîné la ruine de plusieurs milliers d'hommes, aurait détruit de fond en comble une partie de la ville.

Qui l'a retenu? car il faut qu'on le sache. Ce fu-

---

(1) Lors de la prise de la Bastille, la garnison était composée de 82 soldats invalides, renforcés par 32 hommes du régiment de Salis-Samade, commandés par un officier. Le 13 juillet, à deux heures du matin, M. de Launay les fit rentrer dans l'intérieur de la forteresse *. D.

* Voyez dans les pièces la *Déclaration des assiégés* (F).

rent Ferrand et Bécard, deux de ces hommes dont la seule Providence connaît le cœur, de ces rares citoyens qu'elle tient en réserve et choisit souvent dans les rangs les plus obscurs quand elle veut nous garantir de quelque grande calamité. Au reste, ces deux bas-officiers lui présentant la baïonnette, l'écartèrent du volcan qu'il allait embraser. Le premier vit encore; mais l'autre, peu de temps après cet acte vraiment patriotique, fut, par méprise, immolé comme un traître (1).

Déjà l'une des portes de la dernière enceinte est ouverte, et bientôt le pont-levis est baissé. Cinq ou six des premiers combattans se précipitent dans cette cour désastreuse et presque toujours privée des rayons du soleil. Tous se disputent l'honneur d'arrêter le chef tremblant au milieu de sa garde, et chacun d'eux prétend l'avoir arrêté le premier. Mais l'intrépide Cholat réclame : « C'est moi! dit-il, qui l'ai reconnu, c'est moi qui l'ai saisi! » Quoi qu'il en soit, ils s'accordent à dire que le malheureux de Launay, levant les yeux au ciel, voulut se

(1) Il eut la main coupée et fut pendu. Les veuves de la Bastille ont fait en faveur de la veuve de cet infortuné une action d'autant plus méritoire, qu'elles sont toutes dans la dernière pauvreté. Nous avions à partager entre elles une somme de 4200 livres qui nous avait été envoyée de Saint-Domingue. Cela ne regardait que les veuves des assiégeans; mais celles-ci, par respect pour la vertu malheureuse, ont voulu avoir pour sœur et copartageante la veuve de l'assiégé. Cherchez de ces traits-là dans la grande fortune? vous en trouverez peut-être, mais en si petit nombre ! D.

poignarder (1). On le retient pour le conduire en triomphe, et le citer au tribunal dont il avait méprisé les ordres; il n'eut pas le temps d'y arriver.

Le reste des assiégeans se jette à flots redoublés dans l'intérieur de cette haute et profonde caverne, éclairée par les flammes qui dévoraient en dehors la maison du gouverneur (2). Tel fut le sort du palais de Priam (3); s'il est permis cependant de comparer la demeure sacrée d'un bon roi à un repaire sacrilége et rempli de satellites assermentés (4).

Les combattans, qui étaient entrés les premiers, avaient promis de garantir le chef et ses soldats de toutes sortes d'atteintes. On sait, et je l'ai dit, quelle fut à cet égard la franchise de leur conduite; elle fut telle qu'ils continuèrent à les protéger jusqu'à ce qu'on les eût mis eux-mêmes hors de combat.

---

(1) Le couteau avec lequel il voulut se frapper a été déposé le lendemain au comité de Saint-Louis-de-la-Culture, par M. Mangin, brigadier de maréchaussée. D.

(2) Les flammèches qui tombaient dans la cour firent craindre pour les poudres. D.

(3) *Omnis scyria pubes*
Succedunt tecto, et flammas ad culmina jactant, etc.
Apparet domus intùs, et atria longa patescunt :
Apparent Priami et veterum penetralia regum.
VIRG. Æneid. l. II, v. 477. D.

(4) Le gouverneur prêtait le serment de fidélité au roi, et le reste des officiers le prêtait au gouverneur. Après Dieu on ne reconnaissait dans la Bastille que le roi; on n'y priait que pour lui et sa famille. D.

Embrassant les officiers et les soldats consternés : « Rassurez-vous, leur disaient-ils; selon les lois de la guerre, selon la loi de l'honneur, nous n'avons combattu que pour vaincre et pardonner. » Mais la plupart de ceux qui marchaient sur leurs traces, s'engouffrant avec violence, veulent tout exterminer; et ce fut le plus beau moment de nos héros. Du geste et de la voix ils les avertirent de ne pas souiller leur triomphe. Supprimez en effet la commisération qui naturellement doit suivre la conquête, et vous n'y verrez plus, quel qu'en soit l'éclat, que de la barbarie sans héroïsme.

Élie, Hulin et leurs fidèles compagnons parviennent, non sans efforts, à les calmer un peu, ou du moins à changer la direction de leurs mouvemens impétueux; car ceux qui pleuraient la mort d'un père, d'un frère ou d'un ami, dont le sang fumait encore, n'avaient pas la force de résister à cette passion, la plus impérieuse peut-être de toutes celles qui tourmentent la fragile humanité.

Après avoir exhalé leur premier feu, après quelques coups portés au hasard et même contre les leurs (1), ils se dispersent afin de juger de tout ce que la renommée publiait sur les mystères de cet affreux local.

---

(1) Plusieurs, dans le tumulte, furent blessés et même tués, soit pendant l'attaque, soit après avoir pénétré dans la dernière enceinte. D.

Comme des vautours, ils se jettent sur les entrailles de leur récente proie; ils en sondent les profondeurs, ils en parcourent toutes les sinuosités. Les uns remplissant les sombres escaliers, montent sur les plates-formes, d'où, quelques heures auparavant, le brave Thuriot de la Rozière s'était montré au peuple ravi de cet exploit.

Parvenus au sommet, ils bénissent le ciel et ne regardent plus ce qui les avait tant effrayés, que comme de vains épouvantails. Ils insultent aux canons qui recélaient des foudres dirigées contre nous; ils les tournent contre quiconque oserait s'approcher du faubourg. Nos ennemis de toutes les sortes prenaient déjà la fuite : non-seulement nos ennemis armés, mais d'autres encore plus dangereux.

Bientôt ils ébranlent, ils renversent d'énormes pierres dont le bruit, en tombant, retentit dans tous les cœurs français, se communique de proche en proche, d'échos en échos, et donne au loin le signal de la victoire.

D'autres forçaient la chambre du conseil, de ce conseil impie où des ambitieux, esclaves de la faveur et gagés par la haine, jugeaient sans lois, faisaient exécuter sans remords.

Plusieurs s'efforçaient d'entrer dans la chapelle. Un prêtre s'écrie : « C'est ici le lieu saint, la maison du Seigneur ! » Les vases sacrés sont respectés, et ils n'emportent, pour nous le rendre, qu'un tableau où les attributs de l'esclavage, par un raffi-

nement de cruauté, avaient été mis sous les yeux des malheureux prisonniers (1). Mais en sortant ils détruisent à coups de pierres un cadran dont les supports représentaient deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes ; et la date de cette autre insulte au malheur (2) était assez récente.

Le plus grand nombre parcourait tumultuairement les prisons, descendait dans les cachots, dont les clefs couraient déjà Paris.

Les doubles, les triples portes ferrées, et aussi épaisses que les portes extérieures des citadelles, garnies d'ailleurs de serrures, de verroux monstrueux, et dont l'aigre sifflement, quand elles tournaient sur leurs mobiles gonds, annonçait aux prisonniers plutôt le trépas que des alimens ou des secours, tombent sous les coups redoublés. Ils reculent d'horreur, en voyant à la lueur des flambeaux ces froides catacombes, ces hideux sépulcres, où la vie se consumait lentement entre les bras de la mort.

Les clameurs de plus de cinquante mille, tant combattans que spectateurs, avaient retenti dans

(1) Ce tableau fut apporté le lendemain dans notre salle, et il y est resté assez long-temps exposé aux regards du public, qui ne pouvait pas concevoir cette recherche tyrannique ; il était peint avec soin, et représentait *saint Pierre-aux-Liens*. D.

(2) Quand on faisait prendre l'air à un malheureux prisonnier, on appelait cela *les libertés de la Bastille*. Il y avait aussi une *tour de la liberté ;* et, dans le sens de ces Messieurs, c'était à coup sûr la plus affreuse. D.

l'intérieur des tours, et dans l'un de ces réduits funèbres où se mourait, depuis trente ans, un vieillard qui en avait déjà passé dix dans une autre Bastille. Il ne savait plus ni qui régnait dans son pays, ni où nous en étions à cette époque, aussi imprévue qu'unique dans l'histoire, et même il commençait à croire qu'il n'existait plus, sur la terre désolée, d'autres humains que ses geôliers.

Tavernier, c'est le nom de ce prisonnier, entend gémir sa porte, que l'on enfonçait à grands coups de hache et de massue. « Vient-on enfin, s'écria-t-il, me délivrer de ma captivité, ou plutôt du fardeau de cette existence amère et vraiment insupportable ? »

Quelque misérable qu'elle fût, cette vie trop prolongée, il se disposait néanmoins à la défendre, lorsqu'au lieu des assassins qu'il redoutait, il se sentit tout-à-coup presser par les douces étreintes de ses libérateurs, qui l'arrosèrent de leurs larmes généreuses (1).

Tandis que tout était en combustion, depuis le

(1) Tavernier était, disait-on, fils naturel de Pâris Duverney, frère de l'opulent Pâris de Montmartel. Il avait déjà passé dix ans aux îles Sainte-Marguerite. Quelqu'un le recueillit pendant la nuit qui suivit la prise de la Bastille. On nous l'amena trois jours après. M. du Veyrier, secrétaire des électeurs, l'ayant interrogé, lui trouva la tête absolument dérangée. Nous l'envoyâmes à Charenton. Un honnête homme le réclame : nous le lui confions à la charge d'en répondre ; mais il revint bientôt solliciter un ordre pour le reconduire où il l'avait pris. D.

comble jusqu'au fond des cachots, l'or, l'argent et les papiers étaient au pillage (1); les papiers! ces formidables témoins, aujourd'hui soulevés contre les cendres de nos anciens despotes, celles de leurs ministres, et la terreur de nos satrapes fugitifs.

On enlevait d'anciennes armes, effrayantes par leurs formes aussi bizarres que meurtrières, et jusqu'à des chaînes, hélas! trop souvent teintes de sang. On emportait aussi de funestes entraves, dont quelques-unes étaient usées par le frottement journalier, et l'on frémissait d'indignation en songeant à la multitude de ceux dont elles avaient fait le tourment habituel.

Je l'ai vu, je l'ai touché ce vieux corselet de fer, inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps, et le réduire, comme Thésée dans les enfers, à une éternelle immobilité. L'Hôtel-de-Ville possède maintenant ce chef-d'œuvre digne des furies, ou des Phalaris et des Cacus.

Plusieurs autres machines, non moins combinées, non moins destructives, n'échappèrent pas à leurs recherches; mais personne n'en pouvait

---

(1) Le pillage des papiers continua pendant deux jours. Lorsque, le jeudi 16, mes collègues et moi nous descendîmes dans l'espèce de cachot où étaient les archives, nous trouvâmes sur des tablettes les cartons très-bien rangés; mais ils étaient déjà vides. On en avait tiré les pièces les plus importantes : le reste était répandu sur le plancher, dispersé dans la cour et jusque dans les fossés. Cependant les curieux y trouvaient encore de quoi glaner. D.

deviner ni les noms, ni l'usage direct; c'était le secret des bourreaux et de ceux qui les payaient (1).

On me dira peut-être que depuis long-temps la torture et les supplices n'avaient plus lieu dans ce fameux château : soit, quoique j'en doute; mais desquels veut-on parler? est-ce que le régime cauteleux et perfide, est-ce que les alimens infects, et l'air que l'on savait rendre plus ou moins pestilentiel, n'y valaient pas des chevalets, des brodequins et des bourreaux (2)? Il me suffit

---

(1) Le maître des requêtes qui fit, dans cette prison extra-judiciaire, subir un interrogatoire à La Porte, valet de chambre de la reine Anne d'Autriche, paraît avoir été très-versé dans la science infernale des instrumens de tortures. Pour disposer ce prisonnier, il les lui montra préliminairement et en détail, lui en expliqua la manœuvre et les effets. C'est ainsi que l'on forçait un malheureux à s'accuser lui-même contre le témoignage de sa propre conscience *.
D.

(2) On montre au Lycée une lettre de M. Pelissery, écrite à M. de Losme, major de la Bastille, et cette lettre porte en substance: « Pendant les sept ans que j'ai passés dans cette forteresse, je n'y avais point d'air durant la belle saison. En hiver on ne me donnait, pour réchauffer ma chambre glaciale, que du bois sortant de l'eau. Mon grabat était insupportable, et les couvertures en étaient sales, percées de vers. Je buvais, ou plutôt je m'empoison-

* Nous donnons dans les éclaircissemens ce passage des Mémoires de La Porte (H). Nous y joignons un passage très-curieux des Mémoires de madame de Staal, parce qu'il a rapport aux craintes qu'elle avait conçues d'être appliquée à la question. Quant à l'opinion répandue lors de la prise de la Bastille, qu'on y faisait encore subir quelquefois la torture, voyez ci-dessous la note jointe au premier paragraphe de la partie des Mémoires intitulée par Dusaulx *Anecdotes et Citations*.
(*Note des nouv. édit.*)

que l'on y ait trouvé des instrumens de mort, et propres à tourmenter les hommes de tant de manières, pour être persuadé que si l'on n'en usait pas habituellement, on voulait du moins savoir où les prendre dans l'occasion; d'ailleurs, peut-on calomnier la Bastille?

En la démolissant, on vient de trouver un cadavre inhumé dans le bastion. Mais attendons que la démolition soit achevée, pour savoir à quoi nous en tenir sur les exécutions secrètes (1).

Quand le peuple vit le gouverneur entre les mains des vainqueurs de la Bastille, sortant en triomphateurs de cette forteresse humiliée, il re-

---

nais d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels alimens on m'apportait! des chiens affamés n'en auraient pas voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules; mes jambes s'ouvrirent; je crachai le sang, et j'eus le scorbut. Et pourquoi le tyran subalterne qui me persécutait m'a-t-il infligé tous ces tourmens? pour fatiguer ma conscience, m'ôter l'honneur, et me prendre ensuite à son service. » Voyez *la Bastille dévoilée*, n° 111, p. 19.

D.

(1) Les auteurs de la Bastille dévoilée, en remarquant qu'on n'a trouvé que sept prisonniers, ajoutent: « Point de cadavres, point » de squelettes, point d'hommes enchaînés: ce sont des bruits » populaires dénués de preuves et de fondement. Dans l'armoire » du chirurgien, il y avait des pièces d'anatomie qui ont dû servir » à accréditer cette erreur. » Ce témoignage a du poids, venant des rédacteurs de la Bastille dévoilée. Cependant on fera bien de consulter plus bas, dans les *anecdotes et citations*, le procès-verbal rapporté par Dusaulx, et qui a un caractère authentique.

(*Note des nouv. édit.*)

marqua que chacun d'eux rapportait des témoignages, plus ou moins précieux, de la victoire qu'ils venaient de remporter. Que l'on ne s'imagine pas que personne osât ou voulût s'approprier cet infâme butin (1); on le portait comme la dépouille d'un monstre venimeux dont on avait eu le bonheur de triompher.

Ce butin, nous allons bientôt le voir reparaître dans une scène non moins ardente que celle-ci, et dont je n'ai tenté l'esquisse que sur la parole véridique des principaux acteurs; car, ce que je viens de raconter, on me l'a dit; le reste, je l'ai vu.

---

(1) Le jour même et les jours suivans, ce butin fut, en grande partie, rapporté soit à l'Hôtel-de-Ville, soit dans les districts. C'était une chose admirable de voir des pauvres rendre jusqu'à de l'argent monnayé. A ceux qui en témoignaient de la surprise, ils leur disaient : « Nous ne sommes point des voleurs, mais de bons citoyens. » D.

SECONDE PARTIE.

Lorsque j'ai suspendu le récit de ce qui se passait dans notre comité, on y était bien loin, Messieurs, de prévoir quel serait le sort du siége de la Bastille, dont, relativement à ce que nous en pouvions savoir, je n'ai parlé que par anticipation.

Reprenons le fil de ce récit, interrompu pour suivre l'ordre des événemens. Délivrés de la foule impatiente qui nous environnait, nous commençâmes à nous reconnaître; mais cette fausse sécurité fut de courte durée. Le commissaire Carré, l'un des électeurs, nous apparaît comme un spectre, et nous crie de la porte : « Vous n'avez pas deux minutes à vivre si vous restez ici; la Grève, prévenue contre vous, frémit de rage, elle jure votre mort; les conjurés me suivent. » Il dit et disparut.

Nous allions sortir lorsqu'une bande de citoyens armés nous ferma tout-à-coup le passage. Après nous avoir lancé des regards terribles, que de nouveaux reproches nous essuyâmes de toutes parts, et surtout le malheureux Flesselles! non, je ne sache point de constance capable de résister à de pareils assauts, à moins d'avoir pour soi le témoi-

gnage de sa propre conscience. Il s'affaissait de plus en plus, et je le vis plusieurs fois prêt à s'éteindre dans cette longue et cruelle agonie.

Cependant on n'en voulait pas encore à ses jours. Ces hommes, que l'on nous avait dits si furieux, n'avaient, dans ce moment, d'autre projet que de nous citer, et lui surtout, à notre assemblée générale, pour y être entendus sur l'article des poudres, et y être jugés en présence du peuple.

Las de vivre, il y consentait. L'abbé Fauchet lui fit sentir les conséquences de cette démarche prématurée. « Restons ici, lui disait-il, le plus long-temps que nous pourrons, parce qu'il sera plus facile de vous y faire entendre que dans une salle immense, déjà pleine, et où tout doit être en cet instant dans la plus grande agitation. »

Quoique l'abbé Fauchet déployât contre nos adversaires toutes les ressources de l'éloquence, il ne gagnait rien ou peu de chose : la troupe opiniâtre persistait toujours dans son premier dessein.

Quant à moi, n'ayant plus le même ascendant sur ces nouveaux venus, et présageant d'ailleurs quelle serait l'issue de ces débats, je m'imaginai que s'il m'était possible de parvenir dans la grande salle, j'y servirais bien mieux mes collègues que dans ce comité, en butte à tant d'invincibles préventions.

Je tentai donc d'y pénétrer afin d'y préparer les esprits; mais je n'y parvins qu'à travers plusieurs sortes d'hostilités, auxquelles je commençais à m'accoutumer.

Une fois arrivé, je m'aperçus, dès le seuil de la porte, que cet asile, ou plutôt ce terrible chaos, n'était pas moins dangereux que notre comité (1). Dès lors je souhaitai de n'y pas voir paraître ceux que, dans la première irruption, j'avais eu le bonheur de garantir de la colère d'un peuple dont, à quelques égards, j'avais su gagner la confiance, et cela en me montrant tel que j'étais, c'est-à-dire exempt de crainte et leur ami.

Un nouveau spectacle frappa mes regards; j'y vis sévir des passions nouvelles. Toutes les banquettes étaient surchargées de citoyens armés comme des sauvages; mais de quels citoyens? De ceux qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais rencontrés au grand jour. D'où sortaient-ils? qui les avait tirés de leurs réduits ténébreux? Qui? Oh! si c'était l'amour de la liberté! N'en doutons pas, elle est si féconde en phénomènes!

Tantôt ils regardaient, ils écoutaient dans un profond silence; tantôt ils se livraient à des murmures sourds et qui ressemblaient au bruit du tonnerre grondant dans le lointain (2). On sentait en quelque sorte que l'orage pesait et que le nuage allait crever; j'en dirai bientôt la cause.

---

(1) *Necessitas in loco, spes in virtute, salus ex victoriâ.*
TAC. Ann.
D.

(2) *Diversis animorum motibus, pavebant terrebantque.*
TAC. Ann.
D.

Vingt minutes environ s'étaient écoulées depuis que j'étais sorti de notre comité. On n'y put jamais, comme je l'avais prévu, fléchir la volonté de ceux qui avaient résolu d'amener, dans la grande salle, surtout le prévôt des marchands; et l'on sait à quel dessein. « Qu'il vienne! qu'il nous suive! » Excédé de tant d'injonctions : « C'en est trop, s'écria-t-il; marchons, puisqu'ils le veulent, allons où je suis attendu. »

Son entrée y fit peu de sensation, parce qu'on avait d'autres affaires. Dès qu'il eut pris séance, cette situation m'a trop affecté pour en omettre les détails, il fut couché en joue par plusieurs citoyens. « Vous allez en même temps tuer vos défenseurs! s'écria M. de La Poise. » Ils levèrent le bout du fusil.

Bientôt après, il fut environné par ceux qui voulaient le faire juger; mais il y avait tant de tumulte qu'ils n'insistèrent pas et le laissèrent tranquille pendant un espace de temps assez considérable. Qu'ai-je dit? tranquille : ses transes redoublent.

L'abbé Fauchet, qui l'avait suivi de près, venait d'arriver rapportant du comité quatre valises pleines de papiers interceptés. Après avoir déposé ces papiers sur le bureau, qui en était déjà surchargé, il va s'asseoir à côté de cet infortuné, sur le front pâlissant duquel étaient empreintes, depuis plus de deux heures, toutes les affres de la mort, dont l'image à chaque instant se représente à lui sous les aspects les plus hideux.

Se rassurant un peu et profitant du délai que ses ennemis semblaient lui accorder, il s'incline vers l'abbé, sa dernière espérance, lui parle à mi-voix et lui serre les mains. Il le conjurait d'aller vite au district de Saint-Roch : « On y veut ma tête, ajouta-t-il; c'est le foyer d'où partent toutes les accusations intentées contre moi; allez, et dites-leur : Il ne demande que le temps de se justifier. »

L'abbé Fauchet, qui a joué tant de rôles périlleux dans le cours de cette révolution, n'hésite pas à se dévouer encore au salut de son semblable : « Ami ou ennemi, qu'importe! disait-il, quand il s'agit de sauver un homme. »

Il part, il fend la presse hérissée de pointes menaçantes; il monte en chaire à deux reprises, et n'en descend qu'après avoir vainement épuisé toutes les ressources que la sensibilité peut fournir à l'éloquence.

Désespérant d'adoucir ses inflexibles auditeurs, il allait reprendre le chemin de l'Hôtel-de-Ville, pour y tenter quelque nouveau moyen capable de détourner la foudre prête à frapper son client. Ce qu'il apprit, en descendant les marches de Saint-Roch, le força de s'arrêter. Écrasé du coup, il soupire, il gémit, et s'enveloppe dans sa douleur pour le reste de la journée.

Pendant cet intervalle, le prévôt des marchands présidait notre assemblée, réduite à très-peu de nos membres, par l'impossibilité d'y pouvoir aborder. Dissimulant ses noirs chagrins, se flattant peut-

être, il tâchait de montrer et montrait en effet une sorte d'assurance. On le vit, jusqu'au moment fatal, ouvrant les paquets, écoutant tout le monde avec un empressement et une affabilité tels qu'il s'en serait tiré, si le parti de le faire périr n'avait pas été pris irrévocablement. Mais il avait encore quelques momens à vivre ou plutôt à languir.

Voyons maintenant ce qui causait la fermentation dont j'ai parlé.

Depuis trois jours entiers, et surtout dans ce jour turbulent, la terreur et la défiance, causées par le voisinage d'un camp plus que suspect, par d'autres troupes environnantes, et par toutes celles qui avaient été, disait-on, appelées des diverses provinces; enfin par des factions intérieures, et d'autant plus redoutables qu'elles se couvraient d'épaisses ténèbres pour nous frapper à l'improviste : toutes ces causes, en même temps réunies, avaient tellement effarouché les citoyens, les avaient rendus si défians, qu'à chaque pas il fallait décliner son nom, déclarer sa profession, sa demeure et son vœu.

Ajoutez qu'on ne pouvait plus entrer dans Paris ni en sortir, sans devenir suspect de trahison; de sorte que, sous le moindre prétexte, on nous dénonçait de toutes parts ceux que l'on croyait contraires à la révolution, ce qui signifiait déjà ennemis de l'État. Sans autre examen, on ne parlait pas moins que de saisir leurs personnes, d'abîmer leurs maisons, de raser leurs hôtels. Après la lec-

ture de deux lettres fameuses (1), faite dans notre comité, un jeune homme s'écria : « Qu'à l'instant on me suive, et marchons chez Bezenval. »

On nous annonçait à chaque instant, avec leurs effets et leurs papiers, des courriers, des transfuges arrêtés aux barrières; et qui cherchant des juges dans cette foule inquiète, n'y rencontraient guère que des ennemis, d'autant plus sujets à se méprendre, qu'ils jugeaient sur les allégations beaucoup plus que sur les faits.

Quelques paquets furent ouverts et lus publiquement : on en mit de côté plusieurs autres, qui

---

(1) Ces deux lettres adressées, l'une au gouverneur, l'autre au lieutenant de roi de la Bastille, sont trop connues pour en parler. Elles nous furent apportées par des soldats du district de Saint-Gervais. Ils nous en firent prendre copie, ne voulant pas s'en dessaisir. Ce qui nous frappa le plus, ce fut le courrier du baron de Bezenval, qu'ils nous avaient amené: ce malheureux, qui cependant n'avait rien à se reprocher, tremblait au point que nous craignîmes de le voir expirer sous nos yeux *. D.

* Ces billets dont l'existence ne peut être l'objet d'un doute, comme la prétendue lettre de M. de Flesselles, sont ainsi rapportés dans le Procès-verbal des séances (tome I[er], page 349). « On a reconnu que le » paquet apporté tout ouvert au comité permanent, contenait deux » billets, l'un adressé à M. du Puget (major de la Bastille), et conçu » en ces termes : *Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous* » *croyez nécessaire : vous le remettrez. Paris, ce 14 juillet* 1789; signé » *Bezenval;* l'autre adressé à M. de Launay, gouverneur de la Bastille, » contenant ces mots : *M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière ex-* » *trémité : je lui ai envoyé des forces suffisantes. Ce 14 juillet* 1789; signé » *le baron de Bezenval.* » On verra plus tard, dans les Mémoires si piquans du baron de Bezenval, les détails de l'accusation fondée sur ces deux lettres, et qui faillit lui coûter la vie.

(*Note des nouv. édit.*)

contenaient, disait-on, le secret des premiers agens conjurés contre nous. La dépêche du ministre de la guerre fut soustraite aux regards du public.

La curiosité, alternativement satisfaite et redoublée par de prétendues découvertes, par des alarmes renaissantes, et je ne sais quelle malignité secrète qui désire ce qu'elle craint (1), avait tellement préoccupé les esprits, que l'on ne songeait plus dans notre assemblée ni à la Bastille ni au prévôt des marchands. Il devait d'autant plus s'en féliciter, que le temps qui s'écoulait lui faisait espérer le prochain retour du génie tutélaire qu'il avait député au district de Saint-Roch.

Observez, Messieurs, que le reste de Paris n'était pas moins agité que notre salle. Presque tous les citoyens, veillant sur leurs entours, travaillaient de concert à se prémunir contre une attaque nocturne, dont on ne cessait de parler depuis deux jours. Demandez à l'un de nos collègues les plus zélés, au franc et généreux Lubin, ce que l'on craignait dans son quartier (2), et ce qu'il y fit, aidé de ses deux fils.

Les uns dépavaient les rues, les autres ouvraient des tranchées, et l'on sait que des chevaux de frise

(1) *Populus, novarum rerum cupiens pavidusque.*
TAC. Ann.
D.

(2) Le faubourg Saint-Honoré, par où, disait-on, devait se faire la première attaque. D.

conjuraient de les venger; mais au fond leurs prières ressemblaient à des ordres, et, plus d'une fois, il n'a pas été possible d'y résister (1).

Quelques-uns doutaient encore, tant cette forteresse, que l'on avait déjà prise cependant, paraissait imprenable. Mais la boucle de col du gouverneur, offerte par une main sanglante (2), signe trop évident du genre de mort qu'il venait de subir à quelques pas de nous; mais l'apparition subite des clefs et du drapeau de la Bastille, l'apparition d'un jeune homme qui en portait le *règlement* appendu à la baïonnette de son fusil (3), les canonniers sanglans que l'on traînait à sa suite, et le brave Élie, dont les yeux jetaient encore des flammes; le brave Élie, porté sur les bras des

---

(1) *Preces erant, sed quibus contradici non posset.*
TAC. l. IV, § 46.
D.

(2) Celui qui apporta cette boucle la tenait entre deux doigts, et, la main élevée, la montrait d'un air.... Je ne saurais rendre ces airs-là. Je m'approche, je regarde: « Prenez, me dit-il, elle est à vous. » Quand je sus ce que c'était, baissant les yeux je me retirai modestement en arrière. « Bon! s'écria-t-il, le sang lui fait peur. » D.

(3) Ce jeune homme marchait à la tête des dépouilles et des prisonniers, avec autant de recueillement que s'il eût porté la bannière dans quelque procession. Je le fis remarquer au marquis de La Salle, qui l'accueillit. Le lendemain il lui donna une patente et un mousqueton : comme c'est aujourd'hui toute la fortune de ce jeune et brave tailleur, nommé Guigon, qu'il me soit permis de le recommander, ainsi que ses compagnons d'armes, aux vrais amis de la révolution. D.

compagnons de sa victoire, couronné de lauriers, entouré de riches dépouilles, dont il dédaignait et rejetait l'offrande; environné de captifs, de trophées, indignes et funestes trophées! composés de tous les instrumens de la tyrannie (1), offrirent la preuve incontestable de ce fait prodigieux.

Le prodige aurait été complet, si les tyrans et leurs victimes avaient pu renaître en ce moment: quel aurait été le ravissement des uns, la honte et la consternation des autres!

Bien d'autres idées nous furent suggérées par cette pompe sauvage et pourtant imposante: mais qui pourrait en saisir l'ensemble, en reproduire l'effet par de simples paroles?

Figurez-vous, Messieurs, dans l'enceinte où nous étions, l'affluence de quinze cents hommes, pressés par cent mille autres qui s'efforçaient d'entrer; de sorte que les boiseries craquaient, que les banquettes se renversaient les unes sur les autres, et que l'enceinte du bureau fut repoussée jusque sur le siége du président.

Figurez-vous cette multitude de soldats novices et armés au hasard; les uns presque nus, les autres revêtus d'habits de diverses couleurs; hors d'eux-mêmes, encore tout bouillans des ardeurs de la mêlée, s'agitant, se tourmentant dans cette salle....

(1) *Instrumenta regni.* Tac. Ann.

étonnée d'un pareil spectacle, et la plupart ne sachant ni où ils étaient, ni ce qu'ils voulaient. Cependant la tempête était finie, mais la vague grondait encore.

Cette pompe triomphale, ce tumulte et l'ivresse du succès étaient en même temps répétés dans tous les quartiers et dans tous les districts, qui se remplissaient de dépouilles rapportées par le reste des vainqueurs que la foule avait empêchés d'entrer dans notre salle.

Le peuple, nous a-t-on dit, moins touché du sort des prisonniers que l'on traînait, que l'on immolait de temps en temps, que de ce grand spectacle, voyait couler le sang avec stupeur. Se dissimulant le carnage, il applaudissait aux dépouilles singulières promenées sous ses yeux : aux lances, aux casques, à ces vieilles et pesantes armures que nos pères, bien plus robustes que nous, portaient dans les combats.

Pourquoi ne vîmes-nous pas, au milieu de nous, paraître Hulin, Arné, La Mandinière, Lauzier et vingt autres dignes des mêmes palmes? Leurs compagnons les demandaient, les appelaient.

Ils s'étaient, ainsi qu'Élie, chargés de protéger la vie du gouverneur : mais en arrivant à l'Hôtel-de-Ville Elie fut enlevé, tandis que Hulin, qui se défendait comme un lion, fut renversé par le peuple sur un tas de pierres, et ses généreux compagnons coururent à son secours.

Que tous ces braves se consolent de n'avoir pas

fait l'impossible; qu'il leur suffise que leurs camarades se disaient à la fin de la séance : « Personne n'y aurait péri s'ils avaient pu monter. »

Quand notre salle fut tellement remplie que l'on ne pouvait plus guère y pénétrer, la confusion et le bruit y diminuèrent assez pour que l'on pût se voir et s'entendre quelquefois. Malgré la foule et le mélange, on distinguait à certain point les factions dont les passions, irritées par la présence des nouveaux objets, ne tardèrent point à se manifester de cent manières différentes.

Quoique nous ne pussions pas suffire à tout ce qui frappait nos yeux et nos oreilles, que de sensations néanmoins, et quelle foule de sentimens s'élevèrent dans nos ames diversement agitées!

Les uns dans cette multitude, composée de toutes sortes de classes, de toutes sortes d'inclinations et de caractères; les uns, entonnant d'un air prophétique l'hymne de la liberté, se promettaient d'en consacrer la fête, se promettaient d'aller, au point du jour, saluer le soleil à son lever; de lui apprendre qu'il éclairait, enfin de lui jurer qu'il n'éclairerait plus désormais qu'un peuple libre; et ce touchant hommage, les Syracusains, plus de vingt siècles auparavant, le lui avaient rendu après l'extinction d'une longue et désolante tyrannie (1).

---

(1) Quand Denys le Tyran fut chassé de Syracuse, chacun voulut solenniser un si beau jour, et voir le soleil levant éclairer de ses rayons la liberté de la patrie. PLUT. *Vie de Dion*; 355 ans avant J.-C. D.

D'autres, qui se croyaient encore à l'assaut, car ce triomphe de la patrie était aussi celui de la fureur; d'autres criaient : « Point de quartier aux prisonniers, point de quartier à ceux qui ont tiré sur leurs concitoyens. »

Ces cris de joie, ces cris de mort, mêlés et confondus, nous ravissaient, nous consternaient en même temps.

A ces clameurs, à ce tumulte, succédaient, par intervalle, un silence et un repos équivoques, qui, tous deux, participaient du ressentiment et de la commisération. En effet, vous eussiez vu les larmes de la pitié couler sur des faces menaçantes. Vous eussiez vu des hommes éperdus, tremblant sous les poignards, soutenus et rassurés par ceux qui, d'un moment à l'autre, voulaient les immoler.

Nous n'étions pas nous-mêmes exempts des plus grands risques, surtout quand nous voulions les contenir. J'ai su depuis qu'au fond de la salle ils avaient tâché de saisir un honnête homme dont le sang-froid les choquait, et qu'ils avaient pris pour un électeur (1); non qu'ils fussent méchans; nous avions appris à les connaître, et nous savions que ce qui les animait contre nous ne pouvait pas durer long-temps encore.

On ne savait où porter ses regards incertains, tant la scène était mobile, tant les mouvemens,

---

(1) On lui accrocha la tête avec le croissant d'une hallebarde; mais il s'esquiva. D.

brusques et variés, étaient intéressans ou terribles. Que dirai-je? on craignait de rester dans cette salle, non moins dangereuse qu'un champ de bataille; mais, indépendamment de l'honneur, on ne pouvait pas s'en arracher, soit en vertu des émotions, de celles même que l'on redoute et que l'on recherche néanmoins; soit parce que les heures dévorantes, et qui d'ailleurs contenaient les germes des prochaines fermentations, y tenaient lieu de plusieurs années d'expérience. Ce que nous avons vu depuis n'a pas dû nous étonner (1).

Cependant l'un des canonniers allait périr. Cent glaives étaient suspendus sur sa tête, il chancelait, mais ne suppliait pas. L'œil fixe et l'air morne, il attendait la mort dans un profond silence (2).

L'un des électeurs, touché de son sort, frappé de sa constance, se lève et veut parler : la voix de Stentor n'aurait pas pu se faire entendre. Il s'agite, il fait des signes et des démonstrations si imposantes qu'on l'écoute.

« Mes amis, leur dit-il pour les distraire et rompre leur premier mouvement, est-ce vous qui

---

(1) Nous éprouvâmes en effet plus d'horreur que de surprise, dans ces jours funèbres, où rien ne dédommageait du sang que l'on nous demandait, que l'on faisait couler malgré nous : de sorte que, juges sans autorité comme sans espérances, et témoins de plusieurs meurtres, nous ne ressentîmes que de longues angoisses. *Pavor internus occupaverat animos.* TAC. Ann.

D.

(2) *Plenus constantis silentii.* TAC. Ann. l. XV, 62.

D.

avez pris la Bastille ? je vous somme de le déclarer au nom de la patrie. »

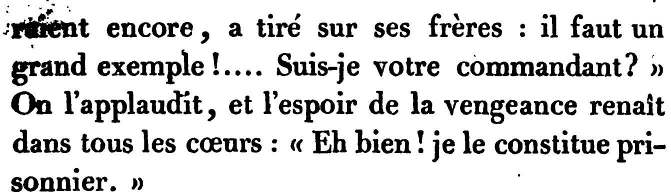
Cette apostrophe, à pareille heure, leur paraît si singulière, qu'ils se regardent avec surprise ; puis rompant le silence : « Qui l'aurait prise sans nous ? — Je les reconnais à ce langage ! Pardon, mes chers concitoyens ; vous méritez tous nos respects, et la nation ne l'oubliera jamais. »

Répétant le même geste avec plus d'énergie, et prenant un visage sévère : « Mais est-ce vous, ajouta-t-il, qui demandez la mort d'un captif désarmé ? — La mort ! la mort ! — Hé bien vous ne seriez plus que des monstres, que de vils assassins, et qui auraient souillé la plus belle, la plus grande de toutes les révolutions. »

On m'entoure, on me presse. J'étouffais, lorsque l'un de ces soldats citoyens qui me serrait le plus m'embrasse, me dégage, en s'écriant : « Il a de l'humanité ! mais nous, qu'allions-nous faire ? — Nous venger, répond un autre : *il a de l'humanité !* Mais s'il venait d'où nous venons, s'il avait vu massacrer ses frères, il parlerait, il agirait comme nous. » Tant il est vrai que souvent la bonté dépend des circonstances, et que les passions, quelles qu'elles soient, ont leurs prétextes et leurs excuses !

L'honneur de sauver l'infortuné dont il s'agit, était réservé au marquis de La Salle.

Le moyen qu'il employa va montrer s'il connaissait le cœur humain, et s'il était digne de commander. « Cet homme, dit-il à ceux qui murmu-


rient encore, a tiré sur ses frères : il faut un grand exemple !.... Suis-je votre commandant? » On l'applaudit, et l'espoir de la vengeance renaît dans tous les cœurs : « Eh bien! je le constitue prisonnier. »

La rage obéit au respect : on délivra le canonnier, et l'on eut la prudence de le cacher dans la chambre voisine.

Il survint un incident peu remarqué, parce qu'on était distrait par trop d'événemens et par des secousses trop fréquentes; d'ailleurs cet incident, pour le plus grand nombre, n'avait rien de menaçant; car, excepté les conjurés et quelques personnes assises auprès de celui dont il s'agit, qui que ce soit n'en pouvait pénétrer le mystère. J'ai tort, je n'avais qu'à me rappeler seulement la séance de notre comité.

Voici le fait : au moment dont nous parlons, et tandis que l'on était emporté par le mouvement général, le prévôt des marchands, peu remarqué quand il parut, et bientôt oublié, descend de son siége à mon insu, traverse la foule sans obstacles, du moins apparens, et sort de l'assemblée pour n'y jamais rentrer.

Ceux qui l'y avaient amené, s'étaient impatientés de ce qu'on n'avait voulu ni les entendre, ni le juger. « Au Palais-Royal, lui dirent-ils. — Au Palais-Royal? Soit. »

Je ne l'entrevis que de loin, et sans le reconnaître, tandis qu'il se glissait à travers une forêt de

baïonnettes ondoyantes. « Que signifie ce mouvement, dis-je au soldat qui m'avait délivré ? — Ce n'est rien, me répondit-il, c'est Flesselles qui sort; apparemment qu'il s'ennuyait ici.

» — L'imprudent! m'écriai-je; où va-t-il? » Faute de réflexion, je crus cette démarche volontaire. J'ignorais d'ailleurs qu'il fût en ce moment, comme je l'ai su depuis, entre les mains de ceux qui devaient bientôt exercer contre lui la triple fonction de partie, de juge et d'exécuteur.

Quoiqu'il n'ait pas succombé loin de nous, je n'appris son sort qu'à la fin de cette séance, la plus étrange assurément, tant par sa composition que par ses contrastes, et la plus singulière de toutes celles dont on ait jamais conservé le souvenir (1).

---

(1) Le procès-verbal des séances rend compte en ces mots des derniers instans que l'infortuné M. de Flesselles passa dans l'Hôtel-de-Ville :

« Deux sentimens agitaient la multitude, et entretenaient ses » transports et son délire : la joie d'avoir vaincu et le désir de se » venger.

» On parlait de trahison, de perfidie, de complots, de ma- » nœuvres ; on accusait hautement M. de Flesselles.

» Les premiers mots qu'il a pu prononcer et faire entendre, ont » été ceux-ci : *Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est in-* » *dispensable que je me retire.*

» Et en même temps il a fait un mouvement pour descendre de » l'estrade où il était placé.

» Plusieurs personnes se sont mises au-devant pour l'arrêter, » l'assurant qu'il n'était suspect à personne, et qu'il fallait s'affecter » un peu moins de ce qu'il entendait.

» M. de Flesselles n'est point descendu de l'estrade.

» M. de La Poize, électeur, élevant la voix, lui a dit : *Vous serez*

Nous supprimons plusieurs actes de violence, qui n'ajouteraient rien d'essentiel à ce récit.

Enfin, Messieurs, la scène change, et vous n'avez plus, pour le reste de cette journée, de meurtres à redouter.

L'infatigable Moreau de Saint-Méry, qui présidait alors sur cette arène, et maintenant assis dans le sanctuaire de la nation, ne donna pas en vain le signal de la miséricorde : Saint-Méry, dont l'ame de feu et le patriotisme le soutinrent si long-temps

---

» *responsable, Monsieur, des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clefs du magasin de la Ville, où sont ses » armes et surtout ses canons.*

» M. de Flesselles, sans mot dire, a tiré des clefs de sa poche et » les a présentées à M. de La Poize, qui, lui-même, les a remises à » un autre électeur *.

» Alors quelques personnes se pressant autour du bureau, » ont interpellé plus directement M. de Flesselles, en lui disant, » les uns qu'il fallait se saisir de lui et le garder comme otage ; les » autres, qu'il allait être conduit en prison au Châtelet ; les autres, » qu'il fallait venir au Palais-Royal pour y être jugé.

» Ce dernier vœu est devenu le vœu général, et l'on a crié de » toutes parts : *Au Palais-Royal ! au Palais-Royal !*

» M. de Flesselles a répondu simplement : *Eh bien, Messieurs,* » *allons au Palais-Royal !*

» En proférant ces mots, il est descendu de l'estrade ; il a tra- » versé la salle, il est sorti, la multitude se pressant autour de lui » et sur ses pas, mais sans lui faire aucune violence. » *Procès-verbal*, tome Ier, page 361.

(*Note des nouv. édit.*)

* Ce fait a été contredit par plusieurs électeurs ; mais l'assemblée n'a pas décidé qu'il serait supprimé.

(*Note du rédact. des Proc.-verb.*)

au milieu de convulsions renaissantes. Quel jour, Messieurs, pour votre illustre collègue, que celui où nous le vîmes, tel que Cicéron aux prises avec Catilina et ses complices, donnant des ordres, posant des gardes, et saisissant d'un coup-d'œil, dans ces momens critiques, toutes les ressources de la capitale!

Bientôt deux anges de paix, deux génies tutélaires, sauvèrent plusieurs autres victimes déjà marquées au sceau de la mort.

Le prince de Montbarrey, prêt à périr aux yeux de son épouse défaillante, doit la vie à ce commandant si respectable, et depuis si maltraité; car le marquis de La Salle, le premier des nobles qui soit entré dans la commune, se dévouant tout entier au salut de la patrie, n'en a guère recueilli que de cuisans chagrins, et la réputation, il est vrai, d'excellent citoyen.

Notre commandant avait sauvé le canonnier par son intelligence : pour sauver le prince de Montbarrey, il fallait encore joindre à l'énergie de l'ame toute la force du corps.

Le prince, poussé d'un bout de la salle à l'autre, est plié sur le bureau; vingt hommes armés l'y retiennent immobile, vingt autres appuient leurs baïonnettes sur la poitrine du marquis de La Salle, qui lui tendait les bras. Je vis alors, mais sans pouvoir l'entendre, notre digne commandant parlant tour à tour à ceux qui retenaient le prince et l'assaillaient lui-même.

Cependant on lâche prise, et les baïonnettes sont relevées : ce fut l'effet de la persuasion ; mais il fallait autant de force que de présence d'esprit pour enlever à propos le prince de Montbarrey, pour le garantir et lui servir de bouclier. Ce coup de théâtre fit tant d'impression sur le peuple qu'il les applaudit l'un et l'autre, et que toutes les clameurs furent sur-le-champ converties en acclamations plusieurs fois répétées (1).

De son côté, le brave Élie, du haut de l'espèce de tribunal où l'avaient déposé ses compagnons, tendait la main à ceux qui, du milieu des piques et des baïonnettes, imploraient son secours. Il aperçut des enfans, employés jusqu'à ce jour au service intérieur de la Bastille : « Grâce, grâce, dit-il, aux enfans! »

Tout le monde en fut si touché, que l'amnistie devint générale.

Élie régnait en souverain, et continuait à calmer les esprits. Les cheveux hérissés, le front couvert de sueur; l'épée, qu'il tenait fièrement, faussée dans trois endroits (2), le désordre de ses vê-

---

(1) Le prince de Montbarrey voulut aussi parler et on l'écouta. « Citoyens, vous vous trompez, car je suis citoyen comme vous; et même j'ai part à la révolution, puisque je suis le père de celui qui l'a commencée dans la Franche-Comté. Oui, mes amis, je suis le père du prince de Saint-Maurice. » A ces mots le peuple s'apaise, et le prince profite du premier moment de calme pour rejoindre son épouse. D.

(2) MM. les électeurs rassemblés à l'Archevêché pour la lecture de leurs procès-verbaux, arrêtèrent unanimement, sur la motion

temens, froissés et déchirés, relevaient, consacraient pour ainsi dire la dignité de sa personne, et lui donnaient un air martial qui nous rejetait dans les temps héroïques (1).

L'un de nous en fut tellement frappé, qu'il vola dans ses bras : « Camarade, lui dit-il, qui êtes-vous? — Officier de fortune, et vous en pouvez juger par ce que je viens d'exécuter ; mais non, ajouta-t-il, je n'ai pas plus fait qu'un autre, car je dois tout à mon habit, et mes succès, et l'honneur que je reçois (2). »

Tous les regards étaient fixés sur lui.... Je crois l'entendre encore! « Citoyens, gardez-vous surtout d'ensanglanter les lauriers dont vous venez de

---

de M. le maire, quand il y fut question de M. Élie, qu'il lui serait remis une autre épée. Il la reçut le 19 mars 1790, au bruit des tambours et de la musique. Ensuite, nous remerciant avec noblesse et simplicité : « Je m'honore, Messieurs, d'avoir eu dans ma famille des officiers généraux qui tous avaient été soldats de père en fils ; et je me félicite sincèrement aujourd'hui d'avoir commencé de même, etc. » D.

(1) *Dignitatem ejus* HORRIFICAVERANT. Cette grande expression est de Florus : il dit, en parlant de Marius, que l'exil, les prisons et les fers avaient consacré sa vie, et le rendaient plus vénérable.

FLOR. Hist. l. III, 22.

D.

(2) M. Élie s'était rendu à la Bastille en habit de ville : mais il sentit qu'il serait peu secondé sous cet habit ; et c'est pourquoi il alla chercher son uniforme d'officier au régiment de la reine. Cet uniforme servit de point de ralliement, et même il fut cause que le jeune Réoles-Mercier, qui venait de recevoir furtivement la capitulation, eut le bon sens et la générosité de la remettre à M. Élie. D.

ceindre ma tête; sinon, reprenez vos palmes et vos couronnes; mais avant d'aller voir tomber les créneaux de la Bastille, car le soleil levant les verra crouler demain (1), que tous ces prisonniers, plus malheureux que coupables, jurent ici d'être fidèles à la nation. » Et le serment, solennellement prêté, fut applaudi par toute l'assemblée.

Quel dénoûment! Il est digne, on peut le dire aujourd'hui, digne de la nation française.

Quand la postérité saura ce qui s'est passé dans cette salle pendant les grands jours de notre insurrection : « Quels spectacles, dira-t-elle, soit en bien, soit en mal, elle offrit à nos pères (2)! »

Je ne l'ai pas dissimulé, Messieurs, et je le répète en gémissant: dans le tumulte et la fermentation de tous ces courages égarés par l'impétuosité des premiers mouvemens, quelques victimes furent immolées, mais toutes ne furent pas également regrettables (3); ne l'imputons qu'à l'aveugle fatalité. Notre nation, violente quelquefois, surtout quand elle est excitée, ne fut jamais cruelle ni atroce de sang-froid.

J'ai remarqué néanmoins, dans les dernières catastrophes, dont mes devoirs m'avaient rendu le

(1) Ce fut M. Thuriot de la Rozière qui provoqua et publia lui-même la démolition de la Bastille. D.

(2) Voyez l'épigraphe du discours. D.

(3) *Nec pœna criminis sed ultor displicebat.*

Tac. Hist. l. II, 49.

D.

triste spectateur, et c'est ici, Messieurs, qu'il faut voiler la tête d'Agamemnon; j'ai remarqué que si, parmi le peuple, peu de gens alors osaient le crime, plusieurs le voulaient, et que tout le monde le souffrait (1). Ce n'est pas là notre caractère. D'où cela vient-il donc? On en parle diversement; l'avenir nous l'apprendra peut-être. Qu'il suffise que les brigands suscités contre nous, et qui s'intitulent *la nation*, n'en sont pas, et que par conséquent les crimes qu'ils commettent ne sauraient lui être imputés.

Pour achever la tâche que nous nous sommes imposée, il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'œil, tant sur les premiers effets que sur les suites de cette révolution, vraisemblablement confirmée par la chute de la Bastille, et surtout, Messieurs, par vos sages et sublimes décrets.

---

(1) *Is habitus animorum fuit, ut pessimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur.* TAC. Hist. l. 1, 28.

D.

TROISIÈME PARTIE.

Peut-être, Messieurs, sommes-nous trop près de la révolution pour en bien juger : d'ailleurs tout se forme, rien n'est achevé; et les événemens se succèdent de jour en jour avec tant de rapidité, qu'il est difficile d'en saisir l'ensemble et les rapports. Ainsi nous nous bornons à tirer les conséquences les plus immédiates, et des lois que vous avez dictées et des faits dont nous avons été témoins.

Ce que l'on remarque de plus caractéristique dans cette grande révolution, c'est d'avoir, en si peu de temps, rapproché des hommes dont la plupart, l'un à l'autre étrangers, ne savaient pas seulement qu'ils habitassent la même ville, ni qu'ils eussent une patrie commune : c'est d'avoir transformé des citadins voluptueux, et jusqu'à leurs enfans élevés dans la frivolité, en citoyens actifs et réfléchis; de leur avoir donné si promptement l'esprit public qui nous manquait.

Me trompé-je? cet esprit, créateur de toutes les vertus sociales, ne commence-t-il pas à jeter dans leurs ames des semences d'honneur ct de bonté qui

les mettront bientôt au niveau, si ce n'est au-dessus de ceux qui, du haut de leurs insolens préjugés, ne les regardaient, de temps immémorial, que comme les vils rejetons de races serviles, et dès lors naturellement incapables, non de s'allier avec eux quand ils devenaient riches, mais de servir à leurs côtés, soit au barreau, soit dans les camps, ou dans nos temples fastueux, et bien plus consacrés à l'orgueil des rangs qu'au culte du vrai Dieu?

Courage, ô mes généreux concitoyens! tout va bientôt prendre une face nouvelle. Ne formez plus désormais qu'un même vœu, le bien de tous, et nulle puissance sur la terre ne saurait s'y opposer. C'est alors qu'il faudra faire preuve, non d'ancêtres, mais de bravoure, mais de talent, et surtout de bonnes mœurs : c'est alors qu'il faudra subir, à tous ces égards, la censure de ses égaux; et qui pourrait s'en plaindre?

Voyez ce qui résulte déjà de ce nouvel ordre de choses. On ne voulait ci-devant fréquenter que ce que l'on appelait des *gens comme il faut;* et, le plus souvent, on vivait seul, ou en fort mauvaise compagnie.

Aujourd'hui, que l'on est contraint de vivre avec tout le monde, les plus arrogans ont déjà corrigé leur dictionnaire, et ceux qui ne l'ont pas fait en ont été châtiés.

Renonçant à leurs grands airs, à leurs dédains injurieux, ils sentent enfin, et le sentiront encore

mieux quelque jour, que l'esprit et le mérite ne suivent pas toujours les titres ou la fortune. Le roi s'en aperçut dernièrement, lorsqu'il s'entretint avec quelques soldats nationaux qui avaient l'honneur de garder sa majesté (1).

Il était temps d'en appeler : on avait trop vexé ce peuple honnête et laborieux que l'on osait, le plus souvent, appeler *populace*, que l'on méprisait d'autant plus qu'on l'avait plus appauvri. Que dirai-je néanmoins du zèle et de l'enthousiasme qu'il fit paraître pendant les grands jours de notre insurrection ? Mais je vous ai, Messieurs, suffisamment entretenus de la bravoure de ce peuple magnanime : il montra d'autres vertus plus rares et non moins essentielles, le désintéressement, la probité.

Quant au désintéressement, ce n'est pas vous, Messieurs, qui dédaignerez la réponse d'un jeune ouvrier manquant de tout et sans support. Cet honnête citoyen nous fut amené tout sanglant de la Bastille, et ayant la main gauche estropiée. Nous enregistrâmes ses blessures ; car ce sont leurs titres, Messieurs, auprès de vous. Il ne nous parlait pas du bras droit, qu'il portait en écharpe. « Ce n'est rien, nous dit-il, ce n'est qu'un coup de feu dans les chairs, mais les doigts remuent ;

---

(1) *Publicus hinc ardescit amor cum moribus æquis ;*
Inclinat populo regale modestia culmen.
CLAUDIAN. de VI consulat. Honor. v. 63.

D.

j'entends donc que ce bras ne soit pas dans votre procès-verbal. »

C'était un indigent qui parlait ainsi. Et l'on croit que les pauvres sont dénués de vertus! Triste pauvreté, tu dégradais les hommes, tu les exposais naguère aux mépris de leurs semblables; de toutes tes rigueurs, c'était la plus dure, la plus cruelle (1).

Quant à la probité, on ne cessait de la vanter, tandis qu'on la laissait se morfondre (2). Mais qu'est devenu le butin rapporté de la Bastille et de plusieurs autres maisons royales? que sont devenues les deux cent mille livres enlevées du trésor de la Ville, dans un moment d'effervescence (3)? l'or, l'argent, les diamans et les billets, encore plus précieux, sont-ils restés entre les mains du peuple qui les avait conquis? Il nous a tout rapporté.

Maître pendant cinq ou six jours de nos fortunes et de nos vies, nous a-t-il fait la moindre violence? Maître de cette ingrate et superbe capitale, qui lui doit toute sa splendeur, l'a-t-il pillée? l'a-t-il brûlée? On y marchait plus sûrement pendant ces nuits

---

(1) *Nil habet infelix paupertas durius in se,*
Quàm quòd ridiculos homines facit.....
JUV. Sat. III, v. 152.
D.

(2) *Probitas laudatur, et alget.* JUV. Sat. I, v. 74.
D.

(3) Dans la matinée du 5 octobre 1790. D.

orageuses, à travers de longues et lugubres illuminations, que du temps des espions et des satellites de la police arbitraire; et les monumens de l'orgueil anti-patriotique y sont encore debout sur leurs bases insolentes (1).

Quand il rencontrait l'un de ses électeurs accablé de fatigue, et chancelant dans la foule, il le soutenait, l'escortait, lui frayait un passage; c'était le triomphe et la récompense des serviteurs de la patrie.

Le fait est que l'on n'a jamais moins vu de crimes dans Paris, que dans ces terribles jours où nous étions tous à la merci du peuple.

Respectons-le donc, aimons-le ce peuple naturellement bon, courageux, et dont l'ardeur patriotique fut telle que les mauvais citoyens en furent effrayés, que leurs intentions sinistres furent réduites à l'inaction. Hé! que pouvaient-ils? quand des hommes forts, endurcis par le travail, et leurs compagnes, non moins robustes, accourant des ports et des marchés publics, venaient s'offrir à nous pour rétablir l'ordre et résister à l'ennemi commun? On les compte aujourd'hui parmi nos premiers défenseurs : nous leur en avons décerné de glorieux témoignages (2), et qui serviront dé-

---

(1) Voyez, dans l'Œuvre des sept jours, la motion qui fut faite à cet égard au Palais-Royal, le 15 juillet 1789, page 311.

(2) Les charbonniers et les forts de la Halle, ne voulant pas être confondus avec les brigands soldés qui désolaient Paris, vinrent

sormais à distinguer la noblesse civique de la noblesse vénale, de celle du régime arbitraire.

Les droits de l'homme une fois reconnus, il faudra bien que la calomnie se taise, que les prétentions cessent, que le dédain et le mépris souffrent que l'on rende justice à qui elle appartient. Et c'est alors que l'on n'insultera plus au peuple parisien, vainqueur d'un essaim de tyrans subalternes, et surtout de la Bastille.

Que des bourgeois, faisant la guerre à leurs dépens, se soient, au premier signal, volontairement réunis sous nos drapeaux ; que des artisans, et moins encore, qui n'avaient pas le triste privilége d'être en butte à ces lettres fatales et non moins cruelles que les *lettres sanglantes* de Tibère (1), qui n'avaient pas l'honneur d'être jetés

---

nous offrir leurs services, et nous demander la permission de porter une plaque ou médaille : ils la méritaient ; on la leur accorda. Les dames de la Halle, après avoir fait justice de quelques créatures qui, dans les rues, arrachaient aux citoyennes leurs boucles d'oreilles et de souliers, obtinrent la même récompense. (Voyez les procès-verbaux de MM. les représentans de la commune de Paris.) D.

(1) Ce tyran écrivait à ceux qui lui déplaisaient de se donner la mort ; et c'est ce que Tacite appelle des *lettres sanglantes*. On sent qu'il y a une grande conformité entre ces sortes de lettres et les lettres-de-cachet du régime précédent : mais il y en a encore une autre et très-frappante, c'est qu'il se soit trouvé, dans Paris comme à Rome, de braves gens qui aient arrêté le cours de ces *missives*. Le texte porte : *Extitisse tandem viros, qui cruentas epistolas armis cohiberent*. TAC. Ann. D.

au hasard dans l'une des cent prisons d'État (1), ou plongés tout vivans dans les cachots de la Bastille, en aient unanimement et sans appât, sans faction, conjuré la ruine. Voilà, j'ose le dire, en dépit des détracteurs, ce qui prouve que l'on tenterait vainement d'en relever les tours et les murailles renversées : voilà ce qui sanctionne principalement cette révolution si merveilleuse qu'on y pense toujours, même en dormant, et qu'on se réveille en s'écriant : N'est-ce point un rêve? Eh bien! cette révolution, c'est au peuple qu'on la doit : mais est-elle achevée?

Quel bouleversement! me dira-t-on; que de fortunes détruites! que d'espérances évanouies, et quel sort l'avenir nous prépare!

La plainte soulage les ames faibles : ceux qui souffrent, ont en quelque sorte le droit de se plaindre; et même on ne saurait disconvenir qu'il ne s'en trouve plusieurs, dans les conjonctures actuelles, qui ont besoin de plus de vertus pour supporter la révolution, qu'il n'en a fallu peut-être pour l'opérer.

Plaignons donc, secourons les malheureux, quels

---

(1) Dans la séance de l'Assemblée nationale du lundi 4 janvier 1790, M. Fréteau dit qu'en 1779 il existait, dans Paris seulement, trente-cinq prisons secrètes ou petites bastilles ignorées, qui contenaient plus de prisonniers que les prisons du Châtelet et celles du Palais. Les ministres de la justice, ajouta ce magistrat citoyen, s'efforcèrent en vain d'émouvoir les ministres d'un roi dont l'ame fut toujours ouverte à l'humanité comme à la justice. D.

qu'ils soient; car ceux qui nous haïssent n'en sont pas moins nos frères (1). Mais ayons, jusqu'au bout, la force de préférer l'intérêt de la chose publique aux intérêts particuliers.

Que dirait-on d'un père de famille, qui prodiguerait à quelques-uns de ses enfans les mets les plus exquis, et ne jetterait rarement aux autres que des alimens de rebut? C'était cependant le sort de notre grande famille, celui de la France entière. Et des lâches osent pleurer, parce que l'on va prendre en faveur de l'État obéré, et du pauvre mourant de faim, quelque chose sur leur immense superflu (2)! Supportons-les: mais gardons-nous de les plaindre.

A les entendre tout est perdu. — Qu'a-t-on détruit? Des injustices, de grands abus. —Mais nous voilà dans l'anarchie. —Attendez que l'on ait eu le temps de reconstruire le temple des lois: l'édifice serait au comble, si les ennemis du bien

---

(1) Quand nous ne les aimerions pas nous-mêmes, ne faudrait-il pas, tôt ou tard et en faveur de la paix, sacrifier nos haines particulières à l'intérêt public? *Privata odia publicis utilitatibus remittere.* TAC. Ann. D.

(2) Les bons exemples cependant ne manquent pas à tous ces hommes qui se lamentent comme des enfans, et dont la plupart n'en resteront pas moins les plus riches de la société. M. le duc de Praslin, dès le 23 octobre 1789, avait présenté à l'Assemblée nationale les dons patriotiques du régiment de Lorraine. Officiers, bas-officiers et même les soldats, s'étaient réunis pour offrir à la patrie un mois de leurs appointemens. De pareils sacrifices sont devenus si communs, que ceux même qui les font ne les regardent plus que comme des devoirs. D.

public ne dégradaient pas souvent dans les ténèbres ce qu'on élève pendant le cours de la journée.

Nous souffrons sans doute : sommes-nous plus à plaindre que les Brabançons nos voisins, dont le sang, prodigué en l'honneur de la patrie, coule en vain au moment où je parle? D'ailleurs, ne voit-on pas que notre révolution s'achève par des obstacles nécessaires, et qui, vaincus une fois, lui laissent un libre cours et même la secondent?

Nous avons éprouvé de terribles orages : on devait s'y attendre ; et nous en éprouverons encore, car il s'en faut bien que l'horizon soit nettoyé. Patience, les nuages passeront et le calme reviendra; nous en avons de sûrs garans.

Grâce à vous, Messieurs, grâce à notre auguste monarque, nous pouvons tout espérer; car, depuis deux jours, depuis le 4 février (1), on se plaît à croire que le cadavre du despotisme ne sera jamais ressuscité.

J'aime à croire aussi, qu'après avoir brisé le joug qu'avaient porté nos pères, nous ne retomberons jamais dans l'esclavage. Non, jamais : le roi nous l'a solennellement promis. Notre monarque est bon, essentiellement bon, puisqu'il a répudié ses

---

(1) Le roi vint déclarer à l'Assemblée nationale *qu'il embrassait la constitution, qu'il s'en déclarait le défenseur, etc.* Ce peu de mots forme un grand contrat. Au reste, la touchante simplicité de cette séance, dit M. le comte de Mirabeau, a expié la vaine pompe des lits de justice, dont on frappait les yeux quand on n'avait rien à dire au cœur. D.

courtisans pour adopter le peuple et vivre avec lui : ajoutez qu'il est juste et sincère. Ainsi plus de retour au despotisme.

S'il voulait renaître un jour ? il le voudra sans doute : alors il suffirait, pour en préserver nos neveux, de leur rappeler pourquoi et comment il fut détruit : il suffirait de leur ouvrir les archives de cette Bastille, qui était le chef-lieu et l'entrepôt de plusieurs prisons du même genre ; de cette exécrable Bastille, dont le nom, malgré moi, souille toutes mes pages.

Je les ai parcourues, Messieurs, ces archives formidables, et j'ai été tenté plus d'une fois d'accuser la Providence de ce que la terre ne s'était pas ouverte pour engloutir ces odieux papiers jusqu'au fond de ses abîmes. Mais la Providence, qui a visiblement préparé notre révolution, la voulait maintenir ; et c'est pourquoi elle nous a laissé, dans sa sagesse éternelle, des preuves incontestables de la manière indigne dont on nous avait traités.

On saura bientôt à cet égard, et il en transpire déjà quelque chose (1), jusqu'où l'atrocité minis-

---

(1) Voyez la Bastille dévoilée, dont les habiles et généreux éditeurs ont déjà publié *sept numéros*. J'ai opiné à l'Hôtel-de-Ville pour que l'on invitât ces bons citoyens à se charger de l'examen et de la publication de l'immense et précieux dépôt que nous avons recueilli et dont nous sommes les gardiens. Les éditeurs dont il s'agit se plaignent de notre négligence ; et nous, nous les félicitons de leur zèle : mais nous les prions aussi de considérer que,

térielle avait porté ses attentats. On saura, quand nous aurons fait le dépouillement de ces papiers, que les ministres les plus humains, bientôt dénaturés, devenaient autant d'exécuteurs du pouvoir arbitraire, et ne conservaient leur place qu'à cette condition. Nous en avons vu qui se vantaient d'aimer les hommes, qui promettaient de ne point les proscrire ; mais ils étaient jaloux, à quelque prix que ce fût, d'en conserver la puissance (1). Qu'il suffise que l'on a trouvé le nom même de Sully parmi les noms des oppresseurs qui lui ont succédé (2). J'avoue que plusieurs n'y pouvant plus tenir, ont volontairement abdiqué. Ce n'était qu'un malheur de plus ; car le glaive homicide, constamment brigué par des ambitieux, tombait le

---

depuis la conquête de la Bastille, nous avons continué d'aller au plus pressé. D'ailleurs, livrés tout entiers, depuis plus de dix mois, à la chose publique, comment aurions-nous pu trouver le temps de compulser les papiers de la Bastille? D.

(1) ..... *Et qui nolunt occidere quemquam,*
Posse volunt.

Juv. Sat. x, v. 96.

D.

(2) Le nom, le caractère et la vie de Sully, auraient dû le préserver d'une attaque qui n'est ni juste ni mesurée. La Bastille, à l'époque où Sully en fut le gouverneur, était bien moins considérée comme une prison d'État, que comme une forteresse. Les troubles de la ligue en avaient rendu le commandement fort important. Paris étant encore environné de murailles, la Bastille entrait dans son système de défense. Qui ne sait que beaucoup plus tard, dans les guerres de la fronde, quelques coups de canon tirés du haut des tours arrêtèrent l'armée royale victorieuse, et proté-

plus souvent entre les mains de gens dont aucune vertu ne rachetait les vices.

Que l'on vienne encore nous dire, quand il s'agit de notre insurrection, que l'on devait s'y prendre plus doucement qu'on ne l'a fait; tandis que tout allait de manière à redoubler, à perpétuer la tyrannie. D'ailleurs, le lion et le tigre se laissent-ils impunément arracher une à une les griffes et les dents? Il ne fallait donc pas moins qu'un coup de foudre, pour nous délivrer enfin et de la Bastille et des lettres-de-cachet.

Indépendamment de toutes ces considérations, d'autres motifs me persuadent encore que les progrès de cette révolution, non moins utile au prince qu'à ses sujets, ne seront pas facilement intervertis (1).

Nous en avons pour garans et la vigilance de toutes les communes de cet empire, qui ont tant de fois, Messieurs, obtenu vos suffrages, et ces

---

gèrent la retraite du prince de Condé? Tant que la Bastille fut une citadelle plutôt qu'une prison, c'est-à-dire jusqu'aux premières années du règne de Louis XIV, le commandement en fut confié à des hommes élevés très-haut, comme Tanneguy Duchatel, Sully, le maréchal de Bassompierre, dans la confiance du prince ou dans les rangs de l'armée.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Cherchez-en la preuve dans les ouvrages de l'abbé de Mably, ce grand et digne professeur de la liberté :

Acer et indomitus, libertatisque magister.

JUV. Sat. II, v. 77.

décrets fondamentaux, déjà émanés de votre sagesse : l'homme rétabli dans tous ses droits naturels, l'abolition de la féodalité, la responsabilité des ministres, l'unité du régime, opérée par la réunion des ordres et la nouvelle combinaison des provinces : la loi, comme l'air et le soleil, commune à tous, sans égard à l'extraction. De sorte que le vice n'aura plus d'asile ni de priviléges, que la vertu pourra prétendre à tout.

Enfin nous en avons pour garans les acclamations, les confédérations et les sermens de la plupart de nos provinces, dont les députations n'ont pas cessé de se succéder, pour vous témoigner de la manière la plus solennelle à quel point leurs compatriotes sont reconnaissans de vos bienfaits.

Il reste encore, dit-on, des espérances vagues aux ennemis du bien public, à ceux que nous avons remis à leur place. Se flatteraient-ils de soulever contre nous les princes dans les États desquels ils se sont réfugiés? Avant de l'oser, ces princes y songeraient peut-être; une guerre de cabinet et une guerre nationale ne se ressemblent pas.

Nous jugeant par eux-mêmes, on sait que le dernier espoir de ceux dont il s'agit est fondé sur notre inconstance et notre frivolité : ils ne nous croient pas capables d'une assez longue persévérance pour achever ce que nous avons si bien commencé. « Ces *bourgeois mutinés*, disent-ils, s'ennuieront d'un métier qu'ils ignorent, et trouveront que, pour des *gens de leur sorte*, il est

plus sûr et plus commode d'obéir que de commander. »

Quand notre feu viendrait à s'éteindre ; quand on profiterait de notre langueur pour nous remettre sous l'ancien joug, ce ne serait que pour un temps. Le genre humain se souviendra toujours de l'exemple que nous avons donné : or de pareils exemples ne s'oublient point chez les nations, même les plus avilies ; ils survivent aux mœurs et les rappellent tôt ou tard (1).

Ce qui doit nous rassurer le plus, c'est que le prince lui-même concourt avec nous à la régénération de ce peuple qu'il aime. Ah! mon roi, comptant aussi sur notre dévouement et notre amour sincère, fermez donc l'oreille à ceux qui, les yeux mouillés de larmes, affectent de vous plaindre, et ne vous parlent plus que de la dégradation de votre trône, de l'anéantissement de votre puissance et de votre splendeur éclipsée ; comme si nous avions déshonoré, ébranlé ce trône, qu'en effet nous avons affermi. Ils ont d'autres pensées, d'autres regrets, et ne pleurent que sur eux-mêmes. Quel monarque, sur la terre, sera plus grand que le roi des Français, devenu tout-à-coup sage de toute notre sagesse jointe à la sienne, et fort de toutes nos forces réunies!

---

(1) *Diutiùs durant exempla quàm mores.*

TAC. Hist. l. IV, § 42.

D.

Ainsi les terreurs que l'on voudrait nous inspirer sont dénuées de fondement, les menaces sont vaines, et notre sort n'est plus douteux.

D'ailleurs, vous le savez, Messieurs, et, dans des momens suprêmes, vous l'avez montré à toute la terre par votre résistance et vos sermens héroïques (1) : quand la honte de la servitude et la sainte indignation qu'elle inspire, tôt ou tard, se sont emparées de tous les cœurs ; quand on a vu l'aurore de la liberté, cette première et dernière passion des ames généreuses (2) ; quand on en a pressenti les sublimes jouissances, il ne reste plus aux artisans et aux fauteurs du despotisme d'autres ressources que de se cacher ou de fuir.... jusqu'à ce qu'ils se repentent ; jusqu'à ce que la nation, dont ils avaient conjuré la ruine, veuille bien leur permettre de rentrer au sein de la patrie, pour y passer sous le drapeau des lois.

C'en est assez. Je soutiens donc, malgré le désordre et l'espèce d'anarchie qui nous ont affligés, qui nous affligent encore ; oui, je soutiens que les circonstances qui accompagnent, qui précèdent et suivent la prise de la Bastille, recommençant un nouvel ordre de choses, honorent la France par des qualités nouvelles, et qui lui furent trop long-

(1) Le serment du Jeu de Paume. D.

(2) *Cupido libertatis, quæ novissima exuitur.*

Tac. Ann.

D.

temps étrangères, surtout sous les règnes abrutissans de quelques princes despotiques.

On peut s'en fier à vous, Messieurs, du soin d'épurer ces qualités naissantes et de les confirmer. Elles ont déjà produit de grands effets. Nous avions vu, avant la révolution, quelques citoyens fortunés venir au secours de notre société défaillante : mais nous voyons aujourd'hui des hommes de toutes les classes, et jusqu'aux indigens, verser à l'envi dans nos caisses épuisées de quoi pourvoir aux besoins les plus urgens (1).

---

(1) A l'époque où Dusaulx prononça son discours, en 1790, l'usage des dons patriotiques se multipliait dans toutes les classes. L'exemple en avait été donné dès l'année précédente, dans la journée même du 14 juillet ; et, ce que nous ajoutons, moins comme une observation plaisante ou maligne, que comme un fait, la première libéralité de ce genre fut offerte à l'Hôtel-de-Ville par la communauté des procureurs.

« Parmi tous les citoyens qui venaient (dit le Procès-verbal des » séances, tome I[er], page 281) apporter en tumulte à l'Hôtel-de-» Ville leurs alarmes ou leurs fureurs, on a distingué M. Lolier et » un de ses confrères, procureurs à la chambre des comptes, et » porteurs d'un message bien différent.

» M. Lolier et son confrère ont dit que la communauté des pro-» cureurs de la chambre des comptes, persuadée que l'Hôtel-de-» Ville, dans ce moment d'embarras, de fermentation et de dan-» ger, a besoin de secours extraordinaires, les a chargés d'offrir et » d'apporter au comité permanent une somme de 2,400 francs, » pour être employée aux nécessités publiques.

» Et au même instant M. Lolier et son confrère ont déposé sur » le bureau deux sacs de 1200 livres chacun.

» Le comité permanent, en acceptant ce secours si généreuse-» ment offert, leur a témoigné combien il était sensible à cet acte » patriotique, le premier de ce genre dont l'exemple ait été donné

L'essentiel, maintenant, serait de faire en sorte que tant de passions généreuses se tournassent en habitude ; car c'est là ce qui constitue les mœurs, sans lesquelles rien de stable dans les empires. Quelle victoire! si nous savions aussi bien triompher de la fausse majesté de l'or (1), que nous avons triomphé de celle du pouvoir arbitraire, qui en est le produit!

Je finirai, Messieurs, comme j'ai commencé, par les vainqueurs de la Bastille. Ils ne se sont pas quittés depuis le 14 juillet 1789, époque qui mérite sans doute d'être fixée, à l'exemple de tant de peuples reconnaissans, par une fête annuelle ;

» dans cette circonstance, et il les a chargés de porter à leur com-
» munauté les remerciemens que le comité permanent croyait lui
» devoir. » (*Note des nouv. édit.*)

(1) « Richesses, triomphez! s'écrie Juvénal ; et toi qui dernièrement arrivas dans Rome avec les pieds marqués de craie, courage! ne cède point la préséance aux premiers magistrats, puisque ton culte parmi nous, funeste argent, n'en est pas moins le plus auguste et le plus consacré, quoique nous ne t'ayons point encore érigé de temples ni d'autels, ainsi qu'à la Paix, la Victoire, ainsi qu'à la Bonne Foi et à la Vertu. » Bon Dieu! que le pauvre traducteur est loin de son modèle! Je vois bien qu'il faut citer le texte :

Vincant divitiæ; sacro nec cedat honori,
Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis :
Quando quidem inter nos sanctissima divitiarum
Majestas ; *etsi funesta pecunia templo*
Nondùm habitas, nullas nummorum ereximus aras,
Ut colitur pax atque fides, victoria, virtus.

JUV. Sat. 1, v. 110.

D.

et cette fête en appelle une autre, celle de la CONSTITUTION, de la RÉGÉNÉRATION FRANÇAISE,

Qui s'en vont devenir
L'éternel entretien des siècles à venir (1).

Ajoutez, Messieurs, que ces soldats citoyens, depuis leur conquête brillante et non moins salutaire, toujours à vos ordres et prêts à vous défendre, ont veillé jour et nuit à la sûreté publique; qu'ils ont protégé nos convois et inspecté Montmartre.

Comme cette troupe fameuse, et qui, chez les Thébains, composait le *bataillon sacré*; comme cette même troupe que l'on appelait aussi la *troupe des amis*, qui, formant les mêmes vœux, vécurent inséparables, et moururent le même jour à la bataille de Chéronée; ces braves volontaires, fidèles à l'alliance fraternelle qu'ils avaient contractée subitement, se sont juré de ne se jamais séparer, afin d'être toujours prêts à voler au secours de leurs compatriotes, afin de maintenir de toutes leurs forces vos sublimes décrets. Aussi la commune de Paris, qui les a comblés de tant d'éloges, leur a-t-elle donné les plus belles espérances; et c'est à vous, Messieurs, à les réaliser: la *couronne murale*, c'est tout ce qu'ils désirent, quoique plusieurs aient aussi mérité la *couronne civique*.

PÈRES DE LA PATRIE, vous qui jouissez déjà d'une renommée qui s'accroît de jour en jour, d'heure

---

(1) Voyez l'Iphigénie de Racine. D.

en heure, et qui en jouissez à tant de titres, puisque les premiers, depuis la fondation de cet empire, vous avez la gloire d'avoir enfin substitué le règne *de la justice et de la raison* à celui *de la faveur et du crédit* (1)! vous, Messieurs, que la chute de la Bastille a si bien servis, vous savez, vous sentez mieux que nous ce qu'une nation telle que la nôtre, telle que vous l'avez créée, doit à de tels patriotes, à des hommes principalement *affamés de gloire*; car ce mot, ou plutôt ce sentiment, est de Hulin. Ainsi nous espérons que tant de courage et un pareil dévouement seront bientôt célébrés et récompensés d'une manière digne de vous, Messieurs, et par conséquent de la postérité.

Nous n'avons rien exagéré : vingt tableaux de la Bastille, exécutés depuis le commencement de sa démolition jusqu'à ce jour, nous ont été apportés en leur honneur; et l'on voit dans l'un de nos temples cette forteresse impie foudroyée par les carreaux du céleste courroux (2).

Ces dignes enfans de la commune de Paris... et qui ont sauvé leurs pères, sont, au moment où je parle, célébrés d'un bout de l'Europe à l'autre et par-delà les mers; sont déjà chantés, j'en atteste M. Dupont, ce généreux montagnard député de

---

(1) *Ut odium et gratiæ desiêre, jus valuit.*
Tac. Ann.
D.

(2) Voyez la Chronique de Paris, année 1790, n° 122. D.

Bigorre (1), sont chantés jusque sur les sommets des monts Pyrénées.

Nos frères de Saint-Domingue, ravis de leurs exploits, ne nous ont-ils pas envoyé de quoi secourir provisoirement les veuves et les orphelins? Quoique séparés de nous par l'immensité des mers, ces bons patriotes nous font espérer de nouveaux secours, dont je ne vous dissimulerai pas, Messieurs, que le besoin est très-urgent.

La fameuse université de Cambridge vient de proposer un prix à ses jeunes poëtes, et *la prise de la Bastille* est le sujet de l'ode qui les occupe maintenant. Oh! si je pouvais remonter le fleuve de la vie et recouvrer le feu de mes premières années!

Tandis qu'on célèbre nos héros et qu'on les chante dans les quatre parties du monde, ne les laissons pas tomber dans l'oubli, au sein même de cette capitale, témoin de leur victoire soudaine et de leur triomphe éclatant! Rappelez-vous, Messieurs, l'un des plus ardens défenseurs de la liberté romaine, ce fameux Marius, assis sur les ruines de

---

(1) M. Dupont était premier consul de la vallée de Barège, en 1784. L'intendant d'Auch le mande, lui fait des injonctions plus que despotiques. Il y répond en ces termes : « Vous abusez de votre place : le jour s'approche où ces vallées me susciteront contre vous et contre vos semblables. » En effet, le même jour et à la même heure où M. Dupont avait été menacé et privé de sa place par l'intendant, il fit, six ans après, au comité des finances de l'Assemblée nationale, le 23 septembre 1790, un rapport tendant à la suppression de MM. les intendans, dont il connaît parfaitement les fonctions. D.

Carthage : eh bien ! si nous les négligions, ces vrais amis de la liberté française, ceux qui ont brisé, chez nous, le grand ressort du despotisme, il ne leur resterait bientôt plus qu'à gémir sur les débris de la Bastille.

Je parle de gloire et de récompenses : ils forment aujourd'hui d'autres vœux. Jaloux de vous faire un don patriotique, ils voudraient, à l'exemple de leurs compatriotes les plus fortunés, vous apporter aussi, Messieurs, de l'or, de l'argent et des diamans. Mais hélas ! que peuvent-ils vous offrir, ces généreux élèves de la Providence et de l'honneur ?.. Ce qu'ils peuvent offrir ! la dernière pierre arrachée des fondemens du dernier cachot de la Bastille.

Que fais-je ? pardon, Messieurs, pardon d'avoir abusé de votre indulgence ! d'ailleurs, conviendrait-il de mettre plus de temps à vous parler de la Bastille, que ces héros n'en ont mis à la prendre ?

ANECDOTES,

CITATIONS,

ET RÉFLEXIONS DIVERSES,

POUR TENIR LIEU DE NOTES (1).

§ I.

De la Bastille.

Nunc de factis levioribus.
JUV.

Si quelqu'un était tenté de taxer d'exagération ce que j'en ai déjà dit, je le prie de lire *la Bastille dévoilée*, ouvrage composé d'après des pièces originales, et dont je ne présenterai que les principaux résultats.

Tels sont les motifs ou prétextes d'emprisonnement, trouvés sur les registres et dans les autres papiers, la date en marge : « Il a l'esprit dérangé. C'est un fou mélancolique. Il prétend être le prophète Énoch, etc. »

Mais voici qui devient plus sérieux : « Ont été

(1) On n'a point mis de renvois aux pages, parce que les différens articles qui terminent ce volume peuvent être lus séparément.
D.

renfermés (toujours avec la date) les nommés Richard, pour recherche de trésors; François Davant, pour fait de *quiétisme;* Marie-Jeanne Le Lièvre, pour être tombée d'épilepsie au milieu de la rue; Roland, parce qu'il voulait se donner au diable, etc.»

Quant à Jacques Mercier, il avait été mis aux fers pour un fait très-grave : cet impie avait débité une estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de jésuites (1).

L'abbé Dourdan éprouva le même sort, et il le méritait bien, puisqu'il s'était permis de dire, et cela dans la chaire de vérité, que le roi était bon, mais que les ministres n'étaient que des f.... gueux.

Voici un incident très-simple, très-naturel, et qui cependant embarrassa fort le conseil de la Bastille; conseil tyrannique, et par conséquent d'une défiance pusillanime.

On avait trouvé, dans les papiers d'un pauvre prisonnier nommé Prot, une lettre de la veuve

---

(1) Voici, d'après les registres d'écrous, le texte même de la note que Dusaulx indique trop sommairement.

« Jacques Mercier, fils d'un maître peintre, accusé d'avoir débité une estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de
» jésuites, et une autre représentant M. l'archevêque jetant à
» Pâris, diacre, une pierre sur laquelle était écrit Vintimille; et
» M. Hérault, armé de la crosse de cet archevêque, qui commandait cette lapidation. »

A côté de la note qu'on vient de lire, se trouvait la suivante :

« Thomas Mutel, graveur, pour avoir gravé des estampes
» contre les jésuites et la constitution; entre autres une, représentant une danse de diables qui tiennent M. l'archevêque par la

Boivin, qui finissait par ces mots : « Je vous prie de m'envoyer ce que vous savez bien; on attend après. »

Messieurs du conseil crurent avoir trouvé dans ces paroles mystérieuses, la clef d'un secret important. *Ce que vous savez bien.... on attend après;* que de choses là dedans pour des inquisiteurs !

Après bien des perquisitions, on sut enfin que ce n'était qu'un petit *pot de graisse* provenant de la cuisine du sieur Richeville, où le nommé Prot, son domestique, l'avait pris pour en gratifier la dame Boivin, sa voisine et son ancienne amie. Faute, hélas! bien pardonnable, si l'enfer savait pardonner (1).

On sait que la Bastille, et toutes les autres Bastilles subalternes, étaient les sauvegardes des

---

» main, et le font danser autour d'un feu dans lequel on brûle les » *Nouvelles ecclésiastiques*. Plusieurs diables soufflent dans les » oreilles de cet archevêque. » *Bastille dévoilée;* 1re livr., p. 82.

Les causes de détentions semblables abondent sur les registres de la Bastille. Nous avons déjà cité beaucoup de notes empruntées à ces registres; nous sommes loin d'avoir épuisé le nombre de celles qui peuvent exciter la curiosité. Opinions religieuses, affaires politiques, intrigues amoureuses, outrages aux mœurs, crimes contre l'État, telles sont les causes qui conduisaient une foule de prisonniers à la Bastille, sans compter les abus de pouvoir et les vengeances particulières. Ces causes se trouvent consignées dans les notes. Nous avons rassemblé les plus remarquables sous la lettre (I), et nous pouvons ajouter que cet extrait ne sera pas la pièce la moins piquante offerte au lecteur des Mémoires. (*Note des nouv. édit.*)

(1) *Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere manes.* VIRG.

D.

grands criminels, des voleurs, des assassins, des empoisonneurs de qualité, et que les débiteurs accrédités avaient le privilége d'y faire renfermer leurs créanciers. D'ailleurs, nul respect pour le sexe, pour l'âge ou pour la parenté : on y a vu une fille de sept ans à côté d'un vieillard de cent onze, et un gouverneur acharné contre son beau-frère.

Il est avéré que l'on y a donné la question ordinaire et extraordinaire (1). Les cadavres découverts depuis peu, témoignent assez que l'on y exécutait secrètement; mais attendons que la démolition en

---

(1) Qu'on ait anciennement donné la question à la Bastille, c'est ce dont il est peu permis de douter d'après le passage des Mémoires de La Porte, dont nous avons parlé plus haut. Mais cet odieux moyen d'arracher des aveux à la douleur plutôt qu'à la conscience, avait depuis long-temps cessé d'y être mis en usage malgré les bruits populaires répandus à l'époque du 14 juillet. Les auteurs de la Bastille dévoilée ont eux-mêmes pris soin de réfuter des opinions faussement accréditées alors. « Plusieurs personnes ont pu être, » disent-ils, induites en erreur, en voyant à la Bastille, dans la » tour dite du Trésor, une chambre qui avait deux planchers, et » qu'on disait être *la chambre de la question*. Ce fait est de toute » fausseté. Cette chambre où l'on avait pratiqué deux très-grandes » ouvertures donnant sur le fossé, servait de dépôt pour des pa- » piers intéressans. Il y avait de même un autre dépôt dans les » tours de la Chapelle, que l'on appelait le *Pilon*, et où l'on met- » tait tous les ouvrages saisis jusqu'à ce qu'on les eût ou brûlés ou » vendus après les avoir déchirés. Cette espèce de vente se faisait » tous les cinq ou six ans. Cette chambre dite de *la question*, ser- » vait aussi aux interrogatoires; le commissaire Chenon y a in- » terrogé plusieurs prisonniers. Il est encore une autre erreur dont » nous devons informer le public. L'on a trouvé entre les tours » de la Comté et du Trésor une imprimerie. Plusieurs personnes

soit achevée; attendons que l'on y ait ramassé assez d'ossemens pour en faire un corps de preuves.

Pour traiter à fond ce sujet, attendons, je le répète, que les représentans de la municipalité aient eu le temps de faire exploiter l'affreuse et virulente mine dont ils ont l'inspection.

Et nos pères ont enduré cette sourde tyrannie! Mais nous et nos neveux ne l'oublions jamais.

---

§ II.

De la démolition de la Bastille (1).

Les ministres ont manqué de prévoyance; ils ont oublié de manger les os. Le comte de MIRABEAU.

Au commencement de mai 1790, j'allais avec M. Souberbielle (2) pour voir où en était la dé-

---

» croyaient et avaient même répandu qu'elle était destinée au ser-
» vice intérieur de la Bastille. Ce fait est absolument faux ; cette
» imprimerie avait été saisie, déposée au château, et jamais on n'en
» a fait le moindre usage. » *Bastille dévoilée ;* 2e livr., page 39.
(*Note des nouv. édit.*)

(1) Deux jours après la prise de la Bastille, l'assemblée des électeurs en ordonna la démolition. « Le comité, dit le procès-verbal, » a arrêté que la Bastille serait démolie par tous les districts ensemble, sous l'inspection cependant du district de Saint-Louis-de-la-Culture. L'ordre de la démolition a été sur-le-champ proclamé par les trompettes de la Ville dans la cour de l'hôtel, et » dans tous les carrefours de Paris, au nom de M. le marquis de » La Fayette, commandant général, etc. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Chirurgien major des volontaires de la Bastille *. D.

* M. Souberbielle, qui vit encore, est chirurgien de bienfaisance dans un des arrondissemens de Paris. (*Note des nouv. édit.*)

molition de la Bastille. Ce *château royal* était rasé jusqu'aux cachots.

On nous indiqua une terre grise extraite de latrines sèches que l'on avait vidées, et l'on nous y fit remarquer une grande quantité d'ossemens, la plupart brisés ou en dissolution; mais, en cherchant, nous y trouvâmes un *tibia* assez bien conservé.... Des ossemens humains dans des latrines!

De là, nous marchâmes vers le bastion dont la surface convexe ne présentait auparavant que des jasmins, des roses et des arbustes; c'était la promenade du gouverneur, qui l'avait volée aux prisonniers. Quand on songe que sous les fleurs et les bosquets étaient cachés les antres de la mort!

La démolition de ce bastion était déjà assez avancée pour que nous pussions distinguer, à travers les larges entailles que l'on y avait faites, de longs corridors, des escaliers dont les voûtes inclinées circulaient, montaient et descendaient dans cette horrible ruche de cachots, dont personne n'avait encore soupçonné l'existence.

Le district de Saint-Louis-de-la-Culture vient de la constater d'une manière authentique, et c'est pourquoi nous en allons citer le procès-verbal (1).

« Nous sommes descendus à travers les démolitions, où nous avons trouvé un escalier doublé en pierre de liais, dont chaque branche était large

---

(1) Lu dans l'assemblée des représentans de la Commune de Paris, à la séance du 14 mai 1790. D.

d'environ quatre pieds; mais ces branches étaient rompues en plusieurs endroits et répondaient à différens caveaux.

» Au bas de cet escalier, nous avons d'abord remarqué un cadavre autour duquel des ouvriers travaillaient à la fouille, qui s'opérait avec beaucoup de précaution. La tête de ce cadavre, plus élevée que le reste du corps, qui était un peu incliné, portait sur le massif de cet escalier, au bas de la dernière marche.

» Le tout était environné d'une légère bâtisse en pierres de différens morceaux, d'environ deux pouces d'épaisseur sur une largeur d'à peu près neuf pouces, et posées de champ.

» A en juger par les ossemens, ce cadavre paraissait être celui d'un homme de cinq pieds huit pouces de hauteur. Nous aperçûmes des traces de chaux, et nous ne fûmes pas surpris que les chairs et les cartilages fussent consommés. Les os étaient assez bien conservés. On voyait encore des cheveux au-dessus de la tempe gauche. Les dents très-saines, et solidement fixées dans leurs alvéoles, indiquaient un homme de trente à quarante ans, et pourraient faire croire que ce cadavre n'était pas fort ancien; mais nous ne donnons cette présomption que comme une simple conjecture.

» Sous le flanc droit, à la chute des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croûte fort épaisse, formée sans doute par l'humidité des corps am-

bians. Il est à croire que ce boulet ne s'est point trouvé là fortuitement, et qu'il y a été mis pour indiquer la personne qui a fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ces affreux cachots. Peut-être que la suite des travaux ou d'autres indices nous révèleront ce mystère.

» Tous ces ossemens ont été transportés sur une planche dans un caveau, où il y avait déjà un autre cadavre découvert le vendredi-saint, et qui paraît être de même date à peu près que celui dont il s'agit. Il reposait sur les marches du même escalier, la tête en bas.

» Ce second cadavre était tourné en sens contraire à l'autre. Il était éloigné du premier environ d'un pied et demi, mais un peu plus élevé. Des pierres en forme de cercueil ne l'entouraient pas comme le premier; mais il était adossé au mur du caveau, du côté du couchant, et placé sur le flanc droit.

» Les ossemens n'en étaient pas bien conservés, à cause des éboulemens et de la pluie qui a suspendu le travail. Les dents étaient encore entières et fermes dans leurs alvéoles. On pourrait croire que ce cadavre est antérieur au premier; et, à en juger par les ossemens, il n'annonce guère qu'une taille d'environ cinq pieds trois pouces, etc., etc. »

La lecture de ce procès-verbal fit une vive impression sur toute l'assemblée; et M. l'abbé Fauchet, notre président, y répondit en ces termes : « Le procès-verbal, Messieurs, que vous remettez

dans les archives de la Commune constate que les cadavres appartiennent au despotisme, et que c'est lui qui les avait scellés dans les murs de ces cachots, qu'il croyait éternellement impénétrables à la lumière. Le jour de la révélation est arrivé; les os se sont levés à la voix de la liberté française; ils déposent contre les siècles de l'oppression et de la mort, prophétisent la régénération de la nature humaine, et la vie des nations, etc., etc. »

Ces cadavres furent inhumés peu de temps après; et voici ce qu'en dit la *Chronique de Paris* (1): « Les corps trouvés dans l'un des cachots dépendans de la Bastille, ont été, le premier juin 1790, déposés dans le cimetière Saint-Paul. La cérémonie funèbre a été accompagnée de toute la pompe possible : le cercueil était porté par douze ouvriers employés à la démolition de cette forteresse; ceux qui avaient déterré les cadavres tenaient le poêle, armés de leurs outils, d'où pendaient des écriteaux portant ces mots : *Tremblez, ennemis du bien public!* Sur le cercueil étaient la chaîne et le boulet trouvés près de l'une de ces victimes. Le président, le corps des citoyens du district de la Culture et le bataillon du même district ont assisté à ces funérailles. »

Quidquid sub terrâ est in apricum proferet ætas;
Defodiet condetque nitentia.

HORAT. epist. L. I, epist. 6, v. 24.

(1) Année 1790, n° 159.

§ III.

Récit de la conduite de M. Thuriot de la Rosière *pendant sa députation à la Bastille.*

On jugera si cet important récit méritait d'être conservé. Il fut publié peu de temps après la prise de la Bastille, et jette, si je ne me trompe, un grand jour sur cet événement. Pour moi, je suis persuadé que l'apparition de M. Thuriot de la Rosière dans l'intérieur de cette forteresse, que ses harangues aux soldats, que sa fermeté auprès du gouverneur, y disposèrent les esprits à la prompte capitulation que nous avons obtenue. Si la résistance n'y a pas été telle qu'elle pouvait l'être, il est vraisemblable que nous en avons l'obligation à ce brave électeur, et que, par conséquent, un grand nombre de ses concitoyens lui doivent aujourd'hui et la vie et les palmes qui les attendent.

Récit (1).

« Le mardi, 14 juillet 1789, sur le midi, on vient annoncer au district de Saint-Louis-de-la-

(1) Rapprochez des détails que contient ce récit, les faits rapportés dans la *Déclaration des assiégés* (F), pièce dont nous recommandons de nouveau la lecture comme une de celles qui peuvent contribuer le plus à la connaissance de la vérité, et prouver le mieux l'impartialité dont nous nous sommes imposé la loi.

(*Note des nouv. édit.*)

Culture que la direction des canons placés sur les tours de la Bastille jette l'alarme dans toute la capitale.

» On assure en même temps que le siége en est décidé, et qu'il ne tardera pas à être commencé.

» M. Thuriot de la Rosière, l'un des membres du comité de ce district, et qui en était le premier électeur, député depuis à l'assemblée des représentans de la Commune, se lève et observe qu'un grand nombre de citoyens peuvent être les victimes d'une pareille entreprise. Il demande qu'il soit fait sur-le-champ une députation au gouverneur pour le sommer de faire changer la direction des canons et de se rendre sans délai.

» Son avis parut sage et prudent.

» On l'invite à se charger lui-même de cette commission. Il l'accepte, et part accompagné de deux soldats citoyens.

» Le peuple commençait à se rassembler autour de la Bastille; mais le passage était encore libre. Parvenu avec ses deux fusiliers jusqu'au pont-levis, il les engage à ne pas quitter ce poste; il frappe, il entre.

» Un invalide l'ayant conduit auprès du gouverneur, il y trouva M. Belon, officier de l'Arquebuse, lequel, après avoir rempli sa mission, se retira.

» Ce fut alors qu'il somma M. de Launay de faire changer la direction des canons et de se rendre.

» La réponse fut équivoque; mais elle ne le re-

buta pas, et il voulut passer dans la seconde cour; ce qu'il n'obtint qu'avec beaucoup de peine.

» Cependant le grand pont-levis qui communiquait à cette cour était levé; mais le petit pont ne l'était pas. Il le traverse avec le gouverneur, et la grille de fer s'ouvre devant eux.

» Trois canons, dirigés contre les assiégeans, étaient prêts à balayer la cour. Environ trente-six petits Suisses étaient sous les armes et attendaient l'attaque : joignez-y douze ou treize invalides commandés par quatre officiers, deux canonniers et les officiers de l'état-major.

» Quoique seul dans cette dernière et formidable enceinte, M. de la Rosière les somme tous de changer la direction des canons et de se rendre : cette sommation, il la fait au nom de l'honneur, au nom d'un peuple souverain.

» Le gouverneur engage tous les officiers, tous les soldats, à jurer qu'ils ne tireraient pas les premiers, et il le jure lui-même.

» Cela ne suffisait pas à M. de la Rosière : il veut monter sur les tours, y visiter les canons, se promettant bien qu'après en être descendu il trouvera la garnison prête à remplir ses devoirs de citoyen.

» Le gouverneur résiste; les officiers le pressent; il se rend et suit M. de la Rosière.

» Parvenus au sommet de la tour qui domine l'Arsenal, ils découvrent un peuple immense accourant de toutes parts, et le faubourg Saint-Antoine qui s'avançait en masse.

» Le gouverneur en pâlit. Saisissant M. de la Rosière par le bras : « Que faites-vous, Monsieur? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir! — Et vous, Monsieur, si vous continuez sur le même ton, je vous déclare que l'un de nous va bientôt tomber dans ce fossé. » De Launay se tut.

» Alors la sentinelle qui était avec eux sur cette même tour vint leur dire que l'on se préparait à attaquer le gouvernement, qu'il n'y avait point de temps à perdre; et il conjura M. de la Rosière de se montrer. Ce député s'avance sur le rebord, et de nombreux applaudissemens partent du jardin de l'Arsenal.

» Ensuite il jette un coup-d'œil sur les canons : on les avait retirés des embrasures, et ils en étaient environ à quatre pieds; mais on les avait laissés en direction, et il remarqua qu'on les avait masqués.

» Descendu de la tour avec le gouverneur, il le presse de nouveau, lui et ses soldats, d'obéir à la nécessité : « Mieux encore, leur dit-il, obéissez aux ordres de la patrie, dont je suis l'organe. »

Les soldats cédaient; mais leur chef, éperdu de ce qu'il venait de voir et d'entendre, tantôt les retenait, et tantôt hésitait. M. de la Rosière, pour ne pas perdre un temps si précieux, prit le parti de se retirer, d'abord vers son district, ensuite à l'Hôtel-de-Ville.

» Quelques soldats citoyens, ignorant sa mission ou le prenant pour un traître, le suivirent la hache

haute et toujours prêts à le frapper : il aurait été massacré par les nôtres sans MM. Aubin Bonnemer (1), les deux frères Fossard et vingt autres soldats citoyens. »

§ IV.

Du ton dénigrant des adversaires de la révolution.

Nos adversaires s'obstinent encore à ravaler tout ce qui les contrarie : nos intentions, ils les traitent de séditieuses; nos actions, ils voudraient les faire passer pour autant d'attentats; et tel d'entre eux a calomnié la nation en exagérant le nombre des meurtres dont nous avons gémi.

Fidèle à mes principes, je cherche moins à combattre ceux dont il s'agit qu'à les montrer tels qu'ils sont, afin qu'on s'y accoutume et pour garantir de la surprise. Ainsi, quand vous les rencontrerez, n'allez pas leur parler de la Bastille : depuis qu'elle est prise, ils n'en veulent pas même entendre prononcer le nom; et cette seule répugnance témoigne assez ce qu'ils pensent de l'entreprise et du succès.

Ils vous diront que l'on a fait trop de bruit pour peu de chose, et que les Parisiens n'ont pris que

(1) Le même qui, dans cette journée, sauva deux fois mademoiselle de Monsigny ; qui ne fit que de bonnes, que de grandes actions : homme fort et courageux, mais doux, sensible, et devant à la seule nature son heureux caractère. D.

ce qu'on a bien voulu leur laisser prendre. Il ne fallait donc pas que l'Assemblée nationale et la Commune de Paris célébrassent cet événement par tant d'éloges, par tant de *Te Deum*, ni que l'époque en fût consacrée : il ne fallait pas tant accueillir les vainqueurs de cette forteresse (1); mais on a reconnu que, sans eux, jamais la constitution qui s'achève n'aurait été finie.

Si cette expédition n'avait été qu'une niaiserie, comme ils le disent, jamais notre général ne se serait avisé d'envoyer à son maître, et maintenant à son égal, l'une des principales clefs de la Bastille (2).

Au reste, cette Bastille est la vraie pierre de touche pour reconnaître au juste et promptement si quelqu'un est favorable ou contraire à la révolution.

---

(1) Depuis le 10 août 1789, où les représentans de la Commune nommèrent des commissaires pour reconnaître les vainqueurs de la Bastille, jusqu'au 20 octobre de la même année, où ces braves citoyens vinrent nous demander un orateur pour les présenter à l'Assemblée nationale, ils ont paru vingt fois au milieu de nous au bruit des acclamations. Nous n'avons pas cessé de nous occuper de leur sort, qui cependant n'est pas encore décidé. D.

(2) Je tiens ce fait de M. de La Fayette lui-même; et le général Washington doit avoir déjà reçu ce premier fruit de notre liberté *. D.

* La clef de la première porte de la Bastille fut en effet envoyée, nous en avons acquis la certitude, par le général La Fayette au président des États-Unis. Washington la fit mettre sous verre avec une inscription. Elle doit être encore à présent dans une des salles de *Mont-Vernon*, où l'on a soin de la montrer aux voyageurs qui visitent l'ancienne habitation du libérateur de l'Amérique. (*Note des nouv. édit.*)

§ V.

De l'enthousiasme patriotique, des cérémonies, des fêtes, etc.

Ceux, parmi les bons citoyens, qui ont le plus souffert de la révolution ne disent pas, comme tant d'autres, que l'on n'y voit que des crimes et du malheur : il faut avoir fermé les yeux, s'être bouché les oreilles, pour ignorer que, dans ces terribles conjonctures, le bien l'emporta sur le mal; et que jamais les Français, surtout dans les dernières classes, ne montrèrent plus d'enthousiasme, de caractère et d'énergie. Le trait suivant en est la preuve.

Je tiens d'un citoyen illustré par ses vertus et ses talens utiles, de M. Desault, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'il ne conçoit, en fait de constance et de patriotisme, rien au-dessus de ce qu'il vit, de ce qu'il entendit dans la salle où furent transportés les blessés de la Bastille.

« Ils ne ressemblaient pas, nous a-t-il dit, à ceux que j'y avais reçus quelque temps auparavant, et qui m'avaient été amenés de la maison de l'honnête Réveillon; maison que ces brigands avaient indignement pillée et ravagée : ceux-là, je le répète, bien différens des autres, n'avaient l'air que du crime foudroyé.

» Quant à ceux de la Bastille, ajouta M. Desault, tandis que je pansais leurs profondes blessures, ils demandaient : Où en sont nos frères? la Bastille est-elle prise ?

» Plusieurs sont morts avant d'en avoir reçu la nouvelle. Quelques-uns, quand elle nous fut apportée, rendirent avec joie le dernier soupir; ils le rendirent les yeux et les mains élevés vers le ciel. Ce n'était que du peuple, me dira-t-on; soit, mais un peuple de héros. »

Depuis que nous avons rompu nos fers, il semble qu'une autre race d'hommes ait couvert la France. De nouveaux sentimens s'y sont élevés; une langue nouvelle vient d'y être créée; et jusqu'aux enfans, tout y a pris une vie, une ame, telles que nos voyageurs et des étrangers, qui nous avaient déjà fréquentés, nous ont à leur retour à peine reconnus.

Quelque temps après la prise de la Bastille, l'un de nos concitoyens revint à Paris après une longue absence. Croyant que l'on y était dans la consternation, il ne s'approche qu'en tremblant de cette ville agitée et qui contenait ses plus tendres affections.

« J'avais, nous dit-il, entendu confusément parler de la révolution; mais je n'y croyais pas. J'aperçus de loin la Bastille démantelée; j'avance, et j'en vois tomber les pierres. Il est donc vrai, me dis-je, qu'on a pris la Bastille !

» Poursuivant ma route, je regarde, j'examine : la démarche, le costume, tout, jusqu'aux ensei-

gnes, était changé. De distance en distance, je trouve des monastères convertis en corps-de-garde; des soldats et des canons où il n'y avait que des fruitières et des échoppes. Je m'informe, et je commence à croire qu'il y a dans cette affaire plus de réalité que d'illusion.

» Je rencontre ensuite plusieurs bandes de jeunes gens armés inégalement et vêtus de diverses manières, qui cependant marchaient en files assez bien alignées. On les désignait par les actions qu'ils avaient déjà faites; et j'admirai le peuple, qui ne les louait que de leurs belles, que de leurs bonnes actions; puis on les nommait, on les applaudissait. Tout cela promettait et donnait à penser; mais je n'en avais pas le temps.

» A quatre pas de là, des octogénaires rajeunis et redressés, les uns la hallebarde à la main, les autres la carabine sur l'épaule, montaient la garde au milieu de leurs arrière-petits-fils, qui les regardaient avec surprise. Je m'arrête : « Qui l'aurait cru, me dirent-ils, que nous aurions le bonheur de mourir libres? — Ah! je le crois aussi, mes amis, et je le souhaite autant que vous. »

» Bientôt je tombe dans une foule bruyante d'où partaient de longs éclats d'un rire aimable et attrayant; on y trépignait, on y battait des mains, et, des fenêtres, on contemplait gaiement un bataillon d'enfans qui défilait d'un air mutin. Ils marchaient d'un pas inégal, et les plus petits couraient après leurs aînés : comme à Sparte, les mères at-

tendries s'animaient, s'embellissaient en les regardant; et les hommes les plus graves souriaient à des grenadiers de quatre ou cinq ans (1). C'en est fait, m'écriai-je, la révolution est consommée! O ma patrie! chère patrie! tu deviens enfin nation!

» Le reste de la journée et les jours suivans, je ne cessai pas d'errer de fête en fête, ou plutôt de prodige en prodige.

» Que signifient ces longues files de jeunes femmes, de jeunes filles en robes blanches, la candeur et la joie sur le front? Où vont-elles, précédées de toutes sortes d'instrumens, de fifres, de tambours et de timbales? Sont-ce des Grecques rassemblées pour aller à Délos (2)?

» Une jeunesse ardente qui s'enivrait, en marchant à côté d'elles, du plaisir de les voir, leur donnait la main pour les conduire du maire au commandant général; car elles voulaient aussi, comme leurs époux et leurs frères, rendre hommage aux deux principaux chefs de la révolution, dont elles étaient les héroïnes; avec cette aimable

---

(1) Cette ardeur militaire un peu trop précoce, donna de l'inquiétude; et l'assemblée de la Commune prit des mesures pour empêcher les désordres qui commençaient à en résulter. Voyez son arrêté du 17 août 1789, nº XV. D.

(2) Les Grecques allaient solennellement au temple d'Apollon, situé dans l'île de Délos, et ces belles processions s'appelaient *Théories*. Quant à nos jeunes citoyennes, elles se rendaient à Sainte-Geneviève, etc., à travers un peuple turbulent, dont cette pompe tempérait les passions. Voyez le procès-verbal du 7 septembre 1789, nº XXII. D.

différence, néanmoins, que nulle d'entre elles ne les quittait sans les avoir modestement embrassés, et leurs amans n'en étaient point jaloux.

» Tour à tour je me crus transporté, tantôt au Céramique (1), tantôt au Capitole, et plus souvent encore dans le pays des fées. Sans luxe, et quand l'égalité, la liberté s'en mêlent, on peut donc être grand; on peut, à peu de frais, étaler des spectacles merveilleux.

» Dans l'un de nos temples, j'entendis le premier apôtre de la liberté française, l'abbé Fauchet (2), célébrant, comme Platon, les guerriers citoyens qui s'étaient dévoués à la patrie, et qui, le 14 juillet, versèrent jusqu'à la dernière goutte de leur sang sous les murs de la Bastille.

» Dans un autre temple, à Notre-Dame, je l'entendis encore (3), mais avec d'autres accens, entonnant, comme Tyrthée, l'hymne de la victoire,

---

(1) La sépulture des Athéniens morts pour la patrie était dans un lieu appelé *Céramique*, et l'on y prononçait des oraisons funèbres. Après la prise de la Bastille, plusieurs de nos églises devinrent autant de *Céramiques*. Voyez le procès-verbal du jeudi 6 août 1789, nº VIII. D.

(2) Il fit la plus grande sensation. Depuis saint Paul jusqu'à l'abbé Fauchet, nul prédicateur ne choisit un plus beau texte :

Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres :
Vous êtes appelés à la liberté, frères.

Ce discours fut prononcé le 5 août 1789, dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. D.

(3) Le 27 septembre 1789. D.

embrasant tous les cœurs, réchauffant les plus glacés, les cœurs de ceux même que cette pompe humiliait.

» Cependant il présente aux bénédictions du ciel et de la terre les brillans drapeaux de nos récentes cohortes : le canon l'applaudit en dehors ; dans l'intérieur, l'explosion de mille fusils (1) tirés en même temps se mêle aux acclamations. Oh ! qu'elle fut belle et ravissante cette auguste solennité !

» La même église, peu de temps après, offrit une autre fête non moins touchante, non moins sublime, et la plus patriotique de toutes celles que l'on ait jamais célébrées dans le monde ; c'était la fête du serment civique.

» Un orateur, l'abbé Mulot, qui, sous l'habit d'un religieux, recélait l'ame d'un vrai Romain, n'eut pas plutôt commencé, que les drapeaux réunis s'inclinèrent (2). Les représentans de la nation, ceux de la Commune de Paris, environnés d'un peuple immense, lèvent tous les mains ; les épées brandissantes sont vivement agitées sur nos têtes ; et le soleil, qui parut en cet instant pour la première fois de la journée, dardant ses flèches

---

(1) Un prédicateur applaudi à coups de fusils ! c'est ce que l'on n'avait jamais vu, et qui nous peint à merveille. D.

(2) Le texte de M. l'abbé Mulot, composé de plusieurs expressions tirées de l'Écriture-Sainte, et formant à grands traits le précis historique de la révolution, la présentait comme l'un de ces événemens déjà décrétés par la sagesse éternelle. D.

lumineuses, les embrasa de mille feux étincelans (1).

» Cet incident naturel est reçu comme un présage; et cent mille voix s'écrient : « Nous le jurons, nous jurons d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. »

» Aussi rapidement propagé que la lumière, ce serment fut répété dans les districts et dans nos places. Il retentit par toute la France et jusque sur les sommets de nos montagnes. Madrid, Lisbonne et Turin en frémirent, mais Rome se résigna. »

Je ne sache pas d'autre réponse à faire aux calomniateurs de la révolution.

---

§ VI.

De la situation de M. le marquis DE LA SALLE *le* 6 *août* 1789.

Le marquis de La Salle, que nous avons vu se montrer d'une manière si intéressante dès le commencement de la révolution, éprouva cependant, bientôt après, l'une de ces disgrâces dont la prudence ne saurait garantir les plus sages dans les temps de troubles et de défiance.

Le procès de cet honnête et brave commandant fut long et compliqué : mais aujourd'hui que l'in-

---

(1) Ce langage poétique n'est que l'expression pure et simple d'un fait dont plusieurs milliers d'hommes furent témoins. D.

nocence de M. de La Salle est avérée, ce procès se réduit à peu de termes (1).

Ses malheurs, car il en éprouva de réels, vinrent d'une fatale prévention. Il s'agissait de dégager le magasin de l'Arsenal d'une poudre imparfaite et grossière, dite *poudre de traite*, pour la remplacer par une pareille quantité de *poudre de guerre*. M. le marquis de La Salle, qui suppléait à M. le marquis de La Fayette, signa un ordre pour que cette poudre inutile et embarrassante fût promptement transportée à Essonne : on devait en rapporter d'une qualité supérieure, et en même quantité.

Des soldats citoyens escortent le bateau chargé de cette poudre; mais, le 5 août 1789, il fut arrêté par les habitans du port Saint-Paul.

Toujours préoccupés des mêmes préventions, et dont nous avions manqué nous-mêmes d'être les victimes, ils se figuraient que ce transport ne pouvait être que l'effet d'une perfidie ou d'un complot.

Ce grand procès commença avec une violence telle que le lendemain, à six heures du soir, plus de quatre-vingt mille hommes, rassemblés autour de l'Hôtel-de-Ville, demandaient la tête de celui qui, de leur propre aveu, avait l'un des plus con-

(1) Le lecteur fera bien de joindre aux détails que donne Dusaulx sur cette affaire, ce qu'en dit Bailly dans ses Mémoires. (*Note des nouv. édit.*)

tribué à nous sauver tous, trois semaines auparavant. D'ailleurs on faisait des motions au Palais-Royal, et dans plusieurs cafés. Les imaginations ardentes de quelques-uns de nos collègues leur représentaient déjà les ombres sanglantes des Foulon et des Berthier errant dans notre salle.

Quelles que fussent nos représentations, nous ne pûmes jamais faire comprendre à la multitude ce que c'était que la *poudre de traite* (1); la plupart nous répondaient : « C'est de la *poudre de traître.* »

Les choses en étaient là lorsque M. le marquis de La Fayette vint à notre aide.

On avait déjà forcé l'Hôtel-de-Ville; on y demandait impérieusement la tête du marquis de La Salle : heureusement il n'y était pas, mais on n'en voulait rien croire.

Notre général, qui sait manier le peuple et le mener où il veut sans le heurter, mit l'affaire en délibération. Il écoute avec patience, il répond à tout le monde, et même avec tant de gaieté, qu'il fit rire ceux qui en avaient le moins d'envie. Quand on est maître de soi, on est le plus souvent maître des autres (2).

---

(1) La *poudre de traite* ne sert qu'au commerce de la côte de Guinée, et se vend dans les ports pour cette destination précise : elle est inférieure en qualité aux autres poudres. D.

(2) . . . . *Qui sibi fidit*
Dux regit examen.
HORAT. D.

La nuit commençait, le tumulte augmentait, et rien ne finissait. Bien des gens prétendaient que, de manière ou d'autre, la catastrophe serait sanglante. Malgré la confiance que m'inspirait M. de La Fayette, je ne concevais pas, je l'avoue, comment il pourrait s'en tirer. Les scènes précédentes nous avaient avertis que le peuple avait des volontés auxquelles il n'était plus guère possible de résister.

Pour le satisfaire et le calmer, on envoya cinquante hommes, tant bourgeois que soldats-aux-gardes, à la recherche de l'accusé. Cette complaisance ne produisit aucun effet. « Il n'est pas loin, dirent quelques-uns, mais on ne veut pas nous le montrer. » — « On allait jusqu'à croire, m'a dit M. de La Fayette, qu'il était sous le bureau, caché entre mes jambes. »

Sur ces entrefaites, un long colloque s'établit entre notre général et un sergent de la garde de Paris. Celui-ci indiquait un cabinet de l'Hôtel-de-Ville, très-propre, disait-il, à cacher un homme. « Fort bien, répondit sérieusement M. de La Fayette, il faut fouiller ce cabinet. »

Nouvelle délibération à cet égard, et qui prit un temps considérable; c'est ce que l'on pouvait faire de mieux. Enfin, le sergent fut autorisé à la recherche en question, et il partit avec main-forte.

Pour moi, fatigué de tant de vains propos, je cessai d'écouter, et me mis à considérer M. de La

Fayette, car c'était mon vrai cadran pendant les heures désastreuses.

J'admirais son sang-froid et sa sérénité, qui allaient toujours en augmentant, tandis que le danger croissait. Nous entendions en effet les cris de la Grève, et nous ne pouvions pas nous dissimuler que l'on s'y préparait à de nouvelles exécutions.

Je m'aperçus enfin que, de momens en momens, notre général donnait des ordres secrets, et dont personne, excepté ses voisins, ne pouvait se douter.

Pendant ce tumulte et ces incertitudes, j'entendis un jeune homme effrayé dire tout haut : « Faut-il donc compromettre tant de monde pour un seul homme ? » L'un de nous lui saisissant le bras : « Malheureux ! vous voulez qu'on livre un citoyen généreux et notre défenseur, un citoyen innocent ! c'est vous qui ne méritez plus de vivre, et je vais vous livrer en sa place. »

Quelqu'un, en peu de mots, termina ce différend : « Ne voyez-vous pas, Monsieur, que vous parlez à un sot ; et ce sot est mon fils. »

Nous avancions dans la nuit, et les esprits n'en étaient pas moins agités dans notre salle, où l'on commençait à s'ébranler. On y voulait du sang ; mais ceux qui en demandaient nous parurent avoir été payés pour souffler la discorde.

Le sergent qui avait été vainement à la recherche du marquis de La Salle, et qui voulait y

retourner, revint avec son monde. Les lumières s'étaient éteintes, il en redemandait d'autres. « C'en est assez, dit notre général. Mes amis, ajouta-t-il, vous êtes fatigués, et je n'en puis plus; croyez-moi, allons nous coucher tranquillement : au reste, sachez que la Grève est libre maintenant, et que les rues adjacentes sont absolument dégagées. Je vous jure que Paris ne fut jamais plus tranquille; allons, que l'on se retire en bonnes gens. »

A ces mots plusieurs s'élancent vers les fenêtres; ils regardent, et sont consternés de ce qu'ils voient, l'ordre rétabli à leur insu. Au lieu de ceux qui les appuyaient, qui les excitaient, ils ne voient plus que de nombreux détachemens arrivés de différens districts, des casernes des gardes-françaises et de celles des gardes-suisses. Tout à l'heure ils nous investissaient, et ce sont eux qui se trouvent investis. « Comment cela s'est-il donc fait? » se disaient-ils; et ils en furent confondus.

M. de La Fayette reprend la parole. Après leur avoir parlé comme à de bons amis, ils défilèrent tous en l'applaudissant et en le comblant de bénédictions. On prévit dès lors ce qu'il a fait depuis pour le salut de la France, et l'on trouva que cette habile manœuvre valait au moins le gain d'une bataille.

Quant au marquis de La Salle, on sait le reste. Il se constitua prisonnier. Son innocence fut enfin

constatée par plusieurs arrêtés de la Commune et par un décret infiniment honorable de l'Assemblée nationale (1).

---

§ VII.

De la présence de M. Necker dans l'assemblée des électeurs, le jeudi 30 juillet 1789.

La retraite et le départ de M. Necker avaient mis pour la troisième fois la France en deuil; son rappel et son retour furent le signal d'une joie universelle.

De Versailles il se rend à Paris, la tête pleine de grands projets et le cœur gros d'humanité. Il vient visiter ces électeurs et ces représentans qui avaient eu tant de part à la révolution (2). Il

---

(1) Du 5 septembre 1789. D.

(2) L'assemblée des électeurs, si soudainement investie de pouvoirs sans limites à l'époque du 14 juillet, allait faire place à une administration municipale dont la formation serait plus régulière et l'autorité plus restreinte. Cette assemblée nouvelle se composa de cent vingt membres envoyés par les districts de Paris, sous les noms de députés ou représentans de la Commune. Le jour choisi par M. Necker pour venir à l'Hôtel-de-Ville, était précisément celui où l'assemblée des électeurs cessait ses fonctions, où l'assemblée des représentans commençait les siennes. M. Necker les visita l'une et l'autre, et ce fut dans la salle des électeurs qu'il prononça le discours où l'on trouve une éloquente exhortation à la

parle, et nous croyons entendre Socrate, ce génie plein de douceur, plein de bonté.

Ses parens, ses amis, et une foule de citoyens mêlés avec nous, l'écoutaient dans un silence religieux, lorsqu'il s'écria : « Au nom de Dieu, Messieurs, plus de proscription, plus de scènes sanglantes..... Ne consultez que votre cœur, et croyez que la bonté est la première des vertus, etc. »

Ce digne et grand ministre voulait faire remettre en liberté le baron de Bezenval, arrêté par nos ordres en vertu des suites du 14 juillet; il voulait plus, il implorait l'amnistie de tous ceux qui étaient en fuite, et qui l'avaient lui-même persécuté. Mais il sentit qu'il fallait de sa part un dernier effort pour triompher des ressentimens publics, et d'autant plus difficiles à vaincre que la cause en était récente. « Je me prosterne, ajouta-t-il, non pas devant vous, Messieurs, qui, distingués par une éducation généreuse, n'avez besoin que de suivre les lumières de votre esprit et l'instinct de votre cœur; mais je me jette aux genoux du plus inconnu, du plus obscur des citoyens de Paris, pour demander, etc. »

---

concorde, à la justice et à l'humanité. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur, pour toutes les scènes de cette époque, aux Mémoires de Bailly, Mémoires dont la sincérité de l'écrivain rend la lecture infiniment attachante.

(*Note des nouv. édit.*)

Que ne peut l'éloquence jointe à la vertu! *Grâce! grâce!* s'écrient unanimement douze ou quinze cents hommes en sanglotant.

Un citoyen se lève; et quel citoyen! M. de Clermont-Tonnerre : il suffit de le nommer. Malgré le ravissement général, il parvint à s'attirer l'attention par les regards enflammés qu'il lança sur l'assemblée : nous l'avions entendu avant qu'il eût parlé.

« Pardonnons, dit-il, aux vaincus, comme nous avons combattu les superbes. Voici entre le trône et nous, ajouta-t-il en montrant M. Necker, voici un homme sur lequel nous pouvons compter. Tout nous relève, tout nous soutient, la puissance des choses et l'énergie de notre courage. Daignerons-nous encore haïr des ennemis quand nous n'avons plus à les craindre? Que peut-on nous opposer? Des armées? nous les battrons. Des injures? nous nous tairons. Montrons à l'Europe le Français dans toute sa gloire, dans tout le charme de son caractère. Je le vois, je le sens; ce vœu de mon cœur est celui de tous les vôtres. »

Dès lors on n'entend plus que ces mots : *Pardon! grâce! amnistie!* Et des ordres sont promptement expédiés pour remettre M. de Bezenval en liberté.

Les districts, dont nous n'étions que les fidèles représentans, ne jugèrent pas à propos, dans leur sagesse et leur toute-puissance, de ratifier

notre arrêté (1). Les ordres que nous avions donnés furent révoqués le même jour, à dix heures du soir.

---

§ VIII.

La couronne murale, etc., etc., etc., *accordée aux vainqueurs de la Bastille, par les représentans de la nation, le samedi soir* 19 *juin* 1790.

Cet heureux dénoûment (2) a été aussi soudain que la prise de la Bastille. Les vainqueurs de cette forteresse, conduits par leurs commissaires, se rendent pour la seconde fois à la barre de l'Assemblée nationale.

Un orateur célèbre, plein d'énergie, et depuis long-temps embrasé de tous les feux du plus ardent patriotisme, M. Camus, plaide leur cause, propose un décret dont les articles sont acceptés

---

(1) Le comité des subsistances envoya, sur les deux heures après midi, une députation à M. Necker. J'en étais, et je voulus le féliciter sur cette belle séance ; mais il me dit avec douleur : Depuis votre départ, il s'est passé bien des choses ; tout est changé*. D.

(2) L'impression de ce volume finissait, quand le sort des vainqueurs de la Bastille fut décidé à l'improviste. D.

* Voir les Mémoires de Bailly. (*Note des nouv. édit.*)

d'un consentement unanime. Des cris de reconnaissance s'élèvent, et la salle en retentit.

Le décret est conçu en ces termes :

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, du samedi soir 19 *juin* 1790.

« L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre ;

» Décrète qu'il sera fourni, aux dépens du trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes, un habit et un armement complet, suivant l'uniforme de la nation ; que sur le canon du fusil ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la nation, avec la mention que ces armes ont été données par la nation à *tel*, vainqueur de la Bastille, et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche, soit à côté du revers gauche, une couronne murale ; qu'il sera expédié à chacun desdits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable, pour exprimer leurs services et la reconnaissance de la nation ; et que dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de *vainqueur de la Bastille*.

» Les vainqueurs de la Bastille en état de porter

les armes, feront tous partie des gardes nationales du royaume; ils serviront dans la garde nationale de Paris : le rang qu'ils doivent y tenir sera réglé lors de l'organisation des gardes nationales.

» Un brevet honorable sera également expédié aux vainqueurs de la Bastille qui ne sont pas en état de porter les armes, aux veuves et aux enfans de ceux qui sont décédés, comme monument public de la reconnaissance et de l'honneur dus à tous ceux qui ont fait triompher la liberté sur le despotisme.

» Lors de la fête solennelle de la confédération du 14 juillet prochain, il sera désigné pour les vainqueurs de la Bastille une place honorable, où la France puisse jouir du spectacle de la réunion des premiers conquérans de la liberté.

» L'Assemblée nationale se réserve de prendre en considération l'état de ceux des vainqueurs de la Bastille auxquels la nation doit des gratifications pécuniaires, et elle les leur distribuera aussitôt qu'elle aura fixé les règles d'après lesquelles ces gratifications doivent être accordées à ceux qui ont fait de généreux sacrifices pour la défense des droits et de la liberté de leurs concitoyens.

» Le tableau remis par les vainqueurs de la Bastille, contenant leurs noms et ceux des commissaires choisis parmi les représentans de la Commune qui ont présidé à leurs opérations, et qui sont compris dans le présent décret avec les vainqueurs,

sera déposé aux archives de la nation, pour y conserver à perpétuité la mémoire de leurs noms, et pour servir de bases à la distribution des récompenses honorables et des gratifications qui leur sont assurées par le présent décret.

» Collationné à l'original par nous, secrétaires de l'Assemblée nationale, à Paris, le 21 juin 1790.

» *Signé* DUMOULIN, GOURDAN, PIERRE DEDELAY, secrétaires. »

---

§ IX.

De la députation des VAINQUEURS DE LA BASTILLE *à l'Assemblée nationale, le 25 juin* 1790.

Curandum in primis, ne magna injuria fiat
Fortibus et miseris.
JUV.

Leur premier sentiment, après le décret qui les avait comblés d'honneur, fut celui de la reconnaissance. Ils brûlaient de la témoigner aux généreux représentans de la nation. Mais hélas! que le bonheur, déjà si rare, est fugitif et trop souvent suivi de regrets!

L'envie, qui ne permet pas que les belles actions restent impunies, avait interprété l'honorable décret, l'avait travaillé de manière qu'il devint, contre toute apparence, la cause d'une fatale rivalité, et qu'en moins de deux jours, la chose publique fut en danger. . . . .

Nos ennemis, qui n'ont pas encore cessé de frémir au seul nom de la Bastille, et qui en détestent les vainqueurs, avaient tenté vainement de les corrompre pendant leur infortune prolongée d'une manière insupportable. Dès qu'ils les virent satisfaits et contens, ils changèrent de manœuvre, se servirent de leur triomphe pour soulever contre eux et contre l'Assemblée nationale, non-seulement les citoyens équivoques, mais encore les plus décidés, dont ils piquèrent l'amour-propre, dont ils flattèrent habilement les passions secrètes.

« Sans vous, leur disaient-ils, qu'auraient fait ces prétendus vainqueurs? s'ils ont essuyé le feu de la Bastille, n'avez-vous pas, chacun à son poste, affronté des dangers encore plus redoutables? n'avez-vous pas contenu les troupes prêtes à fondre sur nous? D'ailleurs ils n'ont fait que leur devoir, n'ont accompli que le vœu de tous les citoyens, et n'ont guère d'autre mérite que d'être arrivés les premiers à la Bastille; car tout le monde y courait. Pourquoi donc leur accorder les principaux honneurs et de la révolution et de la solennité du 14 juillet? Pourquoi leur accorder le titre exclusif de vainqueurs de la Bastille? Ce titre n'appartient qu'à la ville de Paris. »

C'est ainsi que l'on dénature les vertus et les faits les plus constatés : c'est ainsi qu'en supprimant l'attrait des récompenses on produit le dégoût, le désespoir, et que l'on prépare une contre-révolution. Oh! que les électeurs, après tant d'heureux

travaux, firent bien de se cacher, pour ainsi dire, et de se taire!

Non contens d'oser répéter ces sophismes incendiaires, et pleins d'ingratitude, à nos soldats nationaux si généreux, si constamment dévoués à la patrie, ils leur représentèrent encore comme autant de diadèmes, comme autant de sceptres tyranniques, et cette couronne murale, et ces sabres, ces fusils adjugés sans conséquences ultérieures, par la nation, à des hommes modestes et qui se gardaient bien de montrer à tous propos, comme les faux braves, leurs récentes cicatrices.

Enfin ils eurent soin, et c'est ce qui devrait ouvrir les yeux sur leurs trames criminelles, de répandre parmi les braves qui avaient commencé l'insurrection (1), qui en avaient mérité les premières récompenses, que les honneurs accordés par la municipalité à leur hardi patriotisme, ne seraient bientôt plus que des honneurs secondaires.

Faut-il être surpris qu'avec tant d'artifice, ils aient subitement changé l'opinion de la multitude, et que le public séduit n'ait plus regardé que comme des usurpateurs et des aventuriers, de bons citoyens qu'il avait si souvent applaudis, recommandés, et dont il avait sincèrement déploré le sort, aussi injuste que rigoureux?

Dès lors il ne fut plus question dans Paris que

(1) MM. les ci-devant gardes-françaises. D.

de faire révoquer le décret, ou d'en venir aux mains. L'enfer s'en réjouit, en tressaillit !

Ce feu soigneusement attisé par les infatigables ennemis de la constitution, par ceux qui ont juré de la détruire, allait allumer un incendie qui, de proche en proche, pouvait embraser toute la France, car c'est là ce qu'ils veulent et voudront jusqu'au dernier soupir.

Cependant nos chefs les surveillaient, et nous avions soin de les instruire d'un moment à l'autre des progrès de cette sourde commotion, mais telle, que la ville se partageait en deux factions. « Hâtez-vous, disait-on ; déjà l'on montre secrètement, on offre de l'or et des poignards. »

Il n'y avait pas une heure à perdre : la moindre hostilité pouvait occasioner un grand carnage. On savait cependant que les vainqueurs, habitans du faubourg Saint-Antoine, avaient remercié de leurs services plusieurs milliers d'hommes qui les étaient venus trouver la pioche ou la pique à la main.

Profitant de ces dispositions, nous invitons, à neuf heures du matin, tous les vainqueurs de la Bastille à se rassembler dans l'église des Quinze-Vingts (1), et nous nous y rendons nous-mêmes, le maire à notre tête.

Neuf cents bons patriotes, forts du décret dont ils avaient le droit de s'autoriser, consternés cepen-

(1) Faubourg Saint-Antoine.

dant, menacés, mais exempts de crainte, nous attendaient en silence et le feu dans les yeux. Et quels patriotes! ceux qui avaient emporté la Bastille; ceux qui ne demandaient pas mieux que d'aller sur-le-champ en attaquer une autre; ceux enfin que la nation venait de couronner après tant de promesses, après tant de délais.

Que leur dire? « On vous a tout donné; il faut tout rendre. » Notre cœur en saignait; nous eûmes cependant la force de le dire. « Si l'on allait nous prendre au mot, retirer toutes les grâces et nous déshonorer? » Notre maire fait signe qu'il va parler : on l'écoute, d'abord avec respect; bientôt ils s'attendrissent, et se rendent à nos instances réitérées. « Quoi donc! leur avions-nous dit, verserez-vous le sang de vos frères pour des distinctions frivoles? Après avoir fait une si grande action, refuserez-vous d'en faire une autre plus sainte encore et plus sublime? »

— « Non, s'écrie l'un d'eux, et nous consentons à tout ce qu'il vous plaira. Tantôt, ajouta-t-il, je voulais mourir; je veux vivre maintenant pour suivre un bon conseil. »

Tous nous témoignent le même vœu, non par des mots, non par des cris, mais par l'un de ces élans muets qui manifestent tout-à-coup la profondeur du sentiment.

Ils se regardent, et tous arrachent le signe de leur première victoire : tous remettent entre les mains de notre digne chef le ruban qu'ils portaient

depuis la prise de la Bastille. « Tel est, dit l'un d'entre eux, tel est notre arrêté; nous vous en laissons la rédaction. Amis, ne perdons point de temps, afin que nos concitoyens ne tardent pas à reconnaître que nous méritions peut-être de leur part un peu plus d'égards et d'affection. Allons, camarades, marchons à l'Assemblée. »

Ils entrent. A la lecture de cet arrêté (1), rédigé de manière à ne point compromettre le véritable honneur qu'ils chérissent bien plus que tout le reste, un sentiment de tendresse et d'admiration se peignit sur tous les visages; quelques-uns seulement en frémirent, en pâlirent : on eût dit que la paix, descendue du ciel, les avait confondus.

Les représentans de la nation reçurent avec sensibilité ce nouvel hommage, ce grand sacrifice; tout le monde convint que ce nouvel acte de patriotisme l'emportait sur le premier.

Persuadé que la concorde est rétablie, et charmé qu'on la doive aux vainqueurs de la Bastille, vainqueurs solennellement reconnus, je me suis hâté, au sortir de la séance, d'envoyer ce dernier article à l'imprimeur.

Au reste, je pense trop bien de mes concitoyens pour ne pas croire qu'ils rendront justice à ceux qu'ils ont tant de fois célébrés.

---

(1) On y lit cette clause essentielle: « Renonçant, si le bien de la constitution l'exige, aux honneurs qui leur ont été accordés par le décret du 19 de ce mois. » D.

FIN DES ANECDOTES ET DES MÉMOIRES DE DUSAULX.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 241.

L'on aurait tort de s'attendre à trouver dans cette note des détails nouveaux, inconnus, sur le prisonnier mystérieux, sur l'illustre proscrit désigné par un grand nombre d'écrivains sous le nom de l'homme *au masque de fer*, quoique son masque fût de velours noir, et garni seulement de ressorts en acier. Les éditeurs de la Bastille dévoilée se sont chargés de nous expliquer, en partie, par quelle cause on a trouvé dans cette prison royale si peu de lumières sur le sort d'un homme qu'on y renferma pendant les dernières années de sa vie. Le document le plus précieux qu'ils aient eu entre les mains, comme nous l'avons dit dans l'avant-propos, est un registre sur lequel on consignait les noms des prisonniers, les causes de leur détention, la date de leur entrée, de leur sortie ou de leur mort. Ce registre présente une lacune à l'année 1697, et cette lacune donne lieu de leur part à l'observation suivante : « Le folio 121 suit immédiatement le folio 119 ; par conséquent le folio 120 manque. Il n'a point été déchiré ; il semble au contraire qu'il a été enlevé avec beaucoup de soin et de précaution. L'absence de cette feuille pourrait servir de preuve à ce que dit Sainte-Foix, relativement à l'homme au masque de fer. Il assure qu'en 1698 (année qui nous manque), M. de Saint-Mars, nommé au gouvernement de la Bastille, y arriva des îles Sainte-Marguerite, emmenant avec lui ce prisonnier. Nous croyons qu'il faut désespérer de trouver, dans les papiers de la Bastille, des notes qui lui soient relatives. L'on aura mis autant de précaution pour anéantir après sa mort tout ce qui aurait pu donner quelques lumières sur son sort, qu'on en avait mis pendant sa vie pour dérober aux regards des curieux le mystère caché sous ce masque de fer. »

Tout ne fut point anéanti cependant. Les éditeurs des Mémoires historiques, dans leur part du pillage des papiers renfermés

à la Bastille, ont trouvé quelques pièces qui ne donnent, il est vrai, que de faibles clartés, mais qui peuvent servir à rectifier des erreurs de dates, et par-là conduire à d'autres découvertes.

Ils donnent d'abord des détails sur lesquels on est généralement d'accord. Ils examinent ensuite les différentes conjectures auxquelles cette longue captivité a donné lieu ; ils rapportent les opinions diverses de l'auteur des Mémoires secrets, où l'on prétend que ce prisonnier était le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière ; de La Grange Chancel, qui, dans une lettre à Fréron, a voulu prouver que l'homme au masque de fer était le duc de Beaufort ; de Sainte-Foix, qui voit en lui le duc de Montmouth, fils de Charles II ; enfin de Voltaire, qui, sans s'expliquer sur le nom et le rang du prisonnier, dit que le marquis de Louvois l'étant allé voir à l'île Sainte-Marguerite, lui parla toujours debout et avec une considération qui tenait du respect. Ils remarquent que l'époque de sa détention dans ces îles, fut fixée par Voltaire à 1661, par La Grange Chancel à 1669, et par l'auteur des Mémoires secrets à la fin de 1683.

« Par les observations qui nous sont tombées entre les mains, il se trouve, ajoutent-ils, que l'auteur des Mémoires secrets, M. de Voltaire, M. de La Grange Chancel et M. de Sainte-Foix se sont tous également trompés sur les dates, et vraisemblablement sur leurs conjectures. Voici les observations que nous avons recueillies.

» Par une lettre du 13 août 1691, que M. de Barbezieux écrivait à M. de Saint-Mars, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, il paraît que le prisonnier, connu sous le nom de masque de fer, était détenu depuis 1671. Il dit : « Votre lettre du 26 du mois passé m'a été rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous écriviez à M. de Louvois. »

» M. de Saint-Mars, ayant été nommé au gouvernement d'Exiles en juin 1681, il fut question du transfèrement de son prisonnier de Pignerol à..... (vraisemblablement à Exiles).

» En 1698, au mois de septembre, l'homme au masque fut amené à la Bastille par M. de Saint-Mars, lorsqu'il vint prendre possession de ce gouvernement vacant par la mort de M. Bezemeaux. M. de Saint-Mars était gouverneur des îles Saint-Honorat.

Il eut ordre de passer par Pignerol, pour y prendre l'homme au masque qui y était prisonnier, et l'amener lui-même à la Bastille.

» On ne l'appelait à la Bastille que l'homme au masque ou l'inconnu.

» On pourrait croire que ce prisonnier est arrivé aux îles Sainte-Marguerite au mois d'avril 1687; car, par une lettre de M. de Louvois à M. de Saint-Mars, gouverneur desdites îles, il est marqué qu'il n'y a point d'inconvénient de changer le chevalier de Thezut de la prison où il est, pour y mettre votre prisonnier, dit-il, jusqu'à ce que celle que vous lui faites préparer soit en état de le recevoir.

» Ainsi en résumant ces observations, ainsi que les précédentes, et l'ordre des dates, il suit: 1° Que le prisonnier au masque fut transféré d'un endroit inconnu où il avait été mis avant 1671, à Pignerol, en 1671; de Pignerol à Exiles en 1681; d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite, en 1687; des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, en 1698, où il est mort en 1703. 2°. Que si le prisonnier n'avait que quarante-cinq ans lorsqu'il mourut, suivant l'extrait mortuaire de Saint-Paul, il serait clair qu'il naquit en 1658, et que lorsqu'il fut mis entre les mains de M. de Saint-Mars, comme prisonnier, il n'avait que treize ans. Mais comme il est impossible de croire qu'après tant de précautions prises pour cacher la personne et le nom de ce prisonnier, on n'en ait pas pris également pour cacher son âge, nous pensons que l'extrait mortuaire de Saint-Paul est faux et inexact; et nous croyons, avec beaucoup de personnes, que ce prisonnier était le frère aîné de Louis XIV. »

Cette opinion est en effet aujourd'hui la plus universellement admise, non sans quelque apparence de vérité. Les prétendus Mémoires du duc de Richelieu, rédigés par M. Soulavie, n'ont pas peu contribué à la mettre en crédit. On peut voir dans ces Mémoires comment, d'après le rédacteur, le duc, qui faisait tourner la galanterie au profit de sa curiosité, et souvent même au profit de la politique, obtint la révélation de ce secret important, et de quel prix il fut payé par une princesse. On apprend par la déclaration qu'il rapporte, que la reine Anne d'Autriche accoucha d'un second fils huit heures après la naissance du prince qui régna sous le nom de Louis XIV. On voit quelles furent les raisons politiques qui purent déterminer Louis XIII à cacher, sous un pro-

fond mystère, la naissance du second prince; quelle étonnante ressemblance la nature avait mise entre les traits des deux jumeaux; par quelles circonstances le prince qu'on sacrifiait à la paix du royaume pénétra le secret de son sort; et comment cette cruelle raison d'État qui l'avait éloigné de la cour, et peut-être du trône, dès son berceau, cacha sa vie entière dans une obscurité, dont tant d'années écoulées depuis sa mort n'ont pu dissiper encore les ténèbres. M. Soulavie, qui soutient cette opinion avec plus de méthode et de critique qu'aucune de celles qu'il avance dans les Mémoires de Richelieu, a d'ailleurs rassemblé à ce sujet, dans ces Mémoires, tomes III et VI, tout ce que d'autres écrivains avaient publié avant lui, et plusieurs anecdotes intéressantes qui leur étaient restées inconnues. Nous n'avons pas à le suivre dans la discussion qu'il entreprend; nous ne saurions davantage grossir ce volume d'une foule de détails et d'extraits trop étrangers à l'époque qui nous occupe, aux Mémoires que nous publions. Mais notre tâche ne serait pas entièrement terminée, si nous omettions de citer le journal de M. Du Jonca, journal dont il est fait mention dans le passage de la *Description de la Bastille* qui a donné lieu à cette note. La citation de ce journal appartient à notre sujet.

« Arrivé à la Bastille, Du Jonca, lieutenant de roi, enregistra en ces termes l'arrivée du masque, dans le livre de cette prison; et c'est le père Griffet, jésuite, qui, le premier, a publié ces deux lambeaux curieux tirés des archives d'un château d'où jamais aucun papier ne sortait; mais il était confesseur de la Bastille, et les jésuites et le gouverneur avaient bien sans doute leurs raisons en publiant ces anecdotes.

« Jeudi 8 septembre 1698, dit Du Jonca, à trois heures après » midi, M. de Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, est arrivé pour » sa première entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et Saint- » Honorat, ayant mené avec lui, dans sa litière, un ancien pri- » sonnier qu'il avait à Pignerol, *dont le nom ne se dit pas, lequel on* » *a fait tenir toujours masqué*, et qui fut d'abord mis dans la tour » de la Bazinière en attendant la nuit, et que je conduisis moi- » même, *sur les neuf heures du soir*, dans la troisième chambre » de la tour de la Bertaudière, laquelle chambre j'avais eu soin » de faire meubler de toutes choses, en ayant reçu l'ordre de » M. de Saint-Mars.... En le conduisant dans ladite chambre,

» ajoute M. Du Jonca, j'étais accompagné du sieur Rosarges, que » M. de Saint-Mars avait amené avec lui, lequel était chargé de » servir et de soigner ledit prisonnier qui était nourri par le gou- » verneur. »

Les dernières anecdotes qu'on a puisées sur le masque de fer, ont été publiées par M. Linguet, qui, long-temps détenu à la Bastille, obtint quelques renseignemens des plus anciens officiers et serviteurs du château ; il donna ses notes à M. de La Borde, qui les a publiées en ces termes dans un ouvrage sur cet infortuné :

« 1°. Le prisonnier portait un masque de velours et non de fer, » au moins pendant le temps qu'il passa à la Bastille.

» 2°. Le gouverneur lui-même le servait, et enlevait son linge.

» 3°. Quand il allait à la messe, il avait les défenses les plus » expresses de parler et de montrer sa figure ; l'ordre était donné » aux invalides de tirer sur lui, s'il se faisait connaître ; leurs » fusils étaient chargés à balles, aussi avait-il le plus grand soin » de se cacher et de se taire.

» 4°. Quand il fut mort, on brûla tous les meubles dont il » s'était servi ; on dépava sa chambre ; on ôta les plafonds ; on » visita tous les coins, recoins, tous les endroits qui pouvaient » cacher un papier, un linge ; en un mot, *on voulait découvrir* » *s'il n'y aurait pas laissé quelque signe de ce qu'il était*. M. Linguet » m'a assuré qu'à la Bastille, il y avait encore des hommes qui » tenaient ces faits de leurs pères, anciens serviteurs de la maison, » lesquels y avaient vu l'homme au masque de fer. »

» Ce malheureux prisonnier, après un long martyre, mourut enfin en 1703, à la Bastille, après y avoir resté cinq ans et deux mois ; et le même qui avait enregistré son arrivée, constata sa mort dans le livre des prisonniers, en ces termes :

« Du lundi 10 novembre 1703, le *prisonnier inconnu, toujours* » *masqué d'un masque de velours noir*, que M. de Saint-Mars » avait amené avec lui, venant de l'île Sainte-Marguerite, qu'il » gardait depuis long-temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal en » sortant de la messe, il est mort, aujourd'hui, sur les dix heures » du soir, sans avoir eu une grande maladie ; il ne se peut pas » moins. M. Guitaut, notre aumônier, le confessa hier. Surpris » de la mort, il n'a pu recevoir les sacremens, et notre aumônier » l'a exhorté un moment avant de mourir. Il fut enterré le mardi

» 20 novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de » Saint-Paul, notre paroisse; son enterrement coûta 40 livres. »

» On cacha cependant son nom et son âge aux prêtres de la paroisse; et les registres de ce jour annoncent son inhumation en ces termes, extraits des registres :

« L'an mil sept cent trois, et le 19 novembre, Marchialy, âgé » de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la Bastille, » duquel le corps a été inhumé dans le cimetière Saint-Paul, sa » paroisse, le 20 du présent, en présence de M. Rosarges, major, » et de M. Reihl, chirurgien major de la Bastille, qui ont signé: » Rosarges, Reihl. »

Note (B), *page* 259.

Dans les notes jointes, par Dusaulx, à la préface d'une édition de Juvénal donnée par lui en 1796, il décrit en ces mots l'horrible scène qui se passa sous ses yeux, dans la soirée du 2 septembre :

« L'impunité de cette journée, ainsi que des deux suivantes, fut la cause de nos plus grands malheurs. Membre de la législature, je demande, à sept heures du soir, qu'il soit envoyé sur-le-champ une députation aux prisons de l'Abbaye, où le sang coulait à grands flots. Je fus du nombre de ceux qu'elle choisit. Nous n'avions pas tous les mêmes intentions.

» Arrivés au premier guichet, et monté sur une chaise, je harangue le peuple, spectateur passif des massacres commencés. Ce n'était pas lui qu'il fallait persuader, mais une poignée de bourreaux soldés. Quoi! mes amis, m'écriai-je; ne reconnaissez-vous plus celui que naguère vous écoutiez si volontiers? Que vous étiez grands alors! que vous étiez bons et généreux!

» Le peuple me tend les bras : mais déjà les bourreaux me frappaient les joues avec le fer de leurs piques, d'où pendaient des lambeaux de chairs palpitantes; d'autres voulaient me couper la tête : c'en était fait sans deux gendarmes qui les retinrent. Ce fut alors que je vis traîner dans le ruisseau plusieurs cadavres, entre autres celui de Montmorin. Manuel, procureur syndic de la commune, accourt à mon secours, et verse des larmes que, malgré ce qu'on en a dit, j'ai toujours crues sincères. Bientôt nous sommes entraînés dans un tourbillon et séparés. Seul, au milieu de ces

anthropophages, je m'écrie : Citoyens, l'Assemblée nationale est violée ! On me dit de loin : —Nous répondons de tous les députés. Cependant un monstre couvert de sang me saisit le bras : — Qu'êtes-vous venus chercher ici? cela ne vous regarde pas ; laissez-nous faire. Tenez, ajouta-t-il, regardez l'endroit d'où nous vous avons chassés. Je regarde, on y assommait un homme ; on l'éventrait à coups de baïonnettes. — Hé bien ! sans vous, nous en aurions déjà expédié trente.

» Le massacre continue sous nos yeux. N'ayant pas reçu le pouvoir de requérir la force armée, qui brûlait de marcher, nous revînmes pour rendre compte de notre déplorable mission. On nous écoute dans un morne silence, et l'on passe à l'ordre du jour, malgré le vœu de la majorité consternée.

» Le lendemain j'allai trouver l'un des personnages qui avait le plus de crédit à cette époque. — Vous savez, lui dis-je, ce qui se passe? — Fort bien, calmez-vous, cela finira bientôt ; mais *il faut encore un peu de sang*. J'en vis d'autres qui s'expliquèrent encore plus nettement.

» Je me rappelle un trait dont je fus pénétré. A notre retour et traversant l'Abbaye-Saint-Germain, un jeune homme éperdu se jeta dans mes bras. — Législateur, où allez-vous? on tue ici près ; on y meurt de minute en minute. Il me baise les mains ; il invoque le ciel. Je l'embrasse, et je gémis. »

Nous pouvons annoncer ici que les procès-verbaux de la fameuse Commune de Paris, pendant les sanglantes journées de septembre, seront, pour la première fois, imprimés et publiés dans cette Collection, à la suite des Mémoires relatifs à cette époque.

Note (C), *page* 263.

L'IDÉE de serrer entre tous les Français les nœuds d'une fédération constitutionnelle, avait été conçue dans le sein de la Commune de Paris. La proposition en fut portée à l'Assemblée nationale par une députation dont un des membres prononça le discours suivant :

« Chers et braves amis, jamais des circonstances plus impé-
» rieuses n'ont invité tous les Français à se réunir dans un même
» esprit, à se rallier avec courage autour de la loi, et favoriser de
» tout leur pouvoir l'établissement de la constitution.

» Dix mois sont à peine écoulés depuis l'époque mémorable où » des murs de la Bastille conquise s'éleva un cri soudain : *Français, nous sommes libres*. Qu'au même jour, un cri plus touchant » se fasse entendre : *Français, nous sommes frères*.

» Oui, nous sommes frères, nous sommes libres ; nous avons » une patrie : trop long-temps courbés sous le joug, nous reprenons enfin l'attitude fière d'un peuple qui reconnaît sa dignité.

» Ce que nous avons tous formé, ce vœu du plus chéri des rois, » nous vous proposons de l'accomplir aujourd'hui.

» Nous ne sommes plus Bretons ni Angevins, ont dit nos frères » de la Bretagne et de l'Anjou ; comme eux, nous disons : Nous » ne sommes plus Parisiens, nous sommes tous Français.

» Vos exemples et les dernières paroles du roi, nous ont inspiré » un grand dessein ; vous l'adopterez ; il est digne de vous.

» Vous avez juré d'être unis par les liens indissolubles d'une » sainte fraternité, de défendre jusqu'au dernier soupir la constitution de l'État, les décrets de l'Assemblée nationale, et l'autorité légitime de nos rois. Comme vous, nous avons prêté ce » serment auguste ; faisons, il en est temps, faisons de ces fédérations une confédération générale.

» Qu'il sera beau le jour de l'alliance des Français ! un peuple » de frères, les régénérateurs de l'empire, un roi citoyen, ralliés » pour un serment commun à l'autel de la patrie ; quel spectacle » imposant et nouveau pour les nations !

» Nous irions aux extrémités du royaume nous unir à vous ; » mais c'est dans nos murs qu'habitent nos législateurs et notre roi ; » la reconnaissance nous retient et nous appelle auprès d'eux ; » nous leur offrirons ensemble, pour prix de leurs vertus et de leurs » travaux, le tableau touchant d'une nation reconnaissante, heureuse et libre.

» Vous serez avec nous, braves guerriers, nos frères d'armes » et nos amis, vous qui nous avez donné l'exemple du civisme et » du courage, vous qui avez trompé les projets du despotisme, et » qui avez senti que servir la patrie c'était accomplir vos sermens.

» Et vous, dont la présence nous eût été si chère, Français que » les mers ou d'immenses intervalles séparent de nous, vous apprendrez, en recevant l'expression de nos regrets, que nous

» nous sommes rapprochés par la pensée, et que malgré les » distances vous étiez placés au milieu de nous à la fête de la » patrie.

» C'est le 14 juillet que nous avons conquis la liberté, ce sera » le 14 juillet que nous jurerons de la conserver : qu'au même jour, » à la même heure, un cri général, un cri unanime retentisse » dans toutes les parties de l'empire : Vive la nation, la loi et le » roi ; que ce cri soit à jamais celui du ralliement des amis de la » patrie, et la terreur de ses ennemis.

» Non, Français, la patrie, la liberté, la constitution n'auront » plus d'ennemis. Bientôt tous ces hommes qui portent encore et » semblent chérir leurs fers, s'élèveront à la hauteur de nos com» munes destinées ; ils aspireront à l'honneur de voir leurs noms » inscrits dans ce pacte de famille, monument de notre gloire et » garant éternel de la félicité de cet empire. »

Ce projet fut accueilli par des applaudissemens universels, et M. de Talleyrand, quelques jours après, en fit l'objet d'un rapport dont le Moniteur contient l'extrait en ces termes :

« M. l'évêque d'Autun : L'Assemblée a ordonné à son comité de constitution de lui présenter un projet de décret relatif à la fédération dont l'époque est fixée au 14 juillet.

» Le comité a pensé que cette fête vraiment nationale ne pourrait se faire avec trop de solennité ; qu'une telle fête, en réveillant des souvenirs glorieux, en resserrant les liens de la fraternité entre tous les citoyens, en rendant sensible à tous les yeux le patriotisme qui anime tous les Français, achèvera de persuader aux ennemis de la révolution, s'il en existe encore, combien seraient vains les efforts qu'ils pourraient faire pour la détruire. Le comité pense en même temps que l'Assemblée, juge éclairé et sévère de la véritable grandeur, ne consentira pas à une magnificence ruineuse pour les peuples, et voudra sûrement présenter au district des idées d'économie dont ils seraient coupables de s'écarter. Il pense que l'Assemblée voudra consacrer en même temps des principes constitutionnels sur la garde nationale, afin que, dans cette ivresse patriotique, l'opinion publique ne puisse s'égarer un seul instant. »

La proposition fut décrétée après une discussion à laquelle prirent part successivement MM. Lameth et La Fayette.

Note (D), *page* 284.

Les fausses indications données par l'infortuné M. de Flesselles, sur les lieux où l'on pourrait trouver des armes, excitèrent particulièrement contre lui le ressentiment de la multitude. Le procès-verbal contient les détails suivans au sujet de la visite qu'on avait été faire aux Chartreux.

« Le prieur et le procureur général des Chartreux ont été présentés au comité, conduits par MM. Joly et Pons de Verdun, électeurs.

» Ces religieux, épouvantés du spectacle qu'offrait alors la place de l'Hôtel-de-Ville qu'ils venaient de traverser, ne pouvaient proférer un seul mot, et se soutenaient à peine.

» M. Joly, tenant à la main un ordre que M. le prévôt des marchands avait donné la veille au district Saint-André-des-Arcs, pour aller prendre des armes aux Chartreux, en adressant la parole à ce magistrat, lui a dit : « Voilà, Monsieur, l'ordre que » vous avez donné hier au district de Saint-André-des-Arcs, pour » l'autoriser à aller prendre des fusils aux Chartreux. Envoyés par » ce district, M. Pons de Verdun et moi, nous nous sommes transportés ce matin au couvent des Chartreux avec cinquante hommes; » nous avons sommé M. le prieur et M. le procureur général de » nous délivrer à l'instant les armes demandées, en leur observant que votre ordre ne permettait pas de douter de l'existence » de ces armes. Ils nous ont répondu qu'ils étaient fort étonnés de » ces ordres donnés à plusieurs districts; qu'ils n'avaient jamais » eu aucune arme dans leur maison; que ces ordres cependant les » exposaient au plus grand danger, en répandant dans la capitale » le faux bruit que leur couvent recélait un magasin d'armes; que » depuis plus de douze heures le couvent était rempli d'une foule » prodigieuse de personnes qui se succédaient sans aucune interruption, et qui, toutes, disaient-elles, venaient chercher les » armes cachées; que la plus grande surveillance et le secours » de tous les bons citoyens avaient à peine suffi jusqu'à présent » pour le garantir du pillage; que des recherches mille fois répétées, et par plus de vingt patrouilles différentes, devaient assurer bien certainement qu'il n'existait pas un seul fusil dans le » couvent des Chartreux.

» Sur cette déclaration, nous les avons engagés à nous accom-
» pagner à l'Hôtel-de-Ville, et les voilà. Voulez-vous bien, Mon-
» sieur, nous expliquer ce mystère. »

» M. le prévôt des marchands a donné quelques signes d'embarras et d'hésitation ; puis il a répondu : *Je me suis trompé.... j'ai été trompé.*

» Après des observations assez vives sur le danger manifeste d'une telle erreur, MM. Joly et Pons de Verdun ont demandé à M. le prévôt des marchands sa réponse par écrit, nécessaire à eux-mêmes, pour rendre compte à leur district de la mission dont ils ont été chargés, mais plus nécessaire encore aux Chartreux, pour les garantir de la fureur du peuple trompé, qui veut les forcer à donner des armes qu'ils n'ont pas.

» Alors M. le prévôt des marchands leur a donné un écrit daté, signé de lui, et conçu en ces termes : *Les Chartreux ayant déclaré qu'ils n'avaient aucunes armes, le comité révoque l'ordre qu'il a donné hier.* » (Tome Ier, *Procès-verbal des séances et délibérations de l'assemblée générale des électeurs de Paris*, pages 394, 395, 396.)

Dans une autre circonstance où les accusations se renouvelaient contre lui avec plus de violence que jamais, et où il opposait à ses ennemis une présence d'esprit et une fermeté qui, peut-être, n'auraient pas même alors suffi pour écarter de lui le danger qui le menaçait, un membre du comité permanent prit la défense de M. de Flesselles, et rendit compte de ses efforts, de son zèle et de son patriotisme : ces détails sont intéressans pour sa mémoire.

« Deux particuliers se disant députés du Palais-Royal, sont entrés dans la salle du comité permanent, suivis d'un concours extraordinaire.

» L'un de ces deux particuliers, dont le maintien n'annonçait pas la modération, a dit, du ton le plus haut et le plus emporté, qu'ils étaient envoyés par les citoyens assemblés au Palais-Royal, pour dénoncer M. de Flesselles comme traître à la patrie ; que, depuis plus de vingt-quatre heures, il trompait ses concitoyens par de fausses promesses d'armes et de munitions qu'il retardait toujours à fournir sous les plus vains prétextes, pour livrer la ville à ses ennemis ; qu'il était en relation avec les principaux aristocrates ; qu'il avait surtout des intelligences intimes avec le prince de Conti ;

qu'il fallait enfin que M. de Flesselles vînt au Palais-Royal expliquer et justifier sa conduite.

» M. de Flesselles a répondu avec une fermeté tranquille que sa conscience est pure, qu'il a rempli son devoir, qu'il ne demande pas mieux que d'éclairer sa conduite aux yeux de ses concitoyens; que l'accusation relative à son intimité prétendue avec le prince de Conti, est une insigne fausseté; qu'il n'a vu ce prince que deux fois en sa vie, encore dans des circonstances fortuites ; qu'il ne lui a jamais écrit, et qu'il n'a jamais reçu une seule lettre de lui.

» Un membre du comité permanent a pris la parole, et il s'est exprimé avec beaucoup de force et d'énergie sur le crime et les dangers d'une accusation capitale, qui n'aurait pour tout fondement que des suppositions, des inductions, des conséquences fausses d'un fait dont tous les incidens ne pouvaient être parfaitement connus de la multitude.

» Il a dit que depuis le moment où M. de Flesselles était monté la veille à l'Hôtel-de-Ville, depuis le moment où il avait été confirmé dans la place de premier administrateur municipal par le peuple lui-même, il n'avait donné que des preuves de fidélité, de zèle et de patriotisme; qu'il n'était pas sorti un seul instant de l'Hôtel-de-Ville; qu'excepté trois ou quatre heures de la nuit, données au repos le plus nécessaire, il n'avait pas cessé de travailler avec les membres du comité, de donner sous les yeux, tantôt des uns et tantôt des autres, et concurremment avec eux, tous les ordres nécessaires à la défense de la ville, contre les troupes dont elle est environnée; qu'en cet état il est bien difficile de concevoir comment M. de Flesselles aurait entretenu, sans que personne s'en aperçût, des intelligences contraires au salut public. » (*Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale,* pages 214, 215, 216, 217.)

Note (E), *page* 293.

La Bastille fut prise le 14 juillet 1789, environ à cinq heures trois quarts de l'après-midi.

Quelques jours après, la Commune de Paris nomma quatre commissaires, MM. Dusaulx, Oudart, Bourdon de la Crosnière et de La Grey, pour constater le nombre des vainqueurs, des blessés, des morts, des veuves et des orphelins.

Le travail fut long et pénible. Ces Messieurs firent d'abord plus de cinq cents procès-verbaux. Ils furent obligés de recommencer plusieurs fois.

Enfin, pour terminer, ils demandèrent à la commune deux nouveaux commissaires. MM. Thuriot de la Rozière et Dosmond furent nommés.

Ils choisirent ensuite, parmi les vainqueurs de la Bastille, huit adjoints, pour les aider à reconnaître ceux qui avaient en effet servi convenablement au siége.

Des séances publiques furent tenues en présence de tous les vainqueurs; de sorte que l'on ne peut rien contester à ceux qui ont été reconnus dans ces diverses séances.

Il reste encore plusieurs certificats à vérifier : on y procédera bientôt; et l'on ne rejettera aucun de ceux qui se présenteront avec des preuves suffisantes.

Les vainqueurs de la Bastille adjoints sont : MM. Hulin, Élie, Tournay, Thiryon, Rousselot, Cholat, Aubin Bonnemer et Maillard.

Il résulte du travail de MM. les représentans de la Commune et de MM. les vainqueurs adjoints, que l'on compte de

Morts sur la place.	83
Morts des suites de leurs blessures.	15
Blessés.	60
Estropiés.	13
Vainqueurs qui n'ont pas été blessés.	654
Veuves.	19
Orphelins.	5
TOTAL.	849

(*Éclaircissemens donnés par Dusaulx.*)

Note (F), *page* 293.

La publication de la pièce qu'on va lire est la preuve la plus convaincante de l'esprit d'impartialité dans lequel ont été rédigées les premières livraisons de la Bastille dévoilée. Cette déclaration contredit sur plusieurs points importans les rapports des assaillans; elle a été rédigée par les soldats et sous-officiers renfermés dans la place au 14 juillet.

La garnison était composée de trente-deux soldats du régiment

suisse de Salis-Salmade, et de quatre-vingt-deux soldats invalides, dont deux canonniers de la compagnie de Monsigny. « Ce sont eux, disent les rédacteurs de la Bastille dévoilée, qui nous ont donné le mémoire qui suit, et que nous allons copier littéralement.

« Le 12 juillet, la révolution a commencé dans Paris : vers les sept heures du soir, l'on s'assembla dans différens quartiers, et l'on prit les armes.

» Le 13, à deux heures du matin, M. de Launay les fit prendre à la compagnie, et la fit rentrer dans l'intérieur, elle et trente-deux Suisses qui étaient depuis quelques jours à la Bastille. Il fit fermer les portes du quartier, où la compagnie laissa tous ses effets : on mit seulement en dehors deux soldats invalides, sans armes, pour veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes donnant sur l'Arsenal et la rue Saint-Antoine. Ces deux soldats furent arrêtés et conduits à la Ville dès le mardi matin 14. Après bien des dangers courus, des motions bien vives, faites à leur sujet par le peuple, ils ont obtenu leur liberté : ils sont présentement à l'hôtel.

» La garnison resta dans l'intérieur de la Bastille toute la journée du 13. L'on mit des factionnaires partout où le gouverneur les crut nécessaires, et douze hommes furent commandés pour monter sur les tours, afin d'observer ce qui se passait au dehors.

» Cette journée fut très-tranquille, si l'on en excepte de mauvais propos tenus à plusieurs reprises aux factionnaires par diverses troupes d'individus qui passaient. Entre onze heures et minuit, l'on tira sept coups de fusils à balle sur ces mêmes factionnaires qui étaient sur les tours ; ce qui causa une petite alarme. M. de Launay entendant crier *aux armes!* y monta, accompagné de plusieurs bas-officiers, pour voir ce que ce pouvait être. On lui rendit compte de ce qui venait de se passer : il resta une demi-heure, et, n'entendant plus rien, il descendit avec les hommes qu'il avait fait monter avec lui.

» Le 14, sur les dix heures du matin, trois particuliers vinrent à la grille de la Bastille, et dirent au soldat qui y était qu'ils voulaient parler au gouverneur, qu'ils étaient des députés de la Ville. Le soldat les conduisit au petit pont-levis de l'avancé, et fit dire au gouverneur que trois députés de la Ville, accompagnés d'une grande multitude, le demandaient. Le gouverneur et les autres officiers de l'état-major se présentèrent au premier pont, et le

firent baisser. Mais le gouverneur voyant la foule immense qui suivait ces députés, leur dit qu'ils ne pouvaient entrer que trois, et qu'il allait faire sortir pour otages quatre bas-officiers qui resteraient avec le peuple jusqu'au moment où les trois députés sortiraient de la Bastille. Les quatre bas-officiers sortirent, et les trois députés furent introduits. Ils étaient encore au gouvernement, lorsque M. de la Rozière entra, également suivi de beaucoup d'individus de toutes classes, qui s'arrêtèrent dans la première cour, vis-à-vis le pont de l'avancé. Aussitôt que les trois premiers députés furent sortis, M. de la Rozière parla à M. de Launay en ces termes :

« Je viens, Monsieur, au nom de la nation et de la patrie, vous » représenter que les canons que l'on voit braqués sur les tours de » la Bastille causent beaucoup d'inquiétude et répandent l'alarme » dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre, et j'es- » père que vous voudrez bien acquiescer à la demande que je suis » chargé de vous en faire.

» — Cela n'est pas en mon pouvoir, lui répondit le gouverneur; » ces pièces ont de tout temps été sur les tours : je ne peux les en » faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit déjà des » alarmes qu'elles causent dans Paris, ne pouvant pas les faire » ôter de dessus leurs affûts, je les ai fait reculer et sortir des » embrasures. »

» M. de la Rozière demanda au gouverneur la permission d'entrer dans la cour intérieure; M. de Launay la lui accorda, mais avec peine, et d'après l'invitation que lui en fit M. de Losme, major. Y étant entré, M. de la Rozière somma les officiers et soldats qu'il y trouva, au nom de l'honneur, de la nation et de la patrie, de faire changer la direction des canons et de se rendre. Sur la provocation même du gouverneur, les officiers et soldats jurèrent qu'ils ne feraient pas feu et ne se serviraient pas de leurs armes, si on ne les attaquait.

» M. de la Rozière demanda ensuite et obtint du gouverneur la permission de monter sur les tours pour voir tout par lui-même et être dans le cas de rendre un compte plus fidèle de sa mission aux citoyens qui l'avaient envoyé. Descendu avec le gouverneur, il dit à haute voix dans la cour, en présence des officiers et de la compagnie, qu'il était content, qu'il allait faire son rapport au peuple, qu'il espérait qu'il ne se refuserait pas à fournir une garde

bourgeoise pour garder la Bastille, conjointement avec les troupes qui y étaient. Il sortit du château, et rentra avec M. de Launay au gouvernement. Le peuple, impatient de ne pas voir revenir son député, le demanda à grands cris ; aussitôt M. de la Rozière parut à une fenêtre, le calma, en lui disant que, dans un instant, il allait le joindre. En effet, quelques minutes après, il sortit.

» Mais, une petite demi-heure après, quelle fut la surprise des officiers de l'état-major et la nôtre, en voyant arriver le peuple en foule, armé de fusils, de sabres, d'épées, de haches, etc., et criant: *Nous voulons la Bastille! en bas la troupe!* en parlant aux soldats qui étaient sur les tours. Nous priâmes aussi honnêtement qu'il est possible ces divers particuliers de se retirer, et nous nous efforçâmes de leur faire connaître le danger auquel ils s'exposaient.

» Malgré nos représentations, le peuple n'en fut pas moins obstiné. Deux hommes (1) montèrent sur le toit du corps-de-garde, qui était à côté du petit pont-levis, coupèrent et cassèrent, à coups de haches, les chaînes du grand pont, tandis que d'autres hachaient et écrasaient le petit ; ce qui nous obligea de leur dire fermement de se retirer, ou bien que l'on serait forcé de faire feu sur eux. Ils parvinrent à baisser le grand et le petit pont de l'avancé. Enhardis par ce succès, ils accoururent en foule au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe.

» Nous fûmes forcés de faire feu sur eux pour les empêcher d'abattre le second pont, comme ils avaient abattu le premier. Ils prirent la fuite et ils se retirèrent en désordre, une partie sous la voûte de la porte de bois, dans la cour de l'Orme, et une autre partie sous celle de la grille, d'où ils ont fait un feu continuel, sans cependant oser s'approcher pour attaquer le second pont.

» Une heure après cette attaque, l'on entendit, du côté de l'Ar-

---

(1) L'un de ces deux particuliers est le sieur Louis Tournay, ancien soldat au régiment Dauphin, infanterie, et actuellement compagnon charon chez le sieur Girard, rue de Braque, au Marais. Nous l'avons confronté avec les soldats invalides qui, sans en avoir été prévenus, l'ont tous reconnu pour celui qui le premier était monté sur le pont de l'avancé avec une intrépidité dont on n'a jamais vu d'exemple.

senal, le bruit d'un tambour, accompagné de cris et d'acclamations terribles. Nous aperçûmes aussitôt un drapeau escorté par une foule immense de citoyens armés. Ce drapeau resta dans la cour de l'Orme avec la plus petite portion de la troupe qui l'avait accompagné; la plus considérable s'avança jusque dans la cour du gouvernement, en nous criant de ne pas faire feu, que c'étaient les députés de la Ville qui voulaient parler au gouverneur, qu'ils le priaient de descendre. M. de Launay et les bas-officiers qui étaient alors sur les tours, leur crièrent de faire avancer le drapeau et les députés de la Ville, et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du passage. Au même instant, un bas-officier, nommé Guyot de Fleville, pour leur prouver que notre intention n'était pas de faire feu sur eux, retourna son fusil le canon bas et la crosse haute, et nous engagea à l'imiter, ce que nous fîmes sur-le-champ. Nous criâmes tous alors unanimement: «Ne craignez pas, » nous ne ferons pas feu, restez où vous êtes. Faites avancer votre » drapeau et vos députés; le gouverneur va descendre pour leur » parler. Nous allons baisser les ponts-levis pour les faire entrer, » et six de nous sortiront pour vous servir d'otages. »

» Après bien des prières de la part des soldats invalides, le peuple s'arrêta, et les députés entrèrent par la porte de bois dans la cour du passage, où ils ont dû voir tous les soldats sur les tours, la crosse du fusil haute, qui leur criaient d'entrer avec leur drapeau pour parler au gouverneur, en leur donnant leur parole d'honneur qu'ils ne feraient pas feu sur eux. Les députés ont dû voir également, sur la plate-forme, un pavillon blanc, en signe de paix et d'appel (1).

» Les députés restèrent dans cette cour environ dix minutes sans vouloir s'avancer pour parler au gouverneur, malgré la promesse des bas-officiers, qui leur criaient du haut des tours: « Venez vous expliquer avec le gouverneur; vous n'avez rien à risquer, nous répondons de vous sur notre tête.»

» Sans écouter leurs propositions, les députés se retirèrent dans

(1) Les personnes qui étaient en dehors, nous ont bien dit avoir vu tous ces divers signaux; mais il n'était pas possible d'entendre les invitations que les invalides assurent avoir faites.

la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure, ou à se consulter, ou à écouter ce que nous n'avions cessé de leur crier, de ne pas s'en aller, qu'on leur remettrait la Bastille, s'ils étaient de vrais députés de la Ville.

» Le gouverneur nous dit : « Vous devez voir, Messieurs, que » ces députés et ce drapeau ne sont pas de la Ville ; c'est sûrement » un drapeau dont le peuple s'est emparé et dont il se sert pour » nous surprendre. Si c'étaient vraiment des députés, ils n'au- » raient pas hésité, d'après les promesses que vous leur avez » faites, de venir me faire part des intentions de l'Hôtel-de- » Ville. »

» Les députés ne restèrent pas plus d'un quart d'heure dans la cour de l'Orme ; ils partirent, emmenant avec eux une très-petite partie des personnes qui les avaient accompagnés. La plus grande resta, et remplissait les trois cours de l'Orme, du passage et du gouvernement. Les députés partis, le peuple se porta en foule à l'attaque du second pont, résolu de l'abattre comme le premier. Les bas-officiers criaient des tours, aux assaillans, de ne pas avancer, qu'on allait faire feu sur eux ; mais ceux-ci ne voulaient rien entendre. A leurs cris, à leur acharnement, la compagnie pensa que les députés, qui venaient de se présenter, n'étaient pas des députés de la Ville. Le gouverneur ordonna de faire feu : cette décharge les dispersa, et plusieurs restèrent sur la place.

» Ils ne se retirèrent pas loin, et continuèrent à tirer sur les bas-officiers postés sur les tours. Ce fut alors qu'ils commencèrent à briser, à coups de haches, les portes du quartier ; incommodés par le feu de la place, ils ne purent les enfoncer toutes : ils les abandonnèrent, coururent forcer celles de derrière, et pillèrent le quartier.

» Une heure après ils amenèrent trois voitures de paille, et mirent le feu au corps-de-garde avancé, au gouvernement et aux cuisines. Ce fut dans ce moment qu'on tira un coup de canon à mitraille, le seul qui soit parti de la Bastille pendant le combat qui a duré cinq heures ; on ne se défendit qu'avec des fusils (1).

(1) Il nous a paru démontre par la déposition des invalides, des suisses, des porte-clefs, et de quelques assiégeans qui n'ont pas quitté la place, qu'on n'avait effectivement tiré que ce coup de canon de la

Quel avantage prétendait-on retirer de cet incendie? il était plus préjudiciable qu'utile aux assiégeans, et loin de faciliter la prise de la Bastille, il servait à la défendre, et à rendre le second pont imprenable (1).

» C'est alors que nous vîmes paraître les gardes-françaises qui placèrent, dans la cour de l'Orme, deux pièces de quatre, un canon plaqué en argent, venant du garde-meuble, et un mortier. On plaça encore deux pièces à la porte qui communique au jardin de l'Arsenal. On nous a assuré, depuis la reddition du fort, que ces pièces, avant d'être où nous les avons vues, avaient été placées près de la pompe et du passage de Lesdiguières et du cul-de-sac Guémenée. Cet appareil redoutable n'eût pas suffi pour réduire la Bastille, si la garnison, quoique trop peu nombreuse pour la défendre, eût eu à combattre des ennemis de l'État et de la Nation. Depuis quarante-huit heures nous n'avions d'autres vivres que ceux qui se trouvèrent au quartier lorsque le gouverneur nous le fit quitter.

» Nous ne devons pas oublier de citer les nommés Ferrand et Béquard, qui sauvèrent la ville de Paris du plus grand des malheurs. Vers les quatre heures du soir, le gouverneur, vivement sollicité

Bastille. L'on a pu confondre le canon avec le fusil de rempart qui était placé, comme nous l'avons dit, au trou pratiqué dans le tablier du grand pont-levis, et dont on a effectivement fait plusieurs décharges. On a pu également confondre, à une certaine distance, le bruit du canon avec celui de la mousqueterie qui partait de la plate-forme et de beaucoup de créneaux. Les officiers de l'état-major et de la compagnie ont eux-mêmes fait le coup de fusil. Ce qui a pu contribuer à accréditer cette erreur, c'est que le canon des assiégeans ne rencontrant pas toujours la Bastille, passait quelquefois par-dessus, et les boulets étaient portés fort loin au-delà.

(1) Cet incendie était effectivement si nuisible aux assiégeans, que le nommé Réole, mercier près Saint-Paul, M. Élie, officier de la reine, et trois ou quatre autres citoyens furent pour retirer ces voitures. Ils en écartèrent une; mais la seconde leur présentait plus de difficultés; elle était en face du pont dormant, et bouchait précisément l'entrée du fort. Le nommé Réole parvint, à lui seul, à retirer cette voiture enflammée, après avoir perdu deux de ses camarades tués raides à côté de lui.

par les bas-officiers de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne pouvait plus long-temps en soutenir le siége, manquant de vivres, prit la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure pour mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la Liberté, ce qui aurait immanquablement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine, et toutes les maisons voisines de la Bastille, si ces deux bas-officiers ne l'eussent empêché d'exécuter son dessein : ils lui présentèrent la baïonnette et le firent retirer. Le nommé Ferrand repoussa de l'entrée de la sainte-barbe le gouverneur, qui descendit alors à la tour de la Liberté, d'où il fut également repoussé par le nommé Béquard (1).

» C'est alors que M. de Launay demanda à la garnison le parti qu'il fallait prendre, qu'il n'en voyait pas d'autre que de se faire sauter plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvait échapper ; qu'il fallait remonter sur les tours, continuer de se battre, et se faire sauter plutôt que de se rendre (2).

» Les soldats lui répondirent qu'il était impossible de se battre plus long-temps, qu'ils se résigneraient à tout plutôt que de faire périr un aussi grand nombre de citoyens, qu'il était plus à propos de faire monter le tambour sur les tours pour rappeler, d'arborer un drapeau blanc, et de capituler. Le gouverneur n'ayant pas de drapeau, donna un mouchoir blanc. Les nommés Rouf et Rou-

---

(1) Le nommé Ferrand existe encore, et ses camarades, en sa présence, nous ont confirmé ces faits. Quant au malheureux Béquard, dès qu'on eut ouvert la porte, il reçut deux coups d'épée, et eut le poignet abattu d'un coup de sabre. Sa main fut portée en triomphe dans toutes les rues de Paris; l'on a cru pendant long-temps que c'était celle d'un porte-clefs. Il fut arraché de la Bastille et conduit à la place de Grève, où il a été pendu. Si, d'après les preuves que nous en avons, on ne peut pas révoquer en doute la belle action de ce Béquard, quelle famille a plus de droits que la sienne à la commisération publique? Il a laissé dans l'indigence une femme et des enfans, dont il était l'unique soutien.

(2) Les porte-clefs, tous les soldats qui étaient dans l'intérieur, nous ont assuré que M. de Launay avait parlé plusieurs fois de se faire sauter, qu'il avait même demandé, comme une grâce, un seul baril de poudre qui lui avait été refusé.

lard montèrent sur les tours, arborèrent le drapeau, firent trois fois le tour de la plate-forme avec le tambour qui rappelait, ce qui dura environ un quart d'heure; le peuple faisait un feu continuel sans faire attention au drapeau ni au rappel.

» Un quart d'heure après que les invalides et le tambour furent descendus, les assiégeans voyant que l'on ne faisait plus feu d'aucun côté de la Bastille (1), s'avancèrent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur et en criant: Abaissez le pont. L'officier suisse leur adressa la parole à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, et leur demanda de sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit que non. Ledit officier écrivit la capitulation et la passa par le même trou, en disant, qu'on voulait bien se rendre et poser les armes, si toutefois on promettait de ne pas massacrer la troupe; l'on se mit à crier: Abaissez votre pont, il ne vous arrivera rien.

» C'est sur cette promesse que le gouverneur donna la clef du petit pont-levis, qu'il avait dans sa poche, aux nommés Gaïard, caporal, et Pereau, bas-officier, qui ouvrirent la porte et baissèrent le pont. Il est certain que si l'on eût prévu ce qui allait arriver, on n'aurait baissé le pont que quand on aurait apporté une capitulation par écrit, bien en règle et signée de la Ville.

» La porte ne fut pas plutôt ouverte que le peuple se précipita dans la cour, se jeta sur les invalides qui avaient déposé leurs armes le long du mur à droite en entrant. Les Suisses étaient de l'autre côté, mais ils échappèrent à ce premier mouvement; couverts de sarreaux de toile, on les prit pour des prisonniers. D'ailleurs on ne les avait pas vus, ils n'étaient pas montés sur les tours; ils étaient dans la cour où ils faisaient un feu continuel, tant par les créneaux que par des trous qu'ils avaient pratiqués dans le pont-levis (2).

---

(1) Nous n'avons pu mettre d'accord, sur ce point, les assiégeans et les assiégés. Est-ce de l'intérieur des tours? est-ce de la cour que l'on a fait feu? Nous l'ignorons. Dans la confusion qui régnait alors, était-il bien possible aux citoyens armés de distinguer leur feu d'avec celui de la place?

(2) De ces trente-deux Suisses, il y en a encore dix à douze répandus dans les divers districts de Paris. Nous en avons fait venir plusieurs, ils

» Le peuple était tellement aveuglé, qu'il se porta en foule dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. Pendant ce temps, des citoyens qui étaient dans la cour tiraient sur ces mêmes citoyens qu'ils prenaient pour des gens de la garnison : il y en eut plusieurs de tués.

» Les invalides furent conduits comme des esclaves dans plusieurs endroits de Paris ; vingt-deux furent menés à l'Hôtel-de-Ville. Après des humiliations et des tourmens de toute espèce, ils y virent en y arrivant deux de leurs camarades pendus. Ce spectacle leur fut plus sensible que la mort. On les présenta à un officier de Ville, qui leur dit : « Vous avez fait feu sur vos concitoyens, vous » méritez d'être pendus, et vous le serez sur-le-champ. » A l'instant des voix s'élevèrent de toutes les parties de la place, qui criaient: *Livrez-nous-les, que nous les pendions.* Aussitôt des gardes-françaises (1) ont demandé notre grâce, et le peuple, revenu à lui-même, nous l'a accordée. Nous nous reposâmes environ une demi-heure, et les gardes-françaises nous escortèrent eux-mêmes jusqu'à la Nou-

---

sont convenus avec nous des faits contenus dans ce Mémoire. Aucun d'eux n'a été tué pendant le combat ; un seul l'a été après. Le hasard a voulu que ce fût celui qui avait placé, chargé et pointé le fusil de rempart qui a fait tant de ravage. Il avait été embarqué pendant plusieurs années de la guerre dernière, et il avait appris, sur les vaisseaux du roi, la manœuvre du canon. Se sentant probablement plus coupable que ses camarades, dès que le pont-levis fut baissé il voulut fuir ; il fut tué dans la cour du passage d'un coup de sabre ou d'un coup de baïonnette. Le reste du détachement fût conduit à l'Hôtel-de-Ville ; les gardes-françaises demandèrent et obtinrent leur grâce.

(1) C'est en grande partie au sieur Marqué, ci-devant sergent de grenadiers au régiment des gardes-françaises, et actuellement sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers soldée, casernée à la porte Saint-Antoine, que les invalides sont redevables de ce bienfait signalé. Après avoir, conjointement avec ses camarades (comme il nous l'a rapporté lui-même), demandé et obtenu leur grâce, il les fit placer au nombre de vingt-deux et onze petits Suisses au milieu du détachement qu'il commandait, et les conduisit par la place des Victoires, malgré le peuple qui voulait qu'on les promenât au Palais-Royal, jusqu'à la Nouvelle-France. Soldats, citoyens, hommes, voilà la véritable gloire ! Ennemis pendant le combat, mais amis après la victoire.

velle-France dans une de leurs casernes, où ils nous ont fait donner à souper et à coucher : nous y passâmes la nuit fort tranquillement, et le lendemain matin nous partîmes pour nous rendre à l'hôtel.

» Il est aisé de voir que la Bastille n'a pas été prise d'assaut. L'on n'a point fait de brèche ; nous défions qui que ce soit de le prouver ; l'on est entré lorsque nous avons eu baissé le pont, et M. Élie est le premier militaire que nous ayons vu dans la cour.

» Les invalides n'ignorent pas tout ce qu'on leur impute ; peut-être reviendra-t-on sur leur compte quand on saura les circonstances fâcheuses dans lesquelles ils se sont trouvés. S'ils résistaient plus long-temps aux ordres du gouverneur, ils devaient être fusillés par les Suisses ; il fallait donc qu'ils fusillassent les Suisses, et qu'ils trempassent leurs mains dans le sang des officiers qui les commandaient.

» Les invalides ont perdu tout ce qu'ils possédaient ; leur quartier a été entièrement dévasté.

» La garnison n'a perdu qu'un seul homme pendant le combat, le nommé Fortumé, tué raide sur les tours. Il y a eu trois ou quatre soldats invalides légèrement blessés.

État des personnes tuées ou blessées après la reddition de la place.

» M. de Launay, gouverneur, décapité à la Grève ;

» M. de Losme-Salbray, major, tué à la Grève, vis-à-vis l'Arcade-Saint-Jean ;

» M. de Miray, aide-major, tué rue des Tournelles ;

» M. Person, lieutenant de la compagnie, tué sur le Port-aux-Blés ;

» M. Caron, lieutenant de la même compagnie, blessé en quatre endroits différens, conduit à l'Hôtel-Dieu (1) ;

» Le nommé Dumont, soldat invalide, massacré dans le château, mort la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu ;

» Les nommés Asselin et Béquard, pendus à la Grève (2).

» Ici finissent le Mémoire et les renseignemens qui nous ont été fournis par les soldats invalides. » (*Bastille dévoilée ;* 2e livrai., p. 87.)

---

(1) Cet officier est sorti de l'Hôtel-Dieu parfaitement guéri, et est actuellement aux Invalides.

(2) On a cru pendre les deux canonniers, et on s'est trompé.

Note (G), *page* 315.

On va trouver, dans un extrait du procès-verbal, le discours de M. de Lally et le tableau des mouvemens d'enthousiasme qu'excita dans l'Assemblée cette vive et brillante improvisation.

« M. de Lally-Tolendal a pris la parole, et a dit :

» Messieurs,

» Ce sont vos concitoyens, vos frères, vos représentans qui » viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désas- » treuses qui viennent de se passer, nous n'avons pas cessé de par- » tager vos douleurs, mais nous avons aussi partagé votre ressen- » timent : il était juste.

» Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction pu- » blique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui » vous menacent.

» On avait séduit votre bon roi ; on avait empoisonné son cœur » du venin de la calomnie ; on lui avait fait redouter cette nation » qu'il a l'honneur et le bonheur de commander.

» Nous avons été lui dévoiler la vérité : son cœur a gémi ; il est » venu se jeter au milieu de nous ; il s'est fié à nous, c'est-à-dire » à vous ; il nous a demandé des conseils, c'est-à-dire les vôtres. » Nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait. Il nous a dit » que les troupes étrangères allaient se retirer ; et nous avons eu » le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait » entendre sa voix pour combler le roi de bénédictions ; toutes les » rues retentissent de cris d'allégresse.

» Il nous reste une prière à vous adresser. Nous venons vous » apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale. » Vous êtes généreux ; vous êtes Français ; vous aimez vos femmes, » vos enfans, la patrie, il n'y a plus de mauvais citoyens parmi » vous : tout est calme, tout est paisible.

» Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distribu- » tions, le plan de votre défense ; mais maintenant la paix doit » renaître parmi nous, et je finis en vous adressant, au nom de » l'Assemblée nationale, les paroles de confiance que le souverain » a déposées dans le sein de cette Assemblée : je me fie à vous ; » c'est là notre vœu, il exprime tout ce que nous sentons. »

» Ce discours, interrompu souvent par des transports qu'il était impossible de réprimer, a porté l'Assemblée au dernier degré d'enthousiasme et de sensibilité. Les citoyens qui environnaient M. le comte de Lally-Tolendal, l'ont pressé dans leurs bras ; une couronne de fleurs a été jetée sur lui du fond de la salle : on a voulu la placer sur sa tête; il a résisté de toutes ses forces ; il a tenté plusieurs fois d'en faire hommage à l'Assemblée nationale, en la dirigeant sur la tête de M. Bailly, son premier président.

» Mais, malgré ses efforts, la couronne a été placée et retenue sur la tête de M. le comte de Lally-Tolendal ; et, dans cet état, il a été porté et présenté par la fenêtre à la multitude qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville, et qui faisait tout retentir de son allégresse. » (*Procès-verbal*, etc. Tome Ier, p. 453 et suiv.)

Note (H), *page* 347.

Le passage qu'on va lire ne permet pas de douter qu'il n'ait existé autrefois des instrumens de torture à la Bastille; et puisqu'ils s'y trouvaient, on peut en inférer qu'ils étaient mis en usage.

« Comme il vit, » dit La Porte en parlant du maître des requêtes qui l'interrogeait, « que toutes ces belles paroles ne m'ébranlaient pas, il changea tout d'un coup de ton, et me dit que puisque je me voulais perdre, il m'allait apprendre bien d'autres nouvelles que je ne savais pas. En même temps, il tira un papier de son sac, et, en me le montrant, « voilà, dit-il, un arrêt par lequel vous êtes condamné à la question ordinaire et extraordinaire; voyez où vous en êtes, et où vous jette votre opiniâtreté. » Il me fit descendre dans la chambre de la question, avec le sergent de la Brière ; et là ils me firent voir tous les instrumens, me les présentèrent, et me firent un grand sermon sur les ais, les coins, les cordages, exagérant le plus qu'ils pouvaient les douleurs que cela causait, et comme cette question aplatissait les genoux: ce qui véritablement m'aurait étonné, si je n'eusse été résolu à quelque chose de pis, et si je n'eusse tenu la paix dans mes mains en disant à propos ce que j'avais ordre de dire. Je lui dis que le roi était le maître de ma vie, qu'il pouvait me l'ôter, et qu'à plus forte raison il pouvait me faire aplatir les genoux; mais que je savais qu'il était juste, et que je ne pouvais croire

qu'il consentît qu'on me traitât de la sorte sans l'avoir mérité. » (*Mém. de La Porte*, page 177.)

Ceci est positif. Aussi la présence de ces instrumens de gêne, ce passage des Mémoires de La Porte, les rapports faits par d'autres prisonniers, et telle disposition des esprits portés naturellement à tout craindre, dans des lieux où l'on peut tout oser par la force et tout ensevelir dans le mystère, ces différentes causes réunies avaient-elles généralement accrédité l'opinion que pour des causes, même légères, on donnait la question dans les cachots de la Bastille. Madame de Staal rapporte dans le morceau qui suit, avec l'intérêt qu'elle répand sur tout ce qui sort de sa plume, et les craintes qu'elle en avait conçues, et la singulière méprise qui servit à fortifier ses craintes.

« Soulagée des plus grandes peines de mon état, j'en aurais goûté le repos, s'il n'eût été troublé par une funeste pensée qui m'assiégeait continuellement. Quelques jours avant que je fusse à la Bastille, l'abbé de Chaulieu m'avait conté, à l'occasion de tous les gens qu'on y mettait, des histoires effrayantes de ce qui s'y passait; entre autres celle d'une femme de condition, à qui autrefois on y avait donné la question, sans lui faire son procès ; et si rudement qu'elle en était demeurée estropiée toute sa vie. Il prétendait que ce moyen y était souvent employé sans aucune formalité, et que l'exécution s'en faisait par les valets de la maison. Cette opinion, qu'il m'avait mise dans l'esprit, avait de quoi m'alarmer. Je passais pour instruite du secret de l'affaire. J'étais sans doute supposée aussi faible que les femmes ont coutume de l'être, d'ailleurs un personnage peu important. Il y avait toute apparence que si l'on tentait cette voie, le choix tomberait sur moi. Frappée de cette idée, j'avais un extrême désir d'en éclaircir les fondemens ; mais je ne savais comment m'y prendre : je hasardai, un jour que j'étais avec notre lieutenant de roi, d'amener la conversation sur plusieurs choses que j'avais ouï dire se faire à la Bastille. Il les traita la plupart de contes puérils. Enfin, baissant le ton, comme on fait ordinairement quand on est embarrassé, je lui dis qu'on prétendait qu'on y donnait quelquefois la question sans forme de procès. Il ne me répondit rien. Nous nous promenions dans ma chambre pendant cet entretien ; il fit encore un tour et s'en alla assez brusquement. Je demeurai tout éperdue, et plus

persuadée que jamais du sinistre traitement qu'on me destinait. Je crus que notre homme en était informé, et que cette connaissance lui avait fermé la bouche ; ne voulant ni prévariquer dans son ministère, ni avancer par la prévoyance le mal que je devais subir. Je continuai de me promener à grands pas, faisant sur ce sujet de profondes réflexions. Je n'avais à cœur que de bien faire, et je ne me souciais ni de souffrir ni de mourir ; mais je craignais ce que peut contre les résolutions les plus fortes l'excès de la douleur, et je n'osais me répondre de moi dans un cas où je n'avais pas ma propre expérience pour garant. J'en appelai d'étrangères à mon secours. Pourquoi ne ferai-je pas, me disais-je, ce que d'autres ont fait ? On souffre des opérations affreuses pour sauver sa vie. Que fait la douleur? elle arrache des cris, et ne peut vous forcer d'articuler des paroles. Après cet examen, je me tranquillisai, et j'espérai de moi, soutenue par de puissans motifs, ce qui n'était pas au-dessus des forces de la nature. Je m'aperçus par la suite que notre lieutenant était sourd d'une oreille ; et, me ressouvenant que j'avais adressé mon interrogation de ce mauvais côté, je ris de la vaine frayeur que son apparente circonspection m'avait causée. » (*Mém. de mad. de Staal; tome II, p. 117.*)

Note (I), *page* 398.

Les notes qu'on va lire sont extraites ou du grand registre dont il est parlé dans l'avant-propos, ou des feuillets détachés qui servaient pour ainsi dire de brouillons à ce registre. Nous avons copié textuellement ces détails dans la Bastille dévoilée. L'on a vu plus haut les motifs qui doivent donner confiance en ce recueil pour toutes les pièces dont la date remonte à des époques antérieures à la révolution. Le registre, ou plutôt les différens registres qui contenaient ces notes, commencent en 1663, et s'arrêtent en 1761 ; mais dans cet intervalle de cent années, ils présentent un très-grand nombre de lacunes. Les principaux ministres signataires des ordres d'entrées, pendant cet espace de temps, sont : Le Tellier, Colbert, Louvois, Phelipeaux, Barbezieux, Chamillart, Chauvelin, Amelot, d'Argenson, le duc de La Vrillière, le duc de Choiseul et le maréchal de Belle-Isle. Nous n'avons pu donner toutes les notes portées sur les registres ; nous avons choisi les plus remarquables, soit à cause des personnages qu'elles concernent, soit

par les causes de détention qu'elles indiquent. On sait qu'au nombre de ces causes se trouvait la publication des écrits défendus et des livres obscènes. Nous n'avons pu nous dispenser d'indiquer le titre ou la nature de ces mauvais ouvrages par des initiales, et nous prions ceux qui seraient tentés d'en faire, à notre égard, un sujet de reproche, de se rappeler que ce recueil, destiné à l'histoire, n'est écrit, surtout dans la partie qui renferme les notes et les éclaircissemens, ni pour les jeunes gens ni pour les femmes.

Année 1663. « Le sieur de La Bazinière, trésorier de l'épargne. — On conjecture, sans en avoir la certitude, que ce prisonnier a donné son nom à une des tours de la Bastille.

» Pradier. — Sorti après deux mois de détention, à condition qu'il ne se mêlera plus de gazettes.

1681. » Le comte de Clermont-Tonnerre. — Ordre de se rendre lui-même.

» Le sieur de Berlye. — Ordre de se rendre lui-même. — Affaire de poison.

» Plusieurs Italiens, savoir: Paul Trovato, Victorina Trovato, dom André Trovato. — Soupçonnés de composer des drogues et poudres suspectes de poison. Le jugement en déficit.

» Margnan, prêtre. — Lettre de M. de Seignelay, en date du 31 décemb., qui demande par ordre de quel ministre il a été arrêté.

1684. » Le nommé Duménil. — Lettre de M. de Seignelay, qui demande combien de temps il y a qu'il est prisonnier, et pourquoi.

» Le nommé Delasse, remis à un officier de la prévôté de l'Hôtel, pour le conduire à la cour. — Lettre de M. de la Reynie, pour qu'on ne parle à personne du prisonnier amené le matin à la Bastille, et que personne n'ait connaissance de son nom. — Lettre du chancelier Le Tellier, pour faire garder à vue l'homme que M. de La Reynie a envoyé à la Bastille, et dont il lui mandera le nom.

1686. » Le nommé Desvallons. — Pour avoir tenu des propos insolens contre le roi.

» Le père de Hanne, jacobin irlandais. Fou dangereux.

» Le sieur Dupret, sa femme, ses filles et ses domestiques, de la religion prétendue réformée. — Pour avoir voulu sortir du royaume.

1688. » Jean Martinon, écuyer, natif de Nîmes. — Mort et enterré à Saint-Paul, le 30 juillet 1694, après huit jours de maladie; s'est

confessé trois fois, et est mort en bon catholique; sa femme et sa fille en ont eu soin pendant toute sa maladie.

» Joachim Girard, ci-devant valet de chambre et maître d'hôtel du maréchal d'Aumont. — Pour recherches de trésor.

1689. » Poupaillard. — Mauvais catholique (ce motif se trouve à chaque page).

» Le sieur Cardel. — Pour la religion, qui a servi de motif que voici : Pour des raisons très-importantes qui regardaient la sûreté de la personne du roi ; mort subitement le 13 juin 1715.

» Le marquis de Cessac. — Pour poison. — Déchargé d'accusation après treize mois de prison.

1692. » Dayrolle, Français de nation. — Trouvé sur un vaisseau ennemi. Il est sorti de la Bastille pour aller chez son frère se faire traiter d'une maladie, ayant une garde du château.

» Le prétendu marquis Desportes, sa femme, sa cuisinière, son laquais, et les nommés Ranson, Chabot, de Lorme et Chevalier. — Tous entrés le même jour, sans motifs, sans observations, et même sans ordre des ministres connus.

» Jonas de Lamas, boulanger de son métier. — Qui vomit des exécrations contre le roi. — Transféré à Bicêtre après vingt ans de séjour à la Bastille.

1693. » Jean Pardiac, prêtre du diocèse de Condom. — Pour libelles contre les jésuites.

1696. » Le sieur Isaac Armet de La Motte, gentilhomme de Bourgogne. — Transféré à Charenton après avoir resté à la Bastille 54 ans 5 mois 10 jours.

» Jean Hasting, Anglais, capitaine d'un vaisseau du roi de Danemarck. — Tenu pour suspect. — Soupçonné de mauvais desseins contre l'État, nommément d'avoir formé le projet de brûler les vaisseaux du roi, pendant qu'ils seraient désarmés dans le port de Brest.

» François Davaut. — Accusé d'être quiétiste.

1697. » Jean Pardieu, prêtre. — Pour mariage de protestans.

1702. » Le sieur Constantin de Renneville, Français, auteur de l'Inquisition de la Bastille. — Transféré à Lille. — Ce prisonnier a été arrêté à Versailles, et conduit à la Bastille par deux hoquetons.

» Le sieur La Perche, maître en fait d'armes. — Accusé d'avoir dit que le roi ne songeait qu'à sucer ses peuples, qu'à manier le

c.. de sa vieille, et qu'il sera bientôt le roi des gueux ; que les officiers mouraient de faim ; que Sa Majesté avait ruiné son royaume en chassant les huguenots, et que le roi se f...... du peuple.

(Nous copions littéralement les motifs de détention, tels qu'ils existent dans le registre que nous avons sous les yeux.)

» Le prince de Riccia. — Chef de la conspiration de Naples contre Philippe V. Il a déclaré, dans son interrogatoire, qu'il a été informé de la conspiration formée par les Espagnols pour faire passer le royaume de Naples à l'archiduc ; que le principal agent, pour la négociation de cette entreprise, était Sotto Mayor, gouverneur du château de Sainte-Hélène. Ce prisonnier avait été renfermé à Marseille, de Marseille à Vincennes, de Vincennes à la Bastille, d'où il sortit en 1713 pour aller à Orléans jusqu'à nouvel ordre.

1703. » Le sieur Germain Veillart, ou Willard, bon historiographe, janséniste outré. — Ce prisonnier était en relation avec le P. Quesnel dès 1667 jusqu'à sa détention. Il faisait imprimer ses ouvrages et faisait toutes ses affaires à Paris. Il a subi quatre-vingt-neuf interrogatoires ; il est tombé malade le jour de sa sortie, et il est mort quelques jours après.

» Le sieur Duplessis, Flamand. — Resté onze ans à la Bastille, pour avoir contribué à la liberté du P. Quesnel, détenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines.

» 16 novembre 1707. Un sieur Claude Lenoir. — Pour avoir engagé quinze jeunes gens pour la marine, et les avoir cédés à son frère, capitaine au régiment de Vexin.

» Laurent D'Houry, imprimeur. — Pour avoir manqué de respect, dans son almanach, au roi Georges, en ne le nommant pas comme roi d'Angleterre, ou plutôt de la Grande-Bretagne.

1716. » Jean-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu, entré le 4 mars, sorti le 4 août. — Pour duel avec M. de Matignon, comte de Gace. Il y a eu une procédure au parlement pour cette affaire. L'arrêt du parlement, du 21 août 1716, ordonne un plus amplement informé de trois mois, et cependant liberté. Le duc de Richelieu était alors âgé de 20 ans ; il avait déjà été mis à la Bastille le 22 avril 1711, et y est revenu le 28 avril 1719.

» François Barrois, libraire. — Pour avoir imprimé et débité des livres défendus et séditieux.

» Jean Le Fèvre, prêtre du diocèse de Trèves. — Accusé d'avoir tenu des discours insolens contre M. le duc d'Orléans, en ces termes : « M. le régent en use d'une façon si extraordinaire, » qu'il ne pourra que lui en arriver malheur; qu'il y avait une ligue » formée pour l'attaquer, si les choses ne changeaient pas avant » le 1er janvier. Quant à moi, je ne le manquerai pas d'un coup » de pistolet; et, s'il ne change de note, son affaire n'ira pas loin. »

1728. » L'abbé Blondel, dit le frère Laurent. — Il y avait une assemblée de jansénistes au château de Vermouillet, près Poissy, où l'on composait des ouvrages contre la constitution. M. de Melliaud, intendant de Flandre, arrête un paquet de livres très-suspects à l'abbé Blondel, qui venait de Hollande. Ce Blondel était fameux écrivain des jansénistes. — Il a composé une nouvelle Vie des saints, et était gagé du sieur Despret, libraire, pour composer des ouvrages de cette nature.

» Les papiers du sieur Blondel ont été remis à la bibliothèque du roi, en conséquence d'un arrêt du conseil.

» La dame Jourdain, ou Théodou. — Elle entrait dans Paris des imprimés contre l'assemblée d'Imbrun; elle a été interrogée chez M. Hérault.

» Pierre Vaillant, prêtre du diocèse de Troyes, natif de Mercy-sur-Seine. — Fameux dans le parti janséniste en 1725. Il fut chargé de la procuration de M. de Senez, pour adhérer, en son nom, aux protestations faites et à faire par MM. de Montpellier et de Bayeux, et autres évêques opposans à la *bulle unigenitus*, étant autorisé à passer tous les actes tendant à s'unir avec lesdits évêques, et à s'opposer à la constitution; il se mêlait aussi d'écrire des nouvelles ecclésiastiques; il colportait, il distribuait tous les imprimés sur les affaires du temps.

» Le sieur Thibout fils, imprimeur, place Cambray. — Soupçonné de relation avec les Chartreux de Hollande, et d'avoir imprimé et distribué des livres contraires à la religion, à l'État et aux bonnes mœurs.

» Le nommé Poupé, dit Saint-Omer, portier de madame l'abbesse de Port-Royal. — Il a été arrêté sur la demande de M. le comte de Charollais, sollicité par madame de Courchaup. L'abbesse avait refusé de recevoir cette dame; on s'était présenté à l'abbaye à heure indue, sous le nom de M. le comte de Charollais, et le

portier fit quelques réponses dures de la part de cette abbesse, qui a pris vivement sa défense.

» Poupé a été arrêté pour satisfaire au comte de Charollais, et savoir de lui ce qu'on désirait savoir.

» Le père François Louvard, religieux bénédictin de l'abbaye de Gilblas-des-Bois. — Accusé de cabaler dans son ordre contre la bulle *unigenitus*. Il était en relation avec tous les jansénistes du royaume et avec ceux de Hollande.

» Claude Laudin, courrier de Lyon.—Arrêté à la barrière chargé de libelles et imprimés contre la constitution, portant titre : *Lettres de Paris à un ami de province*, au sujet des violences que l'on exerce tous les jours contre les appelans.

1730. » Antoine Patron, janséniste et convulsionnaire. — Condamné à être au carcan pendant deux heures, par arrêt de la Chambre du 3 mars 1731.

» Michel Aubert, gagne-denier, crocheteur de la constitution.

» Le sieur Chantereaux, donneur de faux avis jansénistes.

1732. » Jean Fiet, cuisinier du collége de Navarre. — Janséniste qui allait fréquemment à Saint-Médard, où il se procurait des convulsions volontaires sur la tombe de M. Pâris ; et ce par le conseil d'un parent dudit sieur Pâris : ce qu'il a avoué.

» Pierre Lahier, garçon boulanger, et Claude-François Tursau, apprenti bourrelier. — Les médecins ont reconnu, et ils ont avoué qu'ils se procuraient des convulsions qu'ils faisaient cesser à volonté.

» Le sieur Chalandas, prêtre habitué à Saint-Germain-l'Auxerrois, accusé de prêcher avec trop de chaleur sur les affaires du temps, et d'avoir avancé des principes contraires au respect dû au saint-siége. — Il a été interdit de confession et de prédication. Il l'était encore six ans après.

» Gervais-Martin Comtri, graveur, fils d'un fossoyeur de l'église Saint-Séverin. — Pour avoir fait des vers destinés à être mis au pied d'une gravure qui représentait un arbre, entre les branches duquel on aperçoit MM. Nicole, Quesnel, Pâris et autres ; deux jésuites sciaient cet arbre par le pied, pendant que plusieurs autres tâchaient de l'abattre en le tirant avec des cordes.

» La nommée Lefèvre, jeune convulsionnaire miraculée. — Elle avait jusqu'à trente convulsions par jour ; elle en avait d'in-

ternes et d'externes ; elle en a eu à la Bastille ; il allait chez elle un grand concours de monde pour voir ses convulsions. — Elle a été transférée à l'Hôpital.

1733. » Claude Souchon, et Pierre Segain, l'un maître et l'autre garçon chapelier. — Pour avoir planté une croix au Port-Royal, où ils furent arrêtés.

1734. » Le sieur de La Faye, capitaine de dragons. — Pour avoir interrompu le spectacle de la comédie italienne.

» Le sieur Robert de La Motte, gentilhomme servant S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans. — Pour avoir assassiné Bruny, limonadier, pour jouir de sa femme. Ce prisonnier n'est resté que six mois à la Bastille.

» Le sieur abbé Vallaud, janséniste, chef de la secte des éliséens. — Cette secte de jansénistes voulait le faire passer pour le véritable prophète Élie, qui était venu sur terre pour la conversion des Juifs et la réprobation de la cour de Rome.

» Soudan, dit le frère Canard. — On l'appelait frère Canard, parce que, lorsqu'il était dans le monde, il barbotait dans toutes sortes d'impuretés.

1735. » Le comte Daverne, — qui apprenait à son fils, âgé de cinq ans, à avoir des convulsions, et qui dissipait son bien à entretenir des convulsionnaires.

» De Bellefonds, — ayant une belle main pour faire jouer de malheur, et affaire de la dame de Mesgrigny.

1737. » Angélique Noël, fille d'un vitrier dit Poirier. — Pour avoir cassé beaucoup de vitres chez son père, à l'occasion de Saint-Médard et de M. Pâris.

1741. » Le sieur Baculart d'Arnaud, poëte licencieux. — Auteur d'un ouvrage obscène, intitulé : l'*Art de f.....* Transféré à Saint-Lazare.

» Le sieur d'Arnoncourt de Moran. — Pour avoir fait imprimer l'Art de f..... à Moulins, à la femme de M. de Noinville son oncle, intendant de Moulins.

» La demoiselle Ollier. — Colporteuse du livre du P. des C. D. B.

» Le sieur Jean-Louis Lanniet, curé de Saint-Pierre de Saint-Denis, près Paris. — Accusé de séduire des femmes.

» Le sieur abbé de Noury, clerc de l'ordre de Cluny. — Impliqué dans l'impression de D. B., P. des C.

1742. » Le sieur abbé de Gouffé, principal du collége du Plessis, pour divertissement des fonds du collége. — Accusé de mauvaises mœurs. Il y a eu une commission.

» Le sieur de la Borgue, prêtre du diocèse de Lyon. — Il élevait la jeunesse aux convulsions.

1743. » Pierre Azua. — Pour l'affaire de la Raessnis, du faux bon du roi pour être fermier général. Ce prisonnier a tué à la Bastille, le 17 avril 1743, avec une bûche, le nommé François Pipat, qui allumait son feu.

» Le sieur abbé Leuglet Dufrenoi. — Pour ouvrage qu'il a fait imprimer contre les ordres de M. le chancelier.

1744. » Le sieur Duprez. — Il était secrétaire de M. de la Chétardie, ambassadeur de France en Russie, et soupçonné d'infidélité. Son innocence reconnue après quinze mois de détention, le roi lui fit donner 1500 francs de gratification.

» Jacques Durant, garçon limonadier. — Nouvelles licencieuses qu'il distribuait dans le café.

1745. » Le sieur comte de Thelis. — Pour intrigues à la cour, et avoir voulu donner un placet au roi étant à la chasse.

» Le sieur Maudry, Genévois. — Il tenait des discours impertinens contre l'État dans les cafés.

» La femme Peigner. — Intrigante qui avait des avis à communiquer au roi.

» La demoiselle Marie-Magdeleine Bonafous, femme de chambre de madame la princesse de Montauban. — Auteur du Tomastès où l'on faisait le journal de ce qui s'était passé à Metz, à la maladie du roi, et du rétablissement de madame la duchesse de Châteauroux. Transférée, lors de sa sortie, au couvent des Bernardins de Moulins en Bourbonnais.

1746. » Le sieur abbé de Lor, prêtre du diocèse de Rhodès, grand janséniste. — Son véritable nom est Fraissuz ; mort, s'étant pendu dans sa chambre dans la nuit du 19 au 20 septembre 1746 ; enterré à Saint-Paul. Il a passé pour être mort d'un coup de sang.

1748. » Le sieur de La Bourdonnaie, capitaine de frégate. — Il y a eu une commission. — Déchargé de l'accusation intentée contre lui, par arrêté de la chambre de l'Arsenal du 3 février 1751, et qui a ordonné, sous le bon plaisir du roi, qu'il soit élargi.

1749. » Le sieur abbé Fleurs, prêtre. — Pour fabrication de faux billets de la loterie royale. — Pendu en place de Grève, par arrêt et jugement de la chambre de l'Arsenal.

» Le sieur Darles de Montigny. — Pour l'impression du livre intitulé : *Th. Ph.*

» Jean Lacasse. — Garçon de vaisselle du Grand-Commun, qui avait mis en entrepôt, dans la chapelle du roi à Versailles, une édition entière du P. des C.

» Le chevalier de Bellerive, ancien capitaine de dragons. — Pour mauvais propos contre le roi, madame de Pompadour et les ministres. — On le dit fils naturel de M. le duc de Vendôme.

» Daury, garçon chirurgien. — Affaires d'État. — Pour faux avis de poison contre madame de Pompadour, et avoir lui-même composé une boîte remplie de drogues assez suspectes, adressée à cette dame pour donner du poids à son avis. Transféré à Vincennes lors de sa sortie.

» La demoiselle Dupont. — Soupçonnée d'avoir connaissance des auteurs de vers contre le roi.

» André Dubuisson, faux sorcier. — Ce prisonnier faisait voir le diable au duc d'Olonne, pour lui attraper de l'argent.

1750. » Le sieur abbé Langlet Dufresnoy. — Auteur d'un almanach où il faisait l'éloge de la maison Stuart, et établissait que le prince Édouard était le légitime héritier de la couronne d'Angleterre, et le roi Georges un usurpateur.

1751. » La dame Sauvé, première femme de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, et Marie-Charlotte Anquety, femme Mezières, sa femme de chambre. — Affaire d'État. Cette dernière prisonnière était enceinte lorsqu'elle a été arrêtée; et sur un ordre du roi, contresigné Phelipeaux, elle est sortie de la Bastille pour aller faire ses couches chez la dame Pilon, sage-femme à Paris. Elle y a été conduite par le sieur d'Hémery et le commissaire de Rochebrune, lesquels l'ont ramenée, après ses couches faites, à la Bastille, où elle a été reçue conformément à un autre ordre du roi. (Voyez p. 191.)

» La demoiselle Gravelle. — Pour Mémoires contre les sieur et dame de Montmartel, et contre le marquis de Béthune. Transférée à Vincennes après treize mois de séjour à la Bastille.

» Le sieur abbé Langlet Dufresnoy. — Pour des lettres anonymes

contre des persònnes dans les premières places. Il est à observer que ce prisonnier est entré six fois à la Bastille ; savoir :

ANNÉES.	JOURS.
1696.	. . . .
1718.	28 septembre.
1725.	28 juin. — Transféré à Vincennes.
1743.	28 mars.
1750.	7 janvier.
1751.	29 décembre.

» Tout ceci, non compris sa détention à Vincennes.

» Le sieur Delafosse, receveur des tailles à La Rochelle. — Pour faire voir le diable à madame de Montboisier.

1752. » Le sieur Bertin Defrateaux, ancien capitaine de cavalerie; entré le 25 mars 1752 à la Bastille, où il est mort le 3 mars 1779. — Homme dangereux ; retenu à la Bastille pour la vie, à la réquisition de sa famille. Ce prisonnier a remis à S. M. une pension qu'il avait sur le trésor royal ; enterré à Saint-Paul. L'extrait mortuaire a été couvert d'un papier blanc, et cacheté du cachet de M. le curé et du château. C'est le curé qui l'a écrit en présence de M. de Launay, gouverneur, et de M. Chevalier, major, qui ont signé, et personne ne l'a vu.

» Le sieur Charles Gabaré de Préfontaine. — Jeune étourdi qui avait écrit une lettre au roi.

» Le nommé Jean Laby, et le nommé Dotin. — Accusés de mauvais propos. On n'en a pas eu de preuves. — Ils sont restés environ six mois à la Bastille.

1753. » Le sieur Le Blanc de Villeneuve. — Pour avoir écrit des lettres folles et impertinentes à M. d'Argenson. — L'ordre d'entrée de ce prisonnier est signé *d'Argenson*.

» Le sieur de la Devèze. — Qui accordait sa protection, pour de l'argent, à des personnes qui jouaient au pharaon et au biribi.

1760. » L'abbé de la Coste, jadis célestin, qui s'en était évadé. — Fut marié deux fois, mis au carcan et condamné aux galères, où il est mort.

» Le sieur Constans. — Ce prisonnier était alors âgé de cent onze ans et se portait à merveille. Le motif de sa détention n'est point exprimé. »

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.


STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below
MAY 1938


Stanford University Libraries
3 6105 019 725 972